هكذا من الاصل

Le Monde

Cahier « Initiatives Métiers » 8 pages d'offres d'emplois

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – Nº 15907 – 7 F — MARDI 19 MARS 1996 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

■ Un SDF brûlé vif

Un sans domicile fixe est mort, brûlé vif, lundi matin 18 mars à Paris. Ses agresseurs, un groupe de trois ou quatre jeunes gens « *de type européen* », selon certains témoins, ont aspergé ses vêtements d'alcool et les ont enflammés. p. 30

■ L'Iran et le terrorisme

Yasser Arafat accuse Téhéran d'avoir « *ordonné* » la récente vague d'attentats-suicides dont Israël a été la cible. Le régime des mollahs est soucieux de sauvegarder un « dialogue critique » avec l'Union européenne. p. 2 et notre éditorial p. 16

■ En Tchétchénie

Notre envoyé spécial raconte comment les Russes rétablissent l'ordre à Semovodsk à coups de canon. p. 4

■ La pègre au Japon



Le récent scandale des organismes de crédit immobilier révèle une longue collusion entre banquiers, politiciens, affairistes et truands. p. 13

■ Menaces chinoises

Tandis que la Chine engageait, lundi 18 mars, sa troisième série de manœuvres dans le détroit de Formose, elle sommait Washington de rester à l'écart de la zone où se dirigeaient deux porte-avions américains. p. 3

■ Un entretien avec Robert Badinter

L'ancien président du Conseil constitutionnel prône le développement de l'arbitrage dans les relations internationales et dans les conflits sociaux. p. 14

■ Jalabert victorieux

La génération des coureurs cyclistes nés en 1968 arrive à maturité. Emmenée par Laurent Jalabert, elle a dominé Paris-Nice. En attendant le Tour de France. Notre rubrique Sports p. 20 et 21

■ Voitures de luxe

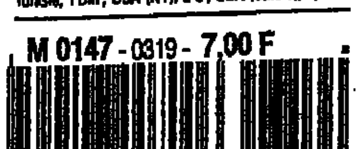
En 1995, quelque quatre mille personnes ont acquis un véhicule de plus de 350 000 francs. p. 22

■ Recapitalisation à GIAT Industries

La recapitalisation partielle, par l'Etat, du groupe d'armement porterait sur quelque 3,6 milliards de francs au titre des comptes de 1994. p. 30

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 0319 - 7,00 F



Les principales mesures du plan de M. Bayrou pour lutter contre la violence à l'école

Les élèves difficiles pourraient être regroupés dans des « classes-sas »

FRANÇOIS BAYROU, ministre de l'éducation nationale, devrait présenter, mercredi 20 mars, lors du conseil des ministres, un plan de lutte contre la violence à l'école. *Le Monde* dévoile les principales mesures envisagées, dont deux ont été mentionnées par le premier ministre, Alain Juppé, dimanche 17 mars au cours de l'émission « 7 sur 7 » de TF 1. L'intrusion d'une personne étrangère dans les établissements scolaires sera punie par une contravention de classe cinq, la plus lourde, et 2 200 appelés du contingent supplémentaires seront dépêchés dans les collèges et les lycées. Les autres mesures concernent le réaménagement de la carte des ZEP (zones d'éducation prioritaires) en deux ou trois ans, une mission confiée au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) pour tenter de limiter la violence à la télévision, un renforcement de l'instruction civique, la création de locaux de « médiation » dans les établissements scolaires, l'amélioration de la protection juridique des personnels, le renforcement des clôtures autour des collèges et l'augmentation des effectifs des personnels de santé.



Par ailleurs, une circulaire commune aux ministères de l'éducation nationale, de la justice, de l'intérieur et de la défense prévoit de renforcer le partenariat entre ces différentes administrations. Ainsi devraient être engagées des actions de prévention et de formation école-justice-police, à l'instar de la politique menée en Seine-Saint-Denis.

Parmi toutes ces mesures, dont l'entourage du ministre assure qu'elles ne seront pas les seules, peu sont originales par rapport au plan d'urgence annoncé en mars 1995 par le gouvernement Balladur, mais qui n'avait pas été effectivement mis en œuvre. La seule nouveauté concerne pour l'instant les « *classes-sas* », des structures dans lesquelles les élèves réputés les plus difficiles pourraient être temporairement regroupés avant d'être réintégrés dans le circuit normal.

Lire page 10

Le gouvernement a décidé de changer le statut de France Télécom

LE PREMIER MINISTRE a adressé, lundi 18 mars, à Michel Bon, président de France Télécom, une lettre de mission confirmant sa volonté de transformer le statut de l'entreprise : devenant une « *société à capitaux d'Etat majoritaires* », France Télécom serait partiellement privatisée. Toutefois, précise la lettre d'Alain Juppé, le statut de fonctionnaires des personnels serait maintenu et leurs retraites garanties. Insistant sur sa « *volonté d'approche anti-Sécu, anti-SNCF* », selon l'entourage du ministre des télécommunications, François Fillon, le gouvernement charge M. Bon d'ouvrir des discussions avec les syndicats, sans fixer de terme pour celles-ci, pas plus que pour la transformation du statut à laquelle les principaux syndicats demeurent opposés.

Lire page 17 et un point de vue page 15

Du rififi chez les maîtres espions français

A LA RETRAITE, les « patrons » des services spéciaux parlent. Ou plutôt, ils s'agressent les uns les autres. Après des années de silence, auquel leurs fonctions les contraignent tant qu'ils les exercent, ils n'hésitent pas ensuite à se chamailler sur la place publique. Au milieu des années 80, il y a eu, en France, le duel entre Pierre Marion et Alexandre de Marenches ; par médias interposés, ils s'accusaient de n'avoir pratiquement rien entrepris de sérieux contre le terrorisme. Voilà que la confrontation Pierre Lacoste-Claude Silberzahn, tous deux anciens patrons de la DGSE (Direction générale de la sécurité extérieure), éclate aujourd'hui. Sur le même mode aigre-doux. Avec le même débordement de phrases assassines. Comme s'ils s'étaient trop longtemps retenus d'exploser, les maîtres espions se laissent aller à un rififi hors de toute déontologie, avec le secret espoir d'avoir le dernier mot.

Il y a un an, M. Silberzahn, aujourd'hui conseiller-maître à la Cour des comptes, publiait aux éditions Fayard un livre, *Au cœur du secret*, sur son passage à la DGSE et devenait – après Pierre Marion et Alexandre de Marenches – le troisième ex-chef des services spéciaux français à se confier ainsi en moins de dix ans. Il y fustigeait un peu tout le monde, singulièrement les armées qu'il accuse d'être « *un des appareils de l'Etat les plus insulaires* » tant elles sont repliées sur elles-mêmes. Il en a profité pour rapporter des propos de François Mitterrand, qui, alors président de la République, considérait que les militaires ont une double fidélité, celle qu'ils doivent à l'Etat et celle – la plus déterminante, parce qu'elle contribue à faire leur carrière – qu'ils ont envers leur haute hiérarchie d'origine.

La polémique vient de rebondir. Dans le dernier bulletin de l'Amicale des anciens des services spéciaux, l'amiral Lacoste s'insurge. Vertement. Sous le titre : « Le prurit antimilitariste ». « *Un préfet* [M. Silberzahn a été préfet] *a pris la liberté de transgresser le devoir de réserve en publiant une autoglorification de son action*, écrit Pierre Lacoste. *Il en a profité pour critiquer des officiers, qui n'ont pas toute latitude pour lui répondre, et pour mettre en cause, dans des termes parfois inadmissibles, une institution dont une des obligations fondamentales est le silence.* » L'amiral Lacoste dit vouloir s'élever « *contre des affirmations répétées qui caricaturent l'armée en reprenant des thèmes archi-usés* ». Il s'en prend notamment au propos de l'auteur de *Au cœur du secret*, selon qui « *la fidélité d'un officier vis-à-vis de l'armée est supérieure à toutes celles qu'il peut nourrir par ailleurs* ».

Cette remarque de M. Silberzahn est jugée à la fois « *injurieuse* » et « *mensongère* » par Pierre Lacoste, au point que l'amiral la dénonce comme étant « *une manifestation de l'antimilitarisme viscéral* » d'un haut fonctionnaire de la République inspiré par « *un a priori* » idéologique.

L'amiral Lacoste, qui était le « patron » de la DGSE en 1985, a été remercié après l'opération montée contre Greenpeace. Il a sombré, tel un capitaine de bateau qui reste à la passerelle jusqu'au bout. Comme tous les chefs des services spéciaux, il a signé un engagement de discrétion et, depuis dix ans, il s'y est tenu, laissant, dit-il, « *les historiens juger sur pièces quand le temps sera venu* ». Aujourd'hui, il enseigne. Il vient d'ouvrir à l'université de Marne-la-Vallée (Seine-et-Marne) un séminaire de recherche sur le renseignement pour des étudiants de troisième cycle.

Jacques Isnard

L'architecture heureuse

CHRISTIAN DE PORTZAMPARC

RECONNU comme l'un des architectes les plus doués de sa génération, Christian de Portzamparc se voit consacré par une grande exposition au Centre Georges-Pompidou à Paris. Il est notamment l'auteur de la Cité de la musique, dont la construction, dans le 19ᵉ arrondissement de la capitale, commencée avec le Conservatoire national de musique, inauguré en 1990, s'est achevée, il y a un an, avec l'ouverture de la salle de concerts. L'ensemble a été salué comme une réussite, tant pour l'objet architectural lui-même que pour sa manière de dialoguer avec un quartier qui souffrait jusque-là de sa position excentrée dans la capitale.

Projets pour New York ou Tokyo, réalisations à Paris et dans les villes nouvelles, mais aussi à Toulouse, Grasse et Rennes, l'exposition dévoile, sur vingt-cinq ans, la continuité d'un travail qui a l'ambition de réinventer la modernité.

Premier Français à recevoir, il y a deux ans, le très recherché prix Pritzker, décerné par une fondation américaine, Christian de Portzamparc est à la fois un créateur original et un chercheur de solutions nouvelles en matière d'aménagement, tourné vers l'amélioration du bien commun dans les villes de demain et le plaisir retrouvé de l'urbanité.

Lire page 24

La droite remise en ordre

IL Y AURA DONC désormais un « avant » et un « après » l'affaire Auberger. Avant que le rapporteur général du budget ne soit sanctionné par son parti, le RPR, pour avoir exprimé son scepticisme devant les mesures gouvernementales destinées à encourager la consommation, le désordre régnait à droite. La chasse au premier ministre était devenue le sport favori des « poids lourds » de la majorité, qui le pratiquaient avec un entrain proportionnel à leur désœuvrement.

Philippe Séguin se taisait bruyamment, François Léotard déplorait le manque de dimension politique de l'occupant de Matignon, Charles Pasqua en appelait à Jacques Chirac, Alain Madelin aux patrons petits et grands, Nicolas Sarkozy prédisait trois fois par jour la déconfiture imminente d'Alain Juppé, tandis qu'Edouard Balladur se proposait tout simplement de suppléer le premier ministre dans la tâche de préparer la majorité aux élections législatives de 1998.

Puis vint le 7 mars, date à laquelle le secrétaire général du RPR fit savoir que Philippe Auberger était déchargé de sa responsabilité de délégué général à la direction du parti. Cette sanction en laissait prévoir une autre : le député de l'Yonne, qui se disait volontiers, au printemps 1995, « *chiraquien de cœur, mais balladurien de raison* », risquait de perdre son poste de rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale pour avoir omis de faire prévaloir, sur son cœur chiraquien et sur sa raison balladurienne, un instinct de conservation juppéiste.

Le message adressé à la majorité était en effet d'une simplicité biblique : hors du soutien au gouvernement, point de salut électoral.

Patrick Jarreau

Lire la suite page 16 et nos informations page 6

TERRORISME L'Iran, soucieux de sauvegarder le *« dialogue critique »* avec l'Union européenne, a réagi avec une certaine retenue, dimanche 17 mars, à la délivrance, par la justice allemande, d'un mandat d'arrêt contre le ministre iranien des renseignements, Ali Fallahian, soupçonné d'être l'instigateur de l'assassinat, en 1992, à Berlin, de quatre opposants kurdes. La justice allemande *« n'a absolument pas de preuves »*, a commenté le porte-parole du ministère iranien des affaires étrangères. ● A GAZA, Yasser Arafat a accusé l'Iran d'avoir *« ordonné »* la récente vague d'attentats-suicides en Israël. Il a aussi critiqué le bouclage des territoires palestiniens autonomes et occupés. ● ISRAËL a décidé, dimanche, de maintenir ce bouclage, ainsi que les mesures *« punitives et dissuasives, telle la destruction des maisons »* des militants islamistes *(Lire notre éditorial page 16)*.

L'Iran tient à maintenir le dialogue avec l'Union européenne

Téhéran a réagi avec modération au mandat d'arrêt délivré, vendredi 15 mars, par la justice allemande, à l'encontre du ministre iranien des renseignements, accusé d'être l'instigateur de l'assassinat, en 1992, à Berlin, de quatre opposants kurdes

TÉHÉRAN
de notre envoyée spéciale

Un modèle de sagesse et de pondération : jugée à l'aune de la rhétorique traditionnelle de Téhéran lorsqu'il est mis en accusation, la réaction officielle iranienne à la délivrance d'un mandat d'arrêt par la justice allemande contre le ministre iranien des renseignements, Ali Fallahian, est d'une très grande pudeur. *« Un examen rapide, minutieux et juste de ce dossier aidera sans doute à démêler les faits et à dissiper les malentendus et les accusations contre l'Iran »*, a commenté le porte-parole du ministère des affaires étrangères, Mahmoud Mohamadi. *« Il n'y a absolument pas de preuves dans le dossier constitué par la justice allemande*, a-t-il ajouté. *Des groupes hostiles cherchent à saper les relations entre l'Iran et l'Allemagne. »*

Lorsqu'on se souvient du déchaînement des journaux à l'encontre de la Suisse en 1992, parce que Berne avait extradé vers Paris un Iranien soupçonné d'être impliqué dans l'assassinat, en France, de l'ancien premier ministre iranien, Chapour Bakhtiar, les commentaires sur l'affaire Fallahian témoignent d'une certaine retenue. Le *Tehran Times* (conservateur) a invité le gouvernement allemand à *« arrêter rapidement le comportement insensé »* du parquet fédéral, *« s'il est désireux de maintenir des relations cordiales avec l'Iran »*. Proche des intégristes, le quotidien *Joumhouri-Eslami* a invité l'Iran à *« réviser ses relations commerciales privilégiées avec l'Allemagne »*.

C'est que le mandat d'arrêt lancé contre M. Fallahian ne pouvait pas tomber plus mal pour le régime iranien, soucieux de maintenir son *« dialogue critique »* avec l'Union européenne (UE) et peut-être plus singulièrement encore avec l'Allemagne, son premier partenaire commercial. Le malaise est d'autant plus grand que, après la récente réunion de Palerme, l'UE a durci le ton et entend demander des explications à Téhéran sur son soutien présumé au terrorisme.



MAUVAISE PASSE

L'Iran tient à ce dialogue, si *« critique »* soit-il, d'une part pour des raisons économiques et, d'autre part, pour échapper à l'étau que les Etats-Unis et Israël veulent lui imposer.

En raison d'une très mauvaise passe économique et financière, Téhéran a besoin de la confiance des Européens pour se procurer le minimum de capitaux et de garanties de crédit requis pour le fonctionnement de son économie. Ayant fait le pari d'avoir remboursé, d'ici à l'an 2000, la totalité des arriérés d'une dette de près de 30 milliards de dollars – dont 6 à 7 milliards pour les seules années 1996-1997 –, l'Iran s'impose une cure d'austérité draconienne, qui a fait chuter ses importations de 28 milliards de dollars en 1992-1993 à moins de 12 milliards pour l'exercice qui s'achève ; seuil en deçà duquel, selon un expert occidental, Téhéran peut difficilement s'aventurer.

Car non seulement l'inflation est d'ores et déjà galopante et pénalise sévèrement la population, mais les circuits économiques courent au blocage, à cause du quasi-arrêt des achats de biens d'équipement et de matières premières dont l'industrie et l'agriculture ont dramatiquement besoin. Toujours au nom d'une meilleure santé financière, l'Iran a pris d'autres mesures, telle la suppression, il y a dix mois, du marché libre des devises et la fixation d'un taux-plafond de 3 000 rials – deux fois moins que le prix atteint par le billet vert sur le marché parallèle – pour 1 dollar, ou encore l'obligation faite aux exportateurs iraniens de rapatrier la totalité de leurs devises. Résultat : les exportations de produits non pétroliers – notamment de tapis, qui représentent 40 % de ces revenus et dont le circuit de production fait vivre près de huit millions d'habitants – ont considérablement chuté.

Reste le pétrole, dont les exportations représentent 80 % du budget de l'Etat, et qui, selon les prévisions officielles, devraient s'élever, en 1996, à 14 milliards de dollars. Prévisions d'autant plus théoriques que non seulement les revenus peuvent fluctuer en fonction du marché pétrolier, mais aussi que la seule maintenance lourde des installations coûte près de 4 milliards de dollars. *« Si la situation actuelle perdure plusieurs mois et si la couverture des compagnies d'assurance-crédit est toujours refusée à l'Iran, cela va casser »*, prévoit un économiste.

Or, pour l'heure, à la différence de la Coface, après plus d'un an de suspension – non pour des raisons politiques, mais parce que la situation financière de l'Iran ne le permettait pas –, l'Allemagne a rouvert, il y a plus d'un an, une assurance-crédit limitée de ses exportations vers l'Iran. Hermès, l'organisme d'assurance-crédit gouvernemental allemand, n'assure, depuis février 1995, qu'une couverture de 150 millions de marks, soit quelque 105 millions de dollars. Des poussières...

MENACES AMÉRICAINES

Ce que les Iraniens souhaitent, c'est que l'ensemble des pays européens reprennent au moins l'assurance-crédit. *« D'où la cour assidue qu'ils leur font. A ces derniers de décider s'ils consentent un crédit – au moins alimentaire – ou s'ils laissent les Iraniens désespérer »*, commente un économiste.

L'Iran a aussi besoin d'investissements dans le secteur pétrolier, et c'est là que le projet américain de sanctionner les sociétés étrangères qui investiraient pour plus de 40 millions de dollars blesse.

Pour la première fois depuis l'avènement de la République islamique, en 1979, un appel d'offres international a été lancé, pendant l'été 1995, pour onze projets pétroliers et gaziers. Un séminaire, pour lequel la Société nationale iranienne des pétroles avait mis les petits plats dans les grands – documentation abondante, conférenciers de qualité, etc. – s'est rétréci comme peau de chagrin.

Des sociétés japonaises et autres se sont abstenues de venir sur les conseils écrits du département d'Etat américain, raconte cet économiste. La presse, invitée, a été décommandée – la veille sans doute – par souhait de discrétion. Une quarantaine de sociétés étrangères étaient représentées.

Dès le deuxième jour, les conférenciers ont reçu instruction de ne plus parler des conditions du *buy back* – qui prévoit le paiement de l'investisseur en pétrole une fois le projet réalisé – parce que le gouvernement en discutait. Les entreprises ont été priées de remettre leurs propositions en janvier et, depuis lors, on n'en parle plus à Téhéran.

La compagnie française Total – qui a décroché, pour 600 millions de dollars, le contrat d'exploitation des gisements Sirri, dans le Golfe, avant que le projet américain de sanctions ne soit brandi – est en quelque sorte juridiquement à l'abri. Mais dans la mesure où la menace américaine pèse aussi sur les filiales aux Etats-Unis des sociétés opérant avec l'Iran, le climat est au malaise. Un exemple : selon une source bien informée, Thomson a fait signer par l'une de ses filiales espagnoles un contrat pour une couverture radar au sol, pourtant destinée à la seule aviation civile iranienne.

Mouna Naïm

Ne plus vivre en autarcie

Dix-sept ans après l'avènement de la République islamique, Téhéran semble avoir compris qu'il ne pouvait vivre en autarcie. Dans de récentes déclarations, le ministre des affaires étrangères, Ali Akbar Velayati, considéré comme un conservateur, expliquait que son pays ne pouvait vivre qu'en interaction avec l'Occident. C'est peut-être à travers cette grille de lecture qu'il faut comprendre les récents progrès, si minimes soient-ils, constatés dans le dialogue entre Téhéran et l'UE sur l'affaire Rushdie, l'autorisation donnée, en février, à Maurice Danby Copithorne, le représentant de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, de se rendre en Iran, ou la condamnation par les plus hautes autorités de l'Etat des actes terroristes qui tuent des *« innocents »* – même si ces mêmes autorités n'ont pas dénoncé les attentats qui ont eu lieu en Israël. Mais il est vrai qu'en Iran rien ne paraît jamais définitivement acquis.

Les Nations unies demandent une aide d'urgence pour les territoires palestiniens

Le gouvernement israélien a décidé de continuer à isoler la Cisjordanie et Gaza

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Imposé le 25 février après le premier de la récente vague d'attentats-suicides qui ont tué une soixantaine de personnes en Israël, le bouclage des territoires palestiniens occupés et autonomes va continuer, a décidé, dimanche 17 mars, le conseil des ministres israélien. Aucun des 60 000 Palestiniens, sur 2,4 millions de résidents, qui possèdent un permis de travail régulier en Israël n'est autorisé à retrouver son emploi.

Le gouvernement de Shimon Pérès a porté à 100 000, la semaine dernière, le nombre de permis de travail réservés aux étrangers d'Asie du Sud-Est et d'Europe de l'Est. Le nombre de travailleurs illégaux en provenance de ces régions serait à peu près équivalent.

Le gouvernement a aussi décidé, dimanche, que *« les mesures punitives et dissuasives, telle la destruction des maisons »* familiales de militants islamistes morts, continueront, et M. Pérès a menacé de ne pas évacuer Hébron comme prévu, à la fin du mois de mars, si le chef militaire présumé de l'aile militaire du Mouvement de la résistance islamique (Hamas), Mohamed Deif, ne lui est pas livré par les Palestiniens.

« ÉVITER LE PIRE »

Le gouvernement, par la voix de Yossi Sarid, ministre chargé de l'environnement, a appelé la communauté internationale à constituer un fonds de 100 millions de dollars – 500 millions de francs – pour éviter la faillite complète de l'économie des territoires.

La plupart des commentateurs estiment qu'à un peu plus de deux mois des élections générales en Israël, M. Pérès ne prendra pas le risque de lever le bouclage. Or, le chômage touche déjà 60 % de la population active à Gaza et 30 % en Cisjordanie. Et le représentant des Nations unies à Gaza, Terje Larsen, a estimé que l'économie de l'enclave *« ne tiendra pas »* au-delà de trois semaines supplémentaires de blocus. Estimant à *« 15 millions de francs par jour les pertes économiques de Gaza dues au bouclage »*, M. Larsen a expliqué *« que les donations internationales destinées à développer »* l'économie de l'enclave suffiront *« tout juste à compenser les effets du bouclage »*.

Pour *« éviter le pire »*, le représentant des Nations unies, qui fut l'un des architectes norvégiens des accords israélo-palestiniens d'Oslo, a demandé une aide internationale d'urgence de 200 millions de francs. Les pays donateurs, en tête desquels ceux de l'Union européenne, se réuniront, cette semaine, pour étudier cette demande. A titre bilatéral, le ministre français de l'économie, Jean Arthuis, a signé, samedi, avec l'Autorité palestinienne à Gaza, un protocole financier de 80 millions de francs au titre de l'année 1996. Mais cette aide est essentiellement destinée à financer les études de faisabilité d'un port à Gaza.

NOUVEAUX CONTRÔLES

Plusieurs dizaines de camions israéliens chargés de biens alimentaires achetés par des firmes palestiniennes de Gaza ont été autorisés, dimanche, à décharger leurs marchandises aux barrages militaires, les transporteurs palestiniens devant les recharger sur leur véhicule pour les distribuer aux commerçants de l'enclave autonome. A partir de la semaine prochaine, après trois semaines d'interdiction, certains produits agricoles palestiniens destinés au marché international pourraient de nouveau être acheminés vers le port israélien d'Ashdod.

Les marchandises devront être obligatoirement chargées, à la sortie de l'enclave, sur des camions israéliens, l'armée ayant précisé que dorénavant les opérations de fret ne pourront plus être faites directement de camion à camion. Plusieurs centaines de tonnes par jour devront ainsi être déposées à terre, contrôlées par des soldats, puis rechargées.

Les entrepreneurs palestiniens qui ont protesté, dimanche, en bombardant avec des fleurs et des pommes de terre – la récolte perdue de ces dernières semaines – les soldats israéliens qui tiennent les barrages estiment que ces nouveaux contrôles ne permettront pas le passage de plus d'une cinquantaine de camions par jour au lieu de quatre cents quotidiennement en pleine saison.

Patrice Claude

■ **L'Autorité palestinienne a donné instruction** à tous ses services de ne plus utiliser que l'appellation de *« Palestine »* pour désigner les territoires dans les documents officiels, a annoncé, dimanche 17 mars, le bureau du contrôleur général de l'administration à Gaza. De même, la Cisjordanie ne s'appelle plus *« Rive occidentale »* (du Jourdain), mais *« District du Nord »*, et la bande de Gaza est désormais baptisée *« District de Gaza »*, a indiqué un porte-parole du bureau. Il a précisé que ces décisions, approuvées par Yasser Arafat, avaient été prises pour *« des raisons politiques et géographiques »*.

Des familles marocaines réclament les corps de leurs proches morts au bagne de Tazmamart

RABAT
de notre correspondante

Huit femmes représentant les familles des prisonniers disparus au bagne de Tazmamart viennent de publier un communiqué dans lequel elles demandent qu'on leur rende les dépouilles de leurs proches afin de leur donner une sépulture décente, qu'on les dédommage et qu'on présente les auteurs de leur malheur à la justice. *« Les responsables ont reconnu la mort des victimes en nous délivrant des certificats de décès »*, ajoutent ces femmes, qui s'étonnent donc que ne puissent leur être restitués les corps de leur mari, de leur fils ou de leur frère. L'attitude évasive ou le silence des autorités, en dépit des promesses passées, traduisent, une nouvelle fois, *« l'incapacité du régime à tourner définitivement cette page noire de l'histoire marocaine »*, comme l'ont souvent relevé les organisations marocaines des droits de l'homme.

DÉMARCHES VAINES

Plusieurs des survivants ont absolument besoin de soins très sophistiqués en Europe ou aux Etats-Unis. Certains veulent se rendre en pèlerinage à La Mecque. D'autres, enfin, voudraient tout simplement, après huit ans d'enfer, cesser de vivre, comme ils disent, en *« semi-liberté »*.

Toutes leurs démarches sont restées vaines. Hormis une indemnité mensuelle de 5 000 dirhams versée par les œuvres sociales de l'armée en attendant le règlement définitif de leur dossier, ces anciens bagnards demeurent des parias dans une société qui les fuit.

Ceux qui réclament leurs droits s'exposent aux tracas et aux intimidations de la police ou des fonctionnaires du ministère de l'intérieur. Si certains, traumatisés à vie, ne demandent plus rien, une majorité des vingt-huit survivants souhaitent vivre tout simplement dans l'anonymat. Situé près de Rachidia dans l'est du Maroc, le bagne de Tazmamart, aujourd'hui détruit, avait été conçu pour recevoir cinquante-huit officiers subalternes et sous-officiers impliqués dans les deux tentatives de coup d'Etat de 1971 et de 1972 contre Hassan II, et condamnés à des peines supérieures à deux ans de prison.

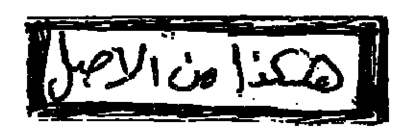
Transférés clandestinement de la prison de Kénitra, en août 1973, vers ce bagne, ils n'en sortirent qu'en octobre 1991, mais trente y moururent dans des conditions épouvantables.

Mouna El Banna

Un projet d'attentat contre Bill Clinton

Fondé, en 1979, dans la foulée de la révolution khomeyniste iranienne, le Djihad islamique palestinien aurait tenté, selon la police de Yasser Arafat, de tuer le président Bill Clinton lors de sa récente visite en Israël. Un kamikaze de ce groupe a été arrêté. Le même Djihad avait revendiqué l'attentat de Tel-Aviv qui, le 4 mars, avait fait treize morts. Ce kamikaze a été identifié et s'appelle Ramiz Obeid. Cet étudiant en arts plastiques de vingt-quatre ans avait fait six séjours derrière les barreaux israéliens pendant l'intifada et vivait, depuis lors, avec sa famille. Au cours d'une manifestation contre le bouclage des territoires, M. Arafat, a accusé l'Iran d'avoir « ordonné » la dernière vague d'attentats-suicides.





La France adopte un profil bas sur les droits de l'homme en Chine

Paris veut ménager Pékin avant la visite du premier ministre

Les travaux de la commission des droits de l'homme des Nations unies se sont ouverts, lundi 18 mars, à Genève, alors que circulent des rumeurs selon lesquelles la France ne s'associera pas à une condamnation des violations des droits de l'homme en Chine à la veille de la visite du premier ministre chinois Li Peng, à la mi-avril.

GENÈVE
de notre correspondante

Alors que la France s'apprête à recevoir le premier ministre chinois Li Peng – visite prévue pour la mi-avril –, il apparaît de plus en plus évident, à Genève, que Paris ne s'associera pas à une résolution onusienne qui met la Chine sur la sellette pour violation des droits de l'homme. Les rumeurs de plus en plus persistantes qui ont circulé en ce sens, ces derniers jours, ont été confirmées de source diplomatique européenne. Cette défection de la France risque quelque peu d'assombrir l'atmosphère des travaux de ses assises mondiales sur les violations des droits de la personne qui se sont ouvertes, lundi 18 mars, au Palais des nations. Il semble désormais acquis que la France se désolidarisera du projet de résolution sur la Chine que doivent présenter conjointement l'Union européenne (UE) et les Etats-Unis. Sa signature ne figurera donc pas parmi les auteurs du texte européen.

La commission des droits de l'homme de l'ONU, s'appuyant notamment sur des témoignages accablants présentés par de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) – dont Amnesty International et la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) – jusqu'à maintenant soutenue par l'UE dans son ensemble, a tenté, année après année, depuis le drame de Tiananmen en 1989, de faire condamner la Chine. Le 8 mars 1995, la Chine a échappé à la condamnation à une voix. L'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Bulgarie, le Canada, le Salvador, l'Equateur, les Etats-Unis, la Finlande, la France, la Guinée-Bissau, la Hongrie, l'Italie, le Japon, le Nicaragua, les Pays-Bas, la Pologne, la République dominicaine, la Roumanie et le Royaume-Uni ont voté en faveur de la résolution. En revanche, l'Algérie, l'Angola, le Bangladesh, le Bhoutan, le Cameroun, la Chine, la Côte-d'Ivoire, Cuba, la Fédération de Russie, le Gabon, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, la Mauritanie, le Népal, le Pakistan, le Pérou, le Soudan, le Sri-Lanka, le Togo et le Zimbabwe ont voté contre. Douze pays se sont abstenus. Cette résolution avait été présentée et chaleureusement défendue par la France, le 7 mars 1995, au nom de l'UE.

La réunion de Genève, qui s'achèvera le 26 avril, revêt, cette année, une importance toute particulière. Pour la première fois depuis les cinquante ans d'existence de la commission des droits de l'homme de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général des Nations unies, est intervenu en personne, et non pas à travers un message, à la séance d'ouverture. Dans son discours, il a rappelé que la réunion se consacrera à la question de *« la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales où qu'elle se produise dans le monde »*. Il a précisé qu'il convenait de dénoncer les violations *« cas par cas »*, mais que *« le processus de la démocratisation est indissociable de la protection des droits de l'homme »*. Selon lui, la démocratie est un régime qui doit s'adapter à tous les peuples.

Pourtant, la commission des droits de l'homme de l'ONU n'a pas l'ambition de se poser en tribunal. Ce qui ne sera pas facile puisqu'il lui incombe d'étudier les conclusions de ses « envoyés spéciaux » sur la situation dans quatorze régions du monde. Si la Chine ne figure pas sur cette liste c'est parce que la commission ne dispose pas d'une résolution recommandant de dépêcher un « envoyé spécial » dans ce pays.

Isabelle Vichniac

■ **Réagissant aux rumeurs** faisant état d'une évolution de l'attitude de Paris sur la répression en Chine, le comité de soutien au peuple tibétain (CSPT) *« demande instamment »* au gouvernement français d'*« exprimer clairement sa position concernant les violations des droits de l'homme en Chine et au Tibet »* qui, selon l'association, *« n'ont jamais été aussi nombreuses depuis les événements de 1989 »*.

Pékin somme Washington de rester à l'écart du détroit de Taïwan

ALORS QUE Pékin a entamé, lundi 18 mars, sa troisième série de manœuvres dans le détroit de Formose, la dégradation des relations sino-américaines vient de franchir un nouveau seuil. Le premier ministre chinois Li Peng a averti, dimanche, qu'un déploiement militaire américain dans le détroit – les porte-avions *Independence* et *Nimitz* font route vers cette zone – ne ferait qu'*« aggraver »* la situation. *« La question de Taïwan est une affaire purement interne à la Chine. Aucune force étrangère ne devrait essayer de s'y ingérer »*, a déclaré M. Li Peng lors de la clôture de la session annuelle du Parlement à Pékin.

Cette mise en garde est la première intervention publique de M. Li Peng depuis le début de la campagne d'intimidation déclenchée par Pékin, le 8 mars, afin de peser sur le déroulement de l'élection présidentielle à Taïwan, dont le favori est l'actuel chef de l'Etat Lee Teng-hui, *« bête noire »* du régime communiste chinois. Afin de mieux afficher sa résolution dans cette crise, Pékin a démenti, samedi, avoir jamais fourni à Washington – comme l'avait déclaré un porte-parole du département d'Etat – l'assurance de ne pas attaquer l'île. A Taïpeh et dans les principales villes de Taïwan, plusieurs dizaines de milliers de manifestants ont défilé afin de protester contre l'actuelle campagne d'intimidation du régime continental. Hurlant des slogans hostiles à la *« réunification »* et à l'*« agression »* de la République populaire, les manifestants ont exprimé leur soutien à Peng Ming-min, président du Parti démocrate progressiste (DPP), candidat indépendantiste à l'élection présidentielle du 23 mars. De son côté, le chef de l'Etat Lee Teng-hui a indirectement accusé la Chine de faire usage d'un *« terrorisme d'Etat »* contre son pays.

La troisième série de manœuvres en cours, prévue pour s'achever le 25 mars, pourrait ne pas être la dernière. Selon l'agence centrale de presse de Taïpeh, le directeur du bureau de la sécurité nationale, Yin Tsong-wen, a indiqué que *« la Chine communiste pourrait mener une quatrième série d'exercices après la troisième série »*. Signe de la tension qui règne dans le détroit, Pékin vient d'ordonner aux habitants des îles situées dans la zone de ses exercices militaires, au large de Taïwan, de gagner le continent avant ce lundi, a déclaré un responsable de la station de radio officielle de l'île de Pingtan. L'île chinoise de Pingtan est l'un des centres de commandement des manœuvres de l'armée populaire de libération chinoise.

En Algérie, Hocine Aït Ahmed a été confirmé à la tête du FFS

Le congrès du Front des forces socialistes propose l'organisation d'une « conférence de paix », ouverte à tous les « partis représentatifs », islamistes compris

EN DÉPIT des discordances internes, l'aura du vieux *zaïm* (chef) est demeurée intacte. A l'issue de leur deuxième congrès, samedi 16 mars, à Alger, les délégués du Front des forces socialistes (FFS) ont fait un triomphe à leur chef de file, Hocine Aït Ahmed. De secrétaire général, ce dernier est devenu, après une modification des statuts, président. Figure historique de la guerre d'indépendance, cofondateur du FFS en 1963, le dirigeant kabyle, exilé volontaire en Suisse depuis des années, a été élu pour trois ans, par 603 des 668 suffrages exprimés.

Un conseil national de 120 membres a aussi été élu, parmi lesquels figurent des cadres connus du FFS, comme Ahmed Djeddaï et Mustapha Bouadef. La désignation du bureau exécutif et du nouveau premier secrétaire national relève, en revanche, des prérogatives du président. M. Aït Ahmed devait quitter l'Algérie à l'issue du congrès, a-t-on confirmé dans son entourage.

Rien ou presque n'a filtré des débats. Réunis à huis clos, depuis jeudi, dans l'énorme bunker du Palais des nations, situé à l'intérieur de la station balnéaire du Club des Pins, à l'ouest de la capitale, les délégués ont respecté les consignes de discrétion, qui ont toujours caractérisé la culture partisane algérienne.

Selon le bureau algérois de l'AFP, le congrès a soigneusement évité d'aborder les questions qui ne font pas l'unanimité au sein du FFS. Celle, par exemple, de l'exil prolongé de M. Aït Ahmed, justifié par des raisons de sécurité, mais qui n'est pas sans susciter le désarroi parmi les militants. Celle, plus sérieuse, du manque de débats internes : le *« contrat de Rome »*, signé, en janvier 1995, par plusieurs partis de l'opposition légale, dont le FFS et le FLN, et par la direction historique de l'ex-Front islamique du salut (FIS), *« a engagé le FFS dans une dynamique qui n'a jamais été décidée par ses organes »*, a déploré un cadre contestataire du FFS, Hamid Lounaouci. Il en a été de même, selon lui, pour le boycottage de l'élection présidentielle du 16 novembre, que M. Aït Ahmed aurait décidé seul.

Ce sentiment de malaise latent s'est exprimé publiquement, à la veille du congrès. Dans une lettre publiée, mardi 12 mars, par la presse locale, M. Lounaouci et trois autres responsables du FFS, Saïd Khelil, Rachid Halet et Saïd Hamdani, ont dénoncé *« l'exercice solitaire du pouvoir de décision »*, le maintien d'*« instances-alibis »* et les entraves à *« l'émergence des cadres »* au sein du FFS. Et décidé, *« pour ne pas cautionner »* ce congrès, de ne pas y participer. Ce grain de sable protestataire n'a pas suffi à enrayer la machine. Mais il explique peut-être, en partie, le fort taux d'absentéisme qui a marqué ce congrès. Sur les 1 500 délégués attendus, seuls 881 y ont assisté.

Conscient de l'inquiétude de ses troupes, M. Aït Ahmed a tenté, non sans habileté, de redresser la barre. Dès l'ouverture du congrès, il a lancé l'idée d'une *« conférence de paix à Alger ou – pourquoi pas ? – à Batna* [ville natale du président Liamine Zeroual], *avec tous les partis représentatifs, y compris avec le Mouvement pour une société islamique »* [MSI-Hamas, qui a recueilli 25 % des voix, lors du scrutin du 16 novembre] *et le Rassemblement pour* la culture et la démocratie (RCD), qui a totalisé, le 16 novembre, un peu plus de 9 % des voix, essentiellement en Kabylie. Les termes de la résolution politique relèvent du même souci de rassurer. Y est prônée la nécessité d'une *« paix civile »* qui ne soit soumise ni *« aux diktats du pouvoir »* ni à ceux *« des branches violentes de l'islamisme politique »*. Manière de réaffirmer l'ancrage du FFS dans l'opposition, mais aussi de lever l'ambiguïté qui pèse, depuis la rencontre de Rome, sur la nature de ses relations avec la mouvance islamiste. En condamnant la violence des « barbus », le FFS somme implicitement les « politiques » de cette nébuleuse de se démarquer de ses franges armées.

Les partisans d'une rupture avec le pouvoir n'ont pas dit leur dernier mot

Cette clarification ne remet nullement en cause la stratégie prônée par le FFS. Pour lui, la recomposition du paysage politique sur des bases pluralistes – seule à même d'éviter un tête-à-tête entre l'armée et les islamistes – reste, plus que jamais, à l'ordre du jour. Mais l'avenir de cette stratégie ne dépend pas seulement de ce parti, dont l'audience a du mal à dépasser les frontières de la Kabylie. Pour avoir quelque chance de réussir, elle doit trouver un relais au sein du FLN, seul parti jouissant encore d'une véritable implantation nationale. Les choses se joueront donc, en partie, au prochain congrès de l'ancien parti unique, prévu pour le 18 mai.

Nul ne peut prédire qui l'emportera, de la « ligne Mehri », du nom de l'ancien secrétaire général, partisan d'un ancrage du FLN dans l'opposition, ou de celle des « conservateurs » qui souhaitent faire de cette formation le parti du président Zeroual – et viennent de placer, pour ce faire, Boualem Benhamouda à sa tête. Les partisans d'une rupture avec le pouvoir, majoritaires au bureau politique, dont ils occupent les deux tiers des sièges, n'ont pas dit leur dernier mot. Mais l'appui apporté par des pans entiers des anciennes « organisations de masse » et une partie de l'appareil à M. Benhamouda risque de faire triompher les partisans d'un retour au parti-Etat.

Si cette hypothèse devait se confirmer, le FFS se trouverait alors privé de tout relais pour mettre en œuvre sa stratégie. On voit mal, dans ce cas, par quel moyen l'Algérie pourra échapper à la meurtrière polarisation armée-islamistes, qui a fait, depuis quatre ans, entre 50 000 et 70 000 morts.

Catherine Simon

Trois élections présidentielles en Afrique

MOHAMED TAKI Abdoulkarim, soixante ans, a été élu, samedi 16 mars, président de la République fédérale islamique des Comores avec 64,29 % des voix, a annoncé, dimanche 17 mars, la Commission nationale électorale. Il a battu son adversaire du second tour, Abbas Djoussouf, candidat du Forum pour le redressement national, et va remplacer Saïd Mohamed Djohar, écarté du pouvoir après la tentative de coup d'Etat fomentée, le 28 septembre 1995, par le mercenaire français Bob Denard. Le taux de participation a été d'environ 62 %, au lieu de 64 % au premier tour, le 6 mars.

M. Taki, plusieurs fois ministre et ancien président de l'Assemblée nationale, qui se présentait sous les couleurs de l'Union nationale pour la démocratie aux Comores (UNDC), prend sa revanche sur l'Histoire. Il avait été battu par M. Djohar au second tour de l'élection présidentielle de 1990, dont il avait toujours contesté les résultats.

Pour la première fois depuis leur indépendance, en 1975, les Comoriens vont assister à une cérémonie de passation de pouvoirs, lundi 25 mars, d'un président à l'autre, au terme d'élections démocratiques. Jusqu'à maintenant, les coups d'Etat décidaient de leur sort. Les deux prédécesseurs de M. Djohar, les présidents Ali Soilih et Ahmed Abdallah, ont été assassinés, l'un en mai 1978 et l'autre en novembre 1989.

M. Taki était arrivé en tête du premier tour, avec 21 % des voix, contre 15,6 % à Abbas Djoussouf. Il a ensuite bénéficié d'un jeu d'alliances, recueillant le soutien de douze des treize candidats éliminés au premier tour. M. Taki avait été brièvement nommé *« coprésident »* par les putschistes, en septembre, mais ses alliés, tout comme ses compatriotes, ne lui en ont pas tenu rigueur. Investi de la lourde responsabilité de redresser un pays en banqueroute, où la corruption fait la loi, M. Taki va devoir gérer ses alliances et payer ses dettes à l'égard de ceux qui l'ont aidé à remporter une victoire aussi nette.

Deux autres élections présidentielles se déroulaient également ce week-end. D'une part, en Sierra Leone, Ahmad Tejan Kabbah, soixante-quatre ans, le candidat du Parti du peuple sierra-léonais (SLPP), a été proclamé, dimanche 17 mars, vainqueur de l'élection présidentielle, par la commission électorale. M. Kabbah a obtenu 59,49 % des voix, au second tour de scrutin, organisé vendredi 15 mars, contre 40,51 % à son adversaire, John Karefa-Smart, quatre-vingts ans, du Parti de l'union nationale du peuple (UNPP). Il est assuré d'un soutien au Parlement puisque son parti, la plus ancienne formation politique du pays, était arrivé en tête des élections législatives à la proportionnelle, les 26 et 27 février, avec 36,1 % des suffrages.

D'autre part au Zimbabwe, le président Robert Mugabe est assuré d'être reconduit dans sa fonction. Il était le seul candidat du scrutin présidentiel qui a eu lieu samedi 16 mars, les deux autres candidats s'étant retirés de la course quelques jours avant l'élection. – *(AFP)*

A Sernovodsk, les troupes russes ont « rétabli l'ordre » à coups de canon

Cette ville tchétchène est interdite à la presse et aux secouristes depuis le commencement de l'offensive engagée par Moscou, début mars. « Moins tu en sais, mieux tu dors », lâchent les soldats russes, alors que se multiplient les rumeurs d'exactions

L'aviation et l'artillerie russes restaient *« engagées »*, dimanche 17 mars, contre les *« nids de résistance »* tchétchènes, selon le commandement russe. Outre Bamout, où la résistance tient depuis un an grâce aux souterrains de cet ancien site de missiles, c'est à nouveau Samachki qui est bombardé. Il y a un an, ce village, situé à une dizaine de kilomètres de Sernovodsk, avait déjà été *« nettoyé »*. Les troupes russes avaient alors brûlé et pillé le tiers de ses habitations, tuant une centaine de civils. Le président indépendantiste, Djokhar Doudaev, a déclaré, dimanche, qu'il était *« prêt à rencontrer quiconque [parmi les Russes] capable de tenir ses promesses »*, le président russe Boris Eltsine l'étant *« moins que les autres »*, selon M. Doudaev. Ce dernier a aussi affirmé à l'AFP : *« Nous rejetons la démocratie occidentale, nous regardons vers les valeurs de l'islam, et ce n'est que dans cette direction que nous voyons notre développement. »*

Près de SERNOVODSK (ouest de la Tchétchénie)
de notre envoyé spécial

Ici, tout a commencé de façon tragi-comique, avec une armée russe gavée de canons mais démoralisée, pas payée, et vendant tout, ou presque, comme au bazar. Une armée qui s'embourbait à Sernovodsk, ce petit bourg tranquille de l'ouest de la Tchétchénie. Et tout a fini par une opération de *« rétablissement de l'ordre »* à coups de canon, dans les ruines et dans le sang. *« On pensait que tout était terminé. C'était dimanche. On est sorti pour se détendre. Tout à coup, ils ont frappé à l'artillerie. Ma cousine a explosé en morceaux dans son jardin »*, raconte, la voix entrecoupée de râles de douleur, Aslan, un jeune Tchétchène qui gît, gravement blessé par les éclats d'obus, dans un hôpital voisin. Satsika Salamonova, mère de trois enfants, a pris une balle dans le dos en partant. Elle était enceinte de huit mois. Jambes paralysées, un rein en moins, elle raconte, livide, sur son lit d'hôpital : *« On m'a dit, lundi, qu'on ouvrait un couloir humanitaire. Alors on est parti pour échapper aux bombardements, avec mon oncle au volant et mes trois enfants dans la voiture. Dès qu'on a démarré, les Russes nous ont tiré dessus. »*

Depuis ce jour fatidique du dimanche 3 mars, on ne sait plus exactement ce qui se passe à Sernovodsk. Cela fait quinze jours que l'armée russe interdit l'entrée de la petite ville au Comité international de la Croix-Rouge, à Médecins sans frontières, à l'Office international des migrations (ONU), aux journalistes. Certains reporters, dont ceux de la deuxième chaîne russe, ont réussi à corrompre les soldats de garde. Mais depuis que la télévision russe a diffusé des images du village ravagé, de corps calcinés, les chefs ont donné des ordres. Et même contre *« n'importe quelle somme »*, les soldats russes ne laissent plus passer. De loin, on voit quelques ruines. Ceux qui en ont réchappé racontent les vaches carbonisées dans l'étable, la maison détruite, un parent tué ou blessé. Le pillage est en cours. Ce qui ne peut être emporté par les soldats russes est parfois détruit, affirment des témoins. Il y a des rumeurs de viols, d'arrestations, d'exactions.

Tout a commencé par quelques incidents locaux qui se sont ajoutés à la nouvelle tactique de conquête russe en Tchétchénie. Tactique dite de *« pacification »* de villages jugés *« rebelles »*, un par un, et si nécessaire à coups de bombes. Aboubaker, un ambulancier de Sernovodsk témoin des événements, résume leur déroulement : après avoir *« conquis »*, voici près d'un an, sans combats, la petite ville de 15 000 habitants, qui hébergeait autant de réfugiés, les Russes se sont installés dans des postes. Après une relève, il y a près d'un mois, un soldat russe a sauté sur un champ de mines dont les soldats en partance avaient oublié de signaler les emplacements. Les gardiens entendant une explosion ont alors mitraillé à l'aveugle, achevant du coup le soldat blessé. L'affaire a été officiellement mise sur le compte d'une attaque tchétchène. *« Ils m'ont dit que ce n'était pas grave, que le soldat tué appartenait à une autre unité »*, raconte, écœuré, l'ambulancier.

Quelques jours plus tard, un autre incident va faire beaucoup plus de victimes. Un soldat russe déserte – ce qui est courant ici – pour aller rejoindre sa mère dans un village voisin. Son chef d'unité lui avait accordé une permission que le supérieur avait refusée. Le commandant a donc fait arrêter le chef d'unité. Sous la pression de ses hommes, il a été relâché quelques jours plus tard. Mais entre Russes, la tension est restée vive. Une nuit, une explosion déclenche une bataille rangée entre les deux postes. Se croient-ils attaqués par les indépendantistes ? Toujours est-il que le bilan est alors de neuf morts et vingt-sept blessés, selon les habitants. Officiellement, on fait état d'une attaque tchétchène. Evidemment, personne ne dira si, pendant la nuit, des combattants tchétchènes n'ont pas joué quelques malins tours pour transformer en un enfer le cauchemar des soldats russes qui vivent dans la boue, le froid, la faim et la peur.

« NID DE BANDITS »

Mais il n'en fallait sûrement pas plus pour convaincre le commandement russe que Sernovodsk était un dangereux *« nid de bandits »*. D'autant plus qu'un article dans la presse de Moscou accuse la petite ville d'un grave crime : soigner des combattants blessés. Pire, le bourg compte officiellement vingt-cinq combattants tchétchènes, un groupe d'*« autodéfense »* créé en vertu de l'accord militaire signé en juillet 1995 pour négocier avec Moscou et qui a depuis longtemps capoté.

Plus urgent sans doute pour le commandement russe est le passage des colonnes de blindés qui veulent traverser Sernovodsk pour aller *« pacifier »* la Tchétchénie. Depuis mars, l'armada russe arrive aux portes de la ville. La population manifeste alors, bloquant pacifiquement le passage des chars russes. Les forces de Moscou encerclent Sernovodsk, déployant l'artillerie, et lancent un ultimatum : la ville doit se soumettre ou périr sous les bombes.

Selon l'adjoint du préfet, Ramzat Khadjiev, les autorités locales, proches du gouvernement prorusse installé à Grozny – alors que le cœur de la population bat pour les indépendantistes –, acceptent toutes les conditions russes : le passage des blindés, l'installation du FSB (ex-KGB) et des forces de l'ordre pro-russe à Sernovodsk. Mais elles refusent une chose : livrer les vingt-cinq membres du groupe d'*« autodéfense »* et vingt autres personnes soupçonnées d'être des combattants. *« D'abord, il est difficile d'arrêter un homme armé. Ensuite, la population les aime. Ce sont eux qui ont sauvé les blessés, organisé un hôpital sous les bombes quand les Russes ont commencé à tirer »*, raconte M. Khadjiev.

Des négociations s'engagent, une délégation part pour Grozny le samedi. Tout semble donc s'arranger. Le dimanche matin, Aslan voit sa cousine soudain fauchée par un obus dans son jardin, avant de tomber lui-même. Des maisons croulent sous les bombes, d'autres prennent feu. Saïd Doumaev, professeur de littérature russe, perd tout : sa maison, ses vêtements, ses diplômes et ses livres russes qui, lance-t-il, *« brûlent eux aussi »*. Satsika Salamonova se réfugie dans une cave avec ses enfants. De son appartement, Salman, un commerçant, voit les premiers blindés entrer par la rue : *« Ils mitraillaient toutes les maisons en passant. »* Au centre-ville, les blindés russes tirent sur une voiture, tuent trois jeunes gens. Les membres du groupe d'*« autodéfense »* tchétchènes redeviennent des combattants et repoussent les Russes hors de la ville, avant de disparaître, plus tard dans la nuit. Le lundi matin, on annonce l'ouverture, pour trois heures, d'un couloir humanitaire. Près de 14 000 civils sur 30 000 réussissent à sortir. Satsika Salamonova sort de sa cave avec son gros ventre et ses trois enfants pour partir dans la voiture de son oncle. Elle ne fera pas dix mètres. Les habitants aux alentours ont soigné une cinquantaine de blessés, tous des civils.

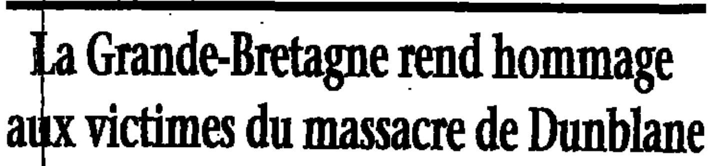
Il ne leur reste peut-être à Sernovodsk, toujours sous blocus russe, que de nombreux morts calcinés, qui seront baptisés demain *« combattants tchétchènes »*. A quelques kilomètres, l'armée encercle d'autres bourgades, dont Samachki ; le village martyr de la campagne militaire russe de 1995 est de nouveau bombardé, dimanche 17 mars. Dans l'est de la Tchétchénie, des scénarios identiques se reproduisent. C'est un des volets du *« plan de paix »* adopté, vendredi, à Moscou. L'armée russe est, selon les termes du général Simionov, chef de l'armée de terre, *« un éléphant dans un magasin de porcelaine »*. Nulle part, la presse et les secours ne passent. Surtout pas une caméra de télévision. Aux barrages, les soldats russes, qui refoulent les médias et les organisations humanitaires, lâchent, fatalistes : *« Moins tu en sais, mieux tu dors. »*

Jean-Baptiste Naudet

Perplexité après le vote sur la réhabilitation de l'URSS

A peine un millier de personnes ont manifesté, dimanche 17 mars à Moscou, à l'appel des communistes pour commémorer le référendum de 1991 favorable au maintien de l'URSS, mais qui avait été boycotté par six Républiques, aujourd'hui indépendantes. Celles-ci, notamment les trois Républiques baltes, ont vivement réagi au vote de la Douma, qui a adopté, vendredi, un texte déclarant *« caduque »* la dissolution de l'URSS. Le chef de la diplomatie allemande a qualifié cette décision d'*« insignifiante »*, tandis qu'à Varsovie le premier ministre a estimé que ce vote était *« une question de troisième ordre pour la Pologne »*. Les Etats-Unis ont précisé qu'ils seraient *« tout à fait hostiles à toute tentative pour recréer »* l'URSS *« par intimidation »*. – (AFP.)





La Grande-Bretagne rend hommage aux victimes du massacre de Dunblane

LONDRES
de notre correspondant

A 9 h 30, dimanche 17 mars, toute la Grande-Bretagne s'est arrêtée, pendant une minute, en souvenir des victimes de Dunblane. Une heure plus tard, dans le gros bourg écossais écrasé de douleur après le massacre des innocents – seize enfants et leur institutrice abattus mercredi 13 mars par un tueur fou –, un service épiscopalien avait lieu dans la cathédrale gothique. Au lieu de célébrer la Fête des mères, qui, ici, tombait le 17 mars, les officiants ont commémoré la disparition des victimes et apporté leur réconfort aux familles touchées et à toute la communauté. Car il n'y a pas grand monde à Dunblane dont un voisin, un ami ou un parent n'ait été atteint par le drame dans le gymnase de l'école primaire.

S'adressant aux enfants, le révérend Colin McIntosh leur a dit, comme pour les rassurer, que *« même les adultes ne comprennent pas ce qui est arrivé »*. Mais c'est surtout dans le recueillement et le silence que les habitants ont passé ce dimanche. Les Ecossais ne sont guère expansifs, surtout en de telles circonstances, et c'est d'un geste, d'un regard, que les habitants se sont dit ce qu'ils avaient à se dire. Avant que l'un d'entre eux, George Robertson, responsable de l'Ecosse dans le cabinet fantôme travailliste et dont les enfants ont étudié à l'école locale, avertisse la presse qu'il était temps qu'elle s'en aille. *« Les gens ont été très compréhensifs parce qu'ils savent que le reste du monde veut savoir. Mais le moment est venu de les laisser à leur peine. »*

Avant de plier bagage, les médias auront rapporté la visite à Dunblane de la reine et de la princesse Anne, qui s'est en partie déroulée hors de portée des caméras de télévision. Sous un ciel gris, la souveraine a déposé des fleurs s'ajoutant aux longues rangées de bouquets devant l'école du bourg. Elle s'est ensuite rendue auprès des familles des victimes, de survivants encore hospitalisés et a rencontré, dans la cathédrale, les personnes impliquées dans le drame, enseignants, sauveteurs, membres du clergé.

Pendant ce temps, la polémique s'intensifie autour du meurtrier, Thomas Hamilton, qui s'est donné la mort après son crime. Etait-il pédophile ? Pourquoi avait-il été autorisé à posséder des armes à feu ? Faut-il continuer de réglementer l'ouverture des clubs pour enfants ? Plusieurs députés ont réclamé des mesures très strictes sur le port d'armes ou même l'interdiction pure et simple de posséder des armes à feu. Au contraire, le chef du Parti libéral-démocrate, Paddy Ashdown, est défavorable à une interdiction qui, selon lui, pourrait priver la Grande-Bretagne de médailles de tir aux Jeux olympiques. Quant au député travailliste Denis McShane, il a écrit au speaker de la Chambre des communes pour demander que le stand de tir pour députés cède la place à une crèche.

Patrice de Beer



هكذا من الاصل

Deuxième tour de l'élection présidentielle au Bénin

COTONOU. Le président béninois, Nicéphore Soglo, et son prédécesseur, le général Mathieu Kérékou, devaient se retrouver face à face, lundi 18 mars, pour une revanche de la présidentielle de mars 1991, qui avait couronné le processus de démocratisation engagé un an plus tôt. Cinq ans plus tard, les données ont changé. Mathieu Kérékou, âgé de soixante-deux ans, est soutenu par une *« coalition pour l'alternance démocratique »* réunissant les principaux chefs de l'opposition, qui avaient pourtant combattu son régime militaro-marxiste instauré en 1972. Ces opposants, qui avaient fait bloc derrière Nicéphore Soglo en 1991, l'accusent aujourd'hui de dérive népotiste et totalitaire et voient en Mathieu Kérékou le *« véritable père de la démocratie »* béninoise.

Le général Kérékou, qui a recueilli 33,94 % des voix au premier tour, le 3 mars, est mathématiquement favori, puisqu'il a obtenu le soutien des deux candidats arrivés en troisième et quatrième positions (totalisant 27,47 % des suffrages), Me Adrien Houngbédji et Bruno Amoussou. Le président sortant, arrivé en tête au premier tour avec 35,69 % des voix, a appelé ses compatriotes à un *« sursaut national »* pour barrer la route aux *« tenants de l'ancien régime »* et déjouer le *« complot international »* visant à *« mettre fin à l'un des rares processus démocratique réussi »* en Afrique sub-saharienne. – *(AFP)*

EUROPE

■ **ALLEMAGNE : le ministre des affaires étrangères**, Klaus Kinkel, a estimé, dimanche 17 mars, que les violentes manifestations kurdes de la veille en Allemagne constituaient une *« déclaration de guerre »* à l'Etat de droit allemand. *« Les meneurs des affrontements violents doivent être immédiatement expulsés vers la Turquie »*, a-t-il déclaré. Quelque 10 000 policiers avaient été mobilisés samedi pour empêcher la tenue d'une manifestation kurde interdite à Dortmund (ouest), barrant l'accès de la ville aux manifestants qui affluaient. Les violents affrontements qui ont suivi ont fait au moins 22 blessés dans les rangs des forces de l'ordre et près de 300 parmi les manifestants. Quelque 1 200 personnes ont été placées en garde à vue. – *(AFP)*.

■ **RUSSIE : le président Boris Eltsine**, candidat à sa propre réélection à la présidentielle du 16 juin, a progressé dans le dernier sondage, diffusé dimanche 17 mars, par la télévision russe. Mais avec 15 % des intentions de vote (+ 4 %), il est toujours devancé par le candidat communiste, Guennadi Ziouganov (25 %, + 1 %). – *(AFP.)*

■ **ITALIE : l'accident d'un car transportant des touristes français**, dimanche 17 mars à Mestre, près de Venise, a fait une vingtaine de blessés, dont quatre dans un état grave, selon un dernier bilan communiqué par les services de secours. Immatriculé en France, le car s'est retourné dans un virage. Le groupe de touristes, tous originaires de la région de Toulouse, était logé à Jesolo, au nord de Venise. – *(AFP)*.

AMÉRIQUES

■ **CUBA - ÉTATS-UNIS : des responsables de la CIA** ont récemment rencontré, à New York, des membres des services de renseignements cubains pour leur présenter les preuves que la destruction, le 24 février, de deux avions civils par la chasse cubaine avait eu lieu dans l'espace aérien international, a indiqué, samedi 16 mars, le *Washington Post*. Selon le quotidien citant de hauts responsables de l'administration Clinton, cette rencontre a eu l'effet escompté : les autorités cubaines ne soutiennent plus qu'elles disposent de *« preuves »* sur la destruction dans l'espace cubain des deux Cessna. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **Les chefs d'Etat des cinq pays des Grands Lacs** (Burundi, Ouganda, Rwanda, Tanzanie et Zaïre) ont appelé les quelque 2 millions de refugiés hutus rwandais et burundais à retourner dans leurs pays d'origine, dans des messages enregistrés sur cassette vidéo dimanche 17 mars, au deuxième jour du sommet réuni à Tunis, a-t-on appris de source proche de la conférence. Moyen de communication inédit auprès des réfugiés, cette cassette doit être largement distribuée dans les camps installés au Zaïre, en Tanzanie et au Burundi. – *(AFP.)*

■ **ALGÉRIE : une bombe a explosé, samedi 16 mars**, dans une décharge publique à Baraki, dans la grande banlieue est d'Alger, faisant deux morts et cinq blessés, ont indiqué les services de sécurité. On ignore si cette bombe a été placée sciemment ou si, après y avoir été jetée, elle a explosé accidentellement. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **ISRAËL : le procureur de l'Etat a demandé**, dimanche 17 mars, une peine de réclusion à perpétuité pour l'assassin du premier ministre Itzhak Rabin, Ygal Amir, un extrémiste juif de vingt-cinq ans accusé de meurtre avec préméditation. Le jugement a été mis en délibéré. – *(AFP.)*

■ **SYRIE : le directeur général des relations extérieures** à la commission européenne, Juan Prat, a entamé dimanche 17 mars à Damas des *« discussions exploratoires »* avec des responsables syriens sur un accord d'association avec l'Union européenne (UE), a-t-on appris auprès de la représentation de l'UE. – *(AFP.)*

ASIE

■ **AFGHANISTAN : une fosse commune a été découverte** à proximité de Djalalabad, ville proche de la frontière avec le Pakistan, a annoncé, dimanche 17 mars, l'agence de presse afghane basée au Pakistan AIP. Ce charnier où cinq cents cadavres avaient été ensevelis daterait, selon l'agence, de la répression conduite par le régime communiste pendant la période 1978-1992. – (*Reuter*)

ÉCONOMIE

■ **JAPON : l'excédent commercial a reculé de 45,8 % en février** sous l'effet d'importations toujours aussi soutenues mais aussi, pour la première fois depuis trois ans, d'un petit recul des exportations à la fois vers les Etats-Unis et vers le reste de l'Asie. En février, le Japon a dégagé un excédent de 6,13 milliards de dollars (30 milliards de francs), pratiquement divisé par deux par rapport au résultat enregistré en 1995, a annoncé lundi 18 mars le ministère des finances. – *(AFP.)*

■ **CÔTE D'IVOIRE : la croissance économique devrait s'élever** à environ 6,5 % en 1996, après avoir atteint 7 % en 1995 et 1,8 % en 1994, a estimé, samedi 16 mars à Abidjan, le chef d'une mission du Fonds monétaire international (FMI), Christian François. Premier exportateur mondial de cacao et septième pour le café, la Côte d'Ivoire tire de la vente de ces deux produits plus de la moitié de ses recettes d'exportations. – *(AFP.)*

■ **UNION MONÉTAIRE : Leon Brittan, le commissaire chargé des** relations extérieures et de la politique commerciale de l'Union européenne (UE), s'est déclaré hostile à la mise en place d'un nouveau SME (système monétaire européen) pour gérer à partir de 1999 les rapports entre les pays qui auront constitué entre eux une union monétaire et ceux, qui n'ayant pas satisfaits aux critères de Maastricht, resteront momentanément au-dehors. *« Il n'est pas évident qu'un tel mécanisme serait approprié ou utile »*, a déclaré en fin de semaine dernière Leon Brittan en parlant du SME rénové auquel l'IME (l'Institut monétaire européen) est en train de travailler. Le porte parole de la Commission, Klaus Van der Pas, a précisé que Leon Brittan *« avait exprimé des idées personnelles »*.

Le redressement des finances publiques reste la priorité du futur premier ministre suédois

Göran Persson veut réduire le chômage de moitié

La direction du Parti social-démocrate suédois, au pouvoir, avait convoqué un congrès extraordinaire du 15 au 17 mars à Stockholm pour élire un nouveau président (et premier ministre), Göran Persson, âgé de quarante-sept ans. *La réunion*, qui devait aussi définir les lignes directrices de la politique du parti à l'aube de l'an 2000, n'a pas provoqué les affrontements attendus entre les « traditionalistes » et les « rénovateurs ».

STOCKHOLM
de notre correspondant en Europe du Nord

Durant les trois jours du congrès des sociaux-démocrates, « traditionalistes » et « rénovateurs », qui s'affrontaient durement depuis des mois sur le bien-fondé de l'assainissement rapide des finances publiques, de la réduction des prestations sociales, de la lutte contre l'inflation et de l'adhésion à l'Union européenne, n'ont pas ouvert de bataille rangée. Pour la bonne raison que la plupart des questions sensibles qui opposaient les deux courants n'ont pas été tranchées, que certaines décisions – comme celle ayant trait à une imposition plus forte des hauts revenus – ont été remises à l'appréciation du congrès « ordinaire » de 1997 ou que des compromis bien vagues ont été trouvés...

Préserver l'unité du « mouvement ouvrier » et de ses deux branches (le parti et LO, la Confédération générale du travail) : telle a toujours été la préoccupation principale d'un dirigeant social-démocrate suédois. Göran Persson ne fait pas exception à la règle et, pour tenter de mettre fin à des relations conflictuelles, ces dernières années, avec la centrale syndicale, ce ministre des finances sortant – et à poigne – a dû faire des concessions. Son programme de réduction des dépenses publiques et des prestations sociales, mis en œuvre depuis l'automne 1994, n'était pas du goût de LO, et il a accepté de faire un geste : l'indemnisation du chômage, qui avait été ramenée à 75 % du montant du dernier salaire, sera par exemple de nouveau portée à 80 % en 1998.

Le futur premier ministre – il sera désigné vendredi 22 mars – a aussi « flirté » dans son discours avec les jeunes et l'aile écologiste de son parti en annonçant que la Suède allait entreprendre le démantèlement de l'énergie nucléaire en fermant un des douze réacteurs en service avant la fin de la présente législature (septembre 1998). Il a souhaité une croissance économique prenant en compte la protection de l'environnement.

Ces grandes déclarations louables mises à part – il fallait contenter toutes les sensibilités du « mouvement » –, M. Persson est resté ferme sur plusieurs points : la politique de redressement des finances publiques sera poursuivie de même que la lutte contre l'inflation : *« Il ne faut pas perdre de vue les réalités économiques. » « Mais*, a-t-il poursuivi, *la priorité des priorités est le combat contre le chômage, et notre ambition est de le réduire de moitié d'ici à l'an 2000. »*

UTOPIQUE

Le chômage touche actuellement, au total, plus de 12 % de la population active en Suède, et la plupart des commentateurs locaux estiment que l'objectif fixé par le nouveau dirigeant social-démocrate est un tantinet utopique, d'autant plus qu'il n'a pas précisé comment il comptait atteindre son but, hormis par le biais d'un vaste plan de formation professionnelle et d'éducation.

Le débat sur l'Europe, qui divise tant la Suède et le parti au pouvoir, n'a pas non plus donné lieu à de vifs débats. Au contraire, les délégués ont sur ce point suivi la résolution du bureau directeur. Celle-ci estime que la décision de participer à l'Union économique et monétaire ne doit être prise qu'en 1997 et elle rejette l'idée d'un référendum consultatif préalable sur le sujet. En matière de politique étrangère, elle n'exclut pas non plus un « adoucissement » du droit de veto *« sauf dans les questions d'importance nationale et vitale »* pour les Scandinaves.

Il convient enfin de remarquer que le nouveau « patron » des sociaux-démocrates suédois, contrairement à ses prédécesseurs Ingvar Carlsson et Olof Palme, n'a pratiquement pas évoqué dans son discours la solidarité avec le tiers-monde. Göran Persson a en revanche mis l'accent sur la nouvelle coopération européenne ainsi que sur les problèmes et le développement économique des proches voisins de la Suède, à commencer par les Républiques baltes et la région de Saint-Pétersbourg.

Alain Debove

POLITIQUE La gauche, réunie par le PS pour un colloque sur l'Europe, samedi 16 mars, au Palais de la Mutualité à Paris, enregistre un nouveau succès électoral avec la victoire du candidat socialiste, Maurice Janetti, au second tour d'une élection législative partielle dans la sixième circonscription du Var. ● LES DÉBATS du colloque organisé par le Parti socialiste ont montré, à la fois, la cohésion de ce dernier sur les questions européennes et son aptitude à dialoguer avec d'autres composantes de la gauche – au premier rang desquelles le PCF – qui ne partagent pas totalement ses vues. Lionel Jospin a salué l'apparition d'« *un nouvel état d'esprit à gauche* ». ● ALAIN JUPPÉ, continuant l'offensive qu'il avait entamée avec le « séminaire » gouvernemental du 14 mars, a réaffirmé, dimanche, sur TF 1, que l'amélioration de la « *vie quotidienne des Français* » est sa priorité.

Lionel Jospin salue l'apparition d'« un nouvel état d'esprit » à gauche

Victorieux dans le Var, département où il n'avait remporté aucun siège de député depuis 1988, le Parti socialiste est parvenu à réunir autour de lui, à Paris, l'ensemble de la gauche pour discuter de l'avenir de la construction européenne

SI ELLE N'EST PAS ENCORE en ordre de marche, loin d'avoir déterminé les nouvelles formes de son rassemblement, la gauche commence à se préparer à l'alternance en vue des élections législatives de 1998. Consciente qu'elle n'est pas perçue encore par l'opinion comme une véritable alternative, *elle goûte les effets positifs*, dans les sondages et les élections partielles, de l'impopularité persistante du gouvernement Juppé. A cet égard, elle vient de vivre un excellent week-end : dimanche 17 mars, elle a remporté sa huitième législative partielle depuis l'automne – la septième pour le Parti socialiste – avec l'élection surprise de Maurice Janetti dans le Var.



« COURANT DE FRATERNITÉ »

La veille, au Palais de la Mutualité, à Paris, après des années de querelles et de bouderies, elle « *scellait ses retrouvailles* », selon la formule de Jean-Christophe Cambadélis, à l'occasion du colloque du PS sur « la France, l'Europe, face à la mondialisation ». Après les ateliers du matin, où les socialistes ont confronté leurs vues sur la nation et l'Europe avec des intellectuels et des syndicalistes, l'après-midi a pris l'allure d'une apothéose. Deux débats ont réuni, le premier, Jacques Delors, Charles Fiterman, membre de la CAP (Convention pour une alternative progressiste), Jean-Pierre Chevènement, président du Mouvement des citoyens (MDC), Michel Rocard, Henri Emmanuelli et Noël Mamère, président de Convergences écologie-solidarité (CES) ; le second, Pierre Mauroy, Jean-Michel Baylet, Robert Hue, secrétaire national du Parti communiste, Dominique Voynet, porte-parole des Verts, et Laurent Fabius. Greffier muet mais attentif, Lionel Jospin avait pris place à chaque « table ronde ».

L'assistance a été on ne peut plus bon public, distribuant avec une égale chaleur ses applaudissements, avec mentions spéciales pour M. Emmanuelli, une salve ponctuant chaque message de solidarité, et pour M. Delors, la salle étant visiblement au diapason de ses convictions européennes. En conclusion, M. Jospin résista à peine au lyrisme en parlant de « *nouvel état d'esprit à gauche* » et même de « *courant de fraternité* ». « *Il est difficile de savoir où cela nous conduira*, a noté le premier secrétaire du PS. *Nous ne devons pas nous dissimuler les différences, sensibles sur la monnaie unique, ni les exagérer. Il ne s'agit pas de semer des illusions, mais il y a cet état d'esprit nouveau et l'impression que nous sommes en mouvement. Je veux m'en réjouir.* »

M. Jospin a présenté « *la nouvelle synthèse* » du PS sur l'Europe, tout en se défendant d'avoir « *la religion de la monnaie unique* », dont la mise en place doit « *être accompagnée par une politique économique et sociale plus tournée vers les besoins des peuples* ». En même temps, il a souligné que « *la France est un thème qui ne doit pas, en ces moments de perte de repères, être abandonné aux nationalistes de la droite extrême* ». Les deux débats n'ont pas gommé les divergences au sein de la gauche mais celles-ci ont semblé un peu atténuées par la présentation apaisée qui en a été faite, à travers une succession de monologues.

M. CHEVÈNEMENT « CATALYSEUR »

M. Rocard a répété sa conviction que « *nous souffrons de pas assez d'Europe* », tout en s'interrogeant sur un « *divorce à l'amiable* » avec une Grande-Bretagne décidément peu européenne. Avocat du salaire minimum européen, M. Emmanuelli a souligné que, « *s'il n'y a pas un geste fort sur le plan social au moment du passage à la monnaie unique, je crois qu'après il sera trop tard* ». « *Si je ne peux pas le faire en France,* a ajouté l'ancien premier secrétaire, *je demanderai l'asile politique dans un pays voisin et je me battrai là-bas.* »

M. Chevènement a interpellé directement l'ancien président de la Commission européenne. Présentant le MDC comme « *un catalyseur des débats au sein de la gauche* », le maire de Belfort a redit tout le mal qu'il pensait de Maastricht et de la monnaie unique – qui « *suppose des plans Juppé à répétition* » – avant d'évoquer un référendum pour « *construire une Europe des peuples* ». Dimanche, au « Grand Jury RTL-*Le Monde* », il a insisté sur « *l'indépendance* » du MDC. « *Je ne suis pas favorable à l'hégémonie du PS,* a-t-il déclaré. *Je pense que la gauche est plurielle.* »

M. Delors a mis d'emblée les rieurs de son côté : « *Chevènement avait dit que la chute du mur de Berlin avait fait un seul mort : Delors. Depuis, je suis un ressuscité qui goûte chaque moment de la vie d'une manière différente. Oui, Jean-Pierre, il y a une Europe et je l'ai rencontrée. (...) Cette Europe ne peut survivre qu'en s'unissant !* »

Plaidant pour une « *mondialisation-coopération* », M. Hue est apparu sous son jour le plus ouvert, ponctuant ses propos de formules du type « *Voyez, nous réfléchissons de manière constructive* » ou « *Il n'y a rien dans ma démarche d'une crispation doctrinaire* », semblant même s'excuser lorsqu'il énonçait des différences. « *Je ne dis pas non à la mondialisation,* a lancé M. Hue, *je ne dis pas non à l'Europe. Je le dis avec force. Je suis pour une vraie communauté. Nous les communistes, nous sommes foncièrement inscrits dans une volonté de construire l'Europe.* » M. Hue a plaidé pour « *un instrument monétaire commun* », en assurant, à propos de ce « *lieu de divergence majeure* », que « *la monnaie unique permet à la guerre économique de se déployer* ».

Des propos qui ont conduit M. Fabius à faire la leçon à M. Hue – qu'il ne manquait pas d'appeler « *Robert* » – sur les avantages comparés de la monnaie unique et de la monnaie commune, à partir d'un argumentaire que M. Jospin a jugé ensuite « *excellent* ». « *Il faut faire le nécessaire pour construire l'Europe malgré Maastricht, au-delà de Maastricht* », a proclamé Mme Voynet, qui se voulait, là aussi, rassurante, après un virulent réquisitoire contre la mondialisation.

Michel Noblecourt

La majorité perd un siège dans le Var au profit du Parti socialiste

TOULON
de notre correspondant

L'élection législative partielle du Var s'est conclue, dimanche 17 mars, par un cinglant échec pour la majorité. En conquérant la circonscription laissée vacante par l'élection au Sénat d'Hubert Falco (UDF-PR), président du conseil général du Var, proche de François Léotard, président du Parti républicain, le socialiste Maurice Janetti, ancien député, permet à la gauche d'exister à nouveau dans un département qui ne comptait plus de députés de gauche depuis 1988. Alors que l'opposition n'avait totalisé que 40,36 % des voix au premier tour, M. Janetti devance la candidate de la majorité, Josette Pons (UDF-PR), arrivée en tête au premier tour, de 528 voix. M. Janetti a bénéficié d'un bon report des voix communistes et du surcroît des suffrages exprimés.

Mieux implanté dans les communes rurales, M. Janetti arrive pourtant en tête dans certaines villes importantes comme Cuers (55,35 %) ou Brignoles (50,58 %). Mme Pons en revanche a souffert de mauvais reports de voix dans son propre camp. Ainsi à Belgentier, dont le maire, Bruno Aycard (RPR), était candidat dissident au premier tour, Mme Pons avait obtenu 445 voix le 10 mars ; elle n'en a plus eu que 234 au second tour, ce qui la place derrière Maurice Janetti (288 voix).

Les résultats connus, les dissensions ont surgi au grand jour dans la majorité. Mme Pons a « *regretté de n'avoir pas été soutenue par le secrétaire départemental du RPR* [Jean-Pierre Giran, maire de Saint-Cyr-sur-Mer, NDLR] » et l'a accusé de « *de ne pas avoir joué le jeu* ». « *Josette Pons n'a pas perdu,* a déclaré M. Falco, *on l'a fait perdre. La gauche a bien reporté ses voix mais on ne peut pas en dire autant de nos partenaires. Vous voyez que le crime est signé !* »

Mme Pons a également pâti de l'appel au boycott qu'avait lancé le Front national. En déplacement à Toulon, vendredi 15 mars, Jean-Marie Le Pen avait ainsi appelé ses électeurs à ne pas « *voler au secours de la majorité* », et n'avait pas dissuadé « *les plus hardis* » de voter pour le candidat socialiste. Les 9 999 électeurs de Monique Lesieur (FN) au premier tour ne se sont pas tous retrouvés dans l'augmentation (+2 694) du nombre de bulletins blancs et nuls.

Les autres scrutins organisés dimanche conduisent à nuancer l'impression de déroute pour la majorité laissée par la législative partielle du Var. Ainsi à Sète (Hérault), où les électeurs étaient appelés à élire de nouveau leur maire, la gauche, représentée par une liste unique, ne retrouve pas son niveau de 1995, même si la liste conduite par François Liberti (PC) arrive en tête du premier tour, devant celle du maire sortant, Yves Marchand (UDF-FD). De même, la majorité s'est bien tenue dans les élections cantonales qui avaient lieu dimanche. A Clichy (Seine-Daint-Denis) cependant, le divers gauche Gilles Catoire, maire de la ville, arrive en tête du scrutin organisé pour remplacer Didier Schuller (RPR), recherché par la justice, et semble en bonne position pour l'emporter au second tour.

José Lenzini

VAR 6e circonscription
(Le Beausset, Brignoles, 2e tour).
I., 118 071 ; V., 56 610 ; A., 52,05 % ; E., 52 550.

Maurice Janetti, PS, c. g., m. de Saint-Julien-le-Montagné, 26 539 (50,50 %)... ÉLU.

Josette Pons, UDF-PR, c. g., m. du Beausset, 26 011 (49,49 %).

[10 mars 1996 : I., 118 473 : V., 52 632 ; A., 55,57 % ; E., 51 266 ; Josette Pons, 11 750 (22,91 %) ; Maurice Janetti, 10 475 (20,43 %) ; Monique Lesieur, FN, c. r. 9 999 (19,50 %) ; Guy Guigon, PC, c. g., m. de Cuers, 9 801 (19,11 %) ; Bruno Aycard, RPR diss., c. g., m. de Belgentier, 6 496 (12,67 %) ; Denis Carel, Verts, 1 462 (2,85 %) ; François Bouchet, div., 861 (1,67 %) ; Bertrand Dutheil de La Rochère, MDC, 422 (0,82 %).

28 mars 1993 : I., 111 610 ; V., 74 116 ; A., 33,59 % ; E., 60 613 ; Hubert Falco, UDF-PR, 43 382 (71,57 %) ; Monique Lesieur, FN, 17 231 (28,42 %)].

M. Juppé martèle son message sur la « vie quotidienne »

APRÈS DIX MOIS de gouvernement, Alain Juppé martèle sa nouvelle philosophie politique : « *Faciliter et améliorer la vie quotidienne des Français.* » Commencée au lendemain du troisième séminaire gouvernemental organisé depuis son entrée à l'hôtel Matignon (*Le Monde* du 16 mars), la médiatisation de ce message a continué, dimanche 17 mars, sur TF 1, où le premier ministre a été invité, *in extremis*, à l'émission « 7 sur 7 », à la place de Michel Rocard. Pendant une petite heure, le chef du gouvernement a confirmé, à plusieurs reprises, ses propos du vendredi précédent : « *Pour moi, le printemps, ce n'est pas une figure de style. Les conditions du rebond sont maintenant réunies.* »

Pour autant, il ne faudrait pas s'y tromper. Ni le premier ministre ni les membres de son gouvernement n'ont « *en tête (...), jour après jour* », les élections législatives de 1998, à travers la diffusion pressante de cet optimisme retrouvé. Car « *il serait tout à fait absurde de s'engager maintenant dans une campagne électorale* », assure M. Juppé. L'explication est plus simple, et il ne faut pas inverser l'ordre des facteurs. L'équipe gouvernementale cherche à « *prendre des mesures, faire des propositions, discuter de réformes qui visent à améliorer la vie quotidienne des Français* ». Conclusion logique : « *Si nous y arrivons dans les mois et les années qui viennent, comme je le pense, nous serons jugés là-dessus, et cela peut être bon pour les élections législatives ; mais c'est la conséquence, ce n'est pas l'objectif.* »

Interrogé sur la possibilité de le voir conduire la majorité pour cette échéance électorale, M. Juppé a répondu : « *On verra bien* », avant d'ajouter : « *Toutes les formations politiques de la majorité mèneront ensemble la bataille. Ce n'est pas un homme seul. Je ne suis pas un homme seul. Je suis dans une équipe de ministres ; beaucoup travaillent avec énormément d'efficacité et de dévouement, et cela se passe bien.* » Pour montrer qu'il n'est pas isolé dans le bateau, M. Juppé s'est félicité d'avoir à ses côtés une majorité, certes « *diverse et parfois critique* », mais qui a « *toujours été loyale* ».

« CLIMAT DE CONFIANCE »

Plus encore, le premier ministre s'est déclaré satisfait qu'« *un vrai climat de confiance* » s'établisse entre les Français et le président de la République qui, contrairement à lui, bénéficie d'un redressement de popularité. N'ayant jamais douté que ce serait le cas, a-t-il dit, M. Juppé en tire « *un sentiment de satisfaction et même un peu de bonheur* ». Pour ce qui le concerne, il reste très pragmatique : « *Je fais ce que je crois devoir faire. J'ai peut-être été maladroit à tel ou tel moment. Je veux bien le reconnaître. On l'a beaucoup dit. Il y a une chose que j'ai essayé de faire, c'est de dire la vérité et de me comporter avec franchise.* »

Conduit à évoquer les grands problèmes de l'heure, comme la réforme fiscale, celle de l'éducation nationale ou de l'Union européenne, M. Juppé a repris son *leitmotiv* sur l'amélioration de la vie quotidienne. Pour la fiscalité *(lire ci-contre)*, il faut « *simplifier et alléger* ». Pour l'école *(lire page 10)*, le gouvernement adoptera au prochain conseil des ministres des mesures pour lutter contre la violence dans les établissements scolaires. L'automaticité d'un référendum sur l'éducation nationale n'est plus de saison.

Pour l'Europe, il s'agit de remettre « *l'homme au cœur de son dispositif* », conformément au vœu exprimé par M. Chirac, qui fera des propositions à la conférence intergouvernementale de Turin « *pour qu'il y ait un vrai dialogue social en Europe* ». Cette volonté de tranquillité dans la gestion du quotidien, le premier ministre l'a évoquée aussi pour la Corse. L'idée d'octroyer un statut de département d'outre-mer à l'île n'est pas « *à l'ordre du jour du gouvernement* », mais le but de M. Juppé est de « *faire de la Corse un département paisible et prospère* ».

Olivier Biffaud

Le gouvernement prépare une « réforme fiscale à cinq ans »

ALAIN JUPPÉ s'est appliqué à convaincre les Français que le gouvernement allait entamer une nouvelle phase de son action. Après avoir multiplié les mesures de redressement des comptes publics, et donc relevé de nombreux impôts, il va bientôt pouvoir se fixer un nouvel objectif, celui de la baisse des prélèvements. Au cours de son entretien sur TF 1, le premier ministre a donc fixé les grandes lignes de la « *réforme fiscale à cinq ans* » qu'il souhaite pouvoir engager.

Cette réforme, a-t-il expliqué, devra avoir un double objectif : « *alléger et simplifier* » les prélèvements. La formule dit bien ce qu'elle veut dire : alors que durant de longs mois le gouvernement a agité la menace d'un grand Meccano fiscal, au risque d'inquiéter les contribuables, le nouveau souci du premier ministre est visiblement de rassurer l'opinion, quitte à présenter un projet moins ambitieux.

Concrètement, cette réforme fiscale s'articulera autour de trois projets. Le premier, a indiqué M. Juppé, visera à « *supprimer les augmentations exceptionnelles d'impôts qui avaient été décidées l'an dernier pour combler les déficits* ». Même si le chef du gouvernement n'a pas apporté plus de précisions sur ses intentions dans ce domaine, celles-ci sont transparentes. Lors du collectif budgétaire du printemps 1995, trois augmentations « *exceptionnelles* » avaient été décidées. D'abord, le taux normal de la TVA avait été relevé de 18,6 % à 20,6 % à compter du 1er août, pour un gain annuel de 56,8 milliards de francs. Ensuite, le gouvernement avait instauré une majoration de 10 % de l'impôt sur les sociétés (12 milliards de francs) et de l'impôt sur la fortune (880 millions de francs).

« ALLÉGER ET SIMPLIFIER »

Pour chacune de ces trois mesures, le projet de loi de finances rectificative précisait déjà qu'il s'agissait d'une hausse « *à caractère temporaire* » qui « *sera rapportée lorsque le déficit public au sens du traité sur l'Union européenne sera inférieur à 3 % du produit intérieur brut* ». Alors, que signifie la petite phrase de M. Juppé ? Faut-il y voir seulement une confirmation que le gouvernement respectera son engagement ? Sans doute apporte-t-elle une précision supplémentaire : l'annulation de ces hausses se fera progressivement, sur cinq ans, en fonction des marges de manœuvre budgétaires dont disposera le ministère des finances. Le deuxième projet vise, là encore, à « *alléger et simplifier* » l'impôt sur le revenu. A ce sujet, le premier ministre a seulement indiqué que ce prélèvement, « *c'est deux choses* » : l'impôt sur le revenu lui-même, et aussi la contribution sociale généralisée (CSG). Mais, en pratique, comment ces deux prélèvements seront-ils modifiés ? Le gouvernement souhaite-t-il pouvoir baisser les taux de l'impôt sur le revenu, à commencer par le plus élevé, celui de 56,8 % ? Veut-il toujours supprimer progressivement tous les abattements et déductions multiples actuellement en vigueur ? La CSG sera-t-elle élargie à de nouveaux revenus, sur le modèle du remboursement de la dette sociale (RDS) ? S'il a affiché son ambition, M. Juppé a laissé de côté de nombreuses questions, politiquement très sensibles.

Le troisième projet évoqué par le chef du gouvernement est mieux connu. Estimant que le financement de la protection sociale repose trop fortement sur le travail, le gouvernement souhaite progressivement diminuer certaines cotisations sociales, assises sur les salaires, pour y substituer un prélèvement dont l'assiette sera plus large, en l'occurrence la CSG. Mais quand ce mouvement de bascule sera-t-il engagé ? Le projet verra-t-il un début d'application dès l'automne ? S'il s'est voulu apaisant, M. Juppé a laissé dans l'ombre de très nombreuses interrogations.

Laurent Mauduit

Sondage : le premier ministre à son plus bas niveau

L'écart de popularité se creuse entre le chef de l'Etat et le premier ministre. Perceptible dans la plupart des enquêtes d'opinion depuis un mois (*Le Monde* du 2 mars), ce mouvement est confirmé par le dernier sondage réalisé par l'IFOP du 7 au 14 mars auprès de 1 878 personnes, et publié par *Le Journal du dimanche* du 17 mars. Jacques Chirac enregistre un taux de satisfaction de 38 % (+ 2 points en un mois), tandis que 51 % de personnes interrogées se déclarent mécontentes (54 % en février). Depuis le mois de novembre, il a regagné 11 points de satisfaction. A l'inverse, 64 % de Français se disent mécontents d'Alain Juppé, tandis que 27 % seulement se déclarent satisfaits (- 2 points depuis février). Perdant encore du terrain parmi les sympathisants du RPR et surtout de l'UDF (32 % de satisfaits), le premier ministre retrouve pratiquement le niveau de satisfaction très bas qu'il avait enregistré en novembre 1995 (26 %).

M. Chevènement dénonce l'« emballement » de la justice dans l'affaire Gigastorage

Le maire de Belfort défend l'action des élus en faveur de l'entreprise

Après la mise en examen pour escroquerie de Christian Proust, président du conseil général du *Territoire de Belfort, incarcéré à la prison de* Mulhouse le 15 mars, Jean-Pierre Chevènement a dénoncé, dimanche 17 mars, au « Grand Jury RTL-*Le Monde* », une *« erreur judiciaire »* dans cette affaire qui tourne autour de l'entreprise Gigastorage, soupçonnée d'abriter des fonds d'origine douteuse.

BELFORT
de notre envoyé spécial

Le chemin qui monte vers la citadelle de Belfort s'appelle l'allée de l'Option. Une plaque bleue rend hommage à ces Alsaciens qui, au lendemain de la défaite de Sedan, choisirent d'être français. Avec l'affaire Gigastorage, la « ville aux trois sièges » est brutalement projetée dans l'économie-monde, un système de création de richesses dominé par les capitaux flottants, les investisseurs sans frontières à la nationalité incertaine, les technologies les plus pointues de la Silicon Valley manipulées par les mains les plus fines de l'ancien empire malais.

Depuis plusieurs semaines, Belfort vit au rythme des sirènes de police, des allées et venues devant le palais de justice, des incarcérations et des rumeurs souvent malveillantes. Gigastorage devait créer 270 emplois d'ici au printemps, 600 dans les deux ans à venir, avant de donner naissance à un pôle informatique qui aurait occupé quelque 2 000 personnes. La firme apparaît désormais comme une météorite de la mondialisation, fondée sur un espoir, celui d'une « option française ».

Trois protagonistes sont incarcérés : le fondateur de Gigastorage, Bisser Dimitrov, d'origine bulgare, mais bénéficiant depuis 1983 d'un *statut de « résident privilégié » aux* Etats-Unis ; le directeur de l'Adebt, une agence de développement liée au département, Jean-Pierre Maillot ; le président du conseil général du Territoire de Belfort, Christian Proust (*Le Monde* daté 17-18 mars). Les chefs d'accusation sont graves : escroquerie, abus de biens sociaux, faux et usage de faux en écritures de commerce pour M. Dimitrov ; escroquerie et complicité d'escroquerie pour MM. Maillot et Proust.

Ici, on veut lutter contre les a priori qui feraient d'un ex-Bulgare un ancien agent du KGB, et de ses capitaux les fonds blanchis de la mafia tchétchène. Le projet Gigastorage, centré sur les disques durs à haute capacité de mémoire, paraît solide. D'emblée, toutefois, certains aspects intriguent. Pour répondre à une commande de 40 000 disques passée par une firme allemande, M. Dimitrov « importe » cinquante Malais. Plusieurs fois, M. Proust a saisi l'autorité préfectorale afin de solliciter son approbation. Pourquoi ne pas recourir à une main-d'œuvre locale ? M. Dimitrov plaide le professionnalisme de sa spécialité informatique, dit-il, qui n'existe qu'en Malaisie et à Singapour. Cependant, les Malais, qui n'ont pas de papiers en règle, repartent comme ils étaient venus.

LE RÔLE DE BERCY

D'autres ratés apparaissent. Quand « Bisser » est présent à Belfort, il est reçu avec empressement ; c'est une sorte de coqueluche. Dès qu'il retourne en Californie, pour gérer la filiale de Gigastorage, BMI, rien ne suit. La société invoque un blocage administratif, qui empêcherait la venue *d'ingénieurs américains, dont la* présence est indispensable pour démarrer la production. Le 31 janvier, la police a emmené au poste la trentaine de personnes présentes sur le site de Gigastorage. Toutes ont été relâchées après les contrôles d'usage.

Au conseil général, on s'indigne de ces méthodes, qui, dit-on, vont donner une curieuse idée de la France dans la Silicon Valley. Et chacun de s'interroger : pour déclencher une telle action, le juge d'instruction, Christiane Schlumberger, a sûrement de bonnes raisons, mais lesquelles ? Un responsable du département assure qu'elle travaille en concertation avec le préfet. Rien ne le prouve, mais une autre dimension de l'affaire apparaît ainsi : les partisans du projet dénoncent une manœuvre du ministère des finances, qui serait hostile à l'octroi de la prime à l'aménagement du territoire (PAT), pourtant accordée en comité interministériel et officiellement approuvée par le gouvernement.

Pour l'heure, le préfet, Jacques Reiler, est un acteur muet. *« Il a cru qu'il arrivait en Colombie, il n'est que sur le territoire de Belfort »*, persifle Jean-Pierre Chevènement, maire de Belfort, député et « homme fort » du département, qui, dimanche 17 mars, au « Grand Jury RTL-*Le Monde* », a dénoncé *« une erreur judiciaire »* et mis en cause l'*« emballement »* de la justice. Ce préfet aurait des raisons de lui plaire : ancien conseiller de Jean Arthuis à Bercy, il avait dû quitter cette fonction sous la pression d'Alain Juppé, qui le soupçonnait de « séguinisme » (*Le Monde* du 30 septembre 1995). Les amis du *maire le soupçonnent, pourtant,* d'attaquer la gauche pour s'acheter une conduite auprès du premier ministre, à moins qu'il ne relaie simplement, sur place, les vues hostiles de Bercy au sujet de M. Dimitrov.

Si le préfet s'interdit de répondre, l'Etat n'est pas absent du dossier Gigastorage. Là se situe l'ambiguïté. Parmi les actionnaires de la firme informatique figure la Sybel, une société chargée de la reconversion du site industriel après la fermeture de Bull. La Sybel ne peut décider d'aucun investissement sans l'avis d'un comité d'engagement composé, entre autres, du préfet, du trésorier-payeur général et du directeur de la Banque de France, tous trois agissant comme représentants de l'Etat. Or le comité a toujours soutenu Gigastorage.

Le procureur de la République s'est référé à un rapport du groupe Tracfin, rattaché à Bercy. Les enquêteurs auraient des doutes sérieux sur M. Dimitrov, sur d'autres actionnaires bulgares et sur l'origine de certains capitaux. Pourquoi, alors, avoir accordé la fameuse PAT de 13,5 millions de francs ? *« Lors de sa récente visite à Besançon, M. Chirac m'a dit qu'il avait donné des directives pour que soit assuré le succès de Gigastorage »*, affirme M. Chevènement. En réalité, M. Chirac a nettement séparé le projet économique et sa dimension judiciaire : si la firme est viable, qu'elle vive, mais sans escrocs ni violations des règles du jeu.

Une fois encore, l'attention se porte sur M. Dimitrov. Les élus de Belfort ont vu en lui l'incarnation de cette économie-monde avec laquelle il faut savoir composer pour *enrayer l'hémorragie de l'emploi.* Sans doute l'ont-ils aidé, dans son entreprise, à leurs risques et périls. Comme si, entre deux maux, le chômage ou un subtil chantage, ils avaient cru choisir le moindre. Les « complices » ont, pour l'instant, des allures de victimes.

Eric Fottorino

Le FN manifeste contre un projet de mosquée à Paris

PRÈS DE TROIS CENTS PERSONNES avaient répondu, samedi 16 mars, à l'appel du Front national à manifester contre le projet de construction d'une mosquée dans le 19e arrondissement de Paris. Les manifestants d'extrême droite, conduits par Martine Lehideux, secrétaire de la fédération FN de Paris et conseillère régionale, ont défilé de la place Stalingrad à la mairie du 19e arrondissement, en scandant – malgré la réprobation de leurs responsables politiques sur place – *« La France aux Français ! »*. Le parti de Jean-Marie Le Pen affirme dans ses tracts que le projet vise *« à rendre définitive l'installation de populations immigrées »*.

Trois cents contre-manifestants, emmenées par la section PS du 19e, les Verts, l'UNEF-ID, la Licra, le MRAP, Ras l'Front, SOS-Racisme et les Verts, et séparés des premiers par un important dispositif policier, se sont réunis pour rappeler leur attachement au *« pluralisme culturel et religieux »*. Le maire PS du 19e arrondissement, Roger Madec, a qualifié la manifestation frontiste de *« grave provocation »* pour un quartier *« attaché aux valeurs démocratiques »*.

DÉPÊCHES

■ **MPF : Philippe de Villiers, président du Mouvement pour la France (MPF),** a indiqué, dimanche 17 mars, que l'élection d'Alain Madelin à la présidence de l'UDF, le 31 mars, signifierait la fin de son mouvement. Si M. Madelin l'emporte, *« c'est terminé pour ce qui concerne »* le MPF, a affirmé le député européen sur Radio-J. *« Le MPF a pour ambition, précisément, de recueillir et d'accueillir tous ceux qui ne se reconnaissent plus dans un RPR aseptisé et dans une UDF sous vide. »*

■ **UDF : François Léotard, président du Parti républicain,** a jugé *« dangereuse »* l'idée *« populiste »*, défendue, d'après lui, par Alain Madelin, son concurrent pour la présidence de l'UDF, selon laquelle *« le peuple a toujours raison et ses dirigeants toujours tort ». « J'entends un peu ça dans certaines musiques aujourd'hui, c'est déjà la musique de* [Jean-Marie] *Le Pen, de* [Philippe] *de Villiers »*, a indiqué, dimanche 17 mars, l'ancien ministre au « Club de la presse » d'Europe 1, en estimant que M. Madelin *« rassemble un certain nombre de mécontents par rapport à l'action gouvernementale »*.

■ **PME : le moral des patrons de petites et moyennes entreprises** s'est amélioré au cours du mois de mars, selon le baromètre mensuel American Express-Europe 1-*La Tribune*. Etabli à partir des réponses de 300 chefs d'entreprise, ce baromètre progresse de 5 %, après une hausse de 2 % en février, et retrouve son niveau du mois de juillet 1995. L'indicateur de la demande augmente de 9 %, celui des effectifs salariés de 1 %, mais celui des achats d'équipements recule de 3 %.

■ **SOCIALISTES : François Hollande, porte-parole du PS,** a jugé, lundi 18 mars sur RTL, que *« l'optimisme du premier ministre à tous égards, sur le plan politique ou sur le plan économique, paraît sans fondement »*. Le succès socialiste dans l'élection législative partielle du Var confirme, a-t-il estimé, que *« c'est encore l'hiver pour le gouvernement ». Le 17 mars, à l'émission* « Dimanche soir » *sur* France 3, Laurent Fabius a souligné que, à « 7 sur 7 », M. Juppé a donné *« l'impression d'un premier ministre un peu fatigué, un peu à bout de souffle »*.

■ **MARSEILLE : sept syndicats de la Régie des transports de Marseille ont déposé un préavis de grève** de 24 heures reconductible pour le mardi 19 mars, a indiqué dimanche la direction de la RTM. Une réunion tripartite entre la direction, les syndicats (CGT, CFDT, FO, CSL, CFTC, Syndicat autonome et SUP/indépendant) et le médiateur, Henri Loisel, nommé par le maire UDF-PR de Marseille Jean-Claude Gaudin, devait se tenir la veille.

A la Réunion, le président de la République se met à l'écoute de l'outre-mer

Les élus font ensemble le bilan de cinquante ans de départementalisation

En visite à la Réunion du 17 au 19 mars, Jacques Chirac célèbre le 50e anniversaire de la loi sur les départements d'outre-mer. Le chômage, le développement économique et le renforcement de la politique sociale, dans une optique d'égalité des chances avec la métropole, sont au cœur des rencontres avec les élus.

SAINT-DENIS-DE-LA-RÉUNION
de notre envoyé spécial

La promesse a été tenue. En décembre 1994, celui qui n'était encore qu'un candidat mis à mal par les sondages s'était engagé à la Réunion à parachever *« l'égalité sociale »*, visant à aligner le niveau des prestations sociales versées dans les départements d'outre-mer sur la métropole. C'est désormais chose faite. Depuis le 1er janvier, le SMIC a rattrapé le retard de près de neuf points qu'il avait il y a un an, soit une augmentation non négligeable de quelque 800 francs par mois.

Ce n'est donc pas un hasard si le président de la République a choisi la Réunion pour sa première visite officielle outre-mer depuis son élection, à l'occasion du 50e anniversaire de la loi du 19 mars 1946 sur la départementalisation des *« quatre vieilles colonies »*. Les discours du candidat Jacques Chirac avaient su combler d'aise la présidente (div. g.) du conseil régional de la Réunion, Margie Sudre, devenue depuis lors secrétaire d'Etat (div. d.) à la francophonie, aussi bien que Paul Vergès, député (RL) et président du Parti communiste réunionnais (PCR).

Au Port, l'un des fiefs du PCR, où M. Chirac devait visiter le 18 mars une entreprise spécialisée dans la fabrication industrielle de dessins animés, de grandes affiches célèbrent la mémoire des deux députés communistes de la Libération, Léon de Lepervanche et Raymond Vergès, le père de Paul, qui, avec Gaston Monnerville en Guyane et Aimé Césaire à la Martinique, furent les pères fondateurs de la loi. Contre les représentants des colons qui redoutaient de perdre certains de leurs privilèges, la gauche de l'époque avait fait le pari de la décolonisation, non par la voie de l'indépendance, mais par celle de l'égalité des droits avec la métropole. Sur le plan social cependant, il a fallu attendre cinquante ans pour que la loi de 1946 trouve enfin toute son application.

« Il ne faudrait pas encore attendre cinquante ans pour mettre en œuvre l'égalité des chances », a affirmé M. Chirac, dimanche 17 mars, lors de sa première et brève intervention publique, en réponse au maire socialiste de Saint-Denis, Michel Tamaya. La Réunion détient en effet un record national avec un taux de chômage supérieur à 37 %. Cela tient pour une large part aux effets à retardement d'une forte croissance démographique qui ne s'est ralentie que récemment.

L'île (650 000 habitants) compte plus de 100 000 chômeurs – dont la moitié ont moins de vingt-cinq ans – et près de 50 000 RMistes. Premier vice-président du conseil régional, M. Vergès s'alarme : *« Nous aurons bientôt plus de chômeurs que d'actifs. On risque l'explosion sociale. »*

« TROP D'INACTIFS »

« Il est inadmissible de faire entrer dans la tête des enfants l'idée que l'argent peut rentrer à la maison sans provenir d'un travail », ajoute le député (UDF-FD) Jean-Paul Virapoullé, pour lequel *« le RMI a créé une masse trop grande d'inactifs »*.

A la veille de l'arrivée du président de la République, qui a décidé de recevoir leurs représentants, l'ensemble des organisations syndicales de l'île ont appelé à un rassemblement le 18 mars à Saint-Denis, pour rappeler leurs revendications, parmi lesquelles le rattrapage du nombre de postes dans la fonction publique, notamment à l'éducation nationale, et la titularisation de 13 000 agents communaux que les collectivités locales ne peuvent embaucher au niveau de rémunération pratiqué dans les DOM.

Voilà le thème favori du débat politique. La rémunération des fonctionnaires, liée au coût de la vie mais aussi héritée de divers avantages concédés à l'époque coloniale, est supérieure de 53 % en moyenne à la Réunion par rapport à la métropole. Sur la pression des syndicats, ce système s'est progressivement étendu au secteur parapublic et à une large fraction du secteur privé.

« Pendant les " trente glorieuses ", la métropole absorbait deux tiers de chaque classe d'âge. Mais, aujourd'hui, c'est fini. Il ne faut plus compter sur la France pour absorber notre trop-plein de main-d'œuvre », rappelle Paul Vergès. M. Virapoullé propose de son côté de limiter à six mois ce qu'il appelle, en se moquant, *« les primes de chaleur »* des métropolitains nommés dans les DOM. Mme Sudre trouve *« lamentable »* qu'au nom de la même logique – les spécificités de l'outre-mer – les gouvernements successifs aient pu justifier à la fois la réduction de 20 à 30 % des revenus des plus défavorisés et la surrémunération de plus de 50 % de ceux qui ont la sécurité de l'emploi.

Comment avancer dans ce dossier délicat ? Jean-Jacques de Peretti, ministre délégué à l'outre-mer, a déjà indiqué qu'il faudrait *« se hâter lentement »*, et à deux conditions : sauvegarder les avantages acquis des salariés qui en bénéficient déjà et réinvestir dans le développement économique local les masses financières dégagées par la suppression de ces primes pour les nouveaux embauchés. Mme Sudre, qui a déjà parlé de cette perspective au président de la République, l'a trouvé hésitant. La présidente du conseil régional, qui ne désespère pas, toutefois, de le convaincre, estime qu'*« on ne peut pas perdre encore sept ans »*.

Jean-Louis Saux

Le chef de l'Etat et les deux complices

A sa descente d'avion, dimanche 17 mars, le président de la République a embrassé Margie Sudre, secrétaire d'Etat à la francophonie et présidente du conseil régional de la Réunion, avant de serrer longuement la main de Paul Vergès, premier vice-président de cette même assemblée, député (RL) et président du Parti communiste réunionnais. Jacques Chirac apprécie ces deux complices qui échappent aux clivages politiques traditionnels de la métropole. Le président s'est ensuite employé à serrer les centaines de mains qui se tendaient vers lui. A un petit groupe d'agriculteurs qui manifestaient contre la concurrence européenne, il a lancé *« A demain ! »*. En fait, M. Chirac recevra séparément mardi les représentants du monde agricole, des associations familiales et des syndicats ouvriers.

Louis Le Pensec, délégué national du PS aux DOM-TOM

« M. Chirac flatte des clientèles »

« Quel bilan dressez-vous de la loi de 1946 qui devait résorber l'écart économique et social entre les DOM et la métropole. Faut-il une politique inégalitaire au profit de l'outre-mer ?

– Si on juge cette loi à l'aune des écarts de développement économique et social qui subsistent, on pourrait dire : bilan contrasté. Je préfère retenir que ce fut une loi de justice, donc de progrès. Je note aussi que ce fut une loi de la gauche. C'est une logique constante qui sous-tend l'action de la gauche à l'égard de l'outre-mer : celle de l'émancipation. C'est dans cette lignée que se situent les avancées historiques de l'abolition de l'esclavage, de la départementalisation, de la décentralisation, de l'égalité sociale. Cette action peut se résumer en une formule : autant d'égalité que nécessaire, autant de différence que possible.

– Achèvement de l'égalité sociale, organisation d'assises : le gouvernement semble mettre les bouchées doubles pour favoriser le développement des DOM. Comment jugez-vous cette politique ?

– Puis-je corriger votre appréciation ? Le chantier de l'égalité sociale, exigence de justice républicaine, fut décidé et très largement engagé par François Mitterrand, sous les vives critiques de la droite. Jacques Chirac a apporté la dernière pierre à ce chantier. S'agissant des assises, je crains qu'une fois éteints tous les flonflons de cette grand-messe parisienne, ne reste qu'une immense déception. Je prête l'oreille, je n'entends pas à droite de projet pour l'outre-mer. Je rappelle que l'égalité des chances, c'était la priorité de Lionel Jospin. Sous M. Balladur, ce qui était présenté comme la pièce maîtresse, la loi Perben, est tombé aux oubliettes de l'Histoire. Depuis, je n'ai vu germer aucune idée nouvelle et n'ai perçu aucun message lisible. M. Chirac, lui, flatte des clientèles.

– Etes-vous favorable à une mise en cause de la surrémunération des fonctionnaires des DOM afin de ne pas freiner l'emploi ?

– Les rémunérations des fonctionnaires sont, outre-mer, un facteur de croissance parmi d'autres. Elles ne sont pas en soi un frein au développement. Elles engendrent, par certaines de leurs modalités, des effets inégalitaires que le rapport Ripert a bien illustrés. La large concertation que j'avais engagée pour gommer ces effets avec les syndicats et les élus n'était pas allée à son terme. Le gouvernement a dit sa volonté de se saisir à nouveau de cette question. Je note que cette fois certains élus lui font écho.

– Appliquez-vous le droit d'inventaire à votre gestion des DOM et quelles sont vos propositions, notamment sur les institutions ?

– Ce droit, les électeurs d'outre-mer l'ont déjà exercé lors des présidentielles en donnant l'avantage à Lionel Jospin ! Mais le droit d'inventaire peut évidemment être revendiqué pour soi-même. Cela me semble une saine exigence de regarder lucidement sa propre gestion pour préparer l'avenir. J'ai bénéficié de la durée et d'une large confiance de François Mitterrand et de trois premiers ministres. Cela m'a permis notamment d'établir un dialogue fécond entre l'outre-mer et l'Europe. Aux retards sociaux, j'ai apporté la réponse de dignité de la République. J'ai eu aussi le souci constant que nos politiques respectent l'identité particulière de l'outre-mer. J'aurais voulu assurer plus solidement les bases d'un développement économique équilibré des DOM et mieux les insérer dans l'environnement régional. Il demeure là, comme sur le front de l'emploi, des éléments de grande fragilité qui me préoccupent.

» Je travaille sur cette question notamment, en lien étroit avec Lionel Jospin et nos amis des DOM, à la mise au point de notre projet pour l'outre-mer. Sur les institutions, force est de constater que la vision de l'avenir n'étant pas identique dans chacun des DOM, la formule à choisir devra prendre en compte la diversité des situations. A ce titre, la proposition de Lionel Jospin d'une évolution institutionnelle différenciée garde toute sa pertinence. Ceci étant, la priorité ne me semble pas être à la question institutionnelle. »

Propos recueillis par Michel Noblecourt

هكذا من الاصل

ÉDUCATION Ainsi que l'a précisé le premier ministre Alain Juppé, dimanche 17 mars, à « 7 sur 7 », François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, devrait annoncer mercredi prochain, lors du conseil des ministres, les mesures qui ont été arrêtées par le gouvernement pour lutter contre la violence à l'école. ● CE PLAN, dont *Le Monde* révèle l'essentiel, ressemble beaucoup à celui qu'avait annoncé sans le mettre en œuvre le gouvernement Balladur début 1995. Il prévoit, entre autres mesures, des contraventions de 5e classe pour les intrusions dans les établissements ; l'affectation de 2 200 appelés du contingent supplémentaires ; l'intervention du CSA afin qu'il réduise la violence à la télévision. ● UNE CIRCULAIRE CONJOINTE éducation-justice-police, prévoyant la création de classes-relais avec la protection judiciaire de la jeunesse et de « classes-sas », sera mise en œuvre.

M. Bayrou engage un plan de lutte contre la violence à l'école

Parmi les mesures qui seront rendues publiques lors du prochain conseil des ministres – et que « Le Monde » révèle – la création de « classes-sas » et de « classes-relais » ainsi qu'une demande adressée au CSA pour qu'il limite la violence à la télévision

LE PREMIER MINISTRE a levé un coin du voile, dimanche 17 mars sur TF 1, au cours de l'émission « 7 sur 7 », en annonçant deux des mesures contre la violence à l'école qui seront présentées dans leur ensemble mercredi 20 mars, en conseil des ministres. Comme prévu, François Bayrou a rendu sa copie à Alain Juppé dans un délai d'environ trois semaines après la table ronde qui s'est tenue à Matignon le 20 février, en présence de six ministres et des représentants des enseignants, des chefs d'établissement, des personnels administratifs et des parents d'élèves.

Au total, ces mesures devraient être au nombre de dix. Prises dans l'urgence, elles ressemblent à s'y méprendre à celles que le gouvernement d'Edouard Balladur avait annoncées il y a un an et se situent dans la ligne de ce qu'Alain Juppé avait déclaré avant la table ronde. *Le Monde* les révèle, telles qu'elles étaient arrêtées quelques jours avant le conseil des ministres du 20 mars (dans l'entourage du ministre de l'éducation nationale, on indiquait, lundi 18 mars au matin, qu'on se réservait d'ici mercredi la possibilité d'arrêter des mesures supplémentaires) :

● **L'intrusion dans les établissements scolaires** sera désormais sanctionnée par une contravention. Le gouvernement l'a préférée au délit, juridiquement plus lourd (*Le Monde* du 15 février), mais il a « salé » la note. Il s'agira d'une contravention de cinquième classe, la plus forte, allant jusqu'à 10 000 francs d'amende.

● **2 200 appelés du contingent supplémentaires** seront affectés dans les établissements.

● **La carte des ZEP (zones d'éducation prioritaire)** sera réexaminée progressivement en deux ou trois ans.

● **Le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel)** devra intervenir pour réduire la part de la violence dans les émissions de télévision.

● **L'instruction civique** sera « *revitalisée* ».

● **Un local de « médiation »** sera, chaque fois que possible, créé dans les établissements pour permettre le dialogue entre parents, enseignants, élèves.

● **La protection juridique des personnels** sera renforcée, notamment grâce à la signature d'une convention avec la MAIF (Mutuelle assurance des instituteurs de France) destinée à accélérer le dédommagement des préjudices subis par les personnels.

● **Les collectivités locales** (en particulier les conseils généraux pour les collèges) seront sollicitées pour clôturer davantage les établissements.

● **Un renforcement des personnels de santé scolaire** est prévu.

● **Une circulaire commune éducation-justice-police** s'ajoutera à ces mesures. Elle recommande le signalement systématique des faits délictueux et la multiplication des actions de prévention et de formation, dans le droit fil de la politique menée en Seine-Saint-Denis (*Le Monde* du 31 janvier). Ce texte propose également la constitution de « *groupes académiques techniques d'accompagnement* » (procureur, chefs d'établissement, services de police, services sociaux...). Il préconise aussi la constitution de « *classes-relais* » avec la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et de « *classes-sas* ». Cette dernière proposition est sans doute la plus neuve, la plus originale, mais elle peut conduire au meilleur comme au pire.

Au total, un catalogue de mesures ayant un air de « déjà vu » – il est le décalque quasi parfait de celui annoncé l'an dernier – mais dont il est impossible, a priori, de mesurer l'efficacité. Au-delà du débat que ne manqueront pas de provoquer ces annonces, toute la question est de savoir si elles seront, à la différence de ce qui s'est passé l'année dernière, effectivement mises en œuvre.Dans les « fiches techniques » qui accompagnaient les mesures d'« *urgence* » de mars 1995, on pouvait lire par exemple : « *pour mieux compenser les dommages subis par les professeurs et les ATOS (...) une convention entre l'Etat d'une part, la MAIF et la GMF d'autre part a été préparée. (...) Le projet de convention a été soumis début 1994 à la direction du budget* ». On pourrait encore citer le cas de l'intrusion, au sujet duquel le ministère écrivait déjà en mars 1995 : « *Des mesures nouvelles à caractère juridique doivent être prises pour conférer un caractère délictuel à l'entrée d'éléments extérieurs dans les établissements par manœuvres, voies de fait ou contraintes.* » Un an de perdu ?

L'échéance électorale majeure qui se profilait après ce plan d'urgence – la présidentielle avait lieu un mois et demi plus tard – et l'immobilisme qu'elle a déclenché expliquent pour une bonne part le retard pris. Les lourdeurs de l'éducation nationale, aussi. Aujourd'hui, la prise en compte de ce problème ne peut plus attendre. Les mesures envisagées par le ministère de l'éducation nationale sont-elles suffisantes ? On peut craindre que, prises ainsi isolément, en dehors du contexte d'une vaste réforme de l'école et du collège, elles ne répondent qu'imparfaitement à la gravité de la situation.

L'exemple de l'« intrusion » permet d'enrichir la discussion. Selon Jacques Pain, chercheur en sciences de l'éducation à Nanterre, qui vient d'étudier deux cent quarante faits de violence, un quart d'entre eux relève de l'intrusion.

> « L'éducation nationale ne peut pas continuer à faire l'autruche et à laisser des collèges se ghettoïser »

Même si cette statistique ne peut revêtir de caractère général, elle montre l'importance du phénomène, « *toujours lié à des événements réels* ». « *On trouve systématiquement la cause d'une intrusion,* souligne Jacques Pain, *c'est une manifestation de haine, ou de vengeance, qui désigne le problème que l'établissement a avec le quartier, avec son environnement.* » On ne peut donc pas penser l'intrusion en dehors de la politique de la ville, du quartier, sans se poser la question de l'image et de la signification de l'établissement dans son milieu.

« *L'éducation nationale ne peut pas continuer à faire l'autruche et à laisser des collèges se ghettoïser, en laissant partir la moitié des profs et les catégories les plus favorisées de la population. Elle ne peut plus éviter la question de la solidité et de la compétence sociales des équipes de direction* », ajoute Gérard Chauveau, auteur d'un livre intitulé *A l'école des banlieues* (ESF, 1995).

Bien souvent, les intrusions sont liées aux sanctions d'exclusion prononcées par les conseils de discipline et au sentiment d'injustice qui les accompagne.

Sans prétendre qu'il ne faut pas exclure, Jacques Pain rappelle que les conseils de discipline sont des « *instances éducatives* » et non des tribunaux de droit qui auraient à juger ce qui peut ressortir du domaine pénal. Face à cette tentation, certains parents n'hésitent d'ailleurs pas à répondre, toujours selon Jacques Pain, de façon plus juridique encore en envoyant au conseil de discipline... des avocats, qui s'appuient sur la Convention européenne des droits de l'enfant et sur le droit des mineurs à être assistés.

Béatrice Gurrey

Les « classes-sas », une vieille idée à risques

QUE PENSER des « classes-sas », ces regroupements temporaires d'élèves en voie de déscolarisation, auxquels les enseignants ne peuvent plus ou ne veulent plus enseigner ? Ces élèves que, souvent depuis l'enfance, l'institution ne sait pas traiter et qui lui renvoient sa propre violence...

Les premières « classes-sas » telles que les conçoit le ministère sont apparues au début des années 90 à Mantes-la-Jolie, au collège André Chénier. Le rôle de la « structure-sas » consiste à encadrer des élèves « *en période pré ou post conseil de discipline* », pour une durée qui ne devait pas excéder un mois. Ses objectifs, avoués, sont « *d'empêcher les élèves en période d'échec ou de révolte de gêner le bon fonctionnement d'une classe et d'éviter à ces élèves des errances dans le quartier* ». De façon plus positive, les initiateurs de cette expérience insistent sur « *l'aspect psychologique et affectif de l'encadrement* ».

Dans cette petite structure, limitée à cinq élèves, un éducateur suit l'enfant en dehors des heures de cours et celui-ci a obligation de participer à des tâches périscolaires : entretien des locaux, rangement des livres, etc. L'équipe pédagogique, naturellement composée de volontaires, doit comporter des membres de l'établissement d'origine de chaque élève, puisque ceux-ci proviennent de différents collèges du département. La réinsertion dans le circuit « normal » implique un « accompagnement » de la part des enseignants. Fondée sur la pédagogie du contrat (signé par l'élève et les parents), la « classe-sas » ne peut admettre d'élève qui ne souhaite pas de lui-même y venir.

Face aux obstacles sur lesquels elle bute, l'institution scolaire a souvent montré son goût pour la création de structures nouvelles : ainsi des fameuses CLAC, ou classes d'accueil du second degré, dans les années 70, comme le rappelle Yves Dutercq, chercheur à l'Institut national de la recherche pédagogique (INRP).

« RISQUE DE STIGMATISATION »

En remontant à l'origine du collège unique, on retrouve la « *sixième de rattrapage* », connue aussi sous d'autres vocables, sorte de propédeutique du collège, de laquelle on pouvait être retiré en cours d'année pour regagner une sixième normale. On pourrait aussi citer les SES (sections d'éducation spécialisée) et autres CLIN (classes d'initiation). « *S'il s'agit de traiter les problèmes scolaires, pourquoi pas,* suggère l'historien Alain Prost, *mais s'il faut par-là traiter des problèmes de caractère ou de comportement, le risque de stigmatisation est évident.* »

Pour le chercheur Gérard Chauveau, penser en termes structurels est sans doute la plus mauvaise façon de considérer la question : « *Les décideurs observent toujours le même mouvement de balancier. On crée une structure au nom de l'adaptation, de l'intégration, de l'insertion et, cinq ou dix ans plus tard, on la dénonce comme classe poubelle ou classe ghetto.* » De surcroît, il est impossible de réfléchir au problème de la structure sans dire précisément avec quelle pédagogie et avec quels pédagogues ou quels éducateurs elle fonctionne.

C'est aussi tout le problème de la transposition de l'innovation qui se trouve posé. La « *culture de résistance à l'injonction* » est si forte dans l'éducation nationale, analyse Yves Dutercq, que l'on ne peut que donner quelques idées, à adapter avec précautions. Ce que quelques personnalités charismatiques réussissent, ici et maintenant, peut très bien produire un effet inverse ailleurs.

Ici ou là, certains enseignants commencent déjà à établir des listes d'élèves fauteurs de troubles qu'ils ne veulent plus voir dans leur classe. Alors que la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) d'Ile-de-France prévoit déjà que trente-cinq « classes-sas » ou classes-relais devraient ouvrir prochainement dans la région, les chercheurs ne manquent pas de s'inquiéter de cette généralisation à grande cadence : « *Tout le monde saura-t-il faire ?* », s'interroge l'un d'entre eux.

B. G.

Prison ferme pour violences à un professeur

NANCY
de notre correspondante

Farid, un collégien de quatorze ans, a été condamné mardi 12 mars à deux mois de prison, dont quinze jours ferme et 5 000 francs de dommages et intérêts, par le tribunal pour enfants de Briey. En octobre dernier, l'adolescent avait frappé un professeur du collège Joliot-Curie de Tucquegnieux (Meurthe-et-Moselle).

Adolescent sans histoires, Farid était en cours d'instruction civique. Soudain une discussion animée l'oppose à son voisin. Le professeur, une jeune femme qui assure également les cours de français et d'histoire, s'interpose, demandant aux deux garçons de se calmer. Farid se lève, saisit la jeune femme au col, la secoue et la frappe à coups de poing à deux reprises devant la classe médusée.

ABSENT

Très choqué, le professeur fera immédiatement une crise de tachycardie.

Le principal du collège, Daniel Genet, s'efforce de dédramatiser les faits. Tout comme l'inspecteur départemental d'académie, Michel Daubresse, il se refuse à évoquer le versant judiciaire du dossier. Farid a été exclu du collège après être passé devant le conseil de discipline et est aujourd'hui scolarisé dans un établissement voisin. « *J'ai un principe et je m'y tiens,* fait observer l'inspecteur d'académie. *Aucune agression verbale, aucune agression physique sans dépôt de plainte. Il ne faut pas monter cet incident scolaire en épingle et confondre information et médiatisation.* » « *Le tribunal de grande instance de Briey et le tribunal pour enfants sont connus pour leur sévérité. On a déjà vu des peines ferme prononcées à l'encontre de mineurs.* »

Mercredi, à l'audience, Farid n'était pas là pour s'expliquer devant le juge des enfants, M. Clerc. Ses parents non plus n'étaient pas venus. Le professeur était représenté par Me Gérard Kremzer. « *Peut-être que si l'adolescent était venu s'expliquer les choses en seraient allées autrement...* », déclare l'avocat.

Monique Raux

Les trois élèves de Péronne mis en examen

Les trois élèves du lycée Mendès-France de Péronne, un mineur et deux majeurs, qui, jeudi 14 mars, avaient fait exploser une bombe dans les toilettes du lycée Pierre-Mendès-France à Péronne (Somme) (*Le Monde* daté 17-18 mars) ont été mis en examen, samedi 16 mars, pour « *destruction par l'effet d'une substance explosive* » par le juge d'instruction du tribunal de grande instance d'Amiens, Xavier Straaselle. Pour ce dernier, il y a « *qualification criminelle, d'autant que l'explosion a entraîné, pour deux élèves de l'établissement, une incapacité de travail de dix jours* ».

Selon Marie Durand-Besse, substitut du procureur de la République à Amiens, les trois élèves ayant reconnu leur participation à l'affaire affirment « *avoir agi pour protester contre le régime de l'internat et pour s'amuser* ». Conduits à la maison d'Amiens, les coupables présumés peuvent encourir, théoriquement, une peine de vingt ans de prison. – (*Corresp.*)

PREFECTURE DU NORD
SERVICE DE LA COORDINATION ET DU CONTENTIEUX
AVIS D'ENQUETES PUBLIQUES

DEVIATION DU BOULEVARD PERIPHERIQUE EST DE LILLE

entre le carrefour Pasteur et la porte sud de LILLE sur le territoire des communes de LILLE et RONCHIN

Monsieur le Préfet de la Région Nord - Pas-de-Calais, Préfet du Nord, informe le public que, suite à l'annulation par le Conseil d'Etat du décret déclarant d'utilité publique la DEVIATION DU BOULEVARD PERIPHERIQUE EST DE LILLE entre le carrefour Pasteur et la porte sud de LILLE, il est procédé à de nouvelles enquêtes publiques du 10 Avril 1996 au 10 Mai 1996 inclus :

1°) enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux, valant pour l'enquête prévue par la loi du 12 Juillet 1983,

2°) enquête préalable à l'attribution du caractère de route express,

3°) enquête préalable au classement dans la catégorie des autoroutes des raccordements du projet aux Autoroutes A1 et A25.

Ces enquêtes sont conduites par une commission d'enquêtes *composée de :*

— Monsieur Daniel DELEVALLE, Président honoraire du Tribunal Administratif de PARIS, désigné en qualité de président,
— Monsieur Jean RICOUART, Ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat en retraite,
— Monsieur André HERMANT, Ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat en retraite, membres titulaires,
— Monsieur Paul BURY, Chef de circonscription du cadastre en retraite,
— Monsieur Jean AUFFRET, Ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat en retraite, membres suppléants.

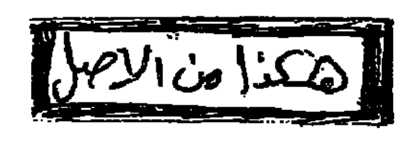
Pendant la durée des enquêtes, le dossier d'enquêtes ainsi que les registres destinés à recueillir les observations du public sont disponibles en mairie de LILLE, siège des enquêtes, les jours ouvrables, de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Les observations peuvent également être adressées par écrit, en mairie de LILLE, à Monsieur le président de la commission d'enquêtes.

Un des membres de la commission d'enquêtes se tiendra à la disposition du public en :

— Mairie de LILLE : le vendredi 12 avril 1996 de 9h à 11h le vendredi 19 avril 1996 de 9h à 11h, le samedi 27 avril 1996 de 9h à 11h, le vendredi 10 mai 1996 de 9h à 11h.

A l'issue des enquêtes, le rapport et les conclusions de la commission d'enquêtes seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairies de LILLE et RONCHIN. Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions à la Préfecture du Nord.



Sous la pression du SNES, le ministère de l'éducation défait la réforme du BTS

« Les esprits n'étaient pas prêts », fait-il valoir

ÉDIFIANTE MÉTHODE : par un décret paru le 15 mars au *Journal officiel*, le ministère de l'éducation nationale vient de défaire la réforme du BTS qu'il avait pourtant promulguée le 9 mai 1995 par la même voie. Sous la pression du SNES (Syndicat national des enseignements de second degré), malgré deux votes du Conseil supérieur de l'éducation, qui s'était prononcé à une écrasante majorité pour la réforme, François Bayrou a donc cédé.

Régi jusqu'à l'année dernière par un texte de 1986, le BTS, ce diplôme de l'enseignement technique passé à bac + 2, devait être réaménagé pour se rapprocher de l'entreprise et mieux répondre aux besoins des étudiants. Aussi sa version 1995 introduisait-elle trois nouveautés : une part de contrôle en cours de formation destinée à évaluer, par exemple, la période passée en entreprise ; des enseignements « à la carte » avec allégements d'horaires ou de programmes selon le parcours individuel des candidats ; le remplacement des stages par des *« périodes de formation en entreprise »*, tendant à reconnaître la valeur formatrice de cette dernière. Enfin, le diplôme pouvait être obtenu par unités compensables entre elles. Ces nouvelles possibilités permettaient, par exemple, à des jeunes qui se seraient fourvoyés dans des DEUG de revenir à un BTS sans « repartir de zéro », même si l'offre scolaire ne permettait pas de constituer une classe entière de STS pour eux.

De l'aveu même d'Alain Boissinot, directeur des lycées et collèges, ces dispositions n'étaient que *« l'aboutissement d'une démarche de redéfinition des diplômes professionnels pour tenir compte des dispositions de la loi sur la validation des acquis professionnels et de la loi quinquennale sur l'emploi »* (*Le Monde* du 22 juin 1995).

Largement approuvé par les syndicats et les représentants des associations de parents d'élèves, un nouveau texte avait été voté dans ce sens par le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) et publié le 9 mai 1995. Mais le SNES, principal syndicat d'enseignants du second degré, appuyé par FO, continuait à s'y opposer, car ces nouvelles modalités risquaient *« d'aboutir à l'éclatement et la dévalorisation du diplôme national »*. En particulier, le SNES refusait le principe du contrôle en cours de formation. Admis pour le BTS, ne risquait-il pas de s'étendre au baccalauréat ?

Dès le mois de juin, à la suite d'une grève des correcteurs du BTS d'Ile-de-France, qui reprenaient les arguments du SNES, le ministre affirmait que le texte paru n'était *« pas intangible »*. Inquiets de la réouverture de négociations *qui ne leur paraissaient pas justifiées*, car la nouvelle réglementation avait fait l'objet d'une *« concertation soutenue et ample »*, le SGEN-CFDT, la FCPE, la FEN, le Syndicat des enseignants, la Ligue de l'enseignement, la PEEP, notamment, publiaient une lettre ouverte au ministre, martelant : *« Le texte est publié, il faut l'appliquer. »* Alors que le décret *« favorise l'insertion professionnelle des jeunes »*, les signataires ne comprenaient pas que les mesures annoncées ne soient pas *« traduites en actes »*.

RETOUR EN ARRIÈRE

Un nouveau CSE fut néanmoins convoqué le 16 novembre, au beau milieu de la tourmente étudiante, pour examiner des amendements revenant sur ces innovations. Le vote fut encore plus net que quelques mois auparavant : 43 voix contre, 16 voix pour (FSU, SNES, Snalc, autonomes), 3 abstentions (CGT, enseignement privé, syndicat des principaux et proviseurs).

C'est néanmoins ce texte fortement amendé qui vient d'être publié au *JO*. Il supprime le contrôle en cours de formation, remplace la *« période de formation en entreprise »* par des *« stages »* et n'impose plus de proposer des parcours souples pour des étudiants qui auraient fait fausse route.

Rue de Grenelle, on estime que l'on a *« voulu griller les étapes alors que les esprits n'étaient pas prêts »*. Au-delà de la méthode, on peut s'interroger sur ce retour en arrière, alors que le ministère promet depuis de longs mois une remise à plat de la filière technologique, un des chantiers désignés comme prioritaires, dimanche soir, à « 7 sur 7 », par le premier ministre Alain Juppé.

B. G.

De nouveaux incidents se sont produits à Reims

DES INCIDENTS ont à nouveau éclaté dimanche 17 mars au soir à Reims (Marne), où quatre voitures ont été incendiées par des jeunes dans les quartiers Orgeval, au nord de la ville, et Wilson, au sud. Deux personnes ont été interpellées par les forces de l'ordre.

Depuis les premiers incidents, mercredi 13 mars aux Epinettes, un quartier du nord-est de Reims, durant lesquels quatre policiers et un pompier avaient été légèrement blessés par des jets de pierres, près de vingt véhicules ont été incendiés dans la périphérie de la ville. Selon Ziad Echkoury, directeur de cabinet à la préfecture de la Marne, *« les jeunes, qui se réunissent par petits groupes de quatre ou cinq, cassent les pare-brise avant de jeter de l'essence à l'intérieur du véhicule et mettent le feu »*.

130 POLICIERS

La présence des forces de l'ordre – 130 policiers et CRS – a néanmoins permis de ramener globalement le calme. *« Les jeunes sont moins nombreux dans les rues. La tendance est à l'amélioration »*, a précisé dimanche Ziad Echkoury. Les chauffeurs d'autobus, qui s'étaient mis en grève samedi 16 mars pour protester contre l'agression d'un des leurs, blessé par des tirs de pistolet à grenaille, et dont le véhicule avait été incendié, ont repris le travail dans la soirée de dimanche sous protection policière. Leurs premières tournées n'ont été émaillées d'aucun incident.

Ces actions spectaculaires ont été qualifiées dimanche d'*« inexcusables et inacceptables »* par le maire (RPR) de Reims, Jean Falala. *« Reims est une des villes de France où il y a le plus de centres sociaux. Elle possède quinze maisons des jeunes et de la culture, qui se trouvent essentiellement dans les quartiers périphériques. Encore faut-il vouloir les fréquenter et participer à la vie de la cité. Dans le quartier Croix-Rouge, nous avons prévu d'installer une médiathèque, un gymnase supplémentaire et des salles de musique pour que les jeunes puissent répéter*, a poursuivi M. Falala. *Mais certains souhaitent bénéficier d'une liberté totale. Tant que je serai maire, il n'y aura pas d'équipements livrés sans encadrement car je suis responsable de l'argent des contribuables. »*

Certains jeunes n'auraient pas apprécié les conditions de réouverture d'un centre social du quartier des Epinettes, qui avait été fermé à la suite de nombreuses dégradations.

C'est d'ailleurs aux abords de ce centre qu'ont eu lieu mercredi les premières violences : les véhicules de deux journalistes du quotidien régional l'*Union* ont été incendiés alors que leurs propriétaires assistaient, dans le centre, à une rencontre entre une quarantaine de jeunes et un responsable associatif. – *(AFP, Reuter.)*

Les malversations de l'affaire Testut conduisent Bernard Tapie devant le tribunal de Béthune

L'ancien ministre, et ancien PDG de l'entreprise, encourt une peine de cinq ans de prison

Bernard Tapie comparaît, à partir du lundi 18 mars, devant le tribunal correctionnel de Béthune, pour abus et recel d'abus de biens sociaux dans l'affaire Testut. Cette entreprise de pesage dont l'ancien ministre a été le PDG, de 1987 à 1992, a été gravement fragilisée par des opérations financières destinées, selon l'ordonnance de renvoi, à *« épargner à M. Tapie des problèmes d'ordre pécuniaire »*.

PROCÈS

VALENCIENNES en première instance, Douai en appel, avaient eu à juger Bernard Tapie en homme de football hypermédiatisé. Béthune, à partir de lundi 18 mars, aura à connaître de l'homme d'affaires. Moins de quatre mois après sa condamnation à huit mois de prison ferme dans l'affaire du match *Valenciennes-Olympique de Marseille*, l'ancien ministre comparaît devant le tribunal correctionnel pour abus et recel d'abus de biens sociaux.

Au centre des débats se trouve la société Testut, un établissement béthunois spécialisé depuis 1820 dans la commercialisation de petits *matériels de pesage qui avait été* racheté en 1983 par Bernard Tapie. Et, à travers elle, la galaxie Tapie, un univers juridico-financier fortement personnalisé, bâti essentiellement au cours des années 80 autour de quatre pôles principaux : les articles de sport (Adidas), le pesage (Testut, Terraillon, Scaime), l'alimentation naturelle (La Vie claire) et la communication.

C'est dans un enchevêtrement de sociétés que la justice, sur plainte, en décembre 1992, d'un actionnaire minoritaire de la société Testut, Alain Géniteau, a débusqué des méandres jugés délictueux. Il est reproché aux dirigeants de Testut, et entre autres à Bernard Tapie, PDG de 1987 à avril 1992, d'avoir commis un certain nombre d'opérations fort éloignées de l'intérêt économique, social ou financier de la société. Autrement dit, d'avoir dépouillé Testut afin d'assurer la sauvegarde des intérêts patrimoniaux de l'ancien ministre, même lorsqu'il n'était plus PDG de la société de pesage.

« PASSE-PASSE »

Ainsi Bernard Tapie devra-t-il s'expliquer sur les tribulations suspectes, entre 1990 et 1992, d'une société de pesage du groupe, Trayvou. Initialement détenue par une société en nom collectif, la *Foncière et immobilière Bernard Tapie* (FIBT), Trayvou connaît de graves difficultés financières lorsqu'elle est rachetée en 1990, toutes dettes comprises, sans audit préalable et pour le franc symbolique, par la société Testut. Selon l'ordonnance de renvoi, ce rachat – un *« tour de passe-passe »* – a constitué pour Testut *« un sacrifice anormal, excédant manifestement ses possibilités financières »*, et ce *« dans le seul intérêt de M. Tapie »*, qui n'aurait pas voulu assumer seul les pertes au sein de la FIBT, déjà affectée fin 1990 par 50 millions de francs de pertes et 154 millions de francs d'endettement. En trois ans, ce seul rachat fera perdre 85 millions de francs à Testut.

De même en 1992, Bernard Tapie ainsi que les dirigeants de Bernard Tapie Finance (BTF) et Testut auraient procédé à un *« subtil montage »* pour *« épargner »*, une fois encore, *« à M. Tapie des problèmes d'ordre pécuniaire »*. D'une part, un système de location-gérance du fonds de commerce de Trayvou confié à Testut aurait permis aux dirigeants de la nébuleuse Tapie de masquer l'endettement massif du « boulet » Trayvou, alors virtuellement en état de cessation de paiement ; d'autre part, Testut revendait cette fois Trayvou à l'autre société « patrimoniale » en nom *collectif de Bernard Tapie*, le Groupe Bernard Tapie (GBT), toujours pour un franc symbolique, en abandonnant au passage... 43 millions de francs de créances.

Fourmillant d'irrégularités, l'affaire Testut permettra également de se pencher sur les pratiques *curieuses qui prévalaient au sein* de la sphère Tapie, et notamment chez Testut. Ainsi, cette avance de trésorerie de 21 millions de francs consentie en 1989 par la société de pesage, hors comptabilité et sans autorisation du conseil d'administration, afin de permettre à l'Olympique de Marseille d'« acheter » les joueurs Amoros et Mozer. Ou ce don de 190 269 francs accordé par Testut, décidément bonne fille, pour financer les frais de campagne du professeur Léon Schwartzenberg, porteur du flambeau Energie Sud lors des élections régionales de 1992, c'est-à-dire des listes emmenées par... Bernard Tapie.

Enfin, les débats porteront sans doute sur le rôle du partenaire *« quasi exclusif »* du groupe Tapie, la Société de banque occidentale (SDBO), filiale du Crédit lyonnais, dont le PDG d'alors, Michel Gallot, est renvoyé pour complicité d'abus de biens sociaux. Bien qu'alertés par la situation *« catastrophique »*, voire *« incontrôlable »*, de la société Trayvou, les dirigeants de la SDBO ont toujours apporté leur concours financier à l'ancien ministre de la ville, qui était le principal client de la banque. *« La SDBO était trop impliquée, eu égard à la dérive financière de l'ensemble des sociétés concernées*, note l'ordonnance, *pour ne pas suivre avec la plus extrême attention la situation des comptes à la notoriété certaine »*.

Jean-Michel Dumay

Le tribunal de Rouen examine un système de corruption et de fraude sur les marchés publics de Seine-Maritime

Le préjudice a été évalué à près de 50 millions de francs par le ministère de l'intérieur

Quatorze prévenus, dont quatre fonctionnaires du conseil général de Seine-Maritime, deux architectes et plusieurs dirigeants de sociétés informatiques, comparaissent, à partir du lundi 18 mars, devant le tribunal correctionnel de Rouen. La justice leur reproche d'avoir organisé, de 1989 à 1993, un vaste système de corruption et de fraude sur les marchés publics du département. Le préjudice de cette affaire dans laquelle le conseil général s'est porté partie civile, a été évalué à près de 50 millions de francs.

LE TRIBUNAL correctionnel de Rouen devait commencer l'examen, lundi 18 mars, d'une affaire de corruption qui aurait permis à quatre fonctionnaires du conseil général de Seine-Maritime et à leurs complices de se livrer, de 1989 à 1993, à un véritable pillage du matériel et des finances de l'assemblée départementale. Le préjudice se chiffre en dizaines de millions de francs.

Quatorze personnes – quatre fonctionnaires, deux architectes et des représentants de sociétés informatique – sont prévenus dans ce dossier où le conseil général, représenté par MePascal Dewynter, du barreau de Paris, s'est constitué partie civile.

L'affaire débute par une lettre datée du 14 septembre 1993 dans laquelle le nouveau président du conseil général, André Martin (UDF), qui succède à Jean Lecanuet, dénonce au procureur de la République de Rouen *« des pratiques inacceptables s'exerçant depuis de nombreux mois au sein du service informatique des services départementaux (...) susceptibles de relever de la corruption, du détournement de biens publics* [et] *reposant sur une organisation comportant des ramifications extérieures ».*

Mis sur pied par Denis Noteris, le chef de la gestion informatique du conseil général, avec la complicité du directeur du service, Jacques Roussel, et de deux autres responsables du secteur, Emmanuel Liminana et Jean-Pierre Vigier, un système de corruption aurait fonctionné pendant cinq ans au sein de l'une des six directions du conseil général, la direction des moyens et matériels. Le 16 décembre 1993, les quatre hommes sont mis en examen et incarcérés pour abus de confiance, faux et usage de faux, infraction à la transparence des marchés et corruption.

MARCHÉS « SAUCISSONNÉS »

Il leur est reproché d'avoir systématiquement contourné les procédures de marchés publics pour favoriser des fournisseurs en contrepartie d'avantages divers. Ils auraient ainsi « saucissonné » les marchés et utilisé des fausses factures et des sociétés écran ; violé la réglementation sur les appels d'offres ; encouragé les surfacturations ; accepté des avenants mirobolants ; laissé détourner des stocks importants ou encore favorisé la vente de logiciels surpayés et parfois inutiles. Il en allait de même pour des contrats d'embauche et de nettoyage dont les prix semblent avoir été systématiquement gonflés.

Les principaux bénéficiaires de ces pratiques ont été des sociétés informatique – Computer Associates, B2M, Rank Xerox, Japy Hermès, IBM, Scripta, etc. –, mais aussi deux associations contrôlées par les principales personnes mises en examen, MM. Notéris, Liminana et Vigier. L'une de ces associations, Handitel, s'occupe de formation professionnelle pour les handicapés et bénéficie des subventions du conseil général. L'autre, Comutair, également subventionnée, aurait fait payer au prix fort des heures de vol souvent fictives.

En contrepartie, les quatre fonctionnaires ont bénéficié de nombreux avantages personnels offerts par les sociétés attributaires de marchés, notamment sous forme de voyages annuels à l'étranger, parfois avec femmes et enfants.

Selon une étude du ministère de l'intérieur, le préjudice global direct serait, de quelque 50 millions de francs. Le préjudice indirect serait plus élevé encore : de 1988 à 1993, le budget informatique est ainsi passé de 13 à 44 millions. Quant au préjudice moral, il est incalculable.

Roland-Pierre Paringaux

■ **PRISE D'OTAGES : un homme armé a pris en otage trois clients** et quatre employés d'un restaurant McDonald's, dimanche 17 mars en fin de matinée à Montpellier (Hérault), après avoir fait évacuer la majeure partie des clients qui se trouvaient sur place. Agé de trente ans, sans travail ni domicile fixe depuis huit mois, Christian Rossignol s'est rendu aux forces de l'ordre peu avant 14 heures. Ses otages ont indiqué qu'il n'avait affiché aucune revendication précise, si ce n'est *« de dénoncer la société ».* Placé en garde à vue, Christian Rossignol devait être présenté mardi 19 mars au parquet.

■ **VIOLENCES : un skinhead a lâché son chien sur un jeune** homme de dix-huit ans, dans la nuit du samedi 16 au dimanche 17 mars à Strasbourg. L'animal a mordu sa victime à la cuisse et au torse. L'agresseur était membre d'un groupe de neuf skinheads, qui circulaient à bord de deux véhicules dans le quartier HLM de l'Esplanade. Le groupe a apostrophé quatre jeunes gens, dont trois d'origine maghrébine, qui s'éloignaient lorsque le chien a été lâché sur eux. Les skinheads ont été interpellés par les policiers et placés en garde à vue. Un drapeau nazi et des bombes lacrymogènes ont été saisis dans l'un de leurs véhicules.

CARNET

DISPARITIONS

Marcel Reggui

Le culte de l'amitié

L'INTÉGRATION figure parmi les vertus dont s'enorgueillit notre République. Marcel Reggui, décédé jeudi 14 mars, en fut le produit le plus accompli.

Né en 1905 à Guelma (Algérie) dans une famille de commerçants tunisiens musulmans, Marcel Reggui fait trois rencontres décisives : Jean Amrouche, chrétien kabyle, qu'il côtoie à l'école normale d'instituteurs à Tunis, Louis Massignon, qui le parraine lors de sa conversion au christianisme – Mahmoud devient Marcel –, et Emmanuel Mounier, dont il pratiquera la philosophie au quotidien. Avant la guerre, il enseigne à Sfax, d'où il correspond pour la revue *Esprit*. Durant les massacres de mai 1945 en Algérie, deux de ses frères et sa sœur – une des premières musulmanes à faire des études secondaires – sont victimes de la répression coloniale. En 1947, il obtient un poste à Aire-sur-l'Adour (Landes) et termine sa carrière professorale à Orléans, menant en parallèle une tâche bénévole d'animateur culturel, créant notamment les Semaines musicales d'Orléans, avec Jean-Etienne Marie, et l'Association populaire d'art et de culture (APAC). Engagé au PSU, militant de la cause algérienne, jamais il ne rejoindra le PS en raison de l'attitude de Guy Mollet et de François Mitterrand dans le conflit.

Grand, charmeur, Marcel Reggui pratiquait surtout l'amitié, une valeur qui peut paraître surannée dans un monde sans pitié. Il l'avait érigée en règle de vie et l'exerçait à l'antique, en cénacle ou par lettres, comme devait le faire Sénèque avec Lucilius, ou au moyen du téléphone, outil plus prosaïque. Comme Albert Kahn, il faisait se rencontrer les hommes, en une véritable « noria », avec cet espoir que le dialogue finirait par créer des brèches dans l'injustice. *« Je n'existe que par les autres »*, disait ce don Juan de l'amitié. Et encore : *« L'autre m'oblige à renoncer à mes propres certitudes. »*

Régis Guyotat

Ross Hunter

Le producteur de Douglas Sirk

ROSS HUNTER, producteur américain, est mort dimanche 10 mars à Los Angeles. Il était âgé de soixante-neuf ans.

De son vrai nom Martin Fuss, Ross Hunter était né le 6 mai 1926, à Cleveland (Ohio). D'abord enseignant, il est acteur dans quelques films de série B produits par la Columbia dans les années 40, avant de revenir à l'enseignement. De retour à Hollywood, où il est engagé comme *dialogue director*, il trouve bientôt sa voie en devenant producteur. Son désir de travailler avec de grandes vedettes féminines le conduit à produire en 1953 deux films réalisés par Douglas Sirk, *Take Me to Town* (avec Ann Sheridan) et *All I Desire* (avec Barbara Stanwyck).

C'est le début d'une collaboration fructueuse avec le metteur en scène d'origine allemande, dont il produit également le western *Taza, fils de Cochise* (1954), et auquel il permet surtout de s'imposer comme le maître du mélodrame hollywoodien flamboyant, avec notamment *Le Secret magnifique* (1954, avec Jane Wyman et Rock Hudson), *Tout ce que le ciel permet* (1956, avec les mêmes vedettes), *Les Amants de Salzbourg* (1957) et *Mirage de la vie* (1959, avec Lana Turner).

Ces deux derniers films sont des remakes, et Ross Hunter devient un spécialiste du genre. Avec *Confidences sur l'oreiller* (1959, avec Doris Day et Rock Hudson, réalisé par Michael Gordon), il offre à la Universal un des plus grands succès de son histoire. Il récidive huit ans plus tard avec *Millie* (George Roy Hill, 1967), puis en 1970 avec *Airport* (George Seaton). Mais le remake musical du film de Frank Capra *Les Horizons perdus* (1937), qu'il produit en 1972 et que réalise Charles Jarrott, est un échec cuisant : Ross Hunter quitte alors la Universal pour la Paramount, où il ne produira que pour la télévision.

P. M.

■ **CLAUDE MARCY**, actrice, est morte dimanche 10 mars, à Honfleur. Elle était âgée de quatre-vingt-dix ans. Née le 7 septembre 1905 à Lons-le-Saunier, Claude Marcy était, pour les spectateurs français, la voix de Blanche-Neige et celle de Greta Garbo, qu'elle doubla dans tous ses films parlants. Elle était également celle de Marie Bell dans *Le Grand Jeu*, de Jacques Feyder (1933). Le scénario du film était cosigné par Charles Spaak, alors le mari de Claude Marcy, qui devait ensuite épouser Henri Jeanson. Actrice (*Plein aux as*, en 1933, *Bonsoir mesdames, bonsoir messieurs*, en 1943, dont elle cosigna le scénario et les dialogues avec Robert Desnos, *Sylvie et le fantôme*, en 1945), elle était également romancière (*Caveau de famille*) et auteur de chansons, notamment pour les films *Les amoureux sont seuls au monde* (Henri Decoin, 1947, scénario d'Henri Jeanson), et *Lady Paname*, unique réalisation d'Henri Jeanson (1950).

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Catherine et Emmanuel HOUSSET
sont heureux d'annoncer la naissance de

Marie,

le 15 mars 1996, à Poitiers.

Catherine BEUVE-MÉRY
et
Olivier LAIR
ont la joie d'annoncer la naissance de

Simon,

le 7 mars 1996, à Paris.

Mariages

François BALLOUHEY
et
Marie-Hélène POINSEAUX
ont la joie d'annoncer leur mariage, *célébré le 14 mars 1996 à Villers-en-Arthies.*

16, avenue Sainte-Foy,
92200 Neuilly.

Décès

– Julien Bernard
a la douleur d'annoncer le décès de son père,

François BERNARD,

dans sa cinquante-troisième année, le 6 mars 1996.

La levée du corps aura lieu mardi 19 mars, à 15 h 15, à l'Intitut médico-légal, 2, place Mazas, 75012 Paris.

75, rue de Turenne,
75003 Paris.

– Nice

Suzanne, son épouse,
Patrick, Sylvie et Laure,
ses enfants,
Elodie et Raphaël,
ses petits-enfants,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

René BLANCHARD,
commandeur de la Légion d'honneur,
compagnon de la Libération,
commandeur de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre avec palmes,
ancien administrateur
de la France d'outre-mer,

survenu à Nice, le 14 mars 1996, dans sa soixante-seizième année.

Ses funérailles seront célébrées le mardi 19 mars 1996, à 10 h 45, en l'église Sainte-Hélène à Nice, où l'on se réunira.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Le Vega,
42, avenue Joseph-Giordan,
06200 Nice.

– Les docteurs Nicole et Jean Mourot,
Les docteurs Jean-Pierre et Hélène Faurel,
M. et Mme Jacques et Brigitte Faurel,
ses enfants,
Laurence, Anne, Juliette, David, Maxime, Hugo, Thomas,
ses petits-enfants,
M. et Mme Suzanne et Fernand Marzelle,
ses sœur et beau-frère,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jean FAUREL,
née Raymonde COQ,

survenu le 15 mars 1996.

Le service religieux sera célébré le mercredi 20 mars, à 15 heures, en l'Eglise réformée de Port-Royal, 18, boulevard Arago, Paris-13e, où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Villabé (Essonne).

9, rue des Deux-Avenues,
75013 Paris.

– L'Association nationale des conseillers pour les arts plastiques, ministère de la culture,
a la tristesse de faire part de la disparition de notre collègue et ami,

Yves-Loïc GIRARD,
survenue le mercredi 13 mars 1996.

Ancap - Drac Aquitaine,
54, rue Magendie,
33000 Bordeaux.

– Mme Nicole Jutier-de Lestable
et Claudine Jutier,
leurs filles,
Christophe Philippot, leur petit-fils,
M. et Mme Bernard Jutier
et leurs enfants,
M. et Mme Robert Jutier,
font part du décès de

M. Jean-Jacques JUTIER,
ingénieur des Arts et Métiers,
IHG de Grenoble,
ancien directeur
de la société Saxby,

survenu le 9 janvier 1996, dans sa quatre-vingt-septième année,

et de son épouse,

Mme Paulette JUTIER,
née DEPUILLE,

survenu le 25 février 1996, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Les obsèques ont été célébrées à Pau, dans la plus stricte intimité.

Une messe sera célébrée le mardi 26 mars, à 17 h 15, en l'église Saint-Germain l'Auxerrois, 2, place du Louvre, 75001 Paris.

26, rue de Bièvres,
92140 Clamart.

– Alain Le Garrec,
son époux,
Anne Le Garrec,
sa fille,
Les familles Lechypre, Fouchet, Le Garrec et Simonnet,
font part du décès de

Mme Marie-Claire LE GARREC,
née LECHYPRE,
conseillère municipale
de Saint-Cyran-du-Jambot (36).

survenu le 15 mars 1996, à Tours.

Les obsèques seront célébrées en l'église de Saint-Cyran-du-Jambot (36), le mardi 19 mars, à 15 heures.

8, rue Saint-Eloi,
36700 Saint-Cyran-du-Jambot,
15, rue du Louvre,
75001 Paris.

– La revue *Points de fuite*
a perdu le poète

Michel PÉRELLE.

Dans l'enjambée poétique/instance de bleu/les mots s'effacent/la couleur reste/ les nuances s'éprennent du silence du dire/il est temps de se recueillir.

Cim. Valmy, Charenton, 18 mars 1996, 16 h 30.

– Mme Jeanine Toffin,
sa fille,
M. et Mme Gérard Toffin,
son fils et sa belle-fille,
Eric, Olivier et Grégoire,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Louis TOFFIN,
ministre plénipotentiaire,
ancien ambassadeur,
chevalier de la Légion d'honneur.

survenu le 13 mars 1996, à Paris, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Ils rappellent le souvenir de

Mme Jean-Louis TOFFIN,
née Rayonde MISSIR,

disparue le 23 octobre 1987.

La cérémonie religieuse a eu lieu dans l'intimité en l'église Notre-Dame-des-Champs, et *l'inhumation au cimetière du* Montparnasse, à Paris.

1, boulevard Diderot,
75012 Paris.
23, rue des Boulangers,
75005 Paris.

– Sa famille,
Ses proches,
Ses amis,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Siegfried G. WOLINSKI,

survenu le 13 mars 1996, à Paris.

Il sera incinéré selon sa volonté.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires de décès

Paul AUBIGNAT,

19 mars 1993.

« Chaque jour, Ton souvenir est une aide pour continuer le chemin. »

– *« In Xanadu did Kubla Khan... »*
1066 and all that...

Pour le cinquième anniversaire du décès de

Mme M. DUFRENNE,
née ROSSEL,

Michèle Joordevant demande une pensée à toutes ses anciennes élèves de Fénelon.

Pierre MUSSO,
28 mars 1971-18 mars 1992.

« Il ne faut pas pleurer pour ce qui n'est plus, mais être heureux pour ce qui a été. »
M. Yourcenar.

Colloques

– L'Association des Amis de la revue *Passages*, avec le concours d'EDF et de La Cinquième et sous le parrainage de l'Unesco, organise un colloque international, le 21 mars 1996, à la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette (à l'amphithéâtre Gaston-Berger), sur le thème : **« Energies et développement durable »**, avec les interventions d'Emile Malet, Christian Stoffaës, Gary Marx, Eugène B. Skolnikof, Grégoire Postel-Vinay, Dominique Bidou, Olivier Dollfus, Jean-Charles Hourcade, Jean-Pierre Bourdier, Jean-Jacques Salomon, Pierre Daurès, Christian Huglo, Michel Cantal-Dupart, Jean-Yves Le Déaut, Jean-Claude Ziv, Dominique Voynet, Bettina Laville, François-Michel Gonnot, Robert Lion.

Réservation à la revue *Passages*. Tél. : 45-86-30-02 - Fax : 44-23-98-24.

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

● **Séminaires**

Philippe Beck : **« Impossibilité de la poésie »**, 26 mars, 1er, 9, 29 avril, 10 h 30-12 h 30, Ecole de commerce et département de philosophie de la faculté des lettres, chemin de la Censive-du-Tertre, Nantes.

Hélène Cixous : **« Poétique de la différence sexuelle »**, 23, 30 mars, 6, 13 avril, 4, 11, 25 mai, 9 h 30-15 h 30, salle Dussane, ENS, 45, rue d'Ulm, Paris-5e.

Ivaylo Ditchev : **« Libérer le passé opprimé. Le communisme russe comme la pensée d'une modernité alternative »**, 1er, 15 avril, 6, 20 mai, 3 juin, 18 heures-20 heures, amphi B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris-5e.

Jean-Marc Besse : **« Habiter le lieu terrestre et le représenter »**, 21, 28 mars, 4, 9, 23, 30 mai, 18 heures-20 heures, salle R.-C. 2, université Paris-VII, place Jussieu, Paris-5e.

Michelle Sinapi : **« L'image du divin et l'invention d'un logos politique »**, 26 mars, 2, 9, 16 avril, 7 mai, 20 heures-22 heures, salles R.-C. 2 et R.-C. 4, université Paris-VII, place Jussieu, Paris-5e.

● **Samedi autour d'un livre**

« Le Site de l'étranger » de Pierre Fédida avec M. David-Ménard, G. Didi-Huberman, P. Fédida, M. Schneider, 30 mars, 9 h 30-12 h 30, amphi. Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris-5e.

Toutes les activités du Collège international de philosophie sont libres et gratuites.

Renseignements sur les salles, répondeur : 44-41-46-85. Autres renseignements : 44-41-46-80.

Communications diverses

– **Maison de l'Hébreu, XV/XX : 47-97-30-22.** Stages express individuels de conversation, lecture, grammaire. Lisez le biblique en une leçon, maîtrisez ses structures en dix !... Spécialiste bar-mitova.

– Mardi 19 mars 1996, à 20 h 30, rencontre-débat : **« Judaïsme français : le commencement de la fin ? »**, avec Shmuel Trigano.

Centre communautaire de Paris. Tél. : 49-95-95-92.

5, rue Rochechouart, 75009 Paris. Métro Cadet.

PAF

– **Le Mouvement juif libéral de France et la revue** *« Passages »*, dans le cadre d'un cycle sur **Les crimes contre l'humanité au XXe siècle**, organisent leur 3e Forum sur le thème **« Comment sortir du traumatisme ? »**, avec la participation des psychanalystes : Jacques Hassoun, Charles Melman et Hélène Piralian.

Mardi 19 mars 1996, à 20 h 30,
11, rue Gaston-de-Caillavet,
75015 Paris.



هكذا من الاصل

Banque et pègre nippones : les noces de plomb



La frénésie spéculative qui s'est emparée du Japon à la fin des années 80 a permis à la mafia d'envahir l'économie nippone. Le grand scandale des « jusen », organismes de crédit immobilier en faillite, constitue la partie la plus visible de la collusion entre banquiers, politiciens, affairistes et truands

LA quarantaine, petite moustache et cheveux ras, celui que nous appellerons Yamamoto est en liberté provisoire. Il est descendu de son appartement dans le bar que tient sa femme au rez-de-chaussée d'un immeuble de la banlieue nord d'Osaka et raconte : *« A la fin des années 80, on « chassait » le terrain pour les promoteurs en expulsant par la menace ou la force les locataires. Le terrain libéré était aussitôt emporté dans une spirale de hausse des prix. »*

Yamamoto et ses semblables encaissaient une commission ou participaient à la valse des transactions. Le prix montait en passant d'une main à l'autre : plus sa valeur était élevée, plus on pouvait obtenir de crédit des banques et plus on pouvait spéculer. *« On a fait beaucoup d'argent. Aujourd'hui, la « bulle » s'est dégonflée, les prix des terrains se sont effondrés et les organismes de crédit sont en faillite. Alors, on occupe les immeubles hypothéqués, bloquant leur vente jusqu'à ce qu'on nous les cède à bas prix. C'est dur, mais on s'en sort. »*

Yamamoto est représentatif de ces maquignons des affaires à la lisière de la légalité (et le plus souvent en deçà) qui sont apparus à la faveur de la frénésie spéculative dont le Japon n'a pas fini d'essuyer les plâtres. Après avoir organisé des paris clandestins dans le quartier chaud de Shinjuku, à Tokyo, il s'est installé à Osaka et s'est reconverti dans l'immobilier au plus fort de la spéculation.

On faisait alors beaucoup d'argent dans la seconde « capitale » du Japon, une ville de commerçants connue pour son sens des affaires ainsi que pour son goût du profit et également pour être le fief de puissants syndicats du crime.

Plus ouvertement qu'à Tokyo s'est développée dans le Kansai (région d'Osaka-Kyoto-Kobé) une « économie noire » formée d'une multitude de sociétés naviguant en eaux troubles et sur laquelle règne un gotha interlope, composé de spéculateurs sauvages, dont, en Italie, on dirait qu'ils sont « en odeur de mafia », et de truands affairistes. *« L'argent propre s'est fait rare avec la récession, et ceux qui peuvent déplacer d'énormes liquidités d'argent sale tiennent le haut du pavé »*, estime Raisuke Miyawaki, ancien chef de la brigade antigang, aujourd'hui consultant auprès des entreprises.

Le scandale des *jusen*, organismes de crédit immobilier, en faillite avec 8 000 milliards de yens (400 milliards de francs) de dettes, dont 70 % sont irrécupérables, révèle chaque jour davantage la collusion entre banquiers, spéculateurs de tout crin, administration des finances, politiciens alimentant leurs « caisses noires » et milieux les plus louches du sous-bois social.

Les dettes des *jusen* représentent un quart du total des mauvaises créances des banques (officiellement, 40 000 milliards de yens, sans doute le double) et l'on estime que 10 à 30 % de ces mauvaises créances sont tirées sur des entreprises de la frange grise de l'économie. Sur les cinq cents entreprises débitrices des *jusen*, ce sont celles du Kansai qui ont l'endettement le plus élevé.

ALORS que le gouvernement cherche à faire éponger une part des dettes des *jusen* par le contribuable, c'est la loi de la jungle sur le marché immobilier d'Osaka. Les entreprises immobilières, dont les actifs se sont effondrés avec le dégonflement de la « bulle » spéculative, sont aux abois. Et le monde « gangstero-affairiste » étend son influence. Après avoir spéculé à la hausse *(jiage)*, il spécule à la baisse *(jisage)* : les voyous occupent des locaux hypothéqués soit pour le compte du propriétaire, afin de bloquer leur vente, soit pour monnayer leur départ ou racheter le bien à meilleur prix. Devant l'impuissance de la justice, un promoteur de Tokyo, Kichinosuke Sasaki, contre-attaque en employant également des « gros bras » pour évincer les locataires indésirables. Autre médiation de la pègre : en cas de bien hypothéqué plusieurs fois et dont la vente ne bénéficiera qu'au premier créancier, les moins bien placés préfèrent céder leur créance aux voyous pour qu'ils bloquent la vente ou obtiennent, avec leurs méthodes, la coopération du premier.

« La police connaît les noms de ceux qui tirent encore aujourd'hui les ficelles, mais leurs entreprises sont théoriquement légales. Et puis au cours de la « bulle », il y a eu trop de complaisances et de complicités de la part des milieux d'affaires, trop d'opérations louches pour lesquelles ils ont demandé l'intervention des truands pour qu'aujourd'hui ils puissent se retourner contre eux. Ici, on se sert moins d'un revolver que de l'information comme arme de persuasion », explique un journaliste travaillant pour des feuilles à scandale.

Comment s'est constituée cette « économie secondaire », la débâcle des *jusen* révélant que les secteurs sains de la société et ceux qui le sont moins ont partie liée ? Lorsque, à partir de 1986, le yen commença sa flambée, le Japon pratiqua une politique de quasi-gratuité du crédit. Les banques avaient mis leurs caisses sur le trottoir, et d'énormes quantités de liquidités commencèrent à circuler. La Bourse montait au zénith et le prix du terrain faisait de même.

Ce fut la grande époque des spéculateurs sauvages et raiders de tout poil sur les marchés boursier et immobilier, ainsi que sur celui des œuvres d'art (*Les Noces de Pierrette*, de Picasso, a atterri entre les mains d'un affairiste douteux avant d'être saisi dans la cave d'une banque).

La fièvre spéculative a accentué la pénétration de l'économie par la pègre. Le Japon a le taux de criminalité le plus faible des sociétés industrialisées, mais il a aussi de puissantes bandes de truands (le Yamaguchi-gumi, qui a son fief dans le Kansai, compte 33 000 membres).

Les deux phénomènes ne sont pas contradictoires : peu meurtrières, les grandes bandes contenaient la petite criminalité. Les yakuzas, supposés être des « hommes d'honneur », ont longtemps puisé leur « légitimité » dans l'humus social et ont bénéficié d'une certaine intégration dans la société. Ils géraient sans faire beaucoup de vagues certaines activités (jeux clandestins, industrie du sexe, trafic d'amphétamines, show-biz). Avec la « bulle » spéculative est apparue une nouvelle génération de voyous sans folklore ni respect des vieilles règles. De « juge de paix » de la rue, le voyou est devenu un intervenant dans la compétition économique.

> « L'argent propre s'est fait rare avec la récession, et ceux qui peuvent déplacer d'énormes liquidités d'argent sale tiennent le haut du pavé »

Ces yakuzas entrepreneurs trouvaient des alliés naturels chez les hommes d'affaires peu scrupuleux qui ont fleuri sur le terreau de l'amoralisme lié à la rage de profit de l'époque. Ils avaient en commun le goût du risque et du gain ainsi qu'une aussi grande absence de scrupules. Les voyous leur apportaient ce qu'ils n'avaient pas : la violence ou sa menace pour « accélérer » la conclusion d'une affaire. Ces arnaqueurs du *business*, truands bon teint ou non mais nageant tous en eaux troubles, vont dominer une « économie secondaire » particulièrement sensible dans l'immobilier.

Sans criminaliser l'ensemble de la machine productive nippone, notamment le secteur manufacturier, qui reste sain, cette « économie sauvage » a atteint un seuil préoccupant dans le secteur immobilier : *« On ne connaît que la partie émergée de l'iceberg »*, estime Raisuke Miyawaki.

La loi antigang de 1992, dont l'un des objectifs était de contrer la pénétration du monde des affaires par la pègre, a mis hors la loi les principales bandes (supposées être auparavant des « associations d'entraide »), mais elle a, du même coup, rendu le monde de la pègre plus opaque. Une partie des truands ont formellement quitté les bandes, ce qui ne signifie pas qu'ils se soient « lavé les pieds » (rangés).

Certains ont formé de nouvelles bandes, plus petites et plus violentes, et d'autres, dépourvus de casier judiciaire, ont formé des sociétés écrans, les « entreprises des jeunes frères » (*shatei kigyo*). *« Nous ne pouvons pas apparaître directement dans le monde des affaires. Mais nous opérons par des intermédiaires »*, nous dit Tokutaro Takayama, chef du Aizu Kotetsu, bande de yakuzas régnant sur Kyoto.

Selon la police, vingt-cinq entreprises immobilières impliquées dans le scandale des *jusen* sont liées à la pègre. Mais la frange grise de l'économie dépasse de beaucoup ces sociétés étiquetées. La liste des principaux débiteurs des *jusen* dans le Kansai offre un édifiant tableau : Kenichi Sueno, président de la société immobilière Sueno Kosan, au départ un petit agent immobilier qui possède aujourd'hui cent quatre-vingts immeubles dans le centre d'Osaka, est connu comme l'« empereur de la nuit » dans les cabarets de la ville pour les liasses de billets qu'il porte sur lui. Ce flambeur est notoirement lié à la pègre. L'intéressé s'insurge devant de telles *« calomnies »*. A la police, un inspecteur fait un signe d'impuissance : il n'y a pas de preuve.

Il en va de même pour Asahi Juken, dont le président, Kizo Matsumoto, aurait appartenu au Yamaguchi-gumi. Le patron de Fuji Juken, Osamu Yasuhara, aurait, lui, des accointances avec la pègre coréenne... Une chose est certaine : tout ce beau monde s'est livré à la spéculation sauvage, avec, à la clef, des violences pour lesquelles ils avaient besoin de « gros bras ».

Lorsque éclata en 1990 le scandale Itoman (respectable maison de commerce d'Osaka entraînée dans l'« économie de casino » par des personnages interlopes, une saga qui se solda par une faillite de 700 milliards de yens), on pensa qu'on avait atteint un sommet. Erreur : la débâcle des *jusen* témoigne du caractère endémique des malversations qui se sont poursuivies après le dégonflement de la « bulle ».

Au cours de la fièvre spéculative, les *jusen* ont fait comme tous les organismes financiers : ils ont prêté à tout-va. En même temps, ils changeaient de nature : filiales d'établissements bancaires, créés pour financer l'acquisition de logements par les ménages, ils étendirent leur clientèle aux promoteurs, aux salles de pachinko (billard électrique nippon), etc., bref à tous ceux qui voulaient de l'argent.

Lorsqu'en 1990 le ministère des finances décida d'enrayer les excès de la « bulle » et d'encadrer le crédit, les *jusen*, qui n'étaient soumis à aucune réglementation spécifique (ni capital minimum ni ratio de solvabilité), poursuivirent leur aventureuse politique de prêts.

LES banques mères leur recommandaient leurs clients douteux et les *jusen* étaient peu regardants : un promoteur de Sendai, Takamatsu Kosan, a ainsi reçu en 1992 un prêt de 12 milliards de yens d'un *jusen*. Un an plus tard, son président était arrêté pour des incendies criminels à Sapporo. Tout le monde faisait de la « cavalerie » : les promoteurs, dont le patrimoine s'effondrait, et les *jusen* pour satisfaire les banques mères, qui recevaient des commissions avec de moins en moins de garanties, sur la valeur réelle du bien en gage. *« Ils ne venaient même pas voir le terrain garantissant le prêt »*, rappelle, avec nostalgie, Yamamoto.

Or, dès cette époque, les banques et le ministère des finances savaient que l'on allait à la catastrophe. Les fonctionnaires des finances en retraite, « parachutés » à la tête des *jusen*, pratiquaient la fuite en avant, et les banquiers pensaient que les coopératives agricoles finançant les *jusen*, l'Etat ne les laisserait pas sombrer étant donné le poids électoral du monde paysan. Un calcul qui se révèle juste. Tout aussi cynique est aujourd'hui la réflexion d'un banquier : *« L'Etat a encaissé des milliards en impôts sur les plus-values des terrains. C'est normal que les deniers publics servent à liquider les* jusen. *De toute façon, les créances sont irrécupérables : pour recouvrer 10 %, on devra dépenser la moitié en action judiciaire. Cela n'en vaut pas la peine. »*

Les lenteurs de la justice, le maquis des droits des locataires, qui peuvent bloquer la vente d'un immeuble hypothéqué, et les menaces (l'assassinat en 1994 du directeur de la banque Sumitomo à Nagoya, qui avait dirigé celle d'Umeda à Osaka, haut lieu de la spéculation sauvage) ont donné à réfléchir.

Les truands maîtres du jeu ? Ils sont puissants dans l'« économie secondaire », mais ils ne sont pas les seuls. Surtout, ils n'ont pas provoqué l'« économie de casino », mais ont simplement nagé dans le courant. *« Le plus souvent, nous avons travaillé à la demande de banques ou de promoteurs qui sont encore plus gourmands que nous : ce n'est pas nous qui avons gagné le plus. Beaucoup d'entreprises sont plus délinquantes que nous »*, affirme le « parrain » de Kyoto, Takayama.

Personne dans les milieux politiques ou économiques ne souhaite vraiment crever l'abcès, ce que sait parfaitement le gotha gangstero-affairiste d'Osaka.

Philippe Pons

Dessin : Damien Chavanat

« Le Rendez-Vous des politiques »/**Robert Badinter,** ancien président du Conseil constitutionnel

« Nos sociétés sont de plus en plus soumises au contrôle de la justice »

L'ancien garde des sceaux souligne que les démocraties modernes sont désormais saisies par le droit. Il considère toutefois que le « tout-judiciaire » est impossible et doit laisser place au développement de l'arbitrage dans les relations internationales comme dans les conflits sociaux

ROBERT BADINTER, ancien président du Conseil constitutionnel, était l'invité, dimanche 17 mars, sur France-Culture, du « Rendez-vous des politiques », émission mensuelle organisée en association avec *Le Monde.* Les écrivains Danièle Sallenave et Philippe Sollers, le chroniqueur et historien Alain-Gérard Slama participaient également à cet entretien, dont nous publions de larges extraits.

« On assiste depuis quelques années à une « judiciarisation » de la vie politique et sociale en France, les juristes occupant une place croissante dans le règlement des conflits, soit par l'intervention directe de la justice, soit par le recours à des procédures plus souples comme la médiation ou l'arbitrage. Que pensez-vous de cette évolution ?

– Nous vivons en effet dans un univers dans lequel la production des normes s'accroît sans cesse. A l'inflation des lois, règlements, arrêtés, s'ajoute la masse énorme de la législation européenne. Nous sommes une société saisie par le droit. Ce n'est pas le propre de la France, c'est vrai aussi de toute l'Europe occidentale et plus encore des Etats-Unis. Cela fait partie de notre civilisation fin de siècle : nos sociétés sont désormais « hyperjuridicisées » et, par voie de conséquence, de plus en plus soumises au contrôle de la justice.

– Cette montée en puissance de la justice ne comporte-t-elle pas des dangers pour la démocratie ?

– Avant d'en évoquer les dangers, il faut en souligner les bienfaits. Vous parlez de montée en puissance, mais ce n'est pas le juge qui, par une sorte de coup de force juridique, se serait emparé du pouvoir. C'est la conséquence du rôle de plus en plus important joué par l'institution judiciaire. Les citoyens, auxquels sont reconnus de plus en plus de droits subjectifs, sont enclins à les faire valoir, dans un monde où ils se sentent désarmés. Le recours en justice reste leur arme ultime. La réponse du juge, de surcroît, a d'autant plus de force qu'aujourd'hui la justice est extrêmement médiatisée. Les décisions de justice, dans tous les domaines, prennent une importance considérable, dès le moment où elles sont largement diffusées et commentées.

– Diriez-vous, comme certains, que c'est cette conjugaison du pouvoir des juges et de celui des médias qui peut mettre en péril la démocratie ?

– On a souvent parlé, à propos du Pentagone, du complexe militaro-industriel. De la même manière, la *conjonction médiatico-judiciaire* détient une puissance considérable, sinon irrésistible, dans la démocratie moderne. L'interrogation majeure vient de ce que ces deux pouvoirs s'exercent avec d'autant plus de force qu'on voit mal où se situe leur responsabilité. L'erreur ou la faute de la presse peut être, dans certains cas, sanctionnée par la justice, mais cette possibilité ne paraît guère en prévenir le renouvellement. Quant à la responsabilité du juge, où est-elle ? Que le juge méconnaisse une règle de procédure pénale dont le respect s'impose à lui, que la Cour de cassation déclare nul, des années plus tard, l'acte du juge qui a pu causer à autrui, à son honneur, un tort considérable, quelles en seront les conséquences pour le juge lui-même ? Qui jugera le juge incapable ou malveillant dont l'erreur ou la faute professionnelle est prouvée ? La question de la responsabilité du juge, d'un juge de plus en plus puissant dans notre société, est esquivée.

Alain-Gérard Slama. – Nous entrons dans une société dans laquelle on invoque souvent le droit contre la loi. Le droit ne risque-t-il pas de devenir l'outil d'une remise en cause de la loi, dès le moment où des droits particuliers s'affirment contre le principe général posé dans la loi ?

– Je ne comprends pas comment on peut opposer le droit à la loi. Si cela veut dire que, lorsque la loi est votée, elle doit être conforme aux droits fondamentaux, alors l'on se réfère au contrôle de constitutionnalité des lois, et j'en suis partisan. Si cela veut dire que les droits peuvent méconnaître la loi, alors que les droits sont établis par la loi, je vois mal comment cette contradiction peut naître.

Philippe Sollers. – N'y a-t-il pas, au-delà de cette extension du droit, quelque chose de plus inquiétant, qui serait comme une crise de la loi elle-même ? Je pense, pêle-mêle, à l'actuelle épidémie de suicides de policiers. Ou au général Mladic qu'on a vu apparaître à la télévision, faisant du ski, alors qu'il est poursuivi pour crimes de guerre. Ou encore au terrorisme à propos duquel vous avez récemment dénoncé au Sénat le renforcement de l'arsenal répressif qui, dites-vous, pourrait susciter des réactions de révolte. Parlons concrètement de ces divergences entre la loi et son application.

– Il est toujours hasardeux d'interpréter les suicides. Mais il est vrai que le métier de policier s'exerce dans des conditions difficiles. Beaucoup d'entre eux sont transplantés de la province en région parisienne, ce qui peut entraîner, étant donné les tensions de leur métier, des conséquences dépressives.

» Quant aux criminels de guerre qui font du ski, c'est une provocation éclatante. Non pas qu'ils fassent du ski, mais qu'ils ne soient pas là où ils devraient être, c'est-à-dire devant le Tribunal pénal international de La Haye. Les voir ainsi filmés complaisamment à la télévision, faisant un pied de nez à la justice internationale, c'est insupportable quand on sait ce qui s'est passé en Bosnie. Néanmoins, l'instauration de ce tribunal pénal est un réel progrès. A Nuremberg, on avait une justice de vainqueurs. A La Haye, il s'agit d'une véritable justice internationale qui offre des garanties objectives.



DESSIN NICOLAS VIAL

» Je suis un de ceux qui ont plaidé le plus fermement pour la création de ce tribunal. Même si quelques criminels seulement doivent être jugés, au moins la conscience morale de l'humanité n'aura pas été absolument bafouée. L'institution existe, elle dispose de magistrats de grande qualité et a déjà obtenu des résultats. Je sais bien qu'on ne met pas toujours une grande énergie pour [illegible] ceux qui font l'objet d'un mandat, mais il faut prendre en compte un facteur décisif : c'est l'imprescriptibilité, c'est le temps. Tel général peut plastronner et faire le fanfaron devant la caméra, mais il ne peut pas sortir de la région dans laquelle il se trouve et, au long de sa vie, partout où il ira, il risquera de voir apparaître un gendarme pour l'arrêter. C'est un pas très important. Je suis plus inquiet pour le tribunal chargé de juger les crimes au Rwanda, qui dispose de très peu de moyens, dans une sorte d'indifférence.

***Danièle Sallenave. – J'aimerais* revenir sur la notion d'arbitrage. Pourquoi faut-il des arbitres ? Le citoyen moyen ne va-t-il pas se dire que les affaires de ce monde sont un jeu dans lequel des personnalités plus compétentes que lui prennent en charge ce qui lui est inaccessible ? N'y a-t-il pas le risque d'une dérive, d'un abandon de vigilance derrière la figure rassurante de l'arbitre ?**

– La différence majeure entre un juge et un arbitre, c'est que vous ne choisissez pas le premier, alors que le second est choisi par un accord entre les parties. Il y a là une sorte de contrat de confiance. Nous sommes, je crois, à un moment décisif de l'histoire de la justice : je suis convaincu que le tout-judiciaire est impossible et qu'au fond il n'a pas de raison d'être. Il n'est pas nécessaire d'être passé par l'Ecole de la magistrature pour décider si la garde d'un enfant doit être attribuée à la mère plutôt qu'au père. Il en va de même pour les questions de loyers, de troubles de voisinage et bien d'autres litiges quotidiens. La justice, parce qu'elle est lourde, formaliste, lointaine, coûteuse, lente, n'est pas vouée à régler tous les conflits dans une société. Ce qui demeure, en revanche, la fonction irremplaçable du juge, c'est de veiller au respect de la loi et à celui de la liberté individuelle.

» Je pense que toutes les forces de médiation sont utiles. Certains types de conflits appellent ce que je dénommerai des circuits de dérivation. C'est notamment vrai des rapports entre les Etats. Il suffit de regarder l'Europe centrale et orientale, où se posent des problèmes de libre circulation des personnes, d'accès aux sources de l'énergie, de respect des langues minoritaires, etc., pour le comprendre. Vous n'allez pas soumettre ces litiges à la Cour internationale de justice. En recourant à une médiation internationale, c'est-à-dire à des personnalités choisies pour examiner les moyens d'apaiser la crise et concilier les parties, vous éviterez l'affrontement direct entre deux Etats.

» *Il en va de même pour les conflits sociaux.* L'affrontement social doit être l'ultime recours. Il faut d'abord *épuiser toutes* les formes possibles de solution du conflit, notamment par la voie de la médiation.

D. S. – On peut imaginer en effet que, dans une société qui n'est pas en proie à la lutte des classes, l'affrontement laisse place à la conciliation, mais entre deux nations décidées à se battre, comme dans l'ex-Yougoslavie, comment faire pour que l'arbitrage ne reste pas impuissant ?

– Vous ne résoudrez pas par l'arbitrage le conflit armé qui existe déjà : quand on échange des obus et des balles, on échange rarement des conclusions. Quand le conflit a éclaté, il est pratiquement impossible de recourir à l'arbitrage. C'est pourquoi il faut que l'obligation de recourir à la médiation ou à l'arbitrage préexiste à la naissance du conflit. De même que, dans un contrat, vous prévoyez une clause d'arbitrage, de même, dans l'ordre international, il est important que les parties s'obligent, à la demande de l'une d'elles, à aller devant une commission de conciliation. C'est le cas de la Cour européenne de conciliation et d'arbitrage, dont j'ai, avec une peine infinie, obtenu la création au sein de l'OSCE par la convention de Stockholm en 1992, signée par trente-trois Etats européens et ratifiée par quatorze d'entre eux. Mais encore faut-il que l'utilité de telles institutions pénètre la conscience des gouvernements. La tâche n'est pas finie tant s'en faut.

P. S. – Revenons à la question du terrorisme. La démocratie a-t-elle les moyens de lutter contre le terrorisme, sans entraîner des effets contraires au but recherché ?

– *Pour vaincre le terrorisme,* il faut prendre en considération une donnée fondamentale : le terrorisme ne peut prospérer qu'à la condition de bénéficier de relais suffisants dans la population. Donc, lorsqu'on prend des mesures d'ordre législatif, il convient de faire bien attention à ce qu'elles soient exactement proportionnées à ce qui est nécessaire.

» Les textes qui ont été votés me paraissent parfaitement inutiles au regard de l'actuel arsenal législatif. Ils risquent d'être utilisés en priorité contre les populations issues de l'immigration, qui se sentent, du même coup, rejetées, exclues, visées par la loi. Le risque est alors de voir monter une solidarité redoutable entre les terroristes et les jeunes de ces communautés. L'Etat de droit doit, tout en restant ferme, refuser l'excès des commodités répressives qui engendrent, chez ceux qui en sont la cible, le sentiment qu'ils sont persécutés. Car cela, c'est le terreau qui nourrit le terrorisme. »

Propos recueillis par Thomas Ferenczi

L'avocat devenu conciliateur

EN ABANDONNANT en 1986 ses fonctions de garde des sceaux, Robert Badinter laissait pour principal héritage l'abolition de la peine de mort, dont la gauche, au moment du bilan, devait tirer une juste gloire. Devenu président du Conseil constitutionnel, il le quittait en 1995, son mandat achevé, après avoir donné à cette institution un lustre et un prestige inégalés.


ROBERT BADINTER

A près de soixante-huit ans (il est né le 30 mars 1928), l'ancien ministre ne manque pas d'activités. Il est l'auteur d'une pièce à succès consacrée au procès d'Oscar Wilde.

Elu au Sénat en septembre 1995, il sait l'utiliser comme une tribune politique : il y a un mois, il dénonçait l'*« inflation répressive »* du gouvernement, en réponse à Jacques Toubon qui présentait un projet de loi tendant à inclure parmi les actes de terrorisme *« l'aide à l'entrée, à la circulation ou au séjour irréguliers d'un étranger ».* Mais sa grande affaire, c'est la mise en place de la Cour européenne de conciliation et d'arbitrage, créée en 1992. Cette institution, présidée par Robert Badinter, aura pour mission de régler les différends entre les Etats européens.

L'ancien président du Conseil constitutionnel croit beaucoup, explique-t-il, au développement de la fonction d'arbitrage afin de prévenir les conflits. Dans un tout autre domaine, il a été choisi il y a un mois par le tribunal de commerce de Paris, avec le Britannique Lord Wakeham, comme « mandataire ad hoc » pour tenter de concilier les intérêts d'Eurotunnel, ceux de ses actionnaires et ceux de ses banquiers.

T. F.



هكذا من الأصل

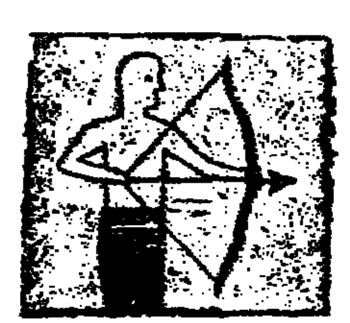
MUTATIONS
Pour réussir, l'automatisation doit être conçue avec les utilisateurs
page IV



PORTRAIT
Bernard Lemée, un tacticien au service de la banque
page III

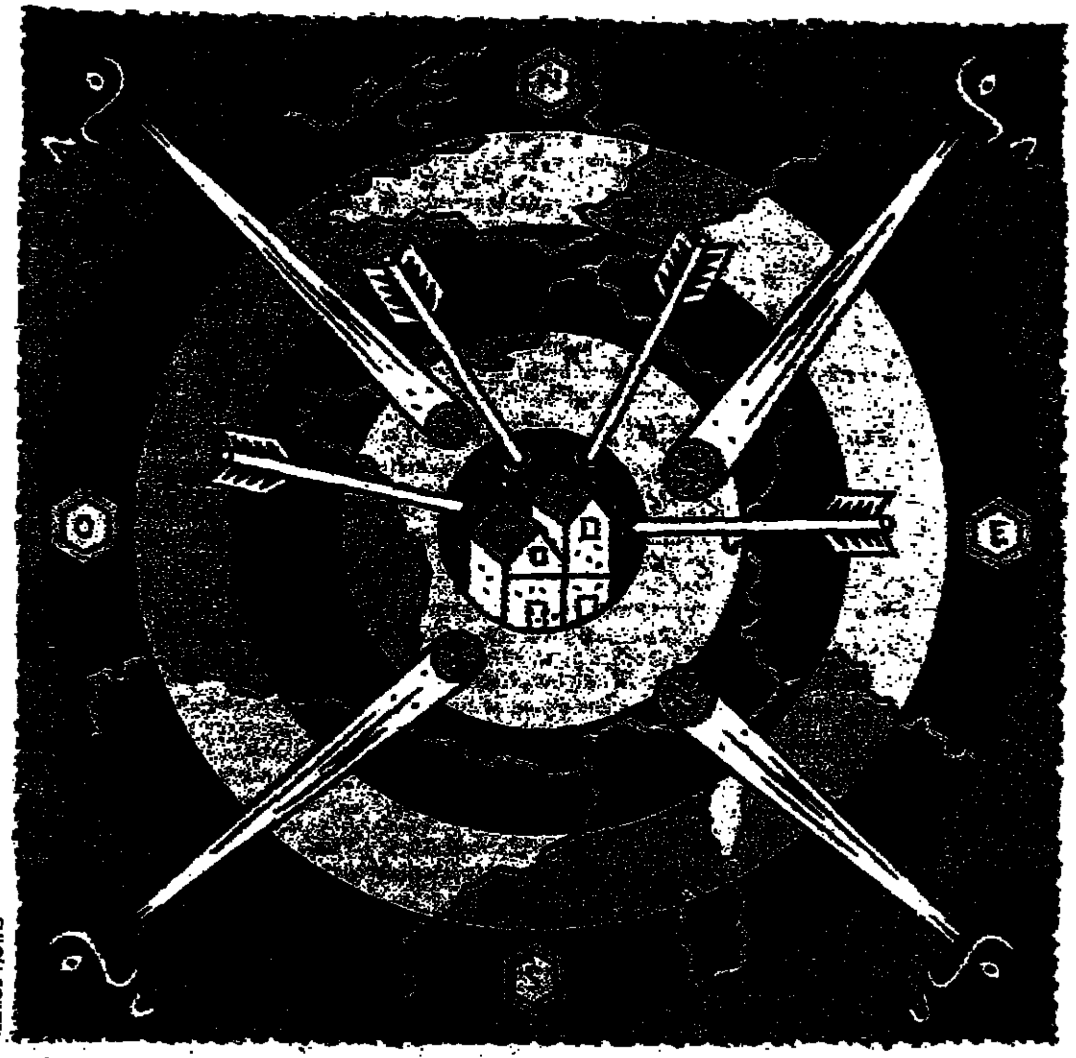
Le Monde des INITIATIVES

MARDI 19 MARS 1996



DEMAIN DANS INITIATIVES EMPLOI
Réveiller les projets dormants

ANNONCES CLASSÉES
de la page V à la page XII



ALEXIUS TJOYAS

Le marketing s'allie à la géographie

Gardé jalousement secret dans certaines entreprises, le géomarketing permet d'affiner et de visualiser les informations commerciales

S'il existe une formule résumant à elle seule le concept de géomarketing, c'est *« Dis-moi où tu habites, je te dirai qui tu es »*. *« Ce concept n'est pas nouveau. Les spécialistes du marketing se sont toujours appuyés sur la géographie et l'analyse sociodémographique du territoire pour définir une stratégie commerciale »*, explique Denis Bied-Charreton, directeur de Line Data Cores, cabinet d'études spécialisé dans le géomarketing.

En revanche, la possibilité de visualiser sur l'écran d'un micro-ordinateur une carte de France interactive, à laquelle sont associées des bases de données essentiellement sociodémographiques, fait son apparition. Le tout se nomme Système d'information géographique (SIG).

Venu des Etats-Unis, le SIG est utilisé en France depuis le début des années 90 dans le marketing, bien sûr, mais aussi dans d'autres domaines, notamment public (la préfecture de Bordeaux a utilisé le SIG pour assurer le suivi d'événements exceptionnels comme des manifestations). Théoriquement, ses utilisateurs doivent au préalable soumettre un dossier à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Véritable « secret défense » dans certaines entreprises, le SIG permet de compiler un grand nombre de données, parfois à l'échelle très fine d'un quartier, et d'obtenir un maillage du territoire digne des campagnes napoléoniennes ! A condition toutefois d'intégrer les informations pertinentes, et elles seules. C'est là que les cabinets d'étude spécialisés interviennent et vendent leur savoir-faire aux entreprises.

Le moteur du SIG c'est le logiciel cartographique. *« A l'origine est la conviction que 75 % des données dans une entreprise ont une composante géographique. Les SIG constituent de nouvelles clés pour valoriser ce capital informations »*, estime Christophe Girardier, directeur commercial et marketing de la société Alsoft, un des principaux éditeurs de logiciels cartographiques en France. Son produit, Géoconcept, comprend deux types de cartes : les cartes scannées et les cartes vecteurs disponibles à toutes les échelles du territoire, depuis la France entière jusqu'aux plans de rues. Les premières sont tout simplement des cartes « papier » qui ont été scannées et restituées sur l'écran de l'ordinateur avec une très grande qualité visuelle mais elles ne sont pas interactives et, dans un sens, sont muettes. D'où l'invention de la carte vecteur *« intelligente »* conçue par ordinateur. Beaucoup plus abstraite, elle comprend trois types d'éléments (le découpage administratif du territoire ; les points représentant les villes ; enfin, les lignes indiquant les routes, fleuves et voies ferrées) livrés avec des données de l'Insee.

*Concrètement, il suffit de cliquer sur une ville et de « sortir » sa fiche signalétique pour voir apparaître des informations essentielles (nombre d'habitants, solde migratoire, etc.). Les cartes « papier » et vecteurs sont superposables sur l'écran de l'ordinateur. En intégrant au logiciel des données propres à son secteur, l'entreprise possède alors une mine d'informations aux applications multiples. D'abord, la visualisation d'un réseau de vente ou d'un portefeuille de clients. *« Grâce à une fonction zoom avant et zoom arrière l'utilisateur choisit l'échelle de carte adaptée à sa recherche. Sur un territoire sélectionné, il peut transposer un fichier clients en un nuage de points sur la carte. Ceci grâce à une technique de géocodage »*, décrit, enthousiaste, Christophe Girardier. Le SIG représente un précieux outil pour une entreprise qui souhaite développer son réseau : quelle implantation géographique choisir ? Comment se positionner par rapport à la concurrence ? Si l'ordinateur ne décide pas à la place du responsable, il peut livrer des indices convaincants. Certains l'ont bien compris. La toute nouvelle association Retail GIS (Geographic Information System) créée en janvier 1996 a intégré des données et indices au SIG des professionnels de la distribution spécialisée (les enseignes type ETAM, Nicolas...) située en centre ville et périphérie.

Clarisse Fabre
lire la suite page III

La France vue à la loupe

Jusqu'où peut-on glaner des données sans porter atteinte à la vie privée ? Cette question connaît une acuité nouvelle avec le développement du géomarketing, fondé sur l'utilisation des typologies sociodémographiques toujours plus fines. La CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) a émis un avis à l'égard de l'Insee à propos des agrégations de données qui résultent du recensement de la population.

Dans les communes de moins de 5 000 habitants, le niveau d'agrégation des données ne peut être inférieur à l'échelle de la commune et dans les communes plus grandes ce niveau ne peut être inférieur à 5 000 habitants. Par ailleurs, la directive européenne d'Informatique et libertés du 23 novembre 1995 vise à renforcer la protection de l'individu en posant notamment le principe d'un droit d'opposition à figurer sur un fichier. Elle devra être transposée dans le droit des Etats membres de l'Union européenne au plus tard dans les trois ans.

Les nouvelles formations d'ingénieurs ont attiré moins de monde que prévu

Créées en 1990 à la suite du rapport Decomps, elles ont cependant permis à 1 453 techniciens de changer de statut

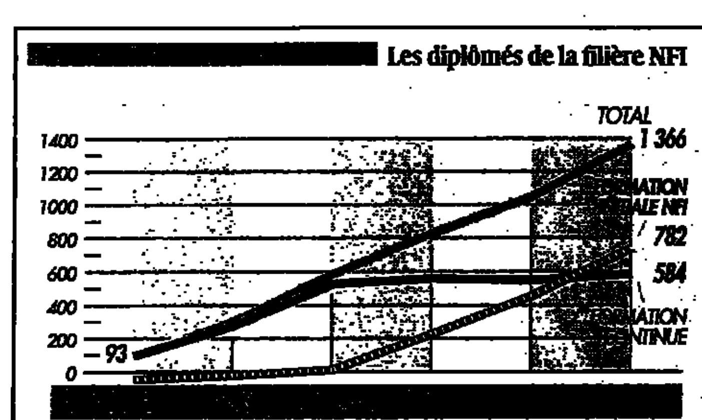
BERNARD MAGAND avait délaissé les maths et la physique depuis belle lurette lorsqu'il a décidé, à quarante-deux ans, de préparer un diplôme d'ingénieur par la voie de la formation continue. C'était en 1991. *« Je commençais à m'essouffler, je plafonnais »*, confie ce titulaire d'un DUT de génie électrique, alors responsable de maintenance chez GIAT Industries. Après avoir obtenu le feu vert de sa direction, il a, pendant trois ans, mené de front les cours à l'Institut supérieur des techniques productiques de Saint-Etienne (ISTP) (le vendredi et le samedi matin) et dans son entreprise la réalisation d'un projet lié à cette formation tout en assumant sa charge de travail habituelle. *« Ça a été un énorme sacrifice*, reconnaît l'intéressé, *trois ans, c'est long et il a fallu renoncer à pas mal de soirées et de week-ends. »*. Devenu responsable d'une ligne de fabrication comptant une centaine d'opérateurs, l'ancien technicien assure toutefois que le jeu en valait la chandelle. L'obtention du diplôme d'ingénieur lui a permis de valoriser son statut, d'augmenter son salaire, d'étoffer ses perspectives d'évolution mais aussi de changer d'air, d'ouvrir son champ de vision et de prendre du recul : *« A la fin de la formation, j'étais un peu épuisé mais maintenant je sais que si c'était à refaire, je repartirais. »*.

Bernard Magand fait partie des 1 453 techniciens qui, depuis cinq ans, ont décroché le titre d'ingénieur par la voie de la formation continue grâce aux nouvelles formations d'ingénieurs (NFI). Lancées en fanfare en 1990, suite au rapport de Bernard Decomps, ces nouvelles filières prévoyaient alors de former 8 000 ingénieurs par an à l'horizon de l'an 2000, le tiers par le biais de la formation initiale et les deux autres tiers par la voie de la formation continue. Il s'agissait, à cette époque de reprise de la croissance et de pénurie d'ingénieurs, de répondre à la fois aux besoins grandissants des entreprises et de remédier au problème des techniciens qui, après trente-cinq ans, se retrouvent fréquemment bloqués dans leur carrière. Le tout en valorisant un nouveau profil d'ingénieur davantage axé sur la production et le terrain, sanctionné par un diplôme reconnu nationalement et habilité par la commission des titres.

UN BILAN DÉCEVANT

Six ans plus tard, force est de constater que, sur le plan quantitatif, les résultats ne sont guère à la hauteur des prévisions et que la formation initiale a complètement supplanté la formation continue. En 1995, seuls 1 643 stagiaires ont rejoint l'une de ces nouvelles filières et, parmi eux, un tiers seulement l'ont fait par la formation continue. Mis en parallèle avec les 800 000 techniciens concernés, ces chiffres donnent la mesure du décalage existant... Pourtant, si l'on s'intéresse aux techniciens qui ont tenté l'aventure, le bilan est loin d'être aussi déprimant. Le taux d'abandon en cours de route, par exemple, s'avère extrêmement faible. A l'ENIC (Ecole nouvelle d'ingénieurs en communication), sur les 260 stagiaires accueillis en formation continue depuis 1990, seuls trois d'entre eux n'ont pas obtenu le diplôme. A l'ISEP (Institut supérieur des techniques électroniques de Paris), on ne signale que le cas d'une personne qui a été amenée à reporter d'une année le passage de l'examen. Des chiffres d'autant plus surprenants que, comme le racontait Bernard Magand, l'effort demandé est loin d'être négligeable. Marie-Pierre, trente-huit ans, qui a démarré sa formation à l'ENIC début janvier, confirme d'ailleurs ses dires : *« C'est vrai que je me suis dit qu'il allait être difficile de tenir trois ans. »*. Titulaire d'un DUT informatique et décidée à décrocher un titre d'ingénieur pour garantir la seconde partie de sa vie professionnelle, cette mère d'un enfant commence néanmoins à trouver sa vitesse de croisière : *« C'est surtout une question d'organisation. »*.

Autre motif de satisfaction : l'implication des entreprises dans le processus de formation. *« Elles délèguent des tuteurs, participent aux réunions et assurent le reclassement à la sortie »*, confirme Jamila Ouzahra, responsable du service formation continue et des NFI au CNAM. De fait, à la sortie de l'école, le technicien, envoyé par son entreprise, n'a généralement aucun problème pour se voir reconnaître le statut d'ingénieur. Marie-Pierre, employée dans une entreprise de services informatiques, sait déjà que son employeur lui réserve, à l'issue de sa formation, un poste d'informaticienne en recherche et développement. *« C'est dans la logique des choses*, commente Claude Boyer, directeur de l'ISTP. *Envoyer un technicien en formation coûte cher et si l'entreprise le fait c'est qu'elle a quelque chose à lui proposer derrière. »*. En dépit des aides de l'Etat, variables selon le nombre de salariés, le coût reste effectivement élevé –, l'investissement moyen se situe aux alentours de 350 000 francs par personne formée. Sans compter les problèmes d'organisation liés à l'absence de la personne.



Source : CEFI (Centre d'études sur les formations d'ingénieur) *Prévision

La filière nouvelles formations d'[illegible] de former 8 000 personnes par an

EFFECTIFS RÉDUITS

Des facteurs qui expliquent qu'en dépit du bilan qualitatif très positif, tant du côté des employeurs que des techniciens, les flux ne suivent pas. Le ralentissement de la croissance doit aussi y être pour quelque chose. Tout comme l'augmentation considérable d'ingénieurs formés par les grandes écoles qui diminuent d'autant le nombre de postes à pourvoir dans les entreprises.

« D'autre part la gestion des ressources humaines est rarement planifiée à moyen terme et il est souvent difficile pour une entreprise de savoir si elle aura ou non besoin d'un ingénieur d'ici trois ans », indique Dominique Cattez, responsable des relations entreprises et de l'alternance à l'ENIC. Enfin comme le souligne Maurice Pinkus, directeur emploi formation à la FIEE (Fédération des industries électriques et électroniques), les candidats ne se sont pas non plus bousculés au portillon : *« Contrairement à ce qui a été dit, ça n'intéresse pas autant de monde que ça. Le nombre de techniciens est peut-être élevé mais tous n'ont pas le potentiel pour devenir ingénieur et tous ne sont pas non plus suffisamment motivés pour, en plus de leurs vies professionnelle et familiale, s'engager dans ce type de démarche. »*.

> « Trois ans, c' est long et il a fallu renoncer à pas mal de soirées et de week-ends »

Les NFI doivent-elles donc se résigner, tout au moins en matière de formation continue, à fonctionner avec des effectifs réduits ? Il est certain que les chiffres avancés au départ ne sont plus d'actualité. Reste que, comme le remarque Marie-Odile Paulet, secrétaire générale de l'UICC-CFDT (l'union des ingénieurs et cadres), le problème de l'évolution de carrière des techniciens figure toujours à l'ordre du jour et que la solution passe peut-être par davantage d'imagination du côté des écoles, notamment en matière de formation continue.

« En France, on sait surtout faire de la formation initiale axée sur des profils classiques. C'est dommage. Peut-être serait-il bien de réorienter certaines filières traditionnelles vers l'apprentissage ou les NFI. Ce serait une façon de diversifier les profils d'ingénieur mais aussi d'inciter les écoles à inventer des dispositifs nouveaux, d'innover sur le plan pédagogique et d'élargir leur réflexion. ». Une piste à cogiter...

Nathalie Mlekuz

Une seconde chance pour les mieux armés

Une étude menée par le Cereq auprès des techniciens accédant à un titre d'ingénieur par le biais de la formation continue montre que, comparativement aux élèves des grandes écoles d'ingénieurs, ces stagiaires sont deux fois plus souvent des enfants d'ouvriers ou d'employés et deux fois moins souvent des enfants de cadres supérieurs. En outre, une fois sur deux, ils détiennent un baccalauréat technologique, alors que les élèves ingénieurs ont neuf fois sur dix un bac scientifique.En revanche, comparés à ceux qui ne s'engagent pas dans la voie de la formation continue, ces stagiaires sont issus de milieux sociaux plus élevés, possèdent une formation initiale de meilleur niveau (ils sont trois fois plus souvent titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur) et ils ont souvent déjà investi dans la formation continue. Ainsi, comme le conclut l'étude, si ces filières de formation continue offrent une seconde chance à des publics pour lesquels la probabilité d'accès aux grandes écoles était faible, elles bénéficient néanmoins davantage aux individus les mieux armés scolairement et socialement pour réussir.

Un an pour faire le tour des métiers

Quand un jeune n'aime pas l'école, se frotter aux réalités peut l'aider à s'orienter

ILS ont quatorze ans et ils en ont par dessus la tête de l'école. Certains n'y mettent d'ailleurs plus les pieds depuis bien longtemps. Il était urgent de concevoir une solution pour eux, de les aider à retrouver le goût d'apprendre en se frottant à la vie concrète. C'est ainsi que les collèges se sont dotés récemment de « troisièmes d'insertion », tandis que la loi quinquennale sur l'emploi de décembre 1993 donnait la possibilité aux régions – désormais en charge de la formation professionnelle des jeunes – d'ouvrir des « classes d'initiation préprofessionnelle par alternance » (CIPA ou CLIPA : le sigle n'est pas encore fixé. Ce sera sans doute CLIPA).

Les troisièmes d'insertion sont encore trop récentes pour qu'on puisse mesurer leur efficacité. Et le fait qu'elles fassent partie des collèges relativise leur nouveauté : même si elles incluent des temps en entreprise, elles restent dans un cadre classique. En revanche, les CIPA-CLIPA constituent une nouveauté radicale : elles permettent à des centres de formation d'apprentis (CFA) d'accueillir des moins de seize ans.

C'était une demande récurrente d'un certain nombre de secteurs artisanaux que de pouvoir de nouveau embaucher des apprentis dès quatorze ans, plus faciles à intégrer, moins marqués par les années d'échec scolaire et d'inactivité. Plus dociles aussi. La loi de 1993 ne va pas jusque-là.

Mais elle crée des situations qui y ressemblent et qu'il faut bien baliser si l'on veut éviter les dérives. La mise en place des CIPA-CLIPA s'est donc faite dans un contexte de grande prudence, voire de réticence. Les décrets d'application de la loi ne sont pas encore parus.

L'Ile-de-France a obtenu l'autorisation d'expérimenter la formule voilà bientôt deux ans, mais elle reste seule à ce jour. *« Nous nous sommes mis d'accord sur certains principes de base avec la région*, explique-t-on à la direction des lycées et collèges. *Les jeunes restent sous statut scolaire et nous suivons ces expériences de près. Nous attachons la plus grande importance à ce que toutes les possibilités d'orientation leur restent ouvertes. Ces classes ne doivent pas être une voie de pré-recrutement pour l'apprentissage de telle ou telle profession. »*

> « Ces classes ne doivent pas être une voie de pré-recrutement pour l'apprentissage de telle ou telle profession »

Le principe est de faire découvrir à chaque jeune plusieurs métiers tout en l'aidant à mûrir son choix. L'année 1994-1995 a connu des points faibles : il n'a pas été possible, par exemple, d'empêcher certains CFA de l'alimentation de ne recruter que pour leur spécialité au lieu de se comporter en sas d'orientation : *« difficultés de démarrage »*, dit-on à la région. En revanche, certains résultats sont encourageants : en s'associant avec quatre autres CFA de la métallurgie, des transports, du bâtiment et de la réparation automobile, le CFA parisien de la vente a permis à une trentaine de jeunes en difficulté d'expérimenter une grande variété de métiers. En définitive, la majorité d'entre eux s'est orientée vers l'apprentissage, mais en faisant des choix très divers ; deux ont opté pour le retour au collège. Sur les quelque cent-quarante jeunes de la première « fournée », ils sont onze à avoir fait ce dernier choix.

Marie-Claude Betbeder

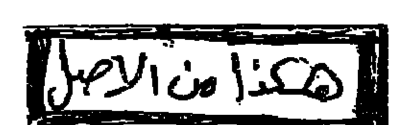
e n b r e f

■ **PORTES OUVERTES.** Le groupe Essec organise, le 23 mars prochain, une journée portes ouvertes sur les formations complémentaires dans les locaux de l'Essec-IMD au CNIT, à la Défense. C'est l'occasion d'obtenir des informations sur les admissions en titre en deuxième année, les mastères spécialisés (il y en a dix allant des techniques financières à la gestion marketing en passant par le management et l'ingénierie logistique, le droit des affaires internationales, etc.) et l'Institut de management hôtelier international.

■ **CADRES DIRIGEANTS.** Le groupe Edhec, en collaboration avec son homologue bruxellois l'Ichec, vient d'ouvrir un nouveau programme en formation continue : le DSMA, diplôme spécial en management avancé destiné aux cadres dirigeants. Au programme : des modules de trois jours par mois, se déroulant à Lille ou à Bruxelles, pouvant être suivis de façon indépendante et présentant des expériences d'entreprise, des études de cas et des outils logiciels...
Edhec, 58, rue du Port, 59046 Lille Cedex.

■ **DIPLÔME FRANCO-MEXICAIN.** Dès la rentrée d'octobre 1996, l'ICN, école de commerce implantée à Nancy, proposera, grâce à un accord conclu avec l'université de La Salle à Mexico, un double diplôme franco-mexicain en management des affaires internationales. Objectif : former des cadres export spécialisés dans les relations Alena-Europe, susceptibles d'intégrer de grands groupes industriels français souhaitant développer leurs activités en Amérique latine ou des PME françaises ou mexicaines désireuses de s'ouvrir à l'export. Ouverte à tous les étudiants français ou étrangers titulaires d'un diplôme bac + 4, la formation est prévue sur douze mois, dont deux au Mexique.
Contact : ICN, pôle lorrain de gestion, 13, rue Michel-Ney, 54037 Nancy Cedex.

■ **NOUVEAUX MÉTIERS DU BOIS.** Les PME du bois se tournent vers le métier porteur de l'agencement (commerces et bureaux, halls d'accueil, cuisines...). Pour répondre à leur demande, l'AFPA propose depuis janvier 1996 une formation de menuisier d'agencement de niveau V qui s'acquiert au travers d'un parcours personnalisé. Cette formation permet d'évoluer ensuite vers des fonctions d'ouvrier hautement qualifié, de chef d'équipe, de technicien. Ce perfectionnement peut être préparé par correspondance.
Contact : AFPA, tél. : (16-1) 48-70-50-50.



هكذا من الاصل

Bernard Lemée, directeur des relations et des ressources humaines de la BNP

Un tacticien au service de la banque

AU psychologue qui, lors de l'entretien d'embauche, lui demandait quel était son plus grand défaut et sa plus grande qualité, Bernard Lemée fit la même réponse lapidaire : l'obstination. La réponse eut l'heur de plaire : entré en 1973 à la Banque nationale de Paris, l'homme est aujourd'hui directeur des relations et des ressources humaines de la BNP. Remarquable fidélité professionnelle, censée conjurer une *« enfance itinérante »*, passée à bourlinguer aux quatre coins de ce qu'on appelait alors l'Afrique-Equatoriale française, dans le sillage d'un père ingénieur des Eaux et Forêts.

De retour en France à l'adolescence, le jeune homme accumule les peaux d'âne : bac philo, licence de droit public, certificat de l'Institut d'administration des entreprises, diplôme de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence et doctorat en droit.

De mai 68, l'étudiant niçois qu'il était alors n'a, semble-t-il, pas gardé un souvenir impérissable : *« Ça reste un drôle de moment dans ma vie. Pour la première fois, je me suis exprimé en public. Mais il y avait dans cette période trop de doctrines et d'idéologies. »* En 1973, bardé de diplômes, Bernard Lemée entre à la BNP *« un peu par hasard*, confie-t-il aujourd'hui. *C'était l'époque bénie où il suffisait d'envoyer des CV pour obtenir un rendez-vous. J'ai trouvé du travail en un mois, alors que je n'avais pas encore ma thèse »*. Vingt ans plus tard, le DRH ne peut s'empêcher de faire le parallèle avec les difficultés des jeunes diplômés d'aujourd'hui *« qui nous valent bien »*. *« Mais il y a un tel décalage entre la qualité de leurs études et les débouchés qu'on peut leur offrir. »*

Directeur d'agence, inspecteur puis chef de mission à l'inspection générale, directeur de succursale, directeur adjoint des ressources humaines : en moins de vingt ans, l'homme a accompli un parcours sans faute, même s'il n'a pas hésité, à deux reprises, à frayer hors des sentiers battus. Ainsi en 1984 accepte-t-il de se consacrer aux problèmes d'organisation du réseau France, avant d'être propulsé, deux ans plus tard, à la direction de la succursale de Cannes. *« Le fait d'avoir eu des responsabilités commerciales, au contact direct du client, m'a été très utile : je connais les difficultés et les satisfactions d'un directeur d'agence »*, confie-t-il. Nouvelle rupture en 1989 : nommé adjoint au directeur de l'organisation, Bernard Lemée est chargé de gérer les équipes informatiques, soit environ 700 personnes. *« Outre qu'elle m'a permis de rencontrer des gens qui n'avaient pas la même culture que moi, cette étape a été très valorisante, tant sur le plan de la gestion des hommes que sur celui de la méthodologie »*, analyse-t-il aujourd'hui.

C'est donc au terme d'une carrière riche d'une multiplicité d'expériences que Bernard Lemée accède, en mars 1992, à la fonction ressources humaines, en tant que directeur adjoint. Six mois plus tard, il succède à Guy Lapomme au poste de DRH. *« C'est dans cette fonction-là que j'apporte le plus de valeur ajoutée »*, claironne-t-il, tout en affirmant haut et fort qu'*« on ne peut concevoir de développement d'entreprise sans développement social »*. A ce propos, l'examen de l'évolution des effectifs de la BNP laisse plutôt songeur : alors que le nombre de salariés en métropole était de 41 606 collaborateurs au 30 juin 1994, il tourne aujourd'hui autour de 40 000. Lorsqu'on soulève la question, le regard bleu du DRH, jusque-là très direct, soudain se dérobe. Comme s'il cherchait à se protéger ou à dissimuler une gêne, Bernard Lemée porte la main à hauteur des ses sourcils. Et d'expliquer : *« Les diminutions d'effectifs sont la conséquence des gains de productivité inhérents au développement de l'informatique. Comme nous sommes capables de quantifier très précisément ces gains, il nous appartient de réduire les effectifs de manière régulière, en nous efforçant d'anticiper. »* L'année 1996 devrait donc se solder par la suppression d'un millier d'emplois à la BNP.



THIERRY DANIEL

> « La réduction du temps de travail est une tendance qui va dans le sens de l'histoire. Et je ne vois pas pourquoi le temps partiel serait un problème de femmes, de mercredi et d'enfants à garder »

Préretraites dès l'âge de cinquante-sept ans et cinq mois avec 65 % du salaire, mesures de reclassement individuelles, plan social baptisé « plan d'adaptation de l'emploi » (PAE) qui a permis le départ de 1 500 personnes en trois ans : la panoplie des mesures mises en place pour inciter les salariés à partir repose exclusivement sur le volontariat, souligne Bernard Lemée. C'est sur la question du PAE que les syndicats se montrent le plus critiques. Ainsi Pierrick Toutin, délégué CFDT, dénonce-t-il la *« volte-face »* de Bernard Lemée, consécutive à la privatisation de l'établissement à la fin de 1993 : *« Alors qu'il nous expliquait, au temps de René Thomas, que le PAE ne visait qu'à rajeunir la pyramide des âges, le même DRH affirme, après l'arrivée à la tête de la BNP de Michel Pébereau, que le même PAE est désormais destiné à réduire les effectifs ! »*

Représentant syndical CGT, Georges Cocotier n'est guère plus tendre lorsqu'il qualifie le fameux PAE de *« Canada Dry de plan social »*, tout en reconnaissant au passage à Bernard Lemée les qualités d'un *« très habile tacticien qui sait amener ses partenaires à réfléchir aux conditions qu'il propose »*. *« Convivial dans l'approche, l'homme peut aussi se montrer très dur lorsqu'il s'agit de conclure une négociation »*, renchérit Pierrick Toutin. Allusion à l'échec des négociations salariales du mois dernier. Résultat : les employés de la BNP devront se contenter de l'application de l'accord de branche en la matière, avec prime majorée pour les bas salaires. Même s'il ne montre pas l'exemple (la journée de douze heures constitue son ordinaire), Bernard Lemée semble moins frileux sur la question de la réduction du temps de travail : *« C'est une tendance qui va dans le sens de l'histoire. Et je ne vois pas pourquoi le temps partiel serait un problème de femmes, de mercredi et d'enfants à garder. »* Depuis la fin 1995, la BNP expérimente une formule de « temps à la carte » qui offre aux volontaires la possibilité de s'octroyer des jours de congé supplémentaires, moyennant retenue sur salaire.

Si les sujets de divergence ne manquent pas, les représentants syndicaux reconnaissent néanmoins de grandes qualités humaines à Bernard Lemée : courtoisie, sens de l'écoute, respect d'autrui, loyauté, connaissance très pointue des dossiers et... simplicité. Pour preuve, il fréquente assidûment le restaurant d'entreprise ! Pur produit de la BNP, l'homme passe pour être un proche de Michel Pébereau : *« J'ai vraiment le sentiment d'avoir la confiance du président »*, déclare-t-il. Très réservé, cet ancien sprinter, qui se souvient avoir participé à deux championnats de France universitaires, ne parle que du bout des lèvres de l'importance qu'il attache au sport : *« Je cours beaucoup le week-end dans les bois. Pour moi, c'est une sorte de pratique méditative, une relaxation totale. »*

Philippe Baverel

Parcours

- Bernard Lemée est né à Pointe-Noire, au Congo, le 26 février 1948. Son père, ingénieur des Eaux et Forêts est originaire du Maine-et-Loire. Second d'une famille de quatre enfants, titulaire d'une doctorat d'Etat en droit (auteur, à ce titre, d'une thèse sur les holdings publiques), il entre le 4 septembre 1973 à la BNP, où il a effectué toute sa carrière.
- En septembre 1974, il devient sous-directeur de l'agence de Villefranche-sur-Saône (Rhône), avant de prendre la direction de l'agence d'Albertville (Savoie) en 1976.
- Promu inspecteur en 1979, puis chef de mission à l'inspection générale de la BNP, il est nommé directeur de la succursale de Cannes en 1986. Retour à Paris, en 1989, en tant qu'adjoint au directeur de l'organisation. En mars 1992, Guy Lapomme, alors DRH de la BNP, le choisit comme directeur adjoint. Six mois plus tard, il est promu directeur des relations et des ressources humaines.
- Membre du comité de direction générale de la BNP depuis janvier 1994 et président de la caisse de retraite de l'établissement bancaire, Bernard Lemée anime un groupe de réflexion paritaire sur l'annualisation du temps de travail et le compte épargne temps à l'Association française des banques (AFB).

Le marketing s'allie à la géographie

Suite de la page I

Pourquoi la distribution spécialisée ? Parce que chaque enseigne manque d'informations conjoncturelles sur son secteur, contrairement à la grande distribution. La librairie-papeterie Plein Ciel, le prêt-à-porter Weinberg font notamment partie de cette association qui espère compter une trentaine de membres fin 1996.

Dans les quartiers les plus commerçants des grandes villes, Retail GIS a identifié chaque magasin et intégré l'ensemble des données à son système d'informations géographiques. A Paris, 45 % du territoire a été ainsi quadrillé. Simultanément, l'association a recueilli deux types d'informations : des données publiques (nom et adresse du magasin, surface de vente, valeur locative d'une rue, évolution du chiffre d'affaires d'un secteur de distribution...) et des informations spécifiques à chaque adhérent comme, par exemple, le chiffre d'affaires de ses boutiques. Une fois centralisées, ces données ont été intégrées au SIG des membres sous forme d'indices globaux. Un distributeur n'a donc pas accès aux informations précises de la concurrence.

En pratique, un membre de l'association qui souhaite ouvrir un magasin en plein centre-ville va pouvoir « descendre dans la rue » depuis l'écran de son portable : zoomer la grande rue commerçante, localiser tous les magasins de la concurrence et recueillir les informations correspondantes. Il peut même cliquer sur l'un d'entre eux et faire apparaître la photo de la vitrine ! De même, un distributeur situé en périphérie peut visualiser sur écran sa zone de chalandise (l'espace à l'intérieur duquel un point de vente est accessible aux clients, en moins de 10, 20 ou 30 minutes) et mieux cibler son publiportage.

Par ailleurs, certains cabinets d'études marketing ont mis au point des typologies sociodémographiques très fines qui complètent les données de l'INSEE. Line Data Cores a identifié 300 000 « îlotypes » (microquartiers se réduisant parfois au pâté de maisons !)intégrés à son SIG Géobase. Les Brasseries Heineken, qui ont 180 000 points de vente en France, se servent de la carte des îlotypes dans la ville de Béziers. Autre « décortiquage » réalisé par ce cabinet d'études : la France des « pays » dits encore « bassins de vie », espaces géographiques homogènes. Constitué autour d'une ville pôle, le bassin de vie est défini à partir d'une série de critères : identification des axes, domicile, travail, taux d'attraction des villes entre elles, enquête de consommation etc.

La société Havas Media Communication (HMC) utilise ce concept pour rationaliser la diffusion de la presse gratuite locale. L'utilisateur superpose, sur l'écran de l'ordinateur, la carte des bassins de vie d'une région et les points de distribution du journal en question. Dans un seul coup d'œil, il se rend compte si la diffusion du média est adaptée ou non à sa cible. *« Le SIG permet d'affiner l'analyse marketing. Mais, souvent et heureusement, il valide des choix faits par des hommes de terrain. Car longtemps on a fait du géomarketing sans le savoir ! »*, explique Xavier Guillou, directeur des études du cabinet Comareg, qui dépend d'HMC.

Finalement, le géomarketing semble élargir la palette, déjà riche, des métiers qui gravitent autour du marketing, à des professions jusque-là lointaines : ingénieurs informatique, géographes et, pourquoi pas, les historiens, dont l'éclairage sur l'identité d'un « pays » pourrait être fort intéressant... *« Et cette tendance à la pluridisciplinarité ira croissant »*, ajoute Denis Bied-Charreton. De cette nébuleuse, le commercial restera-t-il le noyau dur ? Pour Jean-Marc Zeller, directeur des études marketing des Brasseries Heineken, la réponse est claire : *« Le géomarketing ne doit surtout pas remplacer le bon sens et l'action de terrain des commerciaux. Ces derniers visitent régulièrement les cafetiers qui sont heureux de recueillir de l'information sur leur environnement. Du vécu qu'un ordinateur ne sait pas encore transmettre ! »*

Clarisse Fabre

L'environnement devient de plus en plus un moyen de mobiliser les salariés

Resté longtemps le monopole des juristes, ce domaine commence à intéresser les managers qui y voient un moyen d'améliorer l'image de leur entreprise

PENDANT longtemps, ce ne furent que de belles paroles. Les entreprises qui prônaient officiellement le respect de l'environnement ne s'en montraient pas moins polluantes. Et l'on continue à découvrir dans le sous-sol des bidons de matières toxiques qui ne devraient pas y être ou à comprendre que telle délocalisation en Asie tient en partie à une main-d'œuvre moins coûteuse... mais aussi à une législation plus laxiste sur le traitement des eaux usées. Le dossier prendrait aujourd'hui une autre tournure. Tous les industriels ne vont pas se mettre à devancer les réglementations, il ne s'agit pas de cela, mais plutôt certains d'entre eux ont réalisé que l'environnement pouvait être un thème aussi fédérateur et mobilisateur dans les années à venir que l'est actuellement la qualité. *« C'est une approche transversale qui concerne les salariés du terrain. Comme à l'occasion d'une démarche qualité, il leur est demandé de proposer des initiatives concrètes, bref de participer à l'amélioration de l'ensemble du processus »*, confirme Pierre Saunier, directeur à Insep, société de conseil et de formation. A l'AFAQ-environnement, organisme habilité à délivrer des certifications internationales, Sylvie Rolland, l'une des responsables, explique que 25 % des entreprises qui déposent un dossier expliquent le faire *« dans le but d'accroître la motivation de leur personnel »*. *« C'est tout simple, vous savez*, lance-t-elle. *Un ouvrier sur le site est souvent un pêcheur à la ligne du dimanche. Il est sensible à la nature qui l'entoure. »*

PIONNIÈRE

Ce n'est d'ailleurs sûrement pas un hasard si, parmi les quatre premières entreprises françaises à avoir obtenu la norme ISO-14 001 – qui permet, selon une procédure en boucle (planification, mise en œuvre, évaluation, amélioration du système), d'optimiser dans son organisation la prise en compte de l'environnement –, on trouve Lexmark International.

Basée à Orléans, la PME, qui fabrique des imprimantes et les fournitures qui les composent, a déjà joué les pionnières en matière de qualité. *« Entre les deux démarches, la synergie est évidente*, explique l'un des animateurs du projet environnement. *Elles obligent, l'une comme l'autre, à réfléchir en termes d'amélioration permanente et mobilisent bien les énergies. Elles sont aussi des segments sûrs en matière de communication extérieure. »* Aussi bien auprès des collectivités locales, qui accueillent les sites industriels, que de l'opinion publique, que l'on sait capable désormais de se mobiliser pour boycotter un produit toxique ou une entreprise polluante.

Pour en arriver là, un certain nombre d'étapes ont d'ores et déjà été franchies. L'environnement a d'abord longtemps été la chasse gardée des juristes chargés d'éclairer les entreprises sur les réglementations en vigueur. Il l'est encore. Mais ce monopole a éclaté, au profit en particulier des ingénieurs et des techniciens spécialisés dans l'analyse des procédés, aptes donc à conseiller les industriels sur les nécessaires modifications de fabrication. Puis à celui des fiscalistes qui ont pu mettre en avant les incitations financières dont bénéficient les chefs d'entreprise qui respectent scrupuleusement la législation. Désormais, ce sont les cabinets-conseils en management qui s'intéressent de plus près à la question, voyant là un développement possible à leur activité : *« Les entreprises viennent de plus en plus nous consulter pour que nous les aidions dans leur démarche de changement, laquelle se heurte fréquemment à la résistance du personnel*, constate Laurent Elbaz, consultant associé chez Ernst & Young Conseil. *L'environnement est un thème suffisamment mobilisateur pour réussir à emporter malgré cela l'adhésion des salariés. »* Le marché est en devenir. Personne n'est donc capable de dire aujourd'hui combien de millions de francs sont réellement consacrés chaque année à l'environnement, ni quel chiffre d'affaires il pourrait générer auprès de l'ensemble des intervenants du marché. Et ceux-ci sont nombreux visiblement. Car si les grands groupes se dotent en interne d'un directeur de l'environnement, les PME ont en revanche majoritairement recours à des consultants extérieurs indépendants.

L'adoption en 1993 par Bruxelles d'un règlement européen (applicable depuis juin 1995) qui offre aux sites industriels volontaires la possibilité de mettre en place un système de gestion et d'audit de leur environnement a également largement contribué à dynamiser les pratiques. Des opérations pilotes ont été menées en Allemagne pour beaucoup, mais aussi en France. Avec à chaque fois des répercussions évidentes sur l'organisation du travail et la responsabilisation des opérateurs. *« Nous sommes dans le pragmatique*, reprend Pierre Saunier, qui a accompagné un certain nombre de PME dans la démarche. *Qu'il s'agisse d'une meilleure surveillance d'un bac de rétention ou d'imaginer en équipe comment refroidir autrement une pièce sans reverser des eaux dont la température élevée va perturber l'équilibre naturel d'une rivière... »*

Pour autant, pas question de crier victoire. Actuellement, les entreprises convaincues du bien-fondé de la démarche restent nettement minoritaires, comme on le confirme, tout en le regrettant, à l'AFAQ-environnement. Le chantier, tout comme celui de la qualité – qui d'ailleurs n'est pas au bout de ses peines –, va prendre du temps avant de convaincre les plus récalcitrants. Cinq ans, tel est le délai le plus fréquemment avancé. *« En réalité*, insiste Laurent Elbaz, *un pas déterminant sera franchi lorsque les industriels cesseront de considérer l'environnement comme un coût pour l'analyser plutôt comme un investissement qui, sur le long terme, s'avère financièrement payant. Parce qu'il a l'aval du personnel et que les clients s'y retrouveront en termes de communication-produit. »* Deux arguments qui pourraient bien effectivement peser dans la balance.

Marie-Béatrice Baudet

Les consultants aussi

L'environnement intéresse la profession des consultants. Syntec Conseil a sondé à ce sujet les cinquante-six cabinets adhérents à son comité management. 70 % de ceux qui ont répondu disent avoir déjà une activité dans le domaine en général. 25 % expliquent *« avoir intégré l'environnement dans leur plan de développement »*, tandis que les 5 % restants déclarent ne pas envisager d'activité dans ce secteur dans les deux ans à venir.

Parmi les cabinets-conseils déjà expérimentés en environnement, environ la moitié se sont spécialisés dans les audits, les études stratégiques, les diagnostics, la communication et l'animation ainsi que les systèmes de management. Les trois quarts envisagent de continuer à progresser dans l'activité, notamment à travers le suivi des démarches déjà mises en place (tableaux de bord, indices...) et la formation. Autres chantiers possibles : le développement des compétences liées à l'environnement et l'élaboration de chartes.

l a c h r o n i q u e

Marie-Béatrice Baudet

Les chaussures du cordonnier

C'EST une histoire qui s'inscrit dans une série dont on se souvient en principe facilement. De celles que nos grands-parents finissaient, pédagogues, par un : *« Tu vois, ce sont toujours les cordonniers les plus mal chaussés ! »* Jean-Pierre n'est pas au chômage. Il est *« en disponibilité »* de l'un de ces grands groupes qui lui laissent un peu de temps pour rebondir, soit en interne, soit en externe. A quarante ans, il n'a pas vraiment de raison de s'inquiéter car son parcours est suffisamment éloquent pour intéresser. Son carnet d'adresses vaut de l'or.

Mais Jean-Pierre sait qu'il doit définir ce qu'il a envie de faire dans le futur, à quel poste et dans quelle structure il se sentirait le mieux. Méthodiquement, il va donc prendre conseil auprès des spécialistes du recrutement et de l'orientation de carrière. Bien accueilli en plus d'être recommandé, au début, sagement, il interroge et écoute. Petit à petit, la conversation prend des allures d'entretien d'embauche. Le professionnel des ressources humaines qu'il a en face de lui trouve son profil *« intéressant »*, le rend complice *« en toute confidentialité »* des projets de développement du cabinet.

> Des heures d'attente, une première nuit au sommeil agité à se demander pourquoi le fax est resté silencieux

Il est assez persuasif pour que le soir même Jean-Pierre, de retour chez lui, arbore le sourire de l'optimisme. Le cabinet est réputé dans le milieu. Son interlocuteur, qui fait figure de numéro deux, a d'ailleurs été recruté par le numéro un en personne, dont l'une des qualités reconnues – jusqu'à maintenant – est de ne jamais traiter les hommes comme des numéros. Les rencontres se succèdent. On y parle définition de poste, salaire, contrat. Jean-Pierre n'hésite plus et annonce à son groupe d'origine un départ imminent, commence à le négocier. Il appelle celui qui devrait être dans le mois qui vient son futur patron et lui demande – une simple formalité – le modèle de son contrat, histoire de vérifier que tout est bien au carré. *« Le fax*, lui répond-on, *va sonner dans les heures qui viennent, aucun problème. »* Puis, rien. Des heures d'attente, une première nuit au sommeil agité à se demander pourquoi le fax est resté silencieux. Des angoisses balayées du revers de la main : *« Il était débordé, c'est pour cela qu'il a besoin d'un assistant... »*, et puis le doute, le premier appel où *« on lui dit qu'on le rappelle »*.

Une semaine qui s'écoule sans signe de vie malgré les messages laissés, faxés, répétés. Et puis la certitude d'avoir été mené en bateau par un spécialiste des ressources humaines qui n'a pas compris que la mégalomanie et la désinvolture dans le domaine sont aussi handicapants que la surdité pour un tambour-major. Qui répète pourtant à l'envi que, dans cette période de crise, la richesse humaine est essentielle et patati et patata... Une musique que certains devraient arrêter de jouer pour changer de métier. Cordonnier peut-être !

m u t a t i o n s

Pour réussir, l'automatisation doit être conçue en liaison avec ses utilisateurs

Bousculés par les robots, les ouvriers de l'usine LU de Nantes ont obligé la direction à revoir avec eux les systèmes de production

Ultramoderne, l'usine se dresse au milieu d'un champ situé aux abords de la petite commune de La Haye-Fouassière, à 15 kilomètres de Nantes. En grosses lettres, l'enseigne affronte gaillardement les embruns : LU. Mais à l'intérieur du bâtiment, une histoire houleuse s'écrit depuis quelques années.

C'est en 1986 que débutent les travaux de la nouvelle usine LU de La Haye-Fouassière. Jusqu'ici la célèbre maison familiale des Lefèvre-Utile (LU) – l'appellation date de 1860 – se pavanait depuis 1846 sur les bords de l'Erdre, en plein cœur de la cité nantaise. Destinée au départ à satisfaire la demande de « biscuits de mer » pour les marins partis au large, l'activité prend rapidement sa vitesse de croisière.

A la fin des années 70, l'entreprise avait fusionné avec d'autres marques au sein de la Générale biscuit. En 1986, elle est finalement rachetée par le groupe BSN (Boussois, Souchon, Neuvesel). *« Le groupe a alors décidé de poursuivre la construction du nouveau site de La Haye-Fouassière engagée par ses prédécesseurs un an plus tôt »*, souligne Claude Delaunay, directeur de l'usine LU. L'esprit, surtout, est conservé : faire de la nouvelle unité de production *« un modèle de technologie à l'échelle européenne »*.

L'objectif est bien atteint. En 1987, l'inauguration – le groupe compte deux autres usines LU en France – a lieu en grande pompe. 4 hectares de surface au sol dont 2 sont consacrés à la fabrication et au conditionnement. A l'intérieur des bâtiments les lignes de production atteignent chacune 200 mètres de long et se déroulent sur trois niveaux.

UN RÊVE DE MODERNITÉ

Des pétrins à l'emballage, en passant par les longs fours de cuisson, les automatismes sont partout présents, symbolisés par des écrans d'ordinateurs répartis tout au long des chaînes. On avait promis aux ouvriers du site LU de Nantes que leur nouvelle usine serait un véritable *« paradis terrestre »*. Apparemment, on ne les avait pas trompés : automatisme, modernité, ergonomie. Au total, ce sont 350 salariés qui arrivent ici en 1987 ; 80 % d'entre eux sont des anciens de l'usine LU de Nantes et 20 % de jeunes nouvellement recrutés. Pour les autres – ils étaient 450 à Nantes – un plan social et des départs volontaires sont organisés. Rapidement pourtant les ouvriers déchantent. *« Quand je suis arrivé ici en 1991 l'usine souffrait*, précise Claude Delaunay. *La production avait été automatisée à outrance et le climat interne frisait la crise technique et sociale. »* Dysfonctionnements en cascade, tant sur la fabrication qu'au conditionnement, arrêts fréquents des lignes, etc. : la mise en route de l'usine a engendré un malaise collectif.

« Les ouvriers ont rapidement été rebutés par leur nouvel outil de travail », souligne Alain Mousnier, responsable de la production en 1991 et organisateur industriel de l'usine depuis 1994. Ajoutez à cela de jeunes diplômés embauchés pour leur connaissance des automatismes et qui ont d'emblée des salaires supérieurs à ceux des ouvriers les plus anciens, et vous obtenez les ingrédients d'un mécontentement profond.

Résultat : alors que la vieille usine de Nantes souffrait d'obsolescence une expression circule dans l'usine de La Haye-Fouassière : *« A Nantes c'était le paradis, ici c'est l'enfer. »* Conséquence : les débrayages se multiplient et la CGT devient rapidement majoritaire dans l'usine. *« Au début des années 90, la situation était bloquée*, raconte Claude Delaunay. *Il a donc fallu diagnostiquer le mal et trouver une thérapie. »*

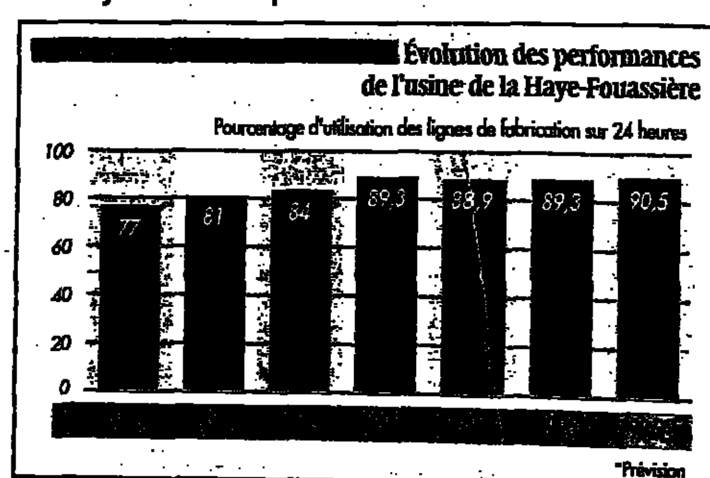
Comment ? *« En revoyant d'abord le lien entre les opérateurs et les automatismes »*, reconnaît-il. Car le mécontentement des ouvriers n'a pas pour seuls motifs les dysfonctionnements de la « belle » mécanique robotisée. Chacun était détenteur d'un savoir-faire spécifique en arrivant ici. *« C'est précisément ce métier qui permettait jusqu'ici aux opérateurs d'avoir un contact direct avec le produit*, explique Claude Delaunay. *Ils pétrissaient, pesaient, malaxaient, etc. Ramené à un seul contrôle des automatismes et des écrans d'ordinateur, leur travail leur échappait. La robotisation leur donnait le sentiment qu'ils étaient tout à coup dépossédés de leurs compétences. »*

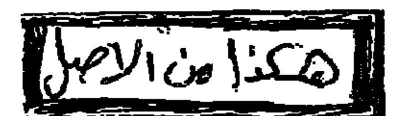
RETOUR AU SAVOIR-FAIRE

A La Haye-Fouassière des écrans sont venus remplacer les fenêtres par lesquelles les fourniers pouvaient contrôler la cuisson. Et les colonnes de chiffres s'affichent. *« En somme, l'erreur a été de ramener d'emblée le travail des opérateurs à des tâches de presse-bouton »*, souligne Dominique Clémot, responsable de la production. Il s'agissait dorénavant de permettre aux salariés de se réapproprier le process de fabrication.

« J'ai acquis une conviction dans mon métier, précise Alain Mousnier. *L'opérateur est celui qui maîtrise le mieux son process. Il est donc suicidaire de ne pas partir de ses remarques et de ne pas compter sur son implication. »* C'est en revenant au savoir-faire des individus que l'équipe de Claude Delaunay a réussi à remonter la pente au cours des quatre dernières années. Automatismes simplifiés par endroits, réunions de concertation avec les opérateurs pour les associer aux évolutions, suppression de l'ensemble des dysfonctionnements : trois années de travail ont été nécessaires pour qu'ils arrêtent de nourrir le « mythe » de la vieille usine de Nantes. *« L'automatisation de l'usine a été conçue dès le départ par des ingénieurs qui fantasmaient sur le tout-automatique*, conclut Claude Delaunay. *Mais l'homme doit rester une dimension essentielle. C'est parfois en reculant sur certaines fonctions automatisées que l'on prépare au mieux, à terme, le tout-automatique vraiment efficace. »*

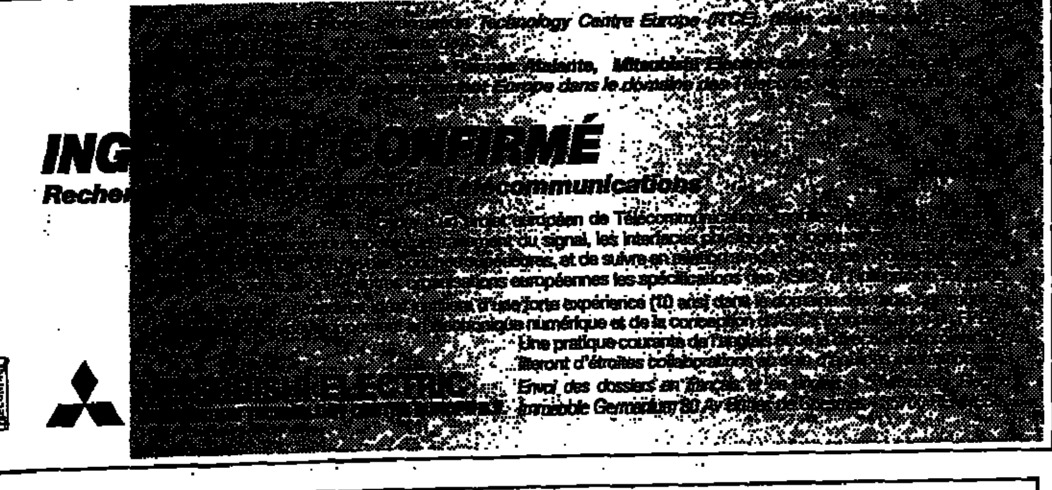
Olivier Piot



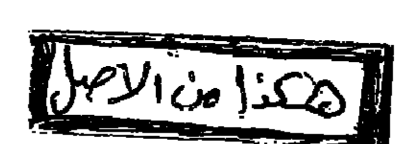


هكذا من الأصل

INFORMATIQUE / RÉSEAUX / TÉLÉCOMMUNICATIONS



INFORMATIQUE / RÉSEAUX TÉLÉCOMMUNICATIONS



INTERNATIONAL

SECTEURS DE POINTE

SECTEURS DE POINTE



Dans le cadre de son partenariat avec **Ernst & Young, EUREXPERT CONSEIL** poursuit son développement et renforce sa structure commerciale

COMMERCIAL SENIOR

réf. CC1

Vente de projets stratégiques à forts enjeux

Rattaché au Directeur du pôle commercial, vous gérerez un portefeuille de propositions que vous devrez transformer en commandes fermes et, dans le même temps, vous alimenterez ce portefeuille en contacts nouveaux que vous aurez à qualifier (nature, importance, etc.). Vous bénéficierez du support des consultants lors de la phase de construction des projets et d'avant-vente.
Vous êtes de formation Ingénieur, ESC, MIAGE ou équivalent. Vous disposez d'une expérience commerciale d'au moins 4 ans acquise chez un éditeur de progiciels, chez un intégrateur ou pour le compte d'un cabinet de conseil comparable et vous connaissez la clientèle des grands groupes et des grosses PME (1Mdf CA mini) qui seront votre cible naturelle.

JEUNE COMMERCIAL

réf. CC2

Vous disposez d'une première expérience commerciale de 2 ans acquise chez un éditeur de progiciels ou chez un intégrateur et vous aimez prospecter afin de détecter et qualifier les besoins en projets organisationnels de nos futurs clients.
Vous êtes de formation Ingénieur, ESC, MIAGE ou équivalent. **Nous vous formerons à notre métier** (les projets organisationnels à fort enjeux avec une part progiciel importante) et nous vous ferons évoluer en fonction de vos résultats et au fur et à mesure de notre propre croissance.

Ces 2 postes vous donneront l'opportunité d'acquérir des compétences sur un marché porteur. Vous aimez travailler en équipe, vous voulez vivre au rythme d'une entreprise à taille humaine (moins de 100 personnes) et dans un contexte de forte responsabilité.
L'environnement des **progiciels intégrés** (SAP, ORACLE, JDE, TRITON) et des projets à fort enjeux vous attire : envoyez votre CV + photo + lettre manuscrite et niveau de salaire sous la réf. choisie à Eurexpert Conseil - Isabelle Liguoro - 17, rue Louis Rouquier - 92300 LEVALLOIS.

Austin Knight - Carré Turenne



*Notre groupe, **filiale de la Générale des Eaux** (5 000 personnes pour un chiffre d'affaires de 3 milliards de francs) est spécialisé dans l'ingénierie électrique et l'industrie. Dans le cadre du fort développement de notre département Automatisme et Informatique Industrielle, nous recherchons pour notre site basé en banlieue parisienne Ouest :*

INGÉNIEUR D'AFFAIRES GTC À FORT POTENTIEL

Votre mission : vous assurez la responsabilité technique, financière et humaine des projets de gestion technique centralisée. Vous animez et motivez une équipe de chefs de projets et de développeurs. Vous maîtrisez la relation avec le client et vous vous impliquez aux côtés de la direction commerciale dans les propositions de prestations. Vous suivez les affaires depuis l'amont jusqu'à la mise en route chez l'utilisateur.

Votre profil : Vous êtes de formation supérieure de type ingénieur ou équivalent. Vous disposez d'une première expérience significative de la fonction, acquise chez un installateur, un constructeur ou en cabinet d'ingénierie. Au-delà de votre maîtrise technique (automatismes, superviseurs...), vous disposez de réelles qualités managériales et êtes soucieux de la rentabilité de vos projets.

Nous vous offrons : un haut niveau de décision dans une structure favorisant la responsabilisation des hommes. De réelles possibilités d'évolution au sein d'une structure connaissant une forte croissance.

*Merci d'adresser votre candidature à **Vidal Associates,** 98-102 rue de Paris, 92100 Boulogne, en précisant la réf. 4670 sur la lettre et l'enveloppe.*



MEDIA SYSTEM

3 INGENIEURS SYSTEMES SPECIALISES GSM

Région parisienne

Nous sommes un groupe international, spécialisé dans la conception et la fabrication de matériel de téléphonie microcellulaire. Notre filiale européenne recherche, pour son implantation française, de nouveaux collaborateurs.

Le Poste : sous l'autorité du Vice Président Ventes, vous êtes responsable de l'aspect réseau : design, couverture, optimisation ainsi que l'interface avec les réseaux existants. Vous supervisez la partie software : management, détection, rerouting, etc.

Le Profil : de formation Ingénieur (Télécoms, Supelec ou équivalent) âgé d'une trentaine d'années, vous avez déjà 8 à 10 ans d'expérience de la technologie microcellulaire, et **impérativement** la connaissance du GSM.

L'anglais est indispensable.

Rémunération motivante.

Discrétion absolue. Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV détaillé, photo et rémunération) sous réf. 9629 à notre Conseil.



Le groupe norvégien Norske Skogindustrier ASA représente une vingtaine d'unités de production de papier, de pâte et de matériaux de construction, en Norvège, en France et en Autriche. Il est le troisième fournisseur de papier journal en Europe et le deuxième pour le papier magazine SC.
L'unité de production de Golbey (330 personnes) est implantée dans les Vosges, près d'Epinal. Avec une capacité de production de 250 000 t de papier journal par an, Norske Skog Golbey compte parmi les plus modernes d'Europe.

Ingénieur développement

Ingénieur papetier (EFPG,...) ou Ingénieur chimiste ayant impérativement une connaissance de l'industrie papetière, vous rejoindrez l'équipe développement et aurez pour mission la réalisation d'études des process de production et des analyses de qualité. Vous travaillerez en étroite collaboration avec les différents services de l'entreprise (production, maintenance, laboratoire,...).

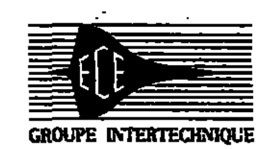
Disposant d'une première expérience professionnelle ou débutant ayant réalisé des stages significatifs, vous souhaitez valoriser vos connaissances dans des fonctions d'études et de développement.

Bonne connaissance de l'anglais nécessaire.

Merci d'envoyer, lettre manuscrite, CV et prétentions, à :

Norske Skog Golbey S.A.
Route Jean-Charles Pellerin
BP 109 - 88194 Golbey Cedex





Notre société, de plus de 800 personnes, conçoit et réalise des équipements et systèmes de haute performance destinés, essentiellement à l'aéronautique.

Le Bureau d'ETUDES ELECTRONIQUES situé à PARIS recherche un INGÉNIEUR ELECTRONICIEN.

Ingénieur électronicien

H/F

Profil : Vous avez une formation d'Ingénieur en **électronique** (SUPELEC, ENSEEIHT, ENSEA...) et maîtrisez l'acquisition et la transmission de données analogiques et numériques ainsi que les circuits logiques programmables et les microprocesseurs (68XXX). Vous connaissez l'électronique de puissance et la conversion d'énergie.

Vous avez utilisé des outils IAO/CAO et parlez couramment l'anglais.

Mission : Vous êtes apte à travailler en équipe, à prendre en charge la responsabilité de projets, et à assurer l'étude et le développement de matériels embarqués.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et numéro de téléphone à E.C.E., Direction du Personnel, BP 113, 75960 Paris Cedex 20.

MEDIAPA



Le Groupe BOEHRINGER INGELHEIM réalise 18 milliards de francs de CA dans le monde, essentiellement dans le domaine pharmaceutique. En France, avec 1200 personnes et 4 sites industriels, le CA s'élève à plus de 1,4 milliard de francs. Nous recherchons pour notre Division des Achats un

ACHETEUR *H/F*

En étroite collaboration avec les Services de l'entreprise, vous assurez les achats des biens généraux, des matériels et les investissements informatiques.

Vous avez entre 28 et 35 ans, une formation d'ingénieur avec une expérience dans un environnement industriel (3 à 4 ans) qui vous a permis, après une formation Achats (MAI, ESAP...), d'acquérir un réel savoir-faire dans le domaine des Achats.

Vous êtes organisé et autonome. Vous appréciez le travail en équipe et possédez de réelles qualités de négociateur mais aussi d'animateur.

La maîtrise de l'anglais est indispensable, l'allemand est un plus.

Ce poste est basé à Reims (51).

Si cette opportunité de carrière est de nature à vous intéresser, merci de faire part de vos motivations en adressant un dossier complet (lettre + CV + photo + prétentions) en précisant la référence cal/sjo à BOEHRINGER INGELHEIM FRANCE - Direction des Ressources Humaines - 6, rue Leo Delibes 75116 Paris.

Évidence

Groupe international leader sur ses marchés
recherche un

Assistant au Directeur Recherche et Développement Groupe

PARIS

pour assurer la gestion administrative de la R&D au plan du Groupe.

Ses responsabilités consisteront également à organiser la relation du Groupe avec les communautés scientifiques internationales et à superviser les systèmes de veille active.

De formation supérieure, école scientifique spécialisation biologique ou physico-chimique, le candidat justifiera d'une expérience réussie de 4 à 5 ans dans une fonction de développement d'un grand groupe international.

Une expérience en marketing et en administration de la Recherche sera appréciée.

Anglais impératif

Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV, lettre manuscrite et prétentions) s/référence SC1226LM à Stéphane CHABERT NICHOLSON INTERNATIONAL - Search & Selection Consultants - 14, rue Pergolèse 75116 PARIS. Tél. 44.17.81.81 Fax : 45 00 03 20.

NICHOLSON INTERNATIONAL France

Allemagne - Australie - Autriche - Belgique - Brésil - Chine - Espagne - Hongrie Hong Kong - Inde - Israël - Italie - Pays-Bas - Pologne - Portugal République Tchèque - Roumanie - Royaume-Uni - Russie - Turquie



LABORATOIRE CENTRAL DES INDUSTRIES ELECTRIQUES

INGENIEUR

Analyser- Simplifier - Diriger

Nous sommes en France le premier laboratoire spécialisé dans les mesures, les essais et le contrôle des matériels électriques et électroniques. Nous sommes aussi l'un des plus importants en Europe.

Les exigences de qualité croissantes des industriels nous obligent à adapter constamment nos services pour répondre, avec précision et rapidité, à des demandes où se rencontrent la technique, l'économique et le juridique.

C'est dans cet univers en pleine mutation que nous créons un poste d'ingénieur, adjoint au Chef du Département "Sécurité Electrique".

Vous aurez à analyser le fonctionnement de cette entité d'une quarantaine de personnes, à proposer des améliorations dans tous les domaines puis à les mettre en oeuvre pour ajuster nos performances à l'accroissement des demandes. Mission accomplie, des responsabilités élargies vous attendent.

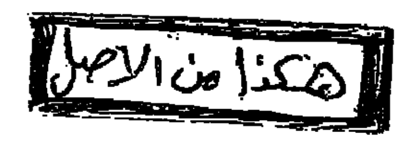
Vous êtes ingénieur ou scientifique de haut niveau. Vous avez l'expérience de l'industrie, vous aimez diriger des hommes. Vous savez gérer des situations complexes. Vous parlez anglais.

Nous sommes pressés de vous rencontrer. Nous vous dirons comment nous entendons relever les défis de la croissance. Avec vous.

Merci d'adresser votre dossier sous la référence LEH 391 LM à notre conseil SEFOP, 11 rue des Pyramides, 75001 Paris.

SEFOP

MEMBRE DE SYNTEC



هكذا من الأصل

SECTEURS DE POINTE

INTERNATIONAL



EUROPEAN ORGANISATION FOR THE EXPLOITATION OF METEOROLOGICAL SATELLITES

ORGANISATION EUROPÉENNE POUR L'EXPLOITATION DE SATELLITES MÉTÉOROLOGIQUES

EUMETSAT est une organisation intergouvernementale regroupant 17 États européens • Allemagne • Autriche • Belgique • Danemark • Espagne • Finlande • France • Grèce • Irlande • Italie • Norvège • Pays-Bas • Portugal • Royaume-Uni • Suède • Suisse • Turquie

Etablie en 1986 et située à Darmstadt en Allemagne, EUMETSAT est chargée de la mise en place, du maintien et de l'exploitation de systèmes européens de satellites météorologiques.

La Division des Satellites Géostationnaires (GEO) travaille actuellement, en collaboration avec l'Agence Spatiale Européenne (ESA), au développement de la seconde génération de satellites METEOSAT en vue d'un premier lancement en 2000. EUMETSAT est directement responsable du lancement du premier satellite, de la fabrication et du lancement des deux modèles récurrents, du développement du secteur-sol et de l'exploitation du système pendant douze ans.

EUMETSAT demande donc aux personnes ayant le profil requis et ressortissantes de l'un des États-Membres de l'Organisation de poser leur candidature.

INGENIEUR SECTEUR SOL Réf. Nr EUM/VN(96)15

Le/la titulaire de ce poste sera responsable, dans un premier temps pour MSG, de toutes les activités au niveau Système du secteur-sol et plus particulièrement de :

- Gérer l'équipe Système ;
- Définir et mettre à jour les spécifications au niveau système ;
- Définir, caractériser et mettre à jour l'architecture du secteur-sol ;
- Préparer l'intégration et la validation technique ;
- Gérer et coordonner les activités d'intégration et de validation ;
- Participer à la définition des activités d'approvisionnement des éléments du secteur-sol et au suivi de leur développement par l'industrie.

La personne retenue pour ce poste devra posséder un diplôme universitaire ou équivalent, assorti obligatoirement d'au moins cinq ans d'expérience de la conception et de l'intégration de grands systèmes ainsi que de réelles qualités relationnelles. Une expérience de la gestion de contrats industriels constituerait un avantage. Elle parlera couramment l'anglais ou le français et aura de très bonnes connaissances de l'autre langue.



Les candidats répondant exactement au profil requis sont invités à adresser leur dossier (lettre d'accompagnement, C.V.) en précisant la référence avant le 9 avril 1996 à EUMETSAT, Mme F. [illegible], Division du Personnel, Postfach 10 05 55, D-64205 Darmstadt, Allemagne.

Substantial international Industrial Group requires for its European headquarters, based in the East of France, a



Reporting to the European General Manager, you will have the responsibility of providing leadership in the IT function across Europe, managing the roll-out of the Oracle project in more than 12 countries (migration to client/server systems), phasing out the mainframe system and network and obtaining support from local systems teams. Managing a team of 20, and in close liaison with consultants at international level, you will also work with local systems teams.

To be effective in this position, you should be educated to degree level, fluent in both English and French and preferably European. Your working experience should include a minimum of 12-15 years' in IS and a former position as IS manager, preferably within a multinational operation. You will also have a proven track record of pragmatic delivery to business needs and, if possible, a previous experience with distributed systems.

To apply, send applications in writing with your C.V., bearing the ref. 19520, to EUROMESSAGES - 2, rue de la Durance 67100 Strasbourg - France.

EUROMESSAGES

INGÉNIEURS CONSEILS

Ouroumoff Consultants
Une Division de CSC France

Pour faire face à son développement, CSC Ouroumoff Consultants, leader Européen du Conseil Logistique, souhaite renforcer ses équipes avec :

■ DES CONSULTANTS de 27-30 ans (première expérience)
Pour des interventions de Logistique Intégrée, de Logistique de Distribution et de Logistique Industrielle. Consultants de fort potentiel, vous interviendrez sur des missions impliquant des changements majeurs chez nos clients.

■ DES CONSULTANTS de 35 ans (niveau Ingénieur Principal)
Vous participerez au développement commercial et deviendrez rapidement Ingénieur en Chef.
Vous devrez faire preuve d'une grande adaptabilité, de flexibilité et d'un goût prononcé pour le travail en équipe.
Une double formation constitue un atout majeur.

NOUS VOUS PROPOSONS DE :

- *participer au développement des activités de CSC en France et dans le monde,*
- *développer vos compétences grâce au système de formation CSC,*
- *partager des perspectives de carrières exceptionnelles au sein d'une équipe très attachée aux valeurs humaines et soucieuse de combiner les performances locales avec l'intégration intelligente dans le réseau CSC.*

Les candidats devront être diplômés des principales grandes écoles (X, CENTRALE, MINES, HEC, SUPELEC, PONTS, ARTS & MÉTIERS, ESSEC, ...) et disposer d'une expérience au sein d'un des principaux cabinets de Conseil. Ils sont orientés grands comptes et ont le sens du service-client et du développement.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à :
CSC Ouroumoff Consultants. *63 ter, avenue Edouard-Vaillant, 92517 Boulogne-Billancourt Cedex*

SCIENCES ET SANTÉ



CONSEIL GENERAL DU PUY-DE-DOME

recrute par voie de concours sur titres

•3 médecins territoriaux

•28 assistants territoriaux socio-éducatifs

- 26 dans la spécialité assistant de service social
- 2 dans la spécialité éducateur spécialisé

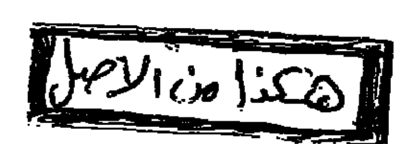
Conditions à remplir, outre les conditions générales relatives à la Fonction Publique :

• Pour les médecins
- pour 2 postes : être titulaire du diplôme d'Etat de docteur en médecine et justifier d'un diplôme ou certificat d'études spécialisées
- pour 1 poste : être titulaire du diplôme d'Etat de docteur en médecine.

• Pour les assistants socio-éducatifs
- pour la spécialité assistant de service social : être titulaire du diplôme d'Etat d'assistant de service social
- pour la spécialité éducateur spécialisé : être titulaire du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé.

Date limite de dépôt des candidatures :
le 20 mai 1996 minuit.
Les entretiens avec le jury d'une durée de 30 minutes auront lieu à l'Hôtel du Département :
- dans la semaine du 24 au 28 juin 1996 pour les médecins et éducateurs spécialisés
- dans la semaine du 1er au 5 juillet 1996 pour les assistants de service social.

Les dossiers d'inscription sont à demander par courrier à M. le Président du Conseil Général, Direction des Ressources Humaines, Hôtel du Département, 24 rue Saint-Esprit, 63033 Clermont-Ferrand cedex 1.



INFORMATIQUE RÉSEAUX/TÉLÉCOMMUNICATION

MONÉTIQUE

Un des acteurs principaux du monde de la MONÉTIQUE et des moyens de paiement, organisme à taille humaine - Paris Opéra - nous recherchons dans le cadre de notre développement un

Responsable Méthodes et Exploitation

Bilingue anglais

De formation Ingénieur ou Ecole de Commerce, vous avez une expérience de 8 à 10 ans en informatique dans une fonction à forte composante technique et organisationnelle.

Une connaissance de la monétique et/ou des moyens de paiement est indispensable pour réussir dans cette fonction.

Des contacts permanents et de haut niveau avec nos partenaires en France et à l'étranger requièrent une parfaite maîtrise de la langue anglaise à l'oral et à l'écrit.

Négociateur, autonome, vous serez une force de proposition pour notre Direction des Systèmes d'Information et encadrerez une équipe de 3 personnes.

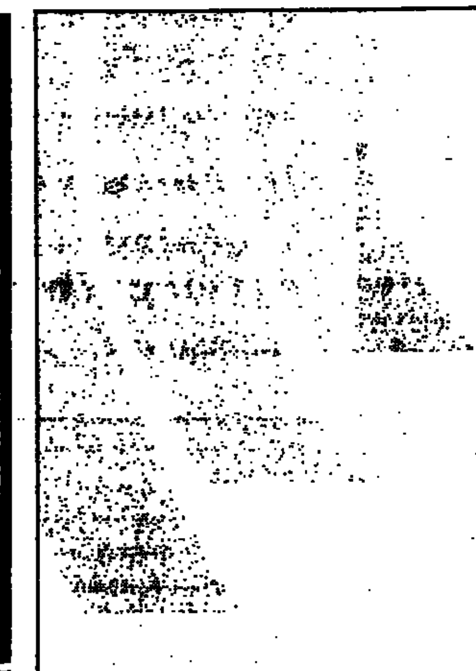
Pour un candidat actuellement en poste dans une banque, le poste peut être pourvu par détachement.

Si vous êtes enthousiaste, doté d'excellentes qualités de rigueur, merci d'adresser votre candidature sous réf. RME à EL Conseil 67, rue d'Amsterdam - 75008 Paris, qui vous garantit toute confidentialité.



EL Conseil - 67, rue d'Amsterdam - 75008 PARIS

Publipanel



LA BANQUE DE FRANCE RECRUTE
PAR CONCOURS LE 11 MAI 1996

5 CONCEPTEURS ANALYSTES

Sous l'autorité d'un chef de projet, le concepteur analyste étudie, propose et met en place des solutions d'organisation et d'automatisation des traitements et procédures.

3 ANALYSTES SYSTÈME OU D'EXPLOITATION

L'analyste système ou d'exploitation participe aux études concernant la mise en place, l'usage et l'évolution de ressources informatiques (matérielles et logicielles).

1 ANALYSTE RÉSEAUX

L'analyste réseaux prend une large part aux études concernant la mise en place, l'usage et l'évolution de ressources réseaux (matérielles et logicielles).

Ces métiers s'exercent dans les environnements **IBM, BULL, TANDEM, UNIX** et sur stations de travail (CTOS, WINDOWS). Ces postes d'encadrement sont à pourvoir en **Région Parisienne.**

Ressortissants d'un pays membre de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'Accord sur l'Espace économique européen, les candidats (femmes ou hommes - libérés ou non des obligations du service national) doivent être âgés de moins de 28 ans au 1er janvier 1996 (sous réserve de prorogations prévues par les dispositions réglementaires) et ne peuvent concourir que pour un seul des profils d'emplois proposés.

De très bonnes connaissances théoriques confirmées par des stages ou éventuellement une courte expérience professionnelle, des aptitudes à rédiger et la maîtrise de l'anglais technique font partie des compétences requises.

Ce concours s'adresse aux titulaires d'un diplôme national sanctionnant un 1er cycle d'études supérieures en informatique, d'une **maîtrise d'informatique** (MST, MIAGE...), d'un **diplôme national scientifique de 2e ou 3e cycle**, ou d'un **diplôme d'ingénieur**. Les étudiants en dernière année de diplôme sont admis à composer, les diplômes étant exigés à la date du recrutement.

Inscriptions reçues du 4 mars au 3 avril 1996 (dossiers disponibles à partir du 4 mars ; aucun formulaire ne pourra être adressé aux candidats par voie postale après le **29 mars 1996**).

Documentation et renseignements à la
Banque de France
Direction Générale du Personnel
56-1508 Recrutement Concours
31, rue Croix des Petits Champs
75049 PARIS CEDEX 01
Tél.(1) 42 92 40 17 - Minitel 3615 LABDF



EURO RSCG

ORIGIN/France,
filiale du groupe ORIGIN
(10 000 personnes - 6,3 Mds de FF de CA),
deuxième SSII européenne, est spécialisée
dans l'intégration de progiciels :
MFG/Pro, SAP, TRITON.

Pour accompagner notre développement, nous recherchons des

CONSULTANTS

dans les domaines
Finances et Gestion de Production.

La maîtrise de ces métiers et l'expertise acquise en entreprise, associées à un bon niveau d'anglais, sont indispensables (CPIM serait un plus).

Merci d'envoyer votre dossier de candidature à ***ORIGIN/France***, *Département Intégration,*
48 avenue des Champs Pierreux,
92000 NANTERRE.

A L'ORIGINE, IL Y A L'HOMME.

ORIGIN

LAFARGE CIMENTS

Jeune chef de projet informatique

LAFARGE est leader mondial des matériaux de construction : actif dans 40 pays, 33 MdF de CA, 33 000 collaborateurs. Le groupe occupe des positions de premier plan dans chacune de ses activités : ciment, bétons et granulats, plâtre et matériaux de spécialités. Sa vocation est de faire progresser les matériaux et contribuer ainsi à l'amélioration du cadre de vie.

La direction des Systèmes et Organisation informatique de Lafarge Ciments (4 milliards de francs de CA, 2 000 personnes) met en place et gère l'ensemble du système d'information de gestion dans un environnement distribué (mini-ordinateurs et micro, bases de données relationnelles).

Nous vous proposons une véritable responsabilité de « compte client » en interne, avec dans un premier temps, une orientation prioritaire pour les projets à mener avec la Direction des Ressources Humaines :

- animation de la relation avec le « client interne »;
- évaluation et pilotage opérationnel des projets;
- encadrement des équipes;
- coordination du suivi des applications existantes.

Vous êtes ingénieur diplômé (avec si possible une formation complémentaire en gestion), vous avez une expérience réussie de 5 ans environ dans les études et le développement informatique dans un environnement distribué. **2 ans d'expérience de mise en œuvre de SIGAPaie constitueront un atout supplémentaire.**

Avec votre sens de la méthode, vous souhaitez exploiter vos qualités d'écoute, votre esprit moteur et vos capacités d'animation.

A un candidat de valeur, ce poste ouvrira des perspectives d'évolution diversifiées dans l'ensemble du groupe.

Poste situé à Saint-Cloud.

Merci d'adresser votre candidature, sous réf. 9608, à notre conseil : BONNEL Conseils Associés, 27-29 rue Raffet 75016 Paris.

LAFARGE

LES MATERIAUX POUR CONSTRUIRE LE MONDE

MEDIA SYSTEM

SINFOR

INGENIERIE et SERVICE en INFORMATIQUE Industrielle
Jeune entreprise de 200 personnes en région parisienne

Réf : Q963 - **Chefs de projets / Qualiticien** : vous avez de 2 à 7 ans d'expérience professionnelle, vous avez participé à la conduite de projets en informatique industrielle, vous connaissez la qualité et les outils du génie logiciel. Instinct du service et de l'engagement indispensable.

Réf : Q964 - **Consultants télécom** : vous avez de 5 à 10 ans d'expérience professionnelle dans le milieu des télécoms, vous avez déjà piloté des projets (réseaux internationaux, radiocom, voies/données, interconnexion et services associés), vous avez le sens de la communication, du service et du conseil, les concepts de la qualité vous sont familiers.

Pour ces deux postes, la maîtrise de l'anglais est indispensable. Merci d'adresser CV, photo et lettre de motivation manuscrite en précisant votre rémunération actuelle et la réf du poste choisi à Isabelle VALAGEAS - SINFOR - 11 rue Charles Schmidt - 93583 SAINT OUEN CEDEX.

INFORMATIQUE / RÉSEAUX / TÉLÉCOMMUNICATIONS

Ingénieur. Pour quel monde ?



Hewlett Packard, 3e constructeur informatique mondial, connaît cette année encore une réussite exceptionnelle. Cette réussite, HP la doit à une capacité d'innovation et de remise en question permanente. C'est là tout le talent de femmes et d'hommes audacieux et créatifs qui possèdent une vision mondiale de leurs responsabilités.

Basée à Grenoble, la division Ordinateurs Personnels développe, à l'échelle mondiale, l'ensemble des produits PC destinés aux grandes et petites entreprises. Avec 70% de croissance en 1995, la division PC se donne les moyens de son ambition et recrute des professionnels de haut niveau qui sauront s'exprimer dans l'univers d'HP.

Nous proposons des opportunités dans nos laboratoires de Recherche & Développement, de Qualification et en Production.

ORDINATEURS PERSONNELS

Ingénieurs électroniciens

Ingénieurs développement software ou hardware

Ingénieurs en industrialisation

Ingénieurs Operating Systems

Ingénieurs spécialisés dans le développement des PC BIOS

250-350 KF **Grenoble**

Vous possédez une expérience de 3 ans minimum de l'univers PC, soit en production, soit en Recherche et Développement et une connaissance approfondie de certains des domaines suivants :

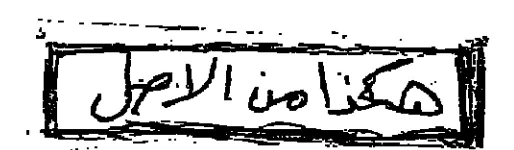
- architectures PC • Systèmes d'exploitations PC • Production PC • OS/2 ou NT
- graphique/vidéo/3D • Développement BIOS • Assembleur INTEL
- Process de production logiciel.

Vos compétences techniques alliées à une forte culture client vous permettent de vous adapter à des projets complexes et diversifiés. Bon communicant vous pourrez enrichir vos compétences et apporter votre contribution originale dans un environnement international stimulant qui favorise l'autonomie et la créativité.
En rejoignant le site de Grenoble, vous évoluerez dans un environnement multiculturel où grâce à votre maîtrise de l'anglais et votre ouverture d'esprit, vous communiquerez avec des interlocuteurs de toutes nationalités.
Si le goût de la réussite partagée vous stimule, nous vous donnerons les moyens de vous exprimer.

Merci d'adresser votre candidature sous réf. LM10 à CTA, 72 rue du Faubourg St Honoré, 75008 Paris.







Télécom : à qui profite la loi ?

par Jacques Lemercier

LE projet de loi de réglementation des télécommunications – ou LRT – est désormais connu. *Le 1er janvier 1998*, la téléphonie vocale sera ouverte à la concurrence, les monopoles, abrogés. On peut regretter ce choix des gouvernements européens, néfaste pour les consommateurs et l'emploi. Mais il a été entériné. Dès lors, il convenait de légiférer pour définir un nouveau cadre d'activités *qui font* saliver bien des appétits.

De l'automne 1995 à janvier 1996, le ministre de la poste, des télécommunications et de l'espace a ouvert une consultation publique sur le sujet. Les acteurs concernés se sont exprimés à partir d'un rapport ministériel. D'emblée, Force ouvrière avait souligné le caractère ambigu d'un texte où les références au service public étaient étouffées par des dispositions faisant la part belle aux opérateurs privés.

La mouture qui circule aujourd'hui accentue l'équivoque. Habilement rédigée, elle autorise une double lecture censée satisfaire les libéraux comme les tenants du service public.

Cette approche antinomique s'illustre particulièrement dans l'exposé des motifs. De prime abord, *d'aucuns peuvent en effet* se réjouir des références convenues au service public et des affirmations répétées sur la prééminence de « l'opérateur historique » France Télécom. Sur un autre plan, d'autres se félicitent des signes indiquant la volonté d'ouvrir le réseau national à d'autres opérateurs *et de leur concéder des missions de* service public. Quant à la création d'une *« autorité de régulation »*, ceux qui y voient un simple appendice de l'Etat le disputent aux interprètes qui perçoivent cette instance comme un chef d'orchestre.

Si cette double lecture, destinée à plaire à tous, s'impose dans ce prologue attrape-tout, il n'en va pas de même dans le projet de loi proprement dit. S'il n'est pas amendé, il sonnera le glas pour France Télécom, le service public et les emplois afférents.

● Qui s'acquittera des missions de service public ? Il est dit que ce sera France Télécom qui jouira *« pour longtemps »* d'une *« position dominante »*. Le service public est désormais structuré en trois niveaux : le service universel du téléphone ; les services obligatoires de télécommunications ; les missions d'intérêt général. Laissons de côté ces dernières qui concernent les questions de défense et de sécurité, d'enseignement supérieur et de recherche publique, pour nous attacher aux deux aspects les plus importants.

Le service universel implique *« la fourniture à tous (...) d'un service téléphonique de qualité à un prix abordable, ainsi que l'acheminement gratuit des appels d'urgence, la fourniture d'un service de renseignements et d'un annuaire d'abonnés (...) et la desserte du territoire national en cabines installées sur le domaine public »*. Ces prestations, classiques et minimales, sont réputées être confiées à France Télécom. Pourtant la possibilité est d'ores et déjà offerte à des opérateurs d'assurer, *« sur une zone géographique déterminée »*, la desserte des cabines téléphoniques, le service des renseignements universels et l'annuaire universel. Autrement dit, à peine formulé, le postulat de la prééminence de France Télécom est vidé de sa substance.

● Qui financera le service public ? S'agissant du service universel, deux modalités complémentaires sont envisagées : le paiement d'une redevance versée lors de l'interconnexion et le règlement d'une contribution à un *« fonds de service universel »*. Les soupçons s'éveillent lorsqu'on lit que le système de la redevance *s'effacera quand « les déséquilibres tarifaires seront résorbés au regard du fonctionnement normal du marché »*. Pour les rédacteurs, *« le fonctionnement normal du marché »*, c'est la concurrence sans entraves, la fin de la péréquation tarifaire. Le principe d'égalité, clef de voûte du service public, volerait alors en éclats. Ne *subsisterait* que le fonds de service universel, reposant sur les contributions des opérateurs entrants, qui s'exonéreraient d'une participation à l'amortissement des infrastructures aussi bien qu'à leur maintenance et à leur modernisation.

> Derrière les mots du service public, l'objectif véritable est de livrer les télécommunications à une concurrence totale

Deux autres exemples confirment cette tendance destructrice. Le premier paraît anodin. Lorsque des alvéoles destinées à faire passer des câbles souterrains seront disponibles, France Télécom ne pourra guère s'opposer au *« droit de passage » (sic)* d'un concurrent. Le financement de cette servitude sera livré aux aléas d'une *« contribution négociée avec l'opérateur »*. Le deuxième exemple est relatif à ce que les techniciens appellent la *« portabilité »* (la possibilité laissée à un utilisateur de conserver le même numéro de téléphone s'il change d'opérateur). Il est évident que seul France Télécom est à même de mettre en œuvre les logiciels de transfert d'appel nécessaires à ce genre d'opération. Ce qui représenterait un gouffre financier. Veut-on vraiment achever France Télécom ?

● Qui assurera la tutelle et la régulation ? Là encore, si l'on s'en tient à l'exposé des motifs, le *verrou du gouvernement semble posé : « La fixation des règles du jeu ainsi que le contrôle du service public et du service universel relèveront du ministre chargé des télécommunications. »* Tandis que la fonction de *« surveillance »* de la Commission supérieure du service public est confirmée, on annonce la création d'une Autorité de régulation indépendante. Ses attributions sont volontairement minorées : elle est cantonnée dans un rôle consultatif auprès du gouvernement, chargée du règlement des litiges liés à l'interconnexion et à l'accès au réseau. Elle se retrouve introduite dans la sphère du pouvoir régalien : ce modeste arbitre délivrera après accord du ministre les autorisations d'entrée sur le réseau de France Télécom, définira les principes et les modalités de financement du service universel. Ce qui veut dire que l'avenir de France Télécom, service public national, reposera *sur* trois « sages » inamovibles élus pour six ans.

Comment ne pas dénoncer un projet qui utilise les mots du service public comme autant d'appeaux qui détournent les regards de son objectif véritable : livrer les télécommunications à une concurrence totale ? Si par malheur ce texte acquérait en l'état force de loi, le destin de France Télécom serait scellé. La marginalisation progressive guetterait l'exploitant public, engagé dans la double spirale de l'augmentation des tarifs et des compressions d'effectifs. Le chiffre de – 50 000 en dix ans n'est pas excessif, compte tenu de l'exemple des pays étrangers.

Il est encore temps d'effacer ce qui ferait de ce texte une loi dangereuse. France Télécom doit demeurer l'unique opérateur du service public. La représentation nationale et le gouvernement doivent conserver leur tutelle sur un domaine qui, selon la Constitution, est *« la propriété collective de la nation »*.

Jacques Lemercier *est secrétaire général de la fédération FO des travailleurs des postes et des télécommunications.*

Comment on assassine un livre

par Michel Gonod

EN France, l'interdiction ou la saisie d'un livre est une décision de justice rarissime. La faute doit être grave si la sanction est aussi sévère, doivent penser les Français qui n'ont pas eu la chance de trouver *Le Grand Secret* avant la chute du couperet. Pendant quatorze ans, ils ont lu – et lisent encore – des journalistes et des écrivains qui ont bâti leur fonds de commerce sur l'hostilité, voire la haine envers François Mitterrand, et qui n'ont cependant jamais été inquiétés. Voilà maintenant deux auteurs, dont l'un a soigné le président disparu pendant deux septennats et l'autre n'a jamais dissimulé sa sympathie pour lui, et qui, pourtant, sont sévèrement pénalisés.

Le Grand Secret n'est pas le livre scandaleux et nauséabond que la famille Mitterrand présente par la voix de son avocat. C'est un récit honnête, propre en ce sens qu'il ne vise pas à salir l'image de l'ancien président et ne révèle rien de sordide. Il est unique parce que sa source est irremplaçable. Il appartient à l'histoire, car désormais plus aucun écrivain ne pourra l'ignorer s'il veut restituer honnêtement la vie extraordinaire de François Mitterrand.

La force de ce livre piraté en toute impunité par Internet, cité et repris dans les journaux du monde entier, publié en feuilleton dans un lointain quotidien d'outre-mer, vendu au marché parallèle dix fois son prix, photocopié et réduit à un samizdat comme si la France était un pays totalitaire privé de liberté, est que ce qu'il raconte n'est pas contestable. Parmi les témoins directs des événements relatés, médecins ou politiques, personne ne s'est levé pour crier à l'imposture. Au contraire, il nous revient des confidences de familiers, qui veulent demeurer anonymes, attestant qu'il n'y a rien à reprocher à ces cent quatre-vingt-dix pages prétendues sulfureuses.

Alors, pourquoi cet acharnement suspect, pourquoi ces contorsions juridiques ? Mercredi 13 mars, la cour d'appel de Paris a rendu un arrêt qui confirme l'interdiction fixée par l'ordonnance de référé du 18 janvier, alors que l'avocat général avait souhaité sa levée. Imaginez une cour d'assises où l'accusé serait condamné à mort alors que le ministère public aurait demandé son acquittement ! C'est pourtant ce qui est arrivé.

Les palinodies de Danielle Mitterrand, qui a déclaré publiquement, et à plusieurs reprises, qu'elle n'avait jamais demandé l'interdiction du *Grand Secret*, puis a écrit au juge pour affirmer le contraire, n'ont même pas été retenues par la cour d'appel. Mieux, cette légèreté a été récompensée puisque la justice lui a donné un mois supplémentaire de réflexion pour demander un jugement sur le fond.

Conclusion de cette incompréhensible attitude : le référé, synonyme d'urgence et de provisoire, aura été prolongé de trois mois et, à moins d'un sursaut de la famille qui considérerait que les choses doivent en rester là, le livre est tué. Les noms de Danielle Mitterrand et de ses deux fils, ainsi que celui de Mazarine Pingeot, entreront alors dans l'histoire de l'édition aux pages peu glorieuses de la censure et de l'intolérance.

Leur obstination primaire à ne voir dans *Le Grand Secret* qu'une violation du secret professionnel ne concernant qu'un Français comme les autres ne résiste pas à l'analyse, heurte le bon sens et jette un trouble sur le fonctionnement de la justice. Dans ses attendus, la cour d'appel dénie à Claude Gubler le droit d'apporter sa contribution à la recherche de la solution du problème que pose le contrôle de l'état de santé du chef de l'Etat, problème qui est précisément au cœur du livre. Parce que Claude Gubler est médecin, il fallait que l'opinion reste ignorante, comme en 1974 avec Georges Pompidou, dont l'état de santé fut aussi un grand secret protégé par l'appareil de l'Etat.

> François Mitterrand avait déclaré, parlant de sa famille politique : « Nous sommes *sans équivoque contre toute forme* de censure parce que nous ne sommes pas les défenseurs d'un ordre moral »

On a entendu l'avocat de la famille Mitterrand expliquer que si le livre n'avait pas été signé par le docteur Gubler, il n'y aurait pas eu de poursuites. Le contenu de l'ouvrage ne serait donc pas en cause ! Etrange raisonnement, à moins que ce ne soit que de l'hypocrisie ! Quant à l'accusation retenue en référé par un juge qui débordait ainsi le cadre de la plainte, concernant un *« délai de décence »* que n'auraient pas respecté les auteurs, comment ne pas la retourner contre la veuve du chef de l'Etat ? Deux mois à peine après le décès, elle assure la promotion de son propre livre en racontant sa vie privée devant micros et caméras, distribuant bonnes et mauvaises notes et surtout en se présentant comme une professionnelle de la justice et de la liberté. Pas à plein temps.

Voilà l'histoire d'un livre qu'on assassine. Sournoisement, méthodiquement. Une histoire exemplaire qui ne devrait laisser personne indifférent. On nous brandit le principe absolu du secret professionnel ; qu'on nous permette de lui opposer le principe absolu de la liberté d'expression qui n'est pas moindre. Un livre interdit, détruit ou brûlé est toujours une régression culturelle et morale. C'est un acte sur lequel toute la lumière doit être faite et toutes les responsabilités établies.

Dans ces colonnes, il y a quelques années, François Mitterrand avait déclaré, parlant de sa famille politique : *« Nous sommes sans équivoque contre toute forme de censure parce que nous ne sommes pas les défenseurs d'un ordre moral. »* Ses héritiers et exécuteurs testamentaires auraient pu s'inspirer de cette forte pensée avant de se lancer dans cette mauvaise action et de rallier un camp qui ne devrait pas être le leur.

Michel Gonod, *journaliste, est coauteur du Grand Secret.*

Golden Boy ou Gribouille

par Françoise Billon

GOLDEN Boy et Gribouille n'ont pas seulement en commun la première lettre de leur nom. Jugez plutôt ! 705 000 emplois créés en février aux Etats-Unis, le meilleur chiffre depuis douze ans ; un chômage tombant à 5,5 % atteste la vigueur de la reprise américaine. *Il faut être président* des Etats-Unis pour s'en réjouir. Effarés que deux fois plus d'Américains qu'espéré accèdent enfin à un salaire, les stratèges de Wall Street auraient provoqué aussitôt la panique boursière sans les « coupe-circuits » mis en place après le krach d'octobre 1987. Car leurs ordres de vente se déclenchent selon une équation simpliste :

emploi = dépense = inflation = hausse des taux = baisse des titres.

Anticiper, anticiper, voilà le maître mot dans les salles de marchés. Que l'inflation redoutée ne soit ni actuelle ni prévue, n'importe ; elle pourrait advenir, cela suffit. *Obnubilé par les performances* à court terme, de crainte de vendre trop tard, Golden Boy se précipite pour vendre, tel Gribouille plongeant de crainte d'être arrosé. Oubliant qu'en eptembre 1994 il a déjà parié, à tort, sur une surchauffe américaine et la hausse subséquente des taux. Tant pis *pour les dégâts, considérables* ! Immédiats et à long terme, car ces anticipations dévastatrices finissent par provoquer la réalisation de tout ou partie des effets attendus.

Quand Wall Street chute, Londres, Paris et Francfort trébuchent. L'ampleur d'un chômage de nouveau croissant a, le vendredi 8 mars, protégé de la contagion la France et l'Allemagne. Pour combien de temps ? Combien de « bulles » spéculatives devront encore exploser et *dévaster ce village de Gribouille* avant que le contribuable cesse d'être appelé à en éponger les ardoises ?

Deux Français sur trois pensent que les intérêts des marchés financiers sont contraires à ceux des salariés. La mondialisation a tordu le cou à l'idée que l'inflation trouve sa source dans l'inégalité des revenus. L'inverse se démontre, puisque, au premier sou gagné, le pauvre dépense davantage. Au contraire du riche, qui, consommant déjà à satiété, à fortune croissante épargne et investit plus.

Faut-il s'étonner qu'une partie de l'opinion s'insurge ? Qu'en serait-il demain si, déflation aidant, un krach boursier venait parfaire la crise de l'économie dite réelle ? En dépit des chantres de la globalisation, il est grand temps que les gouvernements européens s'accordent sur un modèle de développement qui ne confonde plus économie de marché et loi de la jungle.

Françoise Billon *est économiste de banque.*

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet
Médiateur : André Laurens
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde », Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises : Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206 806 F
ADMINISTRATION : 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex 261 311 F

La droite remise en ordre

Suite de la première page

Il fut compris et admis par tous, seuls Edouard Balladur, par reconnaissance pour l'un de ses partisans, et Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances, exprimant leur regret de voir puni un député qui n'avait jamais exprimé autre chose qu'un sentiment largement répandu au sein de la majorité. Au même moment, Valéry Giscard d'Estaing et François Bayrou reprochaient à François Léotard d'avoir critiqué publiquement Alain Juppé et encensé Philippe Séguin, dont l'apparente et opportune conversion à la monnaie unique, saluée par le même François Bayrou, était ramenée soudain aux dimensions d'une péripétie.

Jacques Chirac était passé par là, avec un discours dépourvu de la moindre ambiguïté et tenu invariablement à ses divers interlocuteurs : périlleux quand sa propre popularité était atteinte et sa position affaiblie, un changement de premier ministre devenait tout bonnement inutile alors que les sondages témoignaient de l'apparition de ce qu'Alain Juppé a appelé, dimanche 17 mars, sur TF 1, *« un vrai climat de confiance »* entre le chef de l'Etat et les Français. Ceux qui s'échinaient à imaginer des combinaisons de rechange, « séguino-balladuriennes » ou « balladuro-séguinistes », perdaient leur temps et risquaient d'irriter les députés, obsédés par leur réélection en 1998.

Après l'éviction d'Alain Madelin du gouvernement en août 1995, la sanction infligée à Philippe Auberger est ainsi une autre page tournée sur l'élection présidentielle. La mise en place du nouvel équilibre politique, appuyé sur un président de la République qui a retrouvé, en effet, l'écoute des Français, permet d'en finir avec les séquelles de la compétition du printemps 1995. A l'intérieur du camp chiraquien, la querelle des deux inspirateurs de la campagne – le libéral Madelin et le républicain Séguin – est réglée, pour l'heure, au profit d'Alain Juppé, qui s'était gardé de choisir entre les deux souffles idéologiques venus gonfler les voiles de son candidat. A l'extérieur, s'agissant des relations avec ceux qui avaient pris parti pour Edouard Balladur, l'hypothèque est levée.

LA LOI D'AIRAIN

La candidature de François Léotard à la présidence de l'UDF a contribué paradoxalement – car telle n'était sans doute pas l'intention de l'ancien ministre de la défense – à consolider la position du gouvernement sur ce versant de la majorité et à faire taire les ressentiments et les doutes. Allié avec François Bayrou, ministre de l'éducation nationale et numéro trois du gouvernement, contre Alain Madelin, évincé de ce même gouvernement, le maire de Fréjus ne pouvait qu'être contraint de défendre la politique d'Alain Juppé. Il le devait d'autant plus que la composition du collège électoral, au sein de l'UDF, l'oblige à lui apporter la garantie de bonnes investitures pour les élections législatives, dont Alain Juppé, en sa double qualité de premier ministre et de président du RPR, détient la clé. Enfin, comment faire campagne sur une critique d'inspiration libérale sans apporter par là-même de l'eau au moulin d'Alain Madelin, lequel pourrait offrir lui aussi, avec l'appui de Jacques Chirac, des assurances électorales à ceux qui le suivraient ?

Matignon observe la compétition avec la certitude que, quel que soit le vainqueur, l'UDF, affaiblie dans un cas, éclatée dans l'autre, sera un allié docile en 1998. En tout état de cause, analyse-t-on dans l'entourage du premier ministre, si la droite remporte les élections législatives et si Alain Juppé se voit désigner, alors, un successeur, il ne pourra pas être choisi parmi ceux qui le critiqueraient aujourd'hui, mettant en cause du même coup le choix du président de la République de le maintenir en fonctions. Comme le disait Charles Millon quelques semaines après l'élection de Jacques Chirac et l'arrivée d'Alain Juppé à Matignon, ceux qui croient pouvoir trouver ou retrouver le chemin du pouvoir en attaquant le premier ministre n'ont rien compris à la loi d'airain de la Ve République.

Si Alain Juppé semble venir à bout, pour le moment, des turbulences politiques qui, à droite, nuisaient à son confort, la partie est loin d'être gagnée. Outre son impopularité persistante, le premier ministre doit compter avec une opposition de gauche dont la renaissance, pour laborieuse qu'elle soit, n'en est pas moins de plus en plus assurée. Autant, sinon plus, que les patients colloques organisés par Lionel Jospin et Robert Hue, les électeurs y travaillent, semaine après semaine, en envoyant des députés socialistes représenter à l'Assemblée nationale les circonscriptions, parfois, les plus « ancrées à droite », comme, dimanche, la sixième du Var.

Jean-Marie Le Pen, qui croit jouer au plus fin en encourageant ses partisans à voter à gauche plutôt que pour le RPR, a dû lire distraitement les résultats du récent sondage de la Sofres (*Le Monde* du 8 mars) montrant que le PS est redevenu le parti le plus apprécié par les Français, tandis que la très grande majorité d'entre eux, dans une proportion sans précédent (72 %), excluent de pouvoir donner un jour leur voix au Front national. Certes, comme le dit Jean-Pierre Chevènement, le PS profite davantage, pour le moment, de l'impopularité du pouvoir que de sa propre dynamique. Mais l'argument peut aussi être retourné : les déçus du 7 mai partent vers la gauche et non vers l'extrême droite.

Patrick Jarreau

Le Monde

ÉDITORIAL

La responsabilité de l'Iran

YASSER ARAFAT est venu, dimanche 17 mars, ajouter sa voix à tous ceux qui désignent l'Iran comme le principal instigateur de la vague de terrorisme dont Israël vient d'être le théâtre. Le chef de l'Autorité palestinienne est en bonne compagnie. Il reprend la thèse défendue par le premier ministre israélien, Shimon Pérès, le président Bill Clinton et le raïs égyptien, Hosni Moubarak, parmi d'autres. Tous incriminent le régime des mollahs de Téhéran, qu'ils accusent d'être à la fois l'inspirateur idéologique et le pourvoyeur de fonds du terrorisme proche-oriental, et même le commanditaire des attentats qui ont ensanglanté Israël. Aucun doute, disent-ils, tout est parti de Téhéran.

Il est vrai que les indices ne manquent pas. L'agence officielle de presse iranienne s'est félicitée des morts de Tel Aviv et de Jérusalem. L'Iran s'affirme résolument opposé au processus de négociation entre Israël et l'OLP, qualifié de trahison d'une cause islamique qui ne saurait avoir qu'un objectif : *« chasser les sionistes de la région »*. Avec la Syrie, l'Iran apporte son soutien aux mouvements palestiniens du « front du refus ». Le régime de Téhéran n'a jamais hésité à pratiquer le terrorisme hors de ses frontières, notamment quand il s'agissait de faire assassiner ses opposants en Europe. C'est ce qu'est opportunément venue rappeler la justice allemande, vendredi dernier, en lançant un mandat d'arrêt contre le ministre iranien des renseignements, accusé d'avoir été l'ordonnateur d'un quadruple assassinat politique à Berlin.

Mais un ensemble d'indications, même aussi significatif, ne donne pas une certitude. Et si l'on est tout disposé à croire que la main de Téhéran a pu tremper dans les bains de sang provoqués par quelques kamikazes palestiniens, on en attend toujours la preuve. MM. Arafat, Clinton, Moubarak et Pérès ont lancé nombre d'accusations ; ils n'ont pas fourni le moindre indice matériel direct à la presse – qui se ferait un devoir de les publier.

C'est là où le discours public qui s'installe dans les médias, celui qui tend à faire de l'Iran tout à la fois une sorte de *Deus ex machina* et de bouc émissaire du terrorisme, pèche par simplisme.

Car tout se passe comme si en désignant ainsi l'Iran, chacun cherchait à occulter ce qui l'embarrasse par ailleurs. On évacue le rôle possible d'une Syrie, pas moins impliquée que Téhéran dans le soutien au « front du refus » palestinien, mais que l'on cherche à ménager ; on passe très vite sur la Libye, avec laquelle Le Caire entretient les meilleures relations (notamment d'affaires) ; on évite de parler d'un financement privé du Hamas essentiellement arabe (en particulier saoudien) ; on omet de rappeler que les négociations israélo-palestiniennes traversaient, avant même les attentats, une phase extrêmement difficile.

Parce qu'elle est trop lourde de menaces pour l'avenir et la paix, la récente vague de terrorisme sera d'autant mieux jugulée que les responsabilités matérielles et morales auront été établies sans complaisance, mais avec discernement.

L'oncle américain *par Carlos Nine*





REVUE DE PRESSE

LE JOURNAL DU DIMANCHE
Alain Genestar

■ Dans le linge sale des affaires, la justice mêle torchons et serviettes. Le commentaire public, ou politique, en fait alors le tri. Henri Emmanuelli, pour ne parler que de lui, et pour bien le connaître, est un honnête homme. Il a failli, mais il ne s'est pas enrichi. S'il est juste de lui infliger une amende, la privation de ses droits civiques est une punition insultante et injuste. Emmanuelli paie, seul, pour un système qui a permis aux partis politiques, de gauche comme de droite, de vivre financièrement en marge des lois, faute de textes législatifs fixant les conditions de leur survivance.

FRANCE-INTER
Pierre Le Marc

■ La prolongation du bail d'Alain Juppé à Matignon est indexée sur trois courbes. La première est celle de l'activité économique : que le climat s'améliore, et la pression du gouvernement s'atténuera. De nouvelles déceptions l'intensifieraient au contraire. La seconde, c'est celle de la popularité du président : qu'elle se confirme, et elle protégera le premier ministre des conséquences de sa nouvelle impopularité, qu'elle s'affaisse à nouveau, et alors s'appliquera à son détriment la loi du fusible. La troisième courbe, c'est celle de la remontée électorale de la gauche : qu'elle soit contenue, et la majorité laissera à Matignon une paix relative. Qu'elle s'accélère, comme le laisse à penser le nouveau succès socialiste dans le Var, et qu'elle assombrisse les chances de victoire de la droite à Charm el Cheikh, et ce sera pour Juppé à nouveau l'état de siège.

LA CROIX
Bruno Frappat

■ C'est parce que *La Croix* veut être plus que jamais le quotidien de la vie, ombres et lumières, crise et solutions, doutes et espérances, qu'elle adapte sa formule. Il ne s'agit pas de se plier à une mode, mais aux besoins des lecteurs. Dans un monde d'une complexité grandissante et d'une dureté aux faibles qui ne l'est pas moins, la cacophonie médiatique brouille l'intelligence des événements. Le plus dur n'est pas de savoir, mais de comprendre.

La justice devant ses critiques

SELON une croyance persistante, il serait interdit de commenter une décision de justice. Certes, au Moyen Age, on ne discutait pas le jugement de Dieu et, plus tard, la justice royale bénéficia longtemps du même respect que l'on devait à des décisions d'inspiration divine. En revanche, les Parlements n'ont pas échappé à la férocité des pamphlétaires et des caricaturistes.

Aujourd'hui, malgré un fort sentiment de défiance envers l'institution, les décisions de justice semblent avoir retrouvé une considération quasi religieuse. Au moindre écart, des voix s'élèvent pour imposer le silence à ceux qui osent contester un jugement. Ainsi, après les réactions suscitées par la condamnation d'Henri Emmanuelli, ancien trésorier du Parti socialiste, le garde des sceaux, Jacques Toubon, a-t-il adressé une mise en garde *« à tous ceux qui mettent en cause les décisions de justice »* en précisant : *« Leurs déclarations sont déplacées et contraires à la loi. »*

Immédiatement, l'Association professionnelle des magistrats (APM) s'est félicitée de la réaction du ministre.

Mais la très conservatrice APM n'est pas la seule à s'émouvoir quand une décision de justice est contestée. Quelque temps avant l'intervention de M. Toubon, l'Union syndicale des magistrats (USM) avait écrit une lettre au ministre de la justice pour lui demander d'engager des poursuites contre une avocate qui avait sévèrement critiqué le fonctionnement de la cour d'assises dans un commentaire publié par *Libération*. Le cri de ce défenseur, dont le client fut lourdement condamné à Versailles sous les applaudissements de la salle, ou celui de Lionel Jospin et de bien d'autres avant lui, sont-ils *« contraires à la loi »* ?

Il existe effectivement un texte, l'article 226 du code pénal, devenu le 434-25 dans le nouveau code, qui punit de six mois d'emprisonnement et de 50 000 francs d'amende *« le fait de chercher à jeter le discrédit publiquement, par actes, paroles, écrit ou images de toute nature, sur un acte ou une décision juridictionnelle »*.

Mais il faut que le discrédit soit *« de nature à porter atteinte à l'autorité de la justice ou à son indépendance »*. Même si cette dernière formule est extrêmement vague, elle n'interdit ni la critique ni le commentaire, comme on l'entend trop souvent.

Ce texte, issu d'une ordonnance du 23 décembre 1958, a toujours été manié avec une extrême prudence. Destiné, à l'origine, à tracer une limite entre *« la liberté et la licence »*, il provoqua un tel tollé lors de sa promulgation que le garde des sceaux, Edmond Michelet, déclarait le 13 mars 1959 qu'il ferait l'objet de l'interprétation *« la plus libérale »*.

Dans une étude de Danielle Mayer, professeur de droit, sur cette incrimination (Sirey-Dalloz), on constate que les rares condamnations observées concernent surtout de petites publications à caractère politique qui contestaient la justice dans son ensemble.

> « Que l'opinion publique s'intéresse au contenu d'un jugement, en discute et le critique, cela est normal »

« C'est le pouvoir judiciaire tout entier qui doit être mis en cause », souligne Mme Mayer. Un arrêt de la Cour de cassation de 1964 relève que le délit est caractérisé *« lorsque, par sa violence, un article dépasse toutes les limites de la critique normale à laquelle les décisions des juges ne peuvent pas et même ne doivent pas échapper »*.

Mais la jurisprudence a encore évolué. En 1987, l'APM avait tenté de poursuivre Raymond Forni, à l'époque président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, qui avait dit, sur une station de radio, qu'une décision judiciaire était *« absurde et imbécile »*.

On frisait l'injure, mais les tribunaux puis la Cour de cassation ont débouté l'APM en observant que cette poursuite était strictement réservée au parquet, avant d'ajouter que les infractions à l'article 226 *« ne sont punissables que lorsqu'il est porté atteinte à l'intérêt de la justice comme institution fondamentale de l'Etat et non aux magistrats qui concourent à la justice »*.

En commentant cette décision, l'Association d'étude et de recherche de l'Ecole nationale de la magistrature observait : *« On doit se montrer (...) très réservé face à de telles incriminations qui, en voulant certes limiter les critiques abusives ou malveillantes de la presse, risquent vite d'aboutir à l'instauration d'une véritable obligation de réserve pour les journalistes, totalement incompatible avec leur liberté d'opinion proclamée par ailleurs. »*

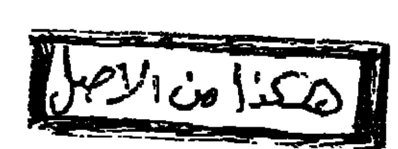
En avril 1992, les commentaires les plus violents ont inondé la presse après l'arrêt de la chambre d'accusation de Paris accordant un non-lieu à Paul Touvier. Personne n'eut la maladresse d'adresser une quelconque mise en garde aux commentateurs. Assimilable à un délit d'opinion, la loi semblait désuète et elle ne figurait plus dans le projet du nouveau code pénal.

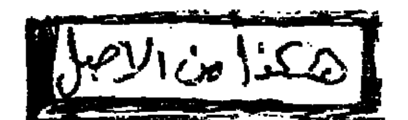
Mais les parlementaires l'ont replacée sans qu'il soit certain, malgré une jurisprudence restrictive, que cette loi soit compatible avec la liberté d'expression telle qu'elle est consacrée par la Convention européenne des droits de l'homme.

Au palais de justice de Paris, un adage, dont l'origine se perd dans les arcanes de la procédure de l'Ancien Régime, prétend qu'après une décision *« on a vingt-quatre heures pour maudire ses juges »*.

En cette fin du vingtième siècle, la malédiction, même aussi brève, a perdu son sens. Mais en se donnant le nom d'une vertu, la justice a pris le risque de s'exposer aux regards les plus sévères. Des regards que Pierre Drai, premier président de la Cour de cassation, jugeait nécessaires quand il déclarait, en 1990, à l'audience solennelle de la haute juridiction : *« Veillons à nous enrichir de la critique (...). Que l'opinion publique s'intéresse au contenu d'un jugement, en discute et le critique, cela est normal. Et c'est aussi une règle fondamentale de la vie en démocratie. »*

Maurice Peyrot





TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le premier ministre Alain Juppé a adressé, lundi 18 mars, à Michel Bon, président de France Télécom, une lettre de mission par laquelle il confirme sa volonté de transformer l'exploitant public en société majoritairement détenue par l'Etat, tout en maintenant le statut de fonctionnaires des personnels et en garantissant leurs retraites. ● MICHEL BON est chargé d'entreprendre des discussions avec les organisations syndicales, sans qu'aucun terme soit fixé pour celles-ci, pas plus que pour la transformation juridique de France Télécom. ● LES PRINCIPAUX SYNDICATS demeurent opposés à un changement du statut et estiment qu'*« il n'y a rien à négocier »*. ● AU PARTI SOCIALISTE, Lionel Jospin a créé la surprise en prenant position pour le maintien du statut actuel, contrairement aux experts du PS jusque-là chargés du dossier.

Le gouvernement engage la réforme du statut de France Télécom

Lundi 18 mars, Alain Juppé a envoyé à Michel Bon, président de l'exploitant public, une lettre de mission lui demandant de préparer l'entreprise à ce changement en négociant avec les syndicats

APRÈS AVOIR bouclé, voici deux semaines, son projet de loi fixant les nouvelles règles du jeu qui s'appliqueront aux télécommunications à compter de janvier 1998, date de leur ouverture totale à la concurrence, le gouvernement français s'attaque au second volet du dossier, sans conteste le plus délicat : le changement de statut de France Télécom, l'exploitant téléphonique public actuellement en situation de quasi-monopole. Le premier ministre, Alain Juppé, a adressé, lundi 18 mars, au président de France Télécom, Michel Bon, une lettre de mission dans laquelle il confirme la volonté de l'exécutif de transformer l'opérateur en société majoritairement détenue par l'Etat.

Sans fixer d'échéance pour cette transformation juridique, M. Juppé charge Michel Bon d'entreprendre des discussions au sein de son entreprise avec les organisations syndicales. Il réaffirme sa volonté de maintenir le statut de fonctionnaires des personnels de France Télécom et de garantir leurs retraites, après le changement de statut de l'exploitant. Aucune date fixant un terme à ces discussions ne figure explicitement dans la lettre. Selon certains proches du dossier, l'ambition de Michel Bon serait de parvenir à conclure d'ici à la fin avril.

« LE PONT D'ARCOLE »

En procédant de la sorte, Alain Juppé répond, sinon aux critiques, du moins aux invitations pressantes de certains parlementaires de la majorité. Gérard Larcher, sénateur RPR des Yvelines, auteur du rapport « France Télécom face à ses défis » (*Le Monde* du 12 mars) a estimé qu'*« il faut avoir le courage d'y aller, de traverser le pont d'Arcole, mais en disant au personnel la vérité et lui assurant la fin de ses angoisses »*. Le député UDF du Cantal, Yves Coussain, à la faveur d'un rapport sur l'évolution de la réglementation des télécommunications au niveau européen, a, la semaine dernière, invité le gouvernement à avancer : *« il n'y aurait rien de pire que de retarder éternellement un changement jugé inéluctable, car les craintes ne disparaîtraient pas pour autant. Tout atermoiement ne peut qu'entretenir un mauvais climat social »*.

Le gouvernement montre qu'il a retenu la leçon des mouvements de grève du mois de décembre 1995. *« Cette lettre traduit une volonté de concertation et de dialogue, c'est une approche anti-Sécu, anti-SNCF »* souligne un familier du dossier, selon qui *« on ne peut apporter plus de garanties que celles sur leur statut et sur leur retraite aux personnels de France Télécom »*. En chargeant Michel Bon d'ouvrir des discussions, le gouvernement offre cependant le sentiment de rejouer l'épisode du « débat interne » confié par le gouvernement Balladur à Marcel Roulet, le précédent patron de France Télécom, fin 1993. *« L'environnement est différent*, se défend ce même familier du dossier, *le futur cadre réglementaire est notamment établi et il réaffirme les missions de service public France Télécom. Par ailleurs cette lettre établit par écrit les garanties qu'apporte le gouvernement sur le statut du personnel, ses retraites »*. Face à Gérard Larcher, qui estime que c'est au politique qu'il revient de conduire une telle négociation, il fait également valoir que *« sur un certain nombre de questions, c'est au président de l'entreprise de répondre dans une première étape, le gouvernement ne devant intervenir que dans une seconde étape »*.

OPPOSITIONS SYNDICALES

Le gouvernement va-t-il être capable de faire émerger ce qui, jusqu'à présent, a toujours manqué pour conduire la transformation de France Télécom : les relais internes ? Toute la question est de savoir quels syndicats accepteront d'aller s'asseoir à la table des discussions avec Michel Bon. Les principales organisations syndicales (CGT, SUD, FO, CFDT et CFTC), qui demeurent toujours officiellement opposées à toute modification du statut de l'entreprise, pourraient bien avoir beaucoup à perdre vis-à-vis de leurs bases dans une telle opération : l'exemple de la dégringolade, lors des dernières élections professionnelles, de la CFDT, qui a accompagné la précédente réforme de 1990, est dans tous les esprits.

Lundi 18 mars, certains syndicats ne cachaient pas qu'en l'état actuel de leurs connaissances de la lettre de mission d'Alain Juppé à Michel Bon et, surtout, en l'absence de référence à tout calendrier pour le changement de statut, il leur serait difficile de justifier leur présence à la table de Michel Bon. *« Aucun syndicat n'ira négocier avant d'avoir été mis au pied du mur, avec la présentation d'un projet de loi, et après avoir livré une rude bataille »*, souligne le représentant de l'un d'entre eux, qui n'est pourtant pas l'un des plus « extrémistes ».

Philippe Le Cœur

Deutsche Telekom : 1 milliard d'actions sur le marché et 43 000 emplois en moins d'ici à 1999

Deutsche Telekom introduite en Bourse en novembre 1995, placera 1 milliard d'actions sur le marché jusqu'en 1999, a annoncé son président, Ron Sommer. Le titre coûtera *« autant qu'une séance de cinéma en famille »*, a-t-il indiqué dans un entretien à l'hebdomadaire *Bild am Sonntag*, précisant que son montant exact n'a pas encore été arrêté. *« Avec les télécoms,* a-t-il ajouté, *c'est l'argenterie allemande qui entre en Bourse. »* Les investissements de l'exploitant public allemand s'élèveront cette année à 15 milliards de marks (environ 51 milliards de francs) et à 17 milliards en 1997, plus 1 milliard pour la recherche-développement. M. Sommer a précisé que l'effectif sera ramené à 170 000 personnes d'ici à 1999, contre 213 000 actuellement. *« C'est nécessaire pour que nous puissions travailler de manière concurrentielle, offrir de bons prix et être bien cotés en Bourse. »*

Discordances socialistes

LES SOCIALISTES de France Télécom sont dans l'embarras. *Ces quelques hauts fonctionnaires*, administrateurs civils, polytechniciens, membres de la direction générale de l'exploitant public, qui furent des proches de Paul Quilès, chargé du portefeuille des télécommunications *de 1988* à 1991, ont *été* pris à contre-pied par le premier secrétaire du PS lui-même.

Le coup de tonnerre date du 14 février dernier. Invité de « La Marche du siècle » sur France 3, Lionel Jospin rompt avec le silence un peu gêné que s'était imposé le Parti socialiste sur le changement de statut de France Télécom. Profitant de la présence sur le plateau d'Annick Coupé, numéro un de SUD-PTT, M. Jospin affiche la nouvelle ligne de conduite du PS en se déclarant favorable au maintien du statut de France Télécom. Ce qui, explique-t-il, *« n'est pas incompatible avec une dynamique d'entreprise, avec l'affrontement de la compétition internationale »*.

DÉSAVEU

Cette prise de position, liée aux analyses qu'ont engagées les socialistes sur le service public aux lendemains du mouvement social de décembre 1995, est une surprise pour le gouvernement et pour l'état-major de France Télécom, qui pensaient pouvoir compter sur la neutralité du Parti socialiste. Pour les experts socialistes de France Télécom – au premier rang desquels Gérard Moine, ancien directeur de cabinet de M. Quilès, puis d'Edith Cresson à Matignon –, qui militaient depuis plusieurs mois au sein du PS pour *le changement* de statut, le désaveu est embarrassant.

Michel Bon, président de l'exploitant public, n'a que très modérément apprécié la « sortie » de Lionel Jospin. Il l'a fait savoir à M. Moine, qui, à la direction générale, est chargé des relations extérieures avec les institutionnels,.. c'est-à-dire du lobbying ! Pour Gérard Moine, la tâche devient d'autant plus ardue que Paul Quilès semble devoir se ranger dans le clan des opposants au changement de statut. La réflexion sur France Télécom a été confiée par M. Jospin à Ségolène Royal, déléguée nationale chargée du service public, en remplacement de M. Quilès, désormais en charge de la défense.

Caroline Monnot

Les nouvelles règles du jeu envisagées à partir de 1998 suscitent des critiques

LE PROJET de loi fixant les règles du jeu qui s'appliqueront début 1998 dans les services de télécommunications, avec l'ouverture totale à la concurrence, pourrait être examiné par le Parlement avant fin mai, selon le député Yves Coussain (UDF, Cantal), auteur d'un rapport sur « Le nouveau cadre réglementaire des télécommunications en Europe », adopté le 14 mars par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne. Les critiques se font jour, particulièrement du côté de France Télécom : les syndicats dénoncent un projet qui affirme, dans l'exposé des motifs, vouloir ménager ouverture à la concurrence et respect et maintien du service public, mais ne confirme pas, selon eux, cette intention dans le détail des textes.

Ces critiques, auxquelles se joignent celles de certains parlementaires et, parfois, celles de la direction de France Télécom, se concentrent sur quelques grands thèmes. A commencer par la définition du service universel et de ses prestataires. S'il indique que France Télécom est chargé de ce service (fourniture selon des principes d'égalité, de continuité, d'universalité, d'un service téléphonique de qualité à un prix abordable), le projet de loi ouvre la possibilité à d'autres opérateurs d'assurer sur une zone géographique donnée une ou plusieurs obligations de service universel : tarifs spécifiques à certains abonnés, cabines, service de renseignements, annuaire.

« DÉPEÇAGE »

Ce qui fait dire à FO que *« les prémices d'un dépeçage progressif du service public sont visibles »*, SUD estimant que *« l'on ouvre la voie à un éclatement du service public selon les régions »*. La CFDT demande la *« suppression de ce paragraphe »*, alors que la direction de France Télécom estime que *« l'on offre aux syndicats un cheval de bataille facile et ridicule pour un enjeu faible »*.

SUD déplore par ailleurs la *« sortie du service universel »* des liaisons numériques RNIS, liaisons louées, transmissions de données et autres services avancés de téléphonie vocale (regroupés sous le terme de services obligatoires) *« pour lesquels il n'y aura plus de péréquation tarifaire »*. Le syndicat dénonce aussi le fait que *« des opérateurs intervenant sur une base régionale, ne fournissant qu'une partie du service universel, seront dispensés de le financer au niveau national, sachant qu'ils bénéficieront du soutien du fonds de service universel »*.

Dans le volet financier, c'est sur les tarifs d'interconnexion, qui seront exigés des nouveaux opérateurs pour véhiculer leurs services sur les réseaux de France Télécom lorsqu'ils emprunteront ces derniers, que se focalisent les critiques. Leur importance conditionne pour une bonne part le degré de force de concurrence qui sera accepté. *« En les fondant sur les coûts causés par l'usage effectif du réseau, cela revient à offrir des prix bas aux concurrents de France Télécom »*, déplore SUD, FO notant que *« de ce fait, l'opérateur entrant s'exonère d'une participation à l'amortissement des i nfrastructures aussi bien qu'à leur maintenance et à leur modernisation »*.

« Cela poussera les nouveaux acteurs, ainsi que France Télécom, à sous-investir », prévient SUD. Si la direction de France Télécom demande que l'Etat conserve la définition de ces tarifs, afin de canaliser la concurrence, la CFDT exige qu'ils soient *« réservés aux seuls opérateurs de réseaux ouverts au public »* pour éviter un écrémage du marché par de simples fournisseurs de services, opinion partagée par Yves Coussain.

« GOUFFRE FINANCIER »

Autre sujet de critiques : les textes relatifs aux réseaux câblés de France Télécom et à la « portabilité » des numéros téléphoniques (possibilité de conserver un numéro en changeant de fournisseur) dès 1998. Sur ce dernier point, *« on ne peut aller contre, mais ce qui nous gêne, c'est l'absence d'indication dans le projet de loi sur le financement des charges que représenteront ces transferts pour France Télécom »*, explique la CFDT. FO y voit un *« gouffre financier »*, tout comme la direction générale de France Télécom.

L'obligation faite à France Télécom de laisser les opérateurs de télévision par câble, qui utilisent ses infrastructures, y offrir du téléphone, est perçue comme *« une spoliation »* par la CFDT, *« le texte ne prévoyant pas de rétribution »*. La direction de France Télécom demande de conserver *« la liberté contractuelle, notre intérêt n'étant pas de dire non partout »*. *« Il serait anormal qu'un réseau ayant coûté cher à l'Etat et qui continue de peser sur les comptes de France Télécom soit cédé »*, souligne Yves Coussain. Le sénateur Gérard Larcher (RPR, Yvelines), auteur du rapport « France Télécom face à ses défis » (*Le Monde* du 12 mars) réclame que l'on n'autorise *« les câblo-opérateurs à utiliser les réseaux câblés pour la téléphonie vocale que sous réserve du versement d'une juste rétribution à France Télécom »*.

Ph. L. C.

A Grenoble, les cadres de GEC-Alsthom Neyrpic font grève contre le plan social

GRENOBLE
de notre bureau régional

« Je n'avais pas remis les pieds dans la rue depuis mai 1968. Ça m'a fait drôle », explique, les mains sagement posées sur son dossier, un ingénieur de quarante-six ans, assis avec une dizaine d'autres cadres autour d'une table, comme pour un séminaire de formation. A mots choisis, il explique pourquoi ils font front commun avec les ateliers contre un projet de suppression de 149 des 579 emplois que compte actuellement le constructeur de turbines hydrauliques GEC-Alsthom Neyrpic.

Depuis l'annonce de ce nouveau plan social, à la mi-février, quelque 150 cadres – dont une dizaine seulement de syndiqués – ont pris toute leur part dans les débrayages, défilés en ville et blocages des portes qui affectent l'entreprise grenobloise. *« Je ne m'étais jamais impliqué dans un conflit social. La mobilisation des cadres est une donnée nouvelle qui n'a pas été mesurée par la direction »*, commente un informaticien.

« Des cadres filtrant les entrées au portail, c'est la première fois que je vois ça », s'exclame un chaudronnier qui, en vingt-six ans de Neyrpic, a pourtant connu les turbulences traversées par la firme avant d'aboutir, de restructurations en prises de contrôle successives, dans le giron du groupe anglo-français GEC-Alsthom. Les « cols blancs » n'avaient pas l'habitude de broncher devant la fonte des effectifs d'une entreprise qui a culminé à 3 000 salariés au début des années 60. *« Mais cette fois-ci, personne, de l'ouvrier au chef de service, n'a cru l'argumentation de la direction. C'est une première : un conflit innovant pouvant marquer, à sa façon, la fin du profit érigé en valeur morale »*, constate un ingénieur au profil de séminariste.

« AVENTURE CHINOISE »

Même s'il n'est toujours pas touché au premier chef – 110 des 149 emplois menacés concernent le personnel d'atelier,– l'encadrement estime qu'aujourd'hui Neyrpic joue sa survie. *« Jusqu'ici, la compression des effectifs compensait une délocalisation « admise » permettant de prendre les marchés là où ils étaient. Mais l'essentiel du plan actuel, alors que nous sommes bénéficiaires depuis plusieurs exercices, ne se justifie pas. C'est la gestion par licenciement d'une multinationale soucieuse de faire du superprofit, fût-ce au prix d'une destruction des entreprises en France »*, rétorquent les cadres à l'argumentation de la direction sur la nécessaire compétitivité dans un marché très concurrentiel, situé en quasi-totalité à l'étranger et dont le niveau de prix s'est effondré depuis cinq ans.

Un transfert de technologies en Chine, dans le cadre d'un joint-venture lancé en 1995, a mis le feu aux poudres. *« Non seulement, on n'a pas choisi le bon partenaire, mais en outre on va lui transférer nos compétences. Notre plan social n'est que le plan de sauvetage de l'aventure chinoise »*, affirment les cadres.

L'assemblée générale du 15 mars, réunissant environ 80 % du personnel, respirait une cohésion dépassant la cohabitation insolite d'uniformes variés, lodens verts et bleus de travail, mocassins cirés et chaussures de sécurité. Jusqu'où ira le consensus en cas de durcissement du conflit ? *« Nous nous efforçons de maintenir une ligne de conduite responsable »*, lance en chœur le personnel. Mais certains cadres désavouent par avance toute éventualité de *« débordements non maîtrisés »*. Quant aux ouvriers, ils sont nombreux à regretter que les *« cadres aient mis du temps à comprendre. S'ils s'étaient battus il y a dix ans, nous n'en serions pas là »*.

Elisabeth Deval

Les banques helvétiques doivent leur rentabilité au développement de leur implantation à l'étranger

La morosité de l'économie suisse a toutefois pesé sur leurs résultats en 1995

Les banques helvétiques ont affiché de bons résultats en 1995. Leur situation financière apparaît toutefois contrastée. En Suisse, la morosité de l'économie et la crise de l'immobilier les ont obligées à passer d'importantes provisions. Mais la rentabilité de leurs implantations à l'étranger, très dynamiques sur les marchés de capitaux et dans le domaine des fusions et acquisitions, leur a permis de compenser largement ces pertes.

BERNE
de notre correspondant

Les années se suivent sans forcément se ressembler pour la Société de banque suisse (SBS), l'Union de banque suisse (UBS) et le Crédit suisse (CS), les trois grandes banques helvétiques. Selon les résultats de l'exercice 1995 qu'elles viennent successivement de publier, elles peuvent encore se prévaloir de bonnes affaires. Mais elles n'échappent pas, à des degrés divers, à l'impact de la morosité de l'économie suisse. Afin de couvrir les risques de crédit sur leur marché national, elles ont été amenées à consolider leurs provisions, alors que se poursuivait leur implantation à l'étranger.

Dernière à faire connaître ses résultats, mercredi 13 mars, la SBS a réalisé un bénéfice de 1,053 milliard de francs suisses (4,4 milliards de francs français), en hausse de 30 % par rapport à 1994. Après avoir vu son bénéfice chuter de 40,6 % l'année précédente, la troisième banque du pays a réussi à inverser la tendance et a enregistré la plus forte progression en 1995. Comparés à ce chiffre, les bénéfices affichés par ses deux rivales peuvent paraître modestes : + 4 %, à 1,683 milliard de francs suisses pour l'UBS, et + 5 %, à 1,401 milliard pour le Crédit suisse holding (CS). La rentabilité (bénéfices rapportés aux fonds propres) de la SBS augmente de près de 2 points, à 7,5 % en 1995. Elle reste inférieure à celle de CS (8,7 %) et égale l'UBS (7,5 %).

Les responsables de la SBS attribuent en partie son redressement au renforcement de la présence de la banque à l'étranger. Ainsi, en 1995, le troisième groupe bancaire helvétique a acquis Brinson Partners aux Etats-Unis et la prestigieuse banque d'investissement britannique CG Warburg à Londres. Stimulée par ces opérations, la SBS a vu ses produits d'exploitation nets augmenter de 34 %, à 8,877 milliards de francs suisses en 1995. Signe de cette expansion, les effectifs du groupe dépassent 27 000 personnes, soit près de 4 000 de plus qu'une année auparavant et dont plus de 9 000 sont employées à l'étranger.

CRISE DE L'IMMOBILIER

La première banque du pays, l'UBS, doit également l'augmentation de son bénéfice au renforcement de ses activités à l'étranger, en particulier aux Etats-Unis. Conséquence de la stagnation économique en Suisse, le bénéfice de la maison mère a baissé de 7 %, à 1,14 milliard, malgré un cash-flow en hausse de 13 %, à 3,13 milliards.

Commentant ces résultats, la direction de la banque ne cachait pas, dans une lettre aux actionnaires, que *« l'exercice 1995 laisse une impression contrastée. S'il a apporté des possibilités d'affaires intéressantes*, ajoutait-elle, *il s'est également soldé, une nouvelle fois, par des provisions élevées peu réjouissantes dans les crédits en Suisse »*. C'est surtout *« la crise durable de l'immobilier »* qui a contraint l'UBS à doubler ses provisions, à 1,08 milliard de francs suisses. Pour les mêmes raisons, le CS holding a également vu sa rubrique « Pertes, amortissements et provisions » croître de 11 %, à 2,605 milliards de francs suisses, dans ses comptes 1995. De son côté, la SBS a doté le même poste de réserves de plus de 1 milliard, en hausse de 85,8 % par rapport à 1994.

Se sentant à l'étroit à l'intérieur des frontières helvétiques, et en attendant une reprise de la croissance toujours hypothétique en Suisse, les trois grandes banques regardent de plus en plus vers l'extérieur pour assurer leur expansion. Après l'euphorie de 1993 qui s'était soldée par des bénéfices mirobolants, il aura bien fallu revenir sur terre. Mais avec un bénéfice cumulé de 4,13 milliards de francs suisses, soit environ 17 milliards de francs français, l'Union de banque suisse, le Crédit suisse et la Société de banque suisse ne se portent, dans l'ensemble, pas si mal.

Jean-Claude Buhrer

Le directeur général de Lucas prendrait la direction du britannique GEC

L'ACTUEL DIRECTEUR GÉNÉRAL de l'équipementier automobile et aéronautique britannique Lucas, George Simpson, devrait succéder à Lord Weinstock à la tête de GEC à l'automne. Lord Weinstock, aux commandes du premier groupe industriel britannique depuis 1963, doit quitter la société à l'occasion de la prochaine assemblée générale, cet été. George Simpson, pressenti depuis plusieurs jours, a annoncé vendredi 15 mars qu'il ne renouvellerait pas son contrat avec Lucas, qui vient à expiration en mars 1997. Il a confirmé, lundi 18 mars, au quotidien britannique *Daily Telegraph*, qu'il était sur le point de rejoindre GEC mais que GEC négociait avec Lucas des compensations financières pour le laisser partir avant l'échéance de son contrat.

■ **SCANIA : le groupe suédois Investor**, holding de la famille Wallenberg, a annoncé que le prix de vente des titres de sa filiale de poids lourds Scania devrait se situer aux environs de 155-185 couronnes (115-137 francs) par action. Cette fourchette évaluerait le cinquième constructeur mondial de poids lourds entre 31 et 37 milliards de couronnes (23 et 28 milliards de francs). Investor avait annoncé en février son intention de céder en Bourse de Stockholm et de New York 50 % du capital de Scania.

■ **SUPERSONIQUE CIVIL : les industriels aéronautiques** russes et américains vont mener en commun une série d'expériences en vol sur le supersonique russe Tupolev-144 exploité quelques années après son lancement en 1968. Ces expérimentations, d'un coût de 15,5 millions de dollars (78 millions de francs), s'inscrivent dans le cadre du programme de recherche sur l'avion supersonique du futur, pour lequel l'administration américaine compte allouer, d'ici à 2001, 1,9 milliard de dollars (10 milliards de francs) à ses industriels.

■ **LIGGETT. Le fabricant américain de cigarettes a conclu** le 15 mars avec la Floride, la Louisiane, le Massachusetts, le Mississippi et la Virginie-Occidentale, un règlement négocié, le mettant à l'abri des poursuites judiciaires engagées par ces Etats contre les compagnies de tabac. Cet accord prévoit le versement d'une partie du bénéfice imposable et fait suite au règlement amiable, accepté 48 heures auparavant par Liggett avec les avocats du procès dit « Castano », au nom des Américains se disant victimes d'une dépendance envers le tabac (*Le Monde* du 15 mars).

Un an après son rachat par SBS, SBC Warburg renoue avec les profits

La banque d'affaires britannique s'est profondément transformée

LONDRES
de notre correspondant dans la City

Transformer la plus prestigieuse des banques d'affaires britanniques, spécialisée dans le conseil aux entreprises et l'analyse financière, en un mastodonte mondial dans la plupart des métiers, doté d'un réseau international, d'une capacité de placements et de capitaux à la hauteur de l'enjeu : telle était la mission que s'était fixée Marcel Ospel, lors de son arrivée à la tête de SBC Warburg, en mai 1995, à la suite du rachat de S. G. Warburg par la Société de banque suisse (SBS). Malgré l'exode des cerveaux subi par la nouvelle entité et la perte de clients prestigieux, le directeur général a tenu son pari, comme l'atteste, le 13 mars, l'annonce d'un profit de 365 millions de livres (2,8 milliards de francs) au cours de l'exercice 1995.

La semaine dernière, la Halifax Building Society défrayait la chronique en retirant à SBC Warburg son mandat de chef de file de sa prochaine introduction en Bourse. A l'instar des autres clients prestigieux, qui ont lâché le vénérable établissement de Finsbury Avenue, la société de crédit hypothécaire invoquait, à l'appui de sa décision, les nombreux départs de banquiers de renom, débauchés à grands frais par des concurrents, exode préjudiciable à la continuité nécessaire aux bonnes affaires.

UNE CULTURE JUGÉE DÉPASSÉE

« Le résultat correspond à nos ambitions et est conforme à nos objectifs à moyen terme, malgré les difficultés inhérentes à une fusion d'une telle ampleur » : Marcel Ospel, banquier bâlois au caractère d'acier derrière une suave enveloppe, ne sourcille guère face aux attaques qui déferlent sur lui depuis le camouflet de la Halifax. Qu'importe : SBC Warburg est à nouveau bénéficiaire, alors que l'ancienne banque d'affaires était dans le rouge à la suite de graves erreurs de gestion.

La vieille garde de SG Warburg, symbole d'une culture jugée dépassée – prise de décisions consensuelles, prééminence du travail en commun ou tradition de la communication écrite – a été éliminée au profit de jeunes loups, moulés à l'école SBS-Londres, qui passait pour la banque d'investissement la plus profitable de la City, principalement grâce aux transactions sur produits tarifés. Tirant parti de la force de frappe redoutable constituée par les importants capitaux de la maison mère, SBC Warburg ne s'est pas contenté d'établir une relation flegmatique et bon enfant avec la clientèle. Tels des démarcheurs, ses banquiers s'efforcent de vendre désormais toute la gamme de leurs produits financiers. Le licenciement de quelque 2 000 employés, le zèle puritain d'Ospel, sabreur dans le « gras » pour garder le « muscle », et l'introduction d'un nouveau système de prime, réparti équitablement entre les directeurs plutôt que déterminé d'après la performance, lui ont valu l'une des réputations les plus mauvaises de la place. Et un sobriquet au vitriol, « Ceausescu ». Tandis que les autres maisons britanniques de tradition – Barings, Kleinwort, Morgan Grenfell – se flattent de leur indépendance par rapport à leur nouveau propriétaire continental, SBS délègue peu, veille au moindre détail et décide seule.

L'irruption de ce fonceur dans le « club » de la haute finance fait-elle un effet déplorable auprès des barons de la City ? Marcel Ospel n'a cure des perfidies des gardiens du Temple, symbole à ses yeux de l'impuissance en affaires. Le passé est effacé. Comme le déclare un concurrent, admiratif, *« son but n'est pas de préserver à tout prix un portefeuille impressionnant de clients britanniques, mais de bâtir une nouvelle banque à l'échelle planétaire. Ses remèdes de cheval sont parvenus à créer des synergies »*. Promu directeur général de la SBS, Marcel Ospel va pouvoir quitter Londres, en mai, avec la fierté du travail bien accompli.

Marc Roche

Trop de gestionnaires, pas assez d'entrepreneurs

CELA COMMENCE BIEN. Astérix contre Tartarin. En France, note Patrick Fauconnier dans *Le Talent qui dort*, *« Tartarin le causeur a pris le pas sur Astérix le combattant »*.

BIBLIOGRAPHIE

Beaucoup de nos maux, selon lui, n'ont pas d'autre explication. Les gestionnaires l'emportent sur les entrepreneurs, les vrais, les créatifs, les intuitifs, les imaginatifs, aussi bien dans le privé que dans le public. Il met une belle ardeur à défendre cette thèse et sa plume allègre fait souvent mouche.

D'où vient cette panne d'entrepreneurs ? Essentiellement d'une école inadaptée qui méprise le concret, l'enseignement professionnel, et qui décourage avec le *« capharnaüm de l'orientation »*, le labyrinthe des filières, la momification de l'éducation nationale. Le reste suit. Charles de Gaulle disait : *« Le plus dur n'est pas de sortir de Polytechnique, c'est de sortir de l'ordinaire. »* Le manque de curiosité affecte particulièrement les responsables hexagonaux : peu de globe-trotters parmi eux, peu de préoccupations de l'avenir à moyen ou long terme. *« La France fonce dans le brouillard. »* Manque de souplesse, de sens pratique, d'esprit d'équipe, d'audace, d'humilité : les péchés de nos dirigeants, publics ou privés, défilent à qui mieux mieux. Tout n'est pas de la faute des décideurs. L'hydre administrative empêche les entreprises de « se défoncer ».

« Apprendre à être », demandait jadis Edgar Faure. Ce qui implique que l'on exalte davantage le sens des responsabilités. Sur ce thème, le livre de Nicole d'Almeida, *L'Entreprise à responsabilité illimitée*, vient fort à propos dans un monde où l'on parle en France d'*« entreprise citoyenne »*.

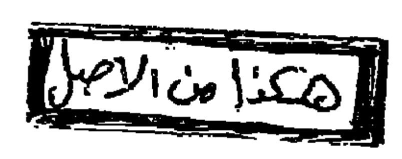
« CONFLIT DE RESPONSABILITÉS »

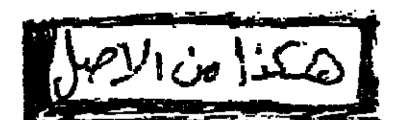
Notre auteur rappelle d'abord l'*« effritement des médiations »* (crise du syndicalisme, contrats de travail en miettes avec la précarité subie ou organisée). Du même coup, l'individu est chargé d'une responsabilité professionnelle disproportionnée par rapport aux problèmes que les entreprises et la société maîtrisent de moins en moins. Il faut donc qu'une nouvelle *« initiative manageriale »* apparaisse et que la firme devienne une sorte de *« tribu organisée »*. *« Ce n'est plus l'entreprise qui est une affaire de société mais la société qui devient affaire d'entreprises. »* On passe de la lutte contre l'exploitation à la lutte contre l'exclusion.

Un des chapitres qui donnent le plus à réfléchir est celui que Nicole d'Almeida consacre au *« conflit des responsabilités »*. Dans la dialectique entrepreneuriale, la dictature de l'urgence (restructuration) s'oppose parfois à la vision de l'avenir. La réparation des dommages causés à la nature par l'entreprise est un pis-aller par rapport à la prévision des conséquences de ses actes. Nicole d'Almeida regarde avec bonheur vers la voie de l'économie solidaire qui vise à résoudre le dilemme existant entre le caractère socialisant du travail et la raréfaction de celui-ci dans les économies européennes. Son livre rend, d'un coup, poussiéreux maints ouvrages sur les astuces du management.

Pierre Drouin

★ *Le Talent qui dort, la France en panne d'entrepreneurs*, de Patrick Fauconnier, Editions du Seuil, 304 p., 120 F.
★ *L'Entreprise à responsabilité illimitée*, de Nicole d'Almeida, préface de Jean Mattéoli, Editions Liaisons, 226 p., 175 F.





RÈGLEMENT MENSUEL

LUNDI 18 MARS

Liquidation : 22 mars
Taux de report : 4,13
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
−0,23 %
CAC 40 : 1945,69

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	% variation 31/12 (1)
EDF-GDF 3%	7740	7722	− 0,23	[illegible]
B.N.P. (T.P)	945	[illegible]	—	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	850	848	− 0,23	[illegible]
Renault (T.P.)	1835	1840	+ 0,27	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	2020	2040	+ 0,99	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1280	1261	− 1,48	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	1068	1068	—	[illegible]
Accor	705	707	+ 0,28	[illegible]
Air Liquide	871	865	− 0,68	[illegible]
Alcatel Alsthom	428,40	428,30	− 0,02	[illegible]
Alcatel Cable	401	401	—	[illegible]
Alspi	465	471	+ 1,29	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	145	[illegible]	− 1,37	[illegible]
Axa	299,90	[illegible]	− 0,40	[illegible]
Axime	537	539	+ 0,37	[illegible]
Bail Investis	863	860	− 0,34	[illegible]
Bancaire (Cie)	505	[illegible]	− 1,74	[illegible]
Bazar Hot. Ville	445	445	—	[illegible]
Bertrand Faure	165,50	[illegible]	+ 0,24	[illegible]
BIC	552	[illegible]	+ 2,35	[illegible]
BIS	465	[illegible]	+ 1,05	[illegible]
B.N.P.	190,50	[illegible]	− 0,20	[illegible]
Bollore Techno.	556	[illegible]	—	[illegible]
Bongrain	2660	[illegible]	—	[illegible]
Bouygues	476	[illegible]	− 0,31	[illegible]
Canal +	1073	[illegible]	− 0,18	[illegible]
Cap Gemini Sogeti	169,60	166,50	− 1,82	[illegible]
Carnaudmetalbox	210	[illegible]	− 1,23	[illegible]
Carrefour	3420	[illegible]	+ 0,84	[illegible]
Chargeurs	1318	[illegible]	+ 0,15	[illegible]
Christian Dior	605	[illegible]	− 0,33	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B	251	[illegible]	+ 0,59	[illegible]
Clarins	618	[illegible]	− 0,48	[illegible]
Club Mediterranee	484	[illegible]	− 1,54	[illegible]
Coflexip	171	175	+ 2,33	[illegible]
Colas	949	928	− 2,21	[illegible]
Comptoir Entrep.1	14,80	14,70	− 0,67	[illegible]
Comptoir Moder.	1859	[illegible]	− 0,69	[illegible]

Valeurs	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	% variation 31/12 (1)
CPR	430	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cred.Fon.France	76,50	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Credit Local Fce	412	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Credit Lyonnais CI	222,30	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Credit National	385	[illegible]	[illegible]	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	235,50	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Damart	4450	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Danone	760	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dassault-Aviation	476,10	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dassault Electro	279	[illegible]	[illegible]	[illegible]
De Dietrich	249	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Degremont	466,20	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal #Li	51,10	[illegible]	[illegible]	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	244	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Docks France	870	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dynaction	129	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eaux (Gle des)	494	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ecco	1062	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eiffage	749	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Elf Aquitaine	350	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eramet	360,70	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eridania Beghin	837	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Essilor Intl	1237	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Essilor Intl ADP	858	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Esso	624	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eurafrance	1855	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Euro Disney	14,10	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Euro RSCG W.W.	507	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Europe 1	1250	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eurotunnel	6	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Filipacchi Medias	892	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Finextel	72,10	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fives-Lille	481	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fromageries Bel	5330	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Galeries Lafayette	1577	[illegible]	[illegible]	[illegible]
GAN	148	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Gascogne (B)	498	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Gaz et Eaux	2020	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Geophysique	297	[illegible]	[illegible]	[illegible]
G.F.C.	392	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Groupe Andre S.A.	491	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Gr.Zannier #(Ly)	99	[illegible]	[illegible]	[illegible]
GTM-Entrepose	329	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Guilbert	693	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Guyenne Gascogne	1664	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lagardere (MMB)	125,80	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lapeyre	299	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lebon	232	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Legrand	865	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Legrand ADP	618	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Legris Indust.	239,30	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Locindus	848	[illegible]	[illegible]	[illegible]
L'Oreal	1373	[illegible]	[illegible]	[illegible]
LVMH Moet Vuitton	1143	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Valeurs	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	% variation 31/12 (1)
UAP	110,10	110	− 0,09	− 13,99
UFB Locabail	500	498	− 0,40	+ 24,50
UGC DA (M)	281,90	276	− 2,09	+ 25,28
UIC	84	84	—	+ 42,61
UIF	440	433	− 1,59	+ 2,12
UIS	153,90	153	− 0,58	+ 17,69
Unibail	524	525	+ 0,19	+ 3,75
Union Assur.Fdal	592	588	− 0,67	+ 0,51
Usinor Sacilor	86,45	86,90	+ 0,52	+ 34,20
Valeo	264,80	263,10	− 0,64	+ 16
Vallourec	233,50	234	+ 0,21	+ 34,48
Via Banque	210	210	—	+ 40,93
Worms & Cie	272	275	+ 1,10	+ 18,79
Zodiac ex.dt divid	1050	1034	− 1,52	+ 35,34
Elf Gabon	868	856	− 1,38	− 0,34

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	% variation 31/12 (1)
ABN Amro Hol.#	244	242,30	− 0,69	+ 9,63
Adidas AG #	340	347,50	+ 2,20	+ 35,74
American Express	239	242,30	+ 1,38	+ 19,35
Anglo American #	321	324,90	+ 1,21	+ 11,57
Amgold #	525	525	—	+ 35,62
Arjo Wiggins App.	15,80	15,60	− 1,26	+ 19,54
A.T.T. #	309	306,50	− 0,80	− 3,31
Banco Santander #	232	228,20	− 1,63	− 3,91
Barrick Gold #	148,10	147	− 0,74	+ 15,47
B.A.S.F. #	1365	1370	+ 0,36	+ 24,54
Bayer #	1647	1672	+ 1,51	+ 28,12
Blenheim Group	22	22,80	+ 3,63	+ 21,27
Buffelsfontein #	22,45	22,20	− 1,11	+ 48
Chase Manhattan #	355,90	353,40	− 0,70	+ 21,44
Cordiant PLC	8,85	8,70	− 1,69	+ 29,85
Crown Cork ord.	■ 235,90	243,50	+ 3,22	—
Crown Cork PF CV	241	—	—	—
Daimler Benz #	2710	2775	+ 2,39	+ 11,49
De Beers #	156	155	− 0,64	+ 5,51
Deutsche Bank #	247	249	+ 0,80	+ 6,47
Dresdner Bank #	129,40	129,60	+ 0,15	− 1,21
Driefontein #	77,50	77,50	—	+ 26,01
Du Pont Nemours #	410	408	− 0,48	+ 19,89
Eastman Kodak #	364	367,90	+ 1,07	+ 11,48
East Rand #	3,94	3,88	− 1,52	+ 49,23
Echo Bay Mines #	66,90	66,15	− 1,12	+ 32,16
Electrolux #	249,90	256	+ 2,44	+ 27,36
Ericsson #	108,30	109	+ 0,64	+ 14,73
Exxon Corp. #	402	399	− 0,74	—
Ford Motor #	167	165,30	− 1,01	+ 17,98
Freegold #	47,60	48	+ 0,84	+ 28,68
Gencor Limited #	18,45	18,25	− 1,08	+ 7,35
General Elect. #	377,50	380,90	+ 1,16	+ 6,08
General Motors #	264	262,10	− 0,71	+ 7,77
Gle Belgique #	400	401	+ 0,25	+ 0,25
Grd Metropolitan	32,30	32,55	+ 0,77	− 8,82
Guinness Plc #	35,20	36	+ 2,27	+ 1,69
Hanson Plc	14,90	14,70	− 1,34	− 2
Harmony Gold #	66	66	—	+ 52,77
Hitachi #	48,30	48,20	− 0,20	− 3,60
Hoechst #	1695	1717	+ 1,29	+ 29,29
I.B.M #	578	601	+ 3,97	+ 37,21
I.C.I #	73,15	72	− 1,57	+ 27,43
Ito Yokado #	277,10	279,90	+ 1,01	− 7,92
Matsushita #	79,50	79,40	− 0,12	+ 0,63
Mc Donald's #	259,40	257,20	− 0,84	+ 16,48
Merck and Co #	312	314,70	+ 0,86	− 2,72
Mitsubishi Corp.#	59,70	60	+ 0,50	—
Mobil Corporat.#	555	563	+ 1,44	+ 1,44
Morgan J.P. #	408,50	405,80	− 0,66	+ 5,67
Nestle SA Nom. #	5680	5720	+ 0,70	+ 5,14
Nipp. MeatPacker #	73,50	73,80	+ 0,40	+ 0,40
Norsk Hydro #	217	218	+ 0,46	+ 6,81
Petrofina #	1414	1411	− 0,21	− 7,17
Philip Morris #	■ 475,70	472	− 0,77	+ 7,71
Philips N.V #	198,90	200	+ 0,55	+ 13,89
Placer Dome Inc #	139,50	140,50	+ 0,71	+ 20,80
Procter Gamble #	424,30	417,40	− 1,62	+ 1,80
Quilmes	219	—	—	+ 1,86
Randfontein #	42	41,30	− 1,66	+ 25,53
Rhone Poul.Rorer #	315	311	− 1,26	+ 21,38
Royal Dutch #	697	699	+ 0,28	+ 2,04
R T Z #	71,30	72,20	+ 1,26	+ 3,14
Sega Enterprises	218	218	—	− 16,15
Saint-Helena #	39,10	38	− 2,81	+ 42,85
Schlumberger #	396,60	389,70	− 1,73	+ 15,22
SGS Thomson Micro.	177	185,50	+ 4,80	− 1,06
Shell Transport #	64,80	64,40	− 0,61	+ 1,73
Siemens #	2840	2822	− 0,63	+ 5,61
Sony Corp. #	300	300	—	+ 2,04
Sumitomo Bank #	98,20	99	+ 0,81	− 6,60
T.D.K #	249	251	+ 0,80	—
Telefonica #	80,95	80	− 1,17	+ 19,22
Toshiba #	37,20	37	− 0,53	− 5,12
Unilever #	687	684	− 0,43	—
United Technol. #	567	561	− 1,05	+ 22,75
Vaal Reefs #	483	483	—	+ 50,46
Volkswagen A.G #	1820	1810	− 0,54	+ 10,63
Volvo (act.B) #	114,20	117	+ 2,45	+ 19,88
Western Deep #	239	236	− 1,25	+ 47,22
Yamanouchi #	110,60	110,30	− 0,45	+ 8,13
Zambia Copper	5,45	3,38	− 2,02	+ 95,37

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
LUNDI 18 MARS

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	113,75	[illegible]
CEPME 8,5% 88-97CA	103,13	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	110,29	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	111,45	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	117,95	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	112,20	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	107,80	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	104,37	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	111,60	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	110,51	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	106,61	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	115	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	110,50	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	—	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	109,30	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	111,58	[illegible]
Emp.Etat 6%93-97 #	101,54	[illegible]
Finansder 9%91-06#	114,65	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	110,90	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	—	[illegible]
OAT 8,5% 87-97CA#	104,54	[illegible]
OAT 9,90%85-97 CA#	108,05	[illegible]
OAT 88-98 TME CA	—	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	101,05	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	109,18	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA	99,63	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	107,80	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	109,82	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA	105,60	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	115,38	[illegible]
OAT 89-01 TME CA	109,20	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	111,67	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	111,59	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	111,30	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	107,95	[illegible]
Lyon.Eaux 6,5%90CV	888,50	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Rosario	◆ 191,20	191,20
Rougier #	500	490
S.A.F.I.C Alcan	314,70	308
Saga	160,10	168
Salins du Midi	495	494
Savoisienne (M)	130	131
Silic	770	760
S.I.P.H.	167,40	167,40
Sofal	◆ 103	103

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	150	150
Commerzbank AG	1135	1135
Fiat Ord	16,80	16,50
Gevaert	296	296
Gold Fields South	156	156,10
Kubota Corp	32,40	32,40
Montedison act.ep.	10,05	10,05
Olympus Optical	45,10	45,10
Ottomane(cie Fin.)	176	176
Robeco	367,10	368,40
Rodamco N.V.	139,20	139,20
Rolinco	390,80	395
Solvay SA	2976	2976

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
LUNDI 18 MARS

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
CEGEP #	152,10	[illegible]
Cermex # (Ly)	309	[illegible]
CFPI #	275	[illegible]
Change Bourse (M)	309	[illegible]
Christ.Dalloz #	1483	[illegible]
Cipe France Ly #	427	[illegible]
CNIM CA#	203,40	[illegible]
Codetour	310	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET	330	[illegible]
Conflandey S.A.	290	[illegible]
C.A. de la Brie	347,70	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
LUNDI 18 MARS

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
B.A.C.	◆	0,03	0,03
CFJPE	◆	131	131
Générale Occidentale	◆	45,75	45,75
Mumm	◆	975	975
Nobel	◆	180	180
Sté lecteurs du Monde	◆	201	132,10

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV

Une sélection
Cours de clôture le 15 mars

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]

* Division par 4 de la V.L. le 3 novembre 1995.

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

AUJOURD'HUI

SPORTS

PARIS-NICE Laurent Jalabert démarre 1996 aussi bien que 1995. Il a remporté pour la deuxième année consécutive Paris-Nice, couru du 10 au 17 mars. Le Français, numéro un mondial, a survolé la course par étapes malgré une lourde chute, vendredi 15 mars, qui lui a laissé un gros hématome au genou et des contusions au visage. ● LA GÉNÉRATION à laquelle appartient le champion mazamétain, né en 1968, arrive à maturité. Elle a trusté les premières places. Chris Boardman, qui a également vingt-sept ans, a terminé troisième du classement général et remporté le contre-la-montre final. Le Texan Lance Armstrong, dauphin de Laurent Jalabert, est plus jeune encore. ● LUC LEBLANC, après une année 1995 sombre, a fait une réapparition remarquée en tête du peloton. Il souffre toujours d'une faiblesse à une jambe, mais semble avoir retrouvé une confiance un temps disparue.

Laurent Jalabert et les « soixante-huitards » prennent le pouvoir

La génération des coureurs nés en 1968 arrive à maturité. Elle a dominé la 63e édition de la course du soleil. En attendant sans doute mieux encore sur le Tour de France, où elle s'apprête à affronter Miguel Indurain

NICE
de notre envoyé spécial

Nice a vécu, dimanche 17 mars, une drôle de manif. De jeunes révolutionnaires ont défilé en bon ordre sous une banderole. Leur revendication était claire : cette génération demandait rien de moins que le pouvoir. Les trublions prétendaient renverser l'ordre établi, par la force du jarret. Ils affirmaient que la rue était à eux. Sous la Promenade des Anglais, la plage.



CYCLISME

Ils étaient emmenés par un Mazamétain, fils d'ouvrier, un dénommé Laurent Jalabert. Un agitateur professionnel celui-là, chef de file de la contestation depuis un an. Il a gagné, comme d'habitude. Il a remporté son deuxième Paris-Nice consécutif, sa sixième victoire de la saison et confirmé, à vingt-sept ans, son aptitude aux plus hautes fonctions. Même une double fracture du scaphoïde au mois de décembre n'a pas ralenti sa marche en avant.

Mais d'autres impétrants du même âge ont également affiché leur prétention à goûter très vite au pouvoir. L'Anglais Chris Boardman prenant la troisième place de l'épreuve et Laurent Brochard la cinquième, il y avait donc trois coureurs nés en 1968 dans les cinq premiers du classement général de Paris-Nice. L'Américain Lance Armstrong, deuxième, et le Belge Franck Vandenbroucke, quatrième, affichent, eux, respectivement vingt-quatre et vingt et un ans. Ils sont plus jeunes, mais certainement pas moins impatients.

Certains absents de Paris-Nice n'en ont pas pour autant perdu leurs dents. Le Suisse Alex Zülle, compagnon de Laurent Jalabert chez Once, vainqueur de Paris-Nice en 1993 et deuxième du Tour de France en 1995, est également né en 1968. L'Italien Ivan Gotti a vu le jour à peine plus tard, en mars 1969. Ces deux-là, plus Laurent Jalabert, cela fait déjà trois « soixante-huitards » ou assimilés dans les cinq premiers du dernier Tour de France. La prise de pouvoir n'est pas loin.

En élargissant légèrement la période de recensement, il est encore possible de découvrir Laurent Madouas, né en 1967, Richard Virenque, né en 1969, ou encore le Russe Evgueni Berzine et l'Espagnol Abraham Olano, nés en 1970. *« C'est une nouvelle vague qui est en train de chasser l'ancienne*, affirme Bruno Roussel, directeur général de Festina. *Ils arrivent à maturité physique. Ils maîtrisent l'ensemble des aspects techniques du métier. Ils connaissent toutes les courses et les tactiques. C'est pour eux le moment de percer. S'ils ne le font pas là, ils ne le feront jamais. »*

> « C'est un stade intermédiaire idéal pour faire les épreuves par étapes. Les coureurs ont encore la vélocité nécessaire et ils ont déjà acquis la résistance suffisante »

Déjà renards, pas encore ringards, le bel âge en somme pour un coureur cycliste. Bernard Thévenet confirme cette théorie. Il a lui-même gagné son premier Tour de France à vingt-sept ans. *« C'est à ce moment-là que j'ai le mieux cerné de quoi j'étais capable, jusqu'où je pouvais aller dans l'effort »*, se souvient-il. *« Physiologiquement, c'est un stade intermédiaire idéal pour faire les épreuves par étapes*, explique Gérard Nicolet, médecin de Paris-Nice.

Les coureurs ont encore la vélocité nécessaire et ils ont déjà acquis la résistance suffisante. Qui plus est, un sportif plus vieux a tendance à trop s'écouter et à fixer ses limites trop tôt. » Un monsieur très digne et d'âge respectable est pourtant seul en mesure de mettre à la raison la bande à Jalabert. A l'abri des regards, il sort tout doucement de son hivernage. Il réchauffe actuellement ses vieux os dans la douceur printanière de l'Espagne, bien à l'abri au cœur du peloton. Il déteste être bousculé en début de saison. Il faut dire qu'il n'a plus vingt ans. Alors il se ménage et soigne son asthme chronique. Il attend son heure, son Tour. La révolution est en marche, seul Miguel Indurain peut l'arrêter.

Le nom fait réfléchir même les plus audacieux. Bruno Roussel a beau répéter qu'il n'a « *ni Dieu, ni maître* », il n'empêche que le bonhomme force son respect. Même le patron d'équipe le plus iconoclaste, le plus impétueux du peloton, Manolo Saiz, est contraint à une certaine diplomatie. « *Une année d'apprentissage supplémentaire sera pour nous une bonne chose,* explique le directeur sportif de Once. *Nous pourrons tester si nous sommes en mesure de gagner le Tour de France dans deux ans. »* Autrement dit après la retraite ou le déclin supposé du « Vieux », qui devrait fêter ses trente-deux ans en juillet, sur les routes de France.

Intouchable depuis cinq années, en lice pour une sixième victoire historique et « *tranquilo* » dans la Grande Boucle, Miguel Indurain, dont le frère Prudencio est également né en 1968, affiche toujours la même sérénité de façade. Le Navarrais doit cependant se souvenir d'un détail : il avait lui-même vingt-sept ans lors de sa première victoire dans le Tour de France.

Benoît Hopquin



Luc Leblanc à nouveau d'attaque

NICE
de notre envoyé spécial

Attaquer demande un esprit sain dans un corps sain. Pour se croire plus fort qu'un peloton hostile, il faut de l'assurance et du mollet. Depuis une éternité, Luc Leblanc avait perdu les deux. Les jambes en panne, la confiance aussi, le champion n'avançait plus. Il ne s'agissait plus d'oser quitter la meute, mais de simplement pouvoir y rester. Les seules sorties du Français ne se faisaient plus que par l'arrière, de lâchages en abandons. Jusqu'à ce 63e Paris-Nice.

« J'ai hésité quelques secondes et puis je me suis lancé. » Quelque part entre Saint-Tropez et Antibes, vendredi 15 mars, le Français a décidé de laisser et ses compagnons et ses complexes. La tentative a échoué. Les coéquipiers de Laurent Jalabert y ont très vite mis un terme. Le candidat à l'escapade était trop bien placé au classement général pour obtenir l'indispensable bon de sortie. C'est peut-être là le principal motif de satisfaction : Luc Leblanc est redevenu un homme dangereux. *« Cela faisait longtemps que je n'avais pas tenté quelque chose »*, explique l'intéressé. Si longtemps qu'il ne se souvient plus vraiment à quand remonte son dernier coup de force. Peut-être était-ce en 1994, au milieu des ruines antiques d'Agrigente, en Sicile, quand il s'extirpa de la masse pour s'adjuger le titre de champion du monde ? Une imparable accélération finale dans le bien nommé col Della Vittoria allait permettre au meilleur coureur français de la saison de se parer du maillot arc-en-ciel. Il n'aura jamais l'occasion de faire jaillir sa flanelle multicolore du peloton l'année suivante. *« 1995 ? J'ai tiré un trait dessus,* raconte Luc Leblanc. *Je ne tirerai aucun enseignement de cette année tellement elle fut affreuse. Tout juste a-t-elle permis d'endurcir un peu plus l'individu. »* La saison fut une humiliation permanente. Sans doute est-il heureux qu'elle ait été écourtée par la fin ubuesque du Groupement à l'été. La formation qui offrit un contrat de 5 millions de francs sur trois ans au champion du monde se révéla une fumisterie. Ses ambitions s'effilochèrent aux premiers tours de roue.

QUAND LA JAMBE FAIT MOINS MAL

Son leader ne fut jamais non plus dans l'allure. Luc Leblanc invoqua une défaillance physique plutôt que mentale. Il est chez lui particulièrement difficile de dissocier les deux. Depuis un dramatique accident d'enfance, où son frère trouva la mort, l'homme traîne de douloureuses séquelles à la jambe gauche. Cette faiblesse est devenue une obsession. Il y a quand la jambe fait mal et quand elle fait moins mal. Depuis 1987, la carrière professionnelle du champion a toujours oscillé entre ces deux pôles. Les radios l'attestent : ce ne sont pas des lamentations d'hypocondriaque. Plutôt un thermomètre de l'état général qui serait niché là et gradué sur une échelle de douleur. Alors que les plus pessimistes envisageaient déjà sa retraite, avant même ses trente ans, Luc Leblanc a trouvé le secours en Italie. Giosue Zenoni, son nouvel entraîneur chez Polti, a redonné confiance au coureur. Il lui a préparé un programme spécifique durant l'hiver. Le problème physique est encore loin d'être réglé. Malgré une opération en juillet et deux mois d'arrêt total, sa jambe le gêne encore. Elle a tendance à partir de guingois. La position sur le vélo s'en ressent. *« Il faut que je rééquilibre tout ça »*, explique le coureur.

Même à cloche-pied, Luc Leblanc veut enfin retrouver son rang. Les huit mois de galère dont il sort auraient été encore plus rudes sans l'arrivée inopinée d'un rayon de soleil. En juillet, au plus profond de sa détresse, le coureur héritait d'Alexis. *« Il a changé ma vie,* raconte le jeune père. *Avec lui, je passe des moments formidables, bien meilleurs que sur un vélo. »*

B. H.

Mike Tyson reprend sa couronne mondiale

A vingt-neuf ans, le boxeur américain n'a peut-être jamais été aussi fort

ATLANTA
correspondance

Le travail a été exécuté si vite qu'il a pu sembler bâclé. Moins de trois rounds. A peine huit minutes de combat. Mais cela a suffi à Mike Tyson pour se défaire du long chapelet de doutes et d'interrogations qu'il portait au cou depuis sa sortie de prison. Vainqueur de l'Anglais Frank Bruno par KO technique peu avant la fin de la troisième reprise, samedi 16 mars à Las Vegas, « Iron Mike » n'a pas seulement repris un titre mondial abandonné depuis près de six ans. Il a également prouvé au monde que trois années passées en cellule n'avaient pas abîmé son talent de boxeur. *« Il est meilleur que jamais »*, assurait Don King, son manager, peu après la fin de la rencontre. Une certitude que son vainqueur n'a pas osé démentir. *« Ce type est vraiment plus fort que je le croyais,* soupirait Frank Bruno à sa descente du ring, le visage encore ensanglanté par une arcade sourcilière ouverte depuis le premier round. *J'ai essayé de profiter de ma plus grande allonge pour le maintenir à distance. Mais cela n'a pas vraiment eu l'air de le gêner. Bon Dieu que ce gars est rapide. »*

Un an, presque jour pour jour, après sa sortie de prison, Mike Tyson a donc repris sa place. Il a quitté le ring du MGM Grand de Las Vegas, samedi soir, la taille enveloppée d'une ceinture de champion du monde. La première, celle de la WBC. Les deux autres, WBA et IBF, lui échappent encore. Mais il ne fait plus de doute aujourd'hui qu'il saura les retrouver, l'une après l'autre, le jour où bon lui semblera. *« Mike va unifier le titre mondial »*, a déjà promis Don King, les cheveux plus hérissés que jamais. *« Je me fous totalement de connaître aujourd'hui le nom de mon prochain adversaire*, avoue l'intéressé. *Je combattrai celui que Don King mettra sur mon chemin. Et je le battrai. »*

Ces accents de triomphalisme, Mike Tyson n'avait pas attendu de bousculer Frank Bruno pour en saupoudrer ses propos d'homme libre. Il en avait fait de même après sa victoire sur Peter McNeeley, le 19 août 1995, un premier succès ramassé en seulement quatre-vingt-neuf secondes. Puis il avait repris le refrain en cognant sur son deuxième adversaire, Buster Mathis Jr., un colosse ventripotent renvoyé par le fond en seulement trois reprises. Dans les deux cas, Mike Tyson avait juré n'avoir rien perdu de son punch. Mais la faiblesse de ses deux opposants lui donnait encore trop peu de crédit. Aujourd'hui, le doute n'est plus permis. A trente-quatre ans, Frank Bruno a sans doute laissé un peu de sa puissance s'envoler avec les années. Mais le boxeur britannique passait, jusqu'à ce dernier samedi, pour être le plus consistant des trois champions du monde de la catégorie. *« Je peux vous dire pourquoi Mike a choisi de rencontrer Frank Bruno plutôt que les deux autres tenants du titre*, expliquait Teddy Atlas, l'homme qui entraînait Tyson au temps de sa carrière amateur. *Frans Botha (IBF) est vraiment un adversaire trop facile. Quant à Bruce Seldon (WBA), il aurait risqué de s'évanouir pendant l'hymne américain. »* Rien de tel ne s'est produit avec Frank Bruno. A la veille du combat, le boxeur londonien avait prouvé son caractère en dénonçant tout haut le curieux partage de la fortune amassée par le combat. *« C'est moi le tenant du titre, mais je ne vais recevoir que 6 millions de dollars*, s'était-il plaint. *Tyson, lui, touchera cinq fois plus alors qu'il n'a pas remporté la moindre couronne mondiale depuis six ans. »* Une fois sur le ring, Frank Bruno a supporté sans défaillir le regard de son adversaire. Mais son arcade a éclaté comme un fruit mûr peu avant la fin du premier round. Et l'avalanche de coups frappés par Mike Tyson pendant la dernière minute de la troisième reprise l'a renvoyé vers les cordes, avant de le contraindre à plier les genoux, assommé et battu.

> « Je n'ai pas vraiment eu l'air de le gêner, soupirait Frank Bruno. Bon Dieu, que ce gars est rapide ! »

Signe des temps : Mike Tyson a enveloppé sa victoire de tous ces gestes nouveaux que trois années d'emprisonnement lui ont appris. Il a posé les genoux à terre, étendu les bras et ébauché une courte prière. Puis il s'est frayé un chemin vers le coin de son adversaire pour lui baiser le front et lui glisser quelques mots d'encouragement. Enfin, Mike Tyson a remercié Allah, l'islam et ses amis musulmans. Avant de quitter le ring d'un pas tranquille.

A vingt-neuf ans, le nouveau champion du monde des poids lourds n'a peut-être jamais été aussi fort. Mais les regards qu'il promène sur son existence de milliardaire trahissent son mal de vivre. *« A vingt ans, j'étais encore un sale môme*, confiait-il au début de ce mois. *Je croyais vraiment que j'étais capable de battre la terre entière, de mettre KO d'un seul coup de poing ses cinq milliards d'habitants. Aujourd'hui, je voudrais être un homme meilleur. Mais je ne sais pas toujours m'y prendre. J'ai sûrement tout pour être heureux, mais le bonheur m'est encore une chose inconnue. »* Samedi soir, Mike Tyson a retrouvé sa couronne mondiale. Mais il semble toujours à la recherche de lui-même.

Alain Mercier

Le Sri Lanka oublie ses divisions en gagnant la Coupe du monde de cricket

NEW DELHI
de notre correspondant en Asie du Sud

Le temps d'une soirée de douce folie, les Sri-Lankais ont oublié la guerre, les attentats et les Tigres tamouls. Après la victoire de leur équipe dans la Coupe du monde de cricket, dimanche 17 mars, des milliers de personnes ont défilé dans les rues de Colombo, dansant, buvant de l'alcool et allumant des feux d'artifice. Depuis samedi, les habitants de la capitale avaient fait provision de nourriture et de boisson afin de pouvoir soutenir un siège devant leurs téléviseurs.

Le succès de l'équipe sri-Lankaise en finale contre les favoris australiens est une douce revanche. Les Australiens avaient en effet décidé de s'abstenir de jouer dans l'île, fin février, un mois après qu'une bombe d'un commando suicide des séparatistes tamouls eut fait plus de quatre-vingts morts en plein Colombo. Les Sri-Lankais avaient évidemment très mal accueilli cette décision qui donnait de leur pays l'image d'une région dangereuse pour les étrangers et les touristes.

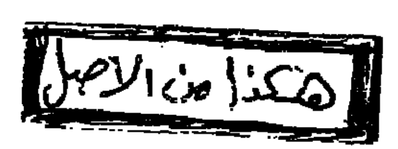
FIERTÉ NATIONALE

Dans les casernes des zones du « pays insurgé » tamoul, au nord-est et à l'est du pays, les soldats étaient rivés, dimanche, à leur poste de télévision, relâchant un peu leur garde pour compter les points marqués par leur équipe dans la lointaine Lahore (Pakistan). *« Nous devons tout de même rester vigilants,* commentait un officier, *on a un combat à mener qui est plus important que le cricket. »*

Après le délogement des indépendantistes tamouls de leur bastion de Jaffna, à l'automne dernier, le succès remporté sur les pelouses du cricket est un nouveau motif de fierté nationale pour le Sri Lanka, même si les combats continuent dans l'est de l'île et que la question tamoule est loin d'être réglée. *« La passion pour le cricket ne résout certes pas nos difficultés, mais elle montre que le Sri Lanka n'est pas seulement un pays qui a des problèmes »*, remarquait un parlementaire du parti au pouvoir, Ravi Karunanayake.

Ce sport, le « *jeu national* », selon l'expression d'un haut fonctionnaire, pourrait bien être aussi un facteur d'unité nationale, puisque la grande majorité de la minorité tamoule soutient l'équipe sri-lankaise. Il n'y a pourtant qu'un seul joueur d'ethnie tamoule dans l'équipe. Interrogé à Paris par l'agence Reuter, le porte-parole des LTTE, le mouvement des Tigres de libération de l'Eelam tamoul, Lawrence Thilakar, hésitait cependant quant à l'attitude à adopter face à une victoire sri-lankaise : *« Les Tamouls du Sri Lanka aiment tous le cricket, mais, pour nous, il est difficile de souhaiter que l'équipe nationale remporte le tournoi : nous regardons ce match comme des étrangers... »*

Bruno Philip



Le XV de France termine à l'agonie un Tournoi moribond

Battus (16-15) par les Gallois, les Tricolores finissent troisièmes d'une compétition décevante

Vainqueur (28-15) des Irlandais à Twickenham, le XV d'Angleterre a remporté, samedi 16 mars, le Tournoi des cinq nations devant l'Ecosse et la France. Les Français ont été battus (16-15) à Cardiff par le pays de Galles, qui évite ainsi la « cuillère de bois ». Les joueurs de Jean-Claude Skrela terminent ainsi le Tournoi sur un bilan médiocre, deux victoires pour deux défaites, et avec l'obligation de repenser leur jeu.

CARDIFF
de notre envoyé spécial

Ils auraient voulu ne jamais en finir. Que la pelouse de l'Arms Park leur parle encore et encore. Qu'elle célèbre avec eux cette victoire tant attendue, ce succès arraché aux promesses d'humiliation.

RUGBY

Alors, ils sont revenus, juste pour un petit tour, quinze Gallois fiers, rouges, et un peu diables, qui annonçaient leur renaissance. Il y avait un bonheur d'enfants naïfs dans leurs sourires, comme s'il leur avait fallu toute la durée du Tournoi pour finalement comprendre que seule la victoire rend heureux ; 16 à 15, *impossible* d'entonner l'air du triomphe. Cela n'en semblait que meilleur. La pénible étroitesse du score disait l'acharnement des avants rouges, la sueur collée aux basques des mêlées. Elle glorifiait cette abnégation à nouveau élevée au rang de vertu. Elle narrait par avance aux générations futures la geste de guerriers à la fureur retrouvée.

Il y a si longtemps que les tribunes de Cardiff ne résonnent plus que par intermittence. Le *Land of my father*, hymne officiel du rugby gallois, est entonné par acquit de conscience. Et la majesté des voix ne porte plus que la nostalgie des années magiques de Gareth Edwards et ses compères. Les anciens « diables rouges » sont désormais cantonnés dans le rôle de commentateurs désabusés du déclin. En ce samedi 16 mars, voilà que les petits rouges, les derniers-nés de l'ovale, ont su redonner l'espoir. Grâce à eux, pour quelque temps encore, les Gallois peuvent se croire redevenus un peuple de rugby, une nation qu'il faut craindre en un après-midi de Tournoi. Ils ont retissé les liens avec leur histoire. Pour Terry Cobner, cela a valeur d'encouragement. Le directeur technique y voit les premiers signes de son plan de redressement appliqué à un sport malade. Ses gaillards ont retrouvé des jambes et du cœur. A défaut de grand jeu, ils ont étouffé la France de leurs intentions, de leur désir éperdu de quitter le stade la tête haute.

Devant ces plaisirs-là, que faire d'autre que s'incliner ? Comment *oser mettre en avant les faiblesses* françaises, ce match lâché, repris comme par miracle, et puis perdu par une équipe qui jouait pourtant la victoire dans le Tournoi ? Etrange XV de France à la psychologie d'adolescent tourmenté, capable des plus grandes choses et des pires défaites, apte à enchanter un jour et à désespérer le lendemain, bref terriblement inconstant et inconsistant.

Quels autres joueurs peuvent en quelques mois battre les All Blacks et terminer modestes troisièmes du Tournoi ? Comment se satisfaire d'un si médiocre bilan, deux victoires à domicile, deux défaites à l'extérieur ? A qui en incombe la faute ? Depuis son arrivée au pouvoir, Jean-Claude Skrela s'efforce de faire passer le message du jeu. Il est essentiel de vaincre, admet l'entraîneur, mais c'est de la manière que vient le supplément d'âme. Dans le rugby moderne, elle n'a pas une simple valeur ornementale, destinée à satisfaire les goûts de présumés esthètes. Elle est la meilleure arme pour ouvrir des brèches au coeur des défenses renforcées.

PANNE D'IMAGINATION

A Cardiff, les Français ont paru soudain pris d'une peur paralysante du risque. Comme si l'attaque était un danger mortel. Comme si le jeu était insupportable. En quatre-vingts minutes, les Tricolores n'ont pas construit un mouvement cohérent. C'est sur un contre parfaitement mené qu'ils se sont distingués, en marquant un essai de course et de passes. *Eux qui avaient, il y a deux* semaines contre l'Irlande, transformé le Parc des Princes en champ d'une inépuisable offensive, étaient soudain démunis. Panne d'imagination. Absence d'initiative. Réflexes évanouis. Ils étaient encore atteints de ce mal persistant qui leur interdit d'aligner deux bons matches consécutivement.

Les jambes flageolaient, le rugby bégayait. Comme contre l'Ecosse, les Français avaient égaré leurs plaquages. Ils ne connaissaient plus ce geste essentiel. Ils sont retombés dans les travers d'antan, cette indiscipline chronique que Pierre Berbizier, le prédécesseur de Skrela, s'était attaché à stigmatiser ; 21 à 27 est sans doute le chiffre le plus spectaculaire de la rencontre : les joueurs de l'équipe de France ont concédé trois fois plus de pénalités que leurs adversaires. Et l'édition 1996 du Tournoi n'offre plus de session de rattrapage.

Les ambitions de jeu sont pourtant à remettre en chantier. Car Jean-Claude Skrela n'a jamais caché son objectif : construire un groupe capable de gagner la Coupe du monde 1999. A Cardiff, il l'a répété encore. La trentaine de joueurs qui partiront en juin en tournée en Argentine seront choisis en fonction de ce seul critère. Entre les grands rendez-vous mondiaux, le Tournoi n'est plus qu'un intermède. D'autant que depuis 1987 les modèles de rugby ne se sont jamais dessinés dans l'hémisphère nord.

Les Néo-Zélandais, les meilleurs *Australiens ont déjà bien intégré* les préceptes du jeu de mouvement et de déstabilisation que prône l'entraîneur de l'équipe de France. Dans le Super 12, la compétition qui oppose les provinces des pays de l'hémisphère sud, il fait pleuvoir les essais. Rien n'y est plus important que de marquer. Le Tournoi des cinq nations, avec son rugby engoncé, donne parfois l'impression d'être en retard d'une époque. La question est désormais posée à Jean-Claude Skrela et aux joueurs auxquels il aura confié l'avenir du XV de France : dans un délai somme toute restreint, sont-ils vraiment capables de changer d'ère, d'être créatifs et constants, pendant toutes les minutes d'un match ?

Pascal Ceaux

Olivier Roumat : « Il y a tout un système à revoir »

CARDIFF
correspondance

C'est une soirée de fin de tournoi. Comme on pourrait dire une atmosphère de fin de siècle, avec ses relents de gâchis et le regret des occasions perdues. A l'heure de revêtir le smoking, Olivier Roumat ne tient toujours pas en place. Déçu, dépité après la défaite, le deuxième ligne dacquois arpente sa chambre, ne s'arrête que quelques instants pour que Laurent Cabannes lui ajuste le nœud papillon autour du cou.

Un tournoi raté, une victoire qui glisse entre les doigts, une équipe qui, petit à petit, perd ses acquis collectifs et individuels, il y a de quoi être frustré. *« Aujourd'hui, nous avons manqué de tronche,* explique-t-il. *Tactiquement, nous avons manqué de maîtrise et de lucidité à des moments critiques et nous n'avons pas su réagir collectivement, surtout à la fin du match, lorsque nous menions au score. »*

Pourtant, le bilan du Tournoi n'est pas tout noir pour l'équipe de France. Elle est certes retombée dans ses vieux travers – le manque de constance, l'indiscipline et une pluie de fautes techniques –, mais dans ses quatres matches elle a su, par moments, faire preuve de caractère et produire des phases de jeu intéressantes. *« Pour moi, notre premier match contre l'Angleterre restera un grand souvenir,* confie Olivier Roumat. *Tout le monde avait envie de gagner, et de sortir de sept ans d'invincibilité anglaise. C'était un match très difficile à gagner et il y a eu un combat très beau, très âpre. Même si ça reste un match étriqué au niveau du jeu et du score, pour moi c'est une grande victoire. »*

« SENTIMENT DE FRUSTRATION »

C'est lors du deuxième match, avec la chimère d'un Grand Chelem déjà dans la tête, que tout a déraillé. A Edimbourg, devant les Ecossais, les Français ont pris une leçon d'humilité, d'enthousiasme, d'appétit. Bref, de rugby tout court. *« Là, on a pris un gros coup au moral, parce que nous ne sommes pas allés au bout de nos intentions, et nous avons oublié les valeurs fondamentales du jeu »,* se souvient Roumat. Les Ecossais avaient emballé le match, étouffé les Français par leur dynamisme et leur capacité à enchaîner le jeu. *« J'en retiens un énorme sentiment de frustration : physiquement nous n'avons pas tout donné, et nous avons été battus parce que nous avons manqué d'enthousiasme. A ce niveau-là, ce n'est pas normal. »*

Piquée au vif, la France redresse la barre contre l'Irlande et se réconcilie avec son public au Parc des Princes. Tout y est : la construction du jeu, les séquences en continu, la conquête, la finition, sept essais. De quoi nourrir quelques espoirs pour l'avenir, comme les deux essais français marqués contre les Gallois samedi. *« C'est la preuve que c'est vers ce jeu-là qu'il faut aller »,* dit Roumat, avant d'ajouter : *« J'ai toujours cru que c'est à partir d'échecs que tu peux travailler et avancer. »*

Reste l'éternel problème du rugby français : un championnat national totalement inadapté aux besoins du haut niveau et le côté « bricolage » de la préparation de l'équipe nationale. Selon Roumat, qui, l'année dernière, a vécu le rugby sud-africain de l'intérieur, remportant un titre de champion national avec la province du Natal, la France est en train de prendre un retard important. *« Il y a tout un système à revoir. Si l'on veut concurrencer l'hémisphère Sud, il faut trouver une compétition qui relève le niveau. Si la France a vraiment l'ambition d'être un jour championne du monde, il faut dégager vite des priorités. »*

Ian Borthwick

RÉSULTATS

ATHLÉTISME

SEMI-MARATHON DE PARIS

Messieurs
1 A. Masai (Ken.) 1 h 01 min 16 s ; 2. P. Kipkemboi Ruto (Ken.) 1 h 01 min 17 s ; 3. T. Osano (Ken.) 1 h 01 mn 20 s.

Dames
1. N. Prasad (Fra.) 1 h 09 min 15 s ; 2. J. Chepchumba (Ken) 1 h 10 min 23 s ; 3. G. Karlshog (Dan) 1 h 11 mn 56 s.

BASKET-BALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE (Pro A)

9e tour retour

PSG Racing-Strasbourg	99-95
Nancy-Levallois	80-79
Antibes-Dijon	96-76
Lyon-Cholet	75-68
Gravelines-Evreux	74-76
Le Mans-Villeurbanne	55-74
Montpellier-Pau/Orthez	59-89
Besançon-Limoges (mardi)	

Classement : 1. Pau-Orthez, 45 pts ; 2. Villeurbanne, 44 ; 3. Limoges, 42 ; 4. Antibes, 41 ; 5. Dijon, 38 ; 6. PSG Racing et Nancy, 37 ; 8 Levallois et Evreux, 35 ; 10 Montpellier, 34 ; 11. Le Mans, Cholet et Lyon, 32 ; 14 Besançon et Strasbourg, 30 ; 16. Gravelines, 29.

CYCLISME

PARIS-NICE

7e étape
Saint-Tropez-Juan-les-Pins (191 km)
1. B. Boscardin (Ita., Festina) ; 2. T. Steels (Bel.) m. t. ; 3 W. Nelissen (Bel.) m. t. ; 4. M. Cipolini (Ita.) m. t. ; 5. F. Moncassin (Fra.) m. t.

8e étape
Antibes-Nice (19,9 km)
1. C. Boardman (G-B, GAN) ; 2. L. Armstrong (EU) à 24 s ; 3. L. Jalabert (Fra.) à 29 s ; 4. L. Brochard (Fra.) à 32 s ; 5. F. Vandenbroucke (Bel.) à 33 s.
Classement général final . 1 L. Jalabert (Fra., Once) 34 h 28 min 14 s ; 2. L. Armstrong (EU) à 43 s ; 3 C. Boardman (G-B) à 47 s ; 4. F. Vandenbroucke (Bel.) à 1 min 21 s ; 5 L. Brochard (Fra.) 1 min 36 s.

FOOTBALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE D1

Matches en retard

Saint-Etienne-Cannes (à Tours)	2-2
Rennes-Metz	0-0

Classement : 1. Paris-SG, 60 pts ; 2. Auxerre, 55 ; 3. Lens, 52 ; 4. Metz, 52 ; 5. Monaco, 51 ; 6. Montpellier, 47 ; 7. Guingamp, 47 ; 8. Nantes, 46 ; 9. Strasbourg, 44 ; 10. Rennes, 44 ; 11. Bastia, 41 ; 12. Lyon, 40 ; 13. Le Havre, 39 ; 14. Bordeaux, 36 ; 15. Cannes, 34 ; 16. Nice, 34 ; 17. Lille, 30 ; 18. Saint-Etienne, 29 ; 19. Gueugnon, 27 ; 20. Martigues, 21.

COUPE DE FRANCE

Quarts de finale

Marseille (D2)-Lille (D1)	1-0
Montpellier (D1)-Caen (D2)	1-0
Valence (D2)-Auxerre (D1)	0-2
Nîmes (N1)-Strasbourg (D1)	3-2 a. p.

(Demi-finales le 12 avril)

CHAMPIONNAT D'ANGLETERRE

31e journée

Coventry-Bolton	0-2
Liverpool-Chelsea	2-0
Manchester City-Southampton	2-1
Middlesbrough-Nottingham Forest	1-1
Queen's Park Rangers-Manchester United	1-1
Sheffield Wednesday-Aston Villa	2-0
Tottenham-Blackburn Rovers	2-3
Wimbledon-Arsenal	0-3
Leeds-Everton	2-2
Newcastle United-West Ham (lundi)	

Classement : 1. Manchester United, 61 pts ; 2. Newcastle, 61 ; 3. Liverpool, 59 ; 4. Aston Villa, 55 ; 5. Arsenal, 51 ; 6. Everton, 48 ; 7. Blackburn, 48 ; 8. Tottenham, 48 ; 9. Chelsea, 44 ; 10. Nottingham Forest, 44 ; 11. West Ham, 42 ; 12. Leeds, 39 ; 13. Middlesbrough, 35 ; 14. Sheffield Wednesday, 32 ; 15. Manchester City, 30 ; 16. Coventry, 27 ; 17. Wimbledon, 27 ; 18. Southampton, 25 ; 19. Queen's Park Rangers, 23 ; 20. Bolton, 22.

CHAMPIONNAT D'ALLEMAGNE

23e journée

Brême-Fribourg	0-2
Cologne-Munich 1860	2-0
Francfort-Leverkusen	1-1
Schalke 04-Uerdingen	1-1
St Pauli-Moenchengladbach	0-2
Bayern Munich-Kaiserslautern	2-0
Stuttgart-Dortmund	0-5
Rostock-Hambourg	reporté
Düsseldorf-Karlsruhe	2-0

Classement : 1. Borussia Dortmund, 48 pts ; 2. Bayern Munich, 47 ; 3. B. Moenchengladbach, 37 ; 4. FC Schalke 04, 33 ; 5. VfB Stuttgart, 32 ; 6 SV Hambourg, 32 ; 7. SC Fribourg, 30 ; 8. FC Hansa Rostock, 29 ; 9. Bayer Leverkusen, 28 ; 10. TSV 1860 Munich, 28 ; 11. SC Karlsruhe, 26 ; 12. Eintracht Francfort, 26 ; 13 SV Werder Brême, 26 ; 14. FC Cologne, 23 ; 15. St. Pauli, 22 ; 16. Fortuna Düsseldorf, 22 ; 17. Kaiserslautern, 20 ; 18. KFC Uerdingen, 16.

CHAMPIONNAT D'ESPAGNE

31e journée

FC Barcelone-Compostelle	1-0
Saragosse-Racing Santander	1-2
Real Madrid-Albacete	2-0
Rayo Vallecano-Real Sociedad	2-0
Athletic Bilbao-FC Valence	0-1
Betis Séville-Salamanque	4-0
Oviedo-Tenerife	1-3
Valladolid-Sporting Gijon	1-0
Deportivo La Corogne-Séville	3-2
Celta Vigo-Espanol Barcelone	4-2
Merida-Atletico Madrid	0-1

Classement : 1. Atletico Madrid, 68 pts ; 2. FC Barcelone, 60 ; 3. Valence, 58 ; 4 Espanol Barcelone, 54 ; 5. Betis Séville, 53 ; 6. Compostelle, 53 ; 7. Tenerife, 51 ; 8. Real Madrid, 50 ; 9 Real Sociedad, 47 ; 10. Deportivo La Corogne, 45 ; 11 Celta Vigo, 38 ; 12. Racing Santander, 37 ; 13. Saragosse, 36 ; 14. Oviedo, 35 ; 15. Athletic Bilbao, 34 ; 16. Séville, 34 ; 17. Rayo Vallecano, 34 ; 18. Valladolid, 32 ; 19. Sporting Gijon, 30 ; 20. Albacete, 30 ; 21. Merida, 27 ; 22. Salamanque, 24.

HOCKEY SUR GLACE

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Demi-finales
2e tour

Reims-Rouen	4-5
Amiens-Brest	1-3

Rouen mène 2 victoires à 0 devant Reims.
Brest mène 2 victoires à 0 devant Amiens.

RUGBY

TOURNOI DES CINQ NATIONS

5e journée

Pays de Galles-France	16-15
Angleterre-Irlande	28-15

Classement final : 1 Angleterre, 6 pts ; 2 Ecosse, 6 ; 3 France, 4 ; 4. Pays de Galles, 2 ; 5. Irlande, 2.

SKI NORDIQUE

COUPE DU MONDE DE BIATHLON

Finale à Hochfilzen (Aut.)

Messieurs
10 km de Hochfilzen
1. V. Drachev (Rus.) 24 min 08 s 5 ; 2. R. Poirée (Fra.) 24 min 22 s 6 ; 3. S. Fischer (All.) 24 mn 25 s 8

Dames
7,5 km Hochfilzen
1. S. Mihokova (Slo.) 25 mn 05 s 1 ; 2 S. Yu (Chi.) 25 min 55 s 8 ; 3. S. Gremer-Petter-Memm (All.) 26 mn 06 s 0
Classement général final de la Coupe du monde : 1. E. Claret (Fra.), 226 pts ; 2 U. Disl (All.), 214 ; 3. P. Behle (All.), 191.

Relais 4 x 7,5 km
1. France , 2. Norvège ; 3. Allemagne
Classement final de la Coupe du monde de relais : 1. France et Allemagne, 116 pts ; 3. Norvège, 98.

TENNIS

TOURNOI DE COPENHAGUE

Simple messieurs
Finale
C. Pioline (Fra., n° 3) b. K. Carlsen (Dan., n° 7) 6-2, 7-6

TOURNOI D'INDIAN WELLS

Simple messieurs
Finale
M. Chang (E-U, n° 5) b. P. Haarhuis (P-B) 7-5, 6-1, 6-1.

Simple dames
Finale
S. Graf (All., n° 1) b. C. Martinez (Esp., n° 2) 7-6, 7-6.

VOLLEY-BALL

COUPE DE FRANCE

Messieurs
Finale

Poitiers-Cannes	3-2

Nîmes et l'OM dans le dernier carré de la Coupe de France de football

EN COUPE DE FRANCE de football, le terme d'« exploit » a usé sa signification à force d'être utilisé. Mais il retrouve tout son sens pour décrire la performance de Nîmes Olympique, club de National 1, qui a éliminé Strasbourg (D1) par 3-2 après prolongation, dimanche17 mars, en quarts de finale. Nîmes n'est en effet que le deuxième club amateur, évoluant deux divisions en dessous de l'élite, à réussir à pénétrer en demi-finale de la Coupe de France. Depuis l'ère du professionnalisme en France (1932), seule l'US Quevilly (Seine-Maritime) était parvenue à ce stade de la compétition, en 1968, où elle s'était fait battre par Bordeaux (2-1). Nîmes, qui n'est même pas certain de réussir à se maintenir en National 1 à la fin de la saison, s'est qualifié au terme d'une partie d'une rare intensité émotionnelle. Le temps réglementaire s'était achevé sur le score de 2 à 2. Les Nîmois ne se sont imposés qu'à la 112e minute, juste après avoir raté un penalty. Samedi 16 mars, l'Olympique de Marseille (D2) avait renoué avec ses bonnes habitudes en Coupe de France, en éliminant Lille (D1), 1-0. Les deux autres participants aux demi-finales, dont le tirage au sort aura lieu dimanche 24 mars, évoluent en première division. Ce sont Auxerre, vainqueur de Valence (D2) 2-0, et Montpellier, qui a éliminé Caen (D2) 1-0.

Emmanuelle Claret remporte la Coupe du monde de biathlon

DÉJÀ CHAMPIONNE DU MONDE du 15 km, en février à Ruhpolding (Allemagne), Emmanuelle Claret a remporté la Coupe du monde de biathlon, samedi 16 mars, en prenant la 23e place du 7,5 km de Hochfilzen (Autriche), dernière épreuve de la saison. A vingt-sept ans, l'ancienne spécialiste du ski de fond, originaire de Gap (Alpes-de-Haute-Provence), atteint la consécration, trois ans seulement après ses débuts dans le biathlon. Onzième de la Coupe du monde en 1994, douzième d'une épreuve remportée l'an dernier par Anne Briand, Emmanuelle Claret a déjà remporté cinq médailles aux championnats du monde : l'or sur 15 km et l'argent dans le relais 4 x 7,5 km cette année, le bronze par équipes au cours des trois dernières éditions. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **TENNIS : Cédric Pioline gagne la finale** du Tournoi de Copenhague. C'est le premier tournoi remporté par le Français après neuf finales perdues depuis 1992. Agé de vingt-six ans, classé 32e au classement mondial, il a battu le Danois Kenneth Carlsen, 73e joueur mondial, 6-2, 7-6 (9-7). Dans les tours précédents, Cédric Pioline avait battu le Suédois Mikael Tillstroem et l'espoir britannique Tim Henman.– *(AFP.)*

■ **FOOTBALL : le championnat de France reprendra samedi10 août,** a décidé le conseil d'administration de la Ligue nationale de football (LNF), vendredi 15 mars. La coupure avec la saison actuelle, qui s'achèvera le 18 mai en raison du championnat d'Europe des Nations, organisé en Angleterre du 8 au 30 juin, sera de près de trois mois pour la plupart des joueurs français. La date du 10 août a été choisie en raison de la finale du tournoi de football des Jeux olympiques d'Atlanta, le 3 août.

■ **Les trois joueurs accusés d'avoir truqué** des matches du championnat d'Angleterre comparaîtront à partir du mercredi 20 mars devant le tribunal d'Eastleigh (Grande-Bretagne). Les juges devront déterminer si les preuves rassemblées contre Bruce Grobbelaar, Hans Segers et John Fashanu justifient l'ouverture d'un procès. John Fashanu, l'ancien attaquant d'Aston Villa, est accusé d'avoir offert au Zimbabwéen Bruce Grobbelaar, à l'époque gardien de but de Liverpool, 40 000 livres (300 000 francs environ) pour faciliter la victoire (3-0) de Newcastle, le 21 novembre 1993. John Fashanu est également accusé d'avoir payé 19 000 livres à Hans Segers, le gardien de but de Wimbledon, afin de favoriser le succès de Liverpool (3-0) le 22 octobre 1994. Les trois hommes sont soupçonnés d'avoir agi au profit d'organisations de paris clandestins en Extrême-Orient.– *(AFP.)*

■ **VOILE : Jean-Pierre Champion a été élu président** de la Fédération française de voile (FFV), samedi 16 mars. *Il succède à Jean-Louis Monneron,* qui avait remis son mandat à la disposition de l'assemblée générale en raison de ses fonctions de vice-président de la Fédération internationale (YIRU). Jean-Pierre Champion, âgé de quarante-sept ans, ex-membre de l'équipe de France de 470, était déjà vice-président de la FFV.

L'automobile de luxe résiste à la crise

Les véhicules de prestige séduisent toujours un club très restreint d'amateurs fortunés, passionnés de ronce de noyer et d'innovations technologiques

BEAUCOUP boucleraient un tour du monde, d'autres opteraient pour une maison de campagne, un bateau, une piscine, mais ils n'achèteraient sûrement pas une voiture. Pourtant, l'année passée, quelque quatre mille personnes ont acquis une automobile d'une valeur de plus de 350 000 francs. Un choix très rationnel lorsque l'on compte déjà quelques périples autour du globe, un joli bassin tout juste creusé dans sa résidence secondaire, que l'amour de la voile commence à vous coûter cher... et que la somptueuse limousine en question est, comme c'est souvent le cas, déclarée au nom d'une société (ce qui impose toutefois quelques contreparties fiscales).

En 1995, pendant que le marché des voitures ordinaires faisait du surplace, le segment des véhicules de prestige a progressé de 11 %. Signe d'un creusement des inégalités ? *« En 1991, il se vendait six mille voitures de plus de 350 000 francs. Avec quatre mille unités, nous sommes encore loin de rattraper la dégringolade de ces dernières années »*, plaide Dominique Poinat, responsable des études chez Mercedes-France.

Il est vrai que le marché français de l'auto de prestige a toujours eu une petite mine à côté des quinze mille à dix-sept mille luxueuses limousines, coupés de race et distingués cabriolets qui trouvent chaque année preneur en Grande-Bretagne ou en Allemagne. Sur les trois mille deux cents Ferrari produites chaque année, pas plus de deux cents sont destinées à la France.

IDÉOLOGIQUEMENT TYPÉE

L'absence de réels compétiteurs nationaux (en deux ans, Renault n'a placé que trois cent soixante exemplaires de sa Safrane V6 Biturbo, à plus de 400 000 francs l'unité, sur le marché intérieur) n'explique pas tout. En France, soupirent les importateurs, rouler en berline de luxe reste suspect : derrière le somptueux volant, on se retrouve malgré soi en représentation. Ces conducteurs privilégiés ont l'impression de sentir le regard des autres.

Contrairement à la décennie précédente, les années 90 n'aiment pas les riches. *« Symbole de réussite sociale, la voiture de prestige n'est pas toujours bien perçue : elle reste idéologiquement et socialement typée*, constate Didier Maitret, président de BMW-France. *Regardez les dirigeants d'entreprise qui sont amenés à nouer des contacts de haut niveau avec l'administration : leur voiture de fonction est française. Sinon, cela fait désordre. »*

RADAR DANS LE PARE-CHOCS

L'essentiel de la progression du marché du luxe en 1995 tiendrait, selon les responsables de ce secteur, à l'effet d'entraînement provoqué par le renouvellement simultané de la gamme des leaders du marché que sont les constructeurs Mercedes, BMW, Porsche et Jaguar, et non à l'arrogance de quelques nantis.

Côté porte-monnaie, chefs d'entreprise, cadres dirigeants ou professions libérales seraient même un peu timorés : durant les dix jours qui ont suivi l'annonce du plan Juppé sur la Sécurité sociale, BMW n'a pas vendu la moindre série 7. *Last but not least*, le diesel commence à introduire la notion d'économie parmi les voitures de prestige. Il totalise les deux tiers des ventes de la Mercedes classe S, sera disponible en avril sur la BMW série 7 et apparaîtra dans trois ans dans le catalogue Jaguar.

Malgré la mauvaise conscience sociale que la pression collective tente sournoisement d'instiller dans leur esprit, les propriétaires de bijoux automobiles ne rasent pas les murs. Au contraire, ce sont plutôt des gens heureux. Un club très fermé de marques prestigieuses, impérativement issues d'une longue tradition (c'est pourquoi les Japonais n'ont jamais pu y accéder), se dispute pour satisfaire leurs exigences et assouvir leur passion. A grand renfort de cuir pleine fleur, de ronce de noyer et d'innovations technologiques.

Les esthètes du créneau – il en existe – jubilent grâce au petit radar situé dans le pare-chocs arrière de la BMW série 7 et de la Mercedes classe S. Celui-ci informe le conducteur, par le biais d'un signal sonore à intensité variable, de la distance qui sépare sa propre voiture du véhicule contre lequel il cherche à se garer.

Mercedes a lancé un étonnant système anti-dérapage capable de prendre le relais du conducteur baptisé ESP (*Le Monde* du 25 janvier), alors que BMW propose un volant chauffant et, comme Renault, un équipement qui facilite la conduite grâce à l'utilisation d'un satellite géostationnaire (25 000 francs). Les Jaguar, dont les ventes ont bondi de 48 % en France l'an passé, peuvent connecter le son du radiotéléphone sur les haut-parleurs arrière et les sièges, mémoriser trois positions de réglage, dont deux peuvent être sélectionnées à distance.

« Très sensible aux nouveautés, le client est assez peu regardant sur le prix », souligne Stéphane Roux, de Porsche, dont les ventes (à partir de 530 000 francs) ont progressé d'un tiers. *« Chez nous*, assure-t-il, *le client ne négocie pas. Cela tombe bien : nous non plus ! »*

« Il se peut qu'un acheteur discute. Mais cela se fait en gentleman, pas de façon dure, estime pour sa part Yves Niepce, président d'Automobiles Charles Pozzi, célèbre concessionnaire Ferrari et BMW parisien, qui précise que *« 99 % des acheteurs de Ferrari paient plein tarif »*.

À TOUS LES TOURNANTS

« En retour, poursuit-il, *il faut savoir qu'une voiture de très haut de gamme ne tombe jamais en panne et que son propriétaire est en droit d'attendre beaucoup de l'après-vente. Ajouté au plaisir de conduire, tout cela engendre un attachement envers une marque que l'on a choisie pour exprimer sa personnalité. »*

« Avec ces gens qui ont plein d'argent et sont des dingues de voitures, on voit des choses que l'on croirait d'un autre temps, confie un professionnel. *De temps en temps, on en voit offrir une voiture à leur maîtresse. Un cabriolet chic, en général. »* Pour célébrer la flamme de la passion, la BMW Z3 (180 000 francs) est une charmante attention, mais s'il s'agit d'un cadeau de rupture, c'est un roadster Mercedes SL (à partir de 519 000 francs) qui s'impose. Dans cet univers, il faut savoir tenir son rang en toute circonstance.

Jean-Michel Normand

DESSINS FRANÇOISE ROUSSET

Du sentiment sur commande

LA prochaine fois qu'un de vos proches vous souhaitera votre anniversaire, vérifiez donc, avant de le remercier d'avoir si gentiment pensé à vous, qu'il n'est pas abonné à un nouveau service Minitel : le 3615 code Le pense fêtes. On pouvait déjà déléguer à des sociétés extérieures de nombreuses missions relevant de la vie privée, des courses aux démarches administratives, mais voilà qu'un service « aide-mémoire » se propose désormais de rappeler tout au long de l'année les anniversaires et les fêtes qu'il serait fâcheux d'oublier.

Lorsqu'il eut l'idée de ce service, Frédéric de Clercq travaillait comme un damné à la tête des services administratifs et financiers d'un grand groupe. *« Je me sentais de plus en plus coupé de mes amis, dont je n'avais même plus le temps de fêter l'anniversaire. J'ai donc eu envie de faciliter la vie de ceux qui me ressemblaient : ma secrétaire me rappelait parfois certaines dates inscrites sur mon agenda, et je me retrouvais à chercher des cadeaux à 11 heures du soir... »*



Il poursuit : *« Faites le test : demandez aux gens la date d'anniversaire de leurs parents. Les résultats sont affligeants ! Un quart des Français oublient de souhaiter les anniversaires de mariage, et 32 % de ceux qui marquent les anniversaires sur leur agenda les oublient quand même... »*

Pour 145 francs par an les dix rappels de dates, 249 francs les vingt rappels et 400 francs les trente, le 3615 Le pense fêtes évite donc cette panique de dernier moment. Une fois entrées sur Minitel les dates-clés de l'année, accompagnées d'un prénom et d'un motif, l'abonné au service reçoit, quelques jours avant chacune des échéances, un courrier, confidentiel il va de soi, qui le rappelle à ses devoirs sentimentaux, amicaux ou familiaux... et lui propose accessoirement un choix de trois cent cinquante cadeaux de 100 à 700 francs livrés à la personne voulue en vingt-quatre heures, avec un message personnel.

Selon son créateur, ce service pourrait séduire un peu plus d'un million de personnes en France, *« surtout des jeunes cadres débordés de 25-35 ans, plutôt dans les grandes métropoles. Bref, le marché de la "non-contrainte", comme disent les Américains, de tous ces gens pressés qui n'ont plus le temps de s'occuper d'eux »*.

Après une petite campagne publicitaire à la télévision, Le pense fêtes, qui a démarré au début du mois d'octobre 1995, compte déjà cinq mille cinq cents abonnés. Frédéric de Clercq se dit *« étonné »* d'un démarrage aussi rapide pour un service totalement nouveau, qui lui a par ailleurs réservé quelques surprises : sa clientèle est légèrement plus féminine que masculine, beaucoup plus provinciale (à 75 %) que parisienne, avec un fort contingent corse.

Les dates les plus demandées sont les anniversaires de mariage, tous les anniversaires en général – avec une présence des amis bien plus forte que celle des oncles et tantes par exemple –, la Saint-Valentin, la première rencontre, mais aussi l'« anniversaire de mon ex ». Alors que l'abonnement minimal donne droit à l'inscription de dix dates, la moyenne n'est que de quatre ou cinq ; et plus les abonnés sont âgés, moins ces dates sont nombreuses...

A ceux qui lui reprochent de pousser toujours plus loin l'assistanat, qui jugent *« inacceptable, même monstrueux, d'avoir affaire à une société extérieure pour penser à ses proches »*, Frédéric de Clercq croit pouvoir répondre que ses abonnés ont *« envie de faire plaisir, de préserver ce cocon de gens qu'ils aiment en étant présents au bon moment »*. *« Ils veulent aussi éviter de commettre des impairs*, ajoute-t-il. *Un anniversaire de mariage oublié, c'est une semaine de discorde et de cadeaux pour se faire pardonner... »*

Pascale Krémer

Un temps plutôt agréable

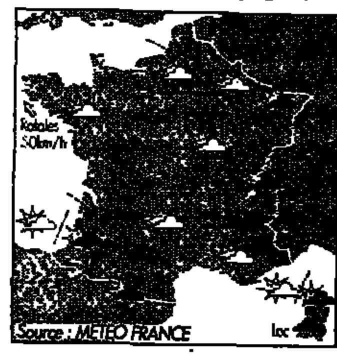
UNE ZONE dépressionnaire va rester stationnaire au sud-ouest de l'Irlande. Une *perturbation* située au large du Portugal remontera vers le golfe de Gascogne mardi. Les pressions restent élevées sur la Russie. Entre ces centres d'action, le flux général s'oriente au secteur sud-est sur la France, amenant de la douceur.

Mardi matin, dans le Nord, la Picardie, la Champagne, les Ardennes, la Lorraine, l'Alsace, la Normandie, l'Ile-de-France, la Bourgogne, la Franche-Comté, l'Auvergne, et dans la région Rhône-Alpes le ciel sera très nuageux avec un risque d'averses côtières *en Normandie*. En Bretagne, dans les Pays de Loire, le Poitou-Charentes, le Limousin, le Languedoc-Roussillon et en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le ciel sera ensoleillé avec peut-être quelques nuages bas matinaux sur le Nord-Ouest. En Aquitaine et dans la *région Midi-Pyrénées* les nuages élevés envahiront le ciel et quelques ondées se produiront sur le Pays basque.

Dans l'après-midi les nuages deviendront moins nombreux sur une grande partie nord-est et le soleil fe*ra de belles* apparitions. A l'ouest, c'est-à-dire en Bretagne, dans les Pays de Loire, le Poitou-Charentes, l'Aquitaine et la région Midi-Pyrénées, le ciel sera très nuageux avec quelques ondées. Ailleurs le temps sera plutôt agréable. Le vent tournera au sud-est sur *le* Languedoc-Roussillon.

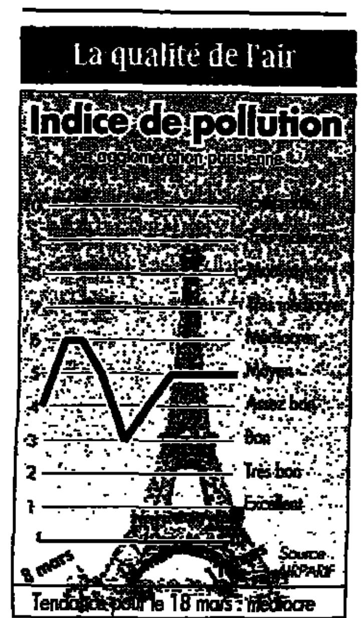
Les températures seront douces. Il n'y aura quasiment plus de gelée matinale, il fera entre 0 et 5 degrés sur le Nord, le Nord-Est, le Centre-Est et le Sud-Ouest. Ailleurs, de la Bretagne à la Méditerranée, les températures seront comprises entre 2 et 8 degrés. L'après-midi, le thermomètre indiquera 10 à 15 sur la moitié nord et 13 à 17 sur la moitié sud.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



Prévisions pour le 19 mars vers 12h00

La qualité de l'air

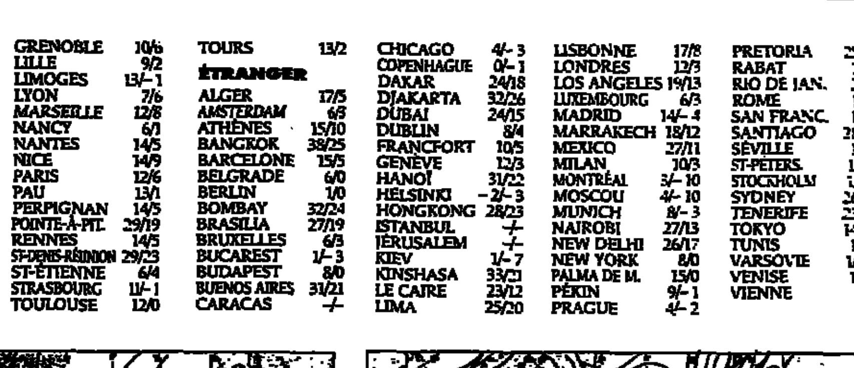


Tendance pour le 18 mars : médiocre

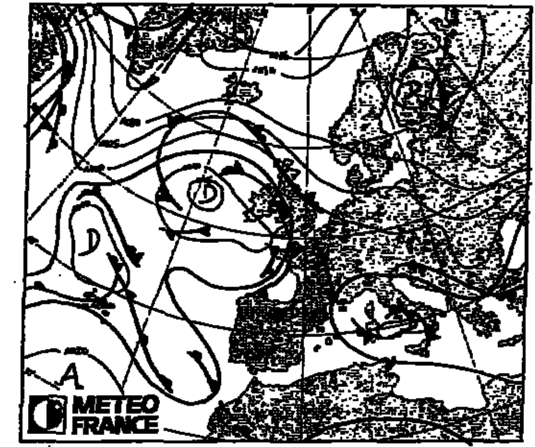


Prévisions pour le 19 mars vers 12h00

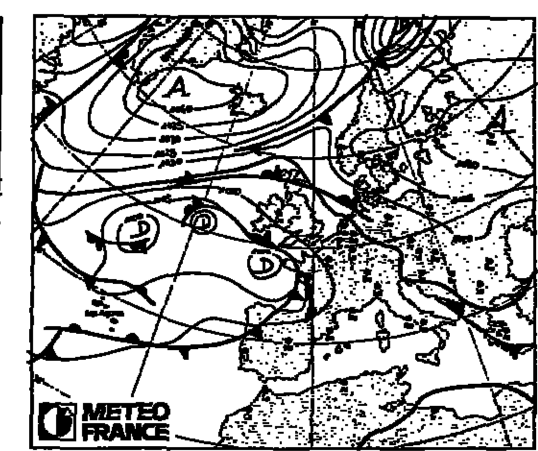
- Ensoleillé
- Éclaircies peu nuageux
- Nuageux courtes éclaircies
- Brumes et brouillards
- Très nuageux ou couvert
- Pluie ou bruine
- Averses
- Orages
- Vent fort
- Neige



TEMPÉRATURES		GRENOBLE	10/6	TOURS	13/2	CHICAGO	4/-3	LISBONNE	17/8	PRETORIA	25/12
du 17 mars		LILLE	9/2	ÉTRANGER		COPENHAGUE	0/-1	LONDRES	12/3	RABAT	17/6
maxima/minima		LIMOGES	13/-1	ALGER	17/5	DAKAR	24/18	LOS ANGELES	19/13	RIO DE JAN.	25/-
FRANCE		LYON	7/6	AMSTERDAM	6/3	DJAKARTA	32/26	LUXEMBOURG	6/3	ROME	15/8
AJACCIO	12/5	MARSEILLE	12/8	ATHÈNES	15/10	DUBAI	24/15	MADRID	14/-4	SAN FRANC.	16/9
BIARRITZ	12/1	NANCY	6/1	BANGKOK	38/25	DUBLIN	8/4	MARRAKECH	18/12	SANTIAGO	28/17
BORDEAUX	14/1	NANTES	14/5	BARCELONE	15/5	FRANCFORT	10/5	MEXICO	27/11	SÉVILLE	19/6
BOURGES	13/3	NICE	14/9	BELGRADE	6/0	GENÈVE	12/3	MILAN	10/3	ST-PÉTERS.	1/-11
BREST	10/6	PARIS	12/6	BERLIN	1/0	HANOÏ	31/22	MONTRÉAL	3/-10	STOCKHOLM	1/-2
CAEN	13/3	PAU	13/1	BOMBAY	32/24	HELSINKI	-2/-3	MOSCOU	4/-10	SYDNEY	26/15
CHERBOURG	14/5	PERPIGNAN	14/5	BRASILIA	27/19	HONGKONG	28/23	MUNICH	8/-3	TENERIFE	23/15
CLERMONT-F.	10/4	POINTE-À-PIT.	29/19	BRUXELLES	6/3	ISTANBUL	-/-	NAIROBI	27/13	TOKYO	14/10
DIJON	8/2	RENNES	14/5	BUCAREST	1/-3	JÉRUSALEM	-/-	NEW DELHI	26/17	TUNIS	16/7
FORT-DE-FR.	29/21	ST-DENIS-RÉUNION	29/23	BUDAPEST	8/0	KIEV	1/-7	NEW YORK	8/0	VARSOVIE	1/-6
		ST-ÉTIENNE	6/4	BUENOS AIRES	31/21	KINSHASA	33/21	PALMA DE M.	15/0	VENISE	13/7
		STRASBOURG	11/-1	CARACAS	-/-	LE CAIRE	23/12	PÉKIN	9/-1	VIENNE	9/1
		TOULOUSE	12/0			LIMA	25/20	PRAGUE	4/-2		



Situation le 18 mars, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 20 mars, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

L'affaire Petiot

MARCEL PETIOT comparaît cet après-midi devant la cour d'assises de la Seine. Cette affaire, qui dépasse toutes celles qu'avaient jusqu'à ce jour enregistrées les annales judiciaires, avait, on s'en doute, attiré au palais, bien avant l'heure fixée, la foule des curieux ; de curieuses surtout à en juger par l'arc-en-ciel des chapeaux féminins qui ponctuaient de notes claires le sombre va-et-vient ailé des avocats toujours affairés et papillonnants.

Entassés jusqu'à mi-hauteur du riche plafond lambrissé, environ quatre-vingts valises, paniers ou cartons à chapeau ayant appartenu aux victimes de Petiot offrent *simplement le plus émouvant* spectacle qui soit et le plus accablant aussi. Marquées et griffées des mille et une circonstances qui les entraînèrent à la suite de leurs malheureux propriétaires jusqu'à ce dépôt sinistre, luxueuses ou plus modestes, le regard ne peut s'en détacher.

Précédé de peu par Mᵉ René Floriot, avocat de l'accusé, la cour fait son entrée à 13 h 25. Elle est présidée par M. Leser, entouré de deux assesseurs, en robe rouge comme lui. Petiot est peu après introduit. Il suscite dans la foule un vif mouvement de curiosité...

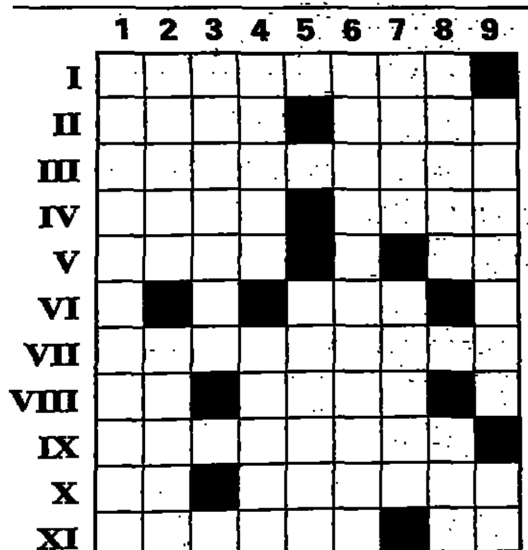
Le visage glabre et pâle, les paupières battues, *il* ne paraît aucunement gêné de se trouver en un tel lieu et, souriant, s'entretient avec son avocat. Faciès de batracien où tout semble fané, flétri, éteint : dans sa fixité et son acuité, le regard noir profondément enfoncé dans les orbites frappe, c'est l'évidence même.

La voix qui l'accuse le trouve insensible. Il lui en faut davantage pour l'émouvoir, lui qui, vingt-sept fois, « *a volontairement donné la mort* ». Non pas vingt-sept mais soixante-trois, surenchérira-t-il...

(19 mars 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 6780



HORIZONTALEMENT

I. Vient quand on l'appelle. – II. Le droit chemin. Meuble ancien. – III. De belles retraites. – IV. N'est pas bâtard quand il est parisien. Sont parfois en tas. – V. Supprimée. Pas exprimé. – VI. N'est pas un livre sérieux. – VII. Dont on peut prendre la taille. – VIII. Préfixe. Un beau paysage. – IX. Quand son taux augmente, il y a beaucoup de morpions. – X. Interjection. Maigre récompense pour le travailleur. – XI. Attaqué par un virus. Participe.

VERTICALEMENT

1. Des malades qui ont besoin de distractions. – 2. Au pied du Jura. Bien assis. – 3. Fins, ce sont de bons poulets. – 4. Coule en Allemagne. Est dans le code s'il est bon. – 5. Peut entourer une graine. – 6. Est très utile quand on veut broder. – 7. Plus forte que l'amour. Rendu plus lourd. – 8. Ont un comportement très attachant. Quartier d'Anvers. – 9. Débarrassés des poussières. Terme de jeu.

SOLUTION DU Nº 6779

HORIZONTALEMENT

I. Modestement. Sas. – II. Opéra. Pirouette. III. Ut. Ruches. Nuée. – IV. Tiper. Epi. Pro. – V. Omis. Plus. Copia. – VI. Nul. Main. Visées. – VII. Smaragdin. Es. Ni. – VIII. Salée. Ecrue. – IX. Motte. Stase. – X. Utricule. Sage. – XI. Sées. Ramait. Ira. – XII. Soi. Onc. Bleu. – XIII. Arias. Ondulées. – XIV. Danger. Célée. Tu. – XV. Née. Pèse. Rien.

VERTICALEMENT

1. Moutons. Muscade. – 2. Optimum. Oté. Râ. – 3. Dé. Pilastre. Inn. – 4. Erres. Ratissage. – 5. Saur. Malec. Osée. – 6. Page. Uri. – 7. Ephélide. La. – 8. Mie. Uni. Semonce. – 9. Erses. Net. Andes. – 10. Nô. Canicule. – 11. Tuniciers. Lé. – 12. Eu. Ossues. Béer. – 13. Steppe. Aile. – 14. Atérien. Agreste. – 15. Se. Oasis. Eau. Un.

Guy Brouty

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe :	36 63 81 22
Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/mn)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications nº 57 437. ISSN : 0395-2037



Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE. 1994

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **MAROC.** Air Liberté ouvrira, dimanche 31 mars, une liaison Paris-Casablanca. La compagnie, qui assurera dans un premier temps trois vols hebdomadaires, prévoit d'en effectuer quatre et de desservir Marrakech et Agadir, à raison de deux vols par semaine, dès la fin du mois de juin. – *(AFP.)*

■ **GUIDES.** Les éditions Aéro-Guide viennent de publier quatre guides à l'intention des personnes handicapées appelées à emprunter les aéroports parisiens de Roissy - Charles-de-Gaulle 1, Roissy - Charles-de-Gaulle 2, Orly-Sud *et* Orly-Ouest. *Outre des* informations pratiques sur l'accessibilité de chacune des aérogares (hauteur des comptoirs d'enregistrement, distance entre le contrôle des passeports et l'embarquement, localisation des escaliers et des tourniquets, etc.), ces guides donnent quelques conseils à suivre pendant le vol et indiquent comment se rendre à l'aéroport et en repartir. Edités à quatre mille exemplaires pour l'instant – une réédition à cent *mille exemplaires est prévue* –, ces guides sont remis gratuitement aux passagers à mobilité réduite par les services d'assistance des aéroports de Roissy et Orly.

■ **KAZAKHSTAN.** L'aéroport d'Alma Ata, capitale du Kazakhstan, suscite l'inquiétude d'une dizaine de grandes compagnies *aériennes, qui se plaignent de l'in*compétence du personnel, de la mauvaise qualité du carburant et de l'imprécision des prévisions météorologiques. – *(AP.)*

■ **ESPAGNE.** Baptisé *Concha-Espina* en hommage à l'écrivain espagnol de Santander, le premier des huit Airbus commandés par Iberia a été mis en service, lundi 18 mars, sur la ligne Madrid-New York. Trois autres appareils seront livrés cette année et assureront les liaisons à destination de Mexico, Bogota et Sao Paulo.

■ **LAOS.** Le Vietnam et le Laos ont signé un contrat pour la réfection de deux routes qui traversent Vientiane, la capitale laotienne, et relient des provinces méridionales du Laos et celles du centre, *voisines du* Vietnam. – *(AFP.)*

PARIS EN VISITE

Mercredi 20 mars

■ **L'OPÉRA-BASTILLE** (55 F + prix d'entrée), 11 heures, hall d'entrée (Mathilde Hager).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : *Les Noces de Cana*, de Véronèse, 12 h 30 ; *La Boîte reliure de Maastricht*, 19 h 30 ; la peinture française du XVIIIᵉ siècle, 19 h 30 (Musées nationaux).

■ **CITÉ DES SCIENCES** : exposition « Les Ingénieurs de la Renaissance » (50 F + prix d'entrée), 14 heures, hall d'entrée au pied des escaliers roulants (Odyssée).

■ **MUSÉE BOURDELLE** (50 F + prix d'entrée), 14 heures, 16, rue Antoine-Bourdelle (Institut culturel de Paris).

■ **LES INVALIDES** (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, sortie du métro Latour-Maubourg (Pierre-Yves Jaslet).

■ **MARAIS** : le quartier juif (37 F), 14 h 30, sortie du métro Saint-Paul (Monuments historiques).

■ **LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE** (50 F), 14 h 30, portail de l'église Saint-Etienne-du-Mont (Paris pittoresque et insolite).

■ **MUSÉE D'ART MODERNE** (25 F + *prix d'entrée*) : *exposition* « Passions privées », 14 h 30 ; pour les 6-9 ans, approches de l'art contemporain, 14 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **LES CATACOMBES** (25 F + prix d'entrée), 14 h 45, 1, place Denfert-Rochereau (Musées de la Ville de Paris).

■ **LE CIMETIÈRE DU MONTPARNASSE** (40 F), 15 heures, 3, boulevard du Montparnasse (Sauvegarde du Paris historique).

■ **MARAIS** : hôtels, jardins et place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

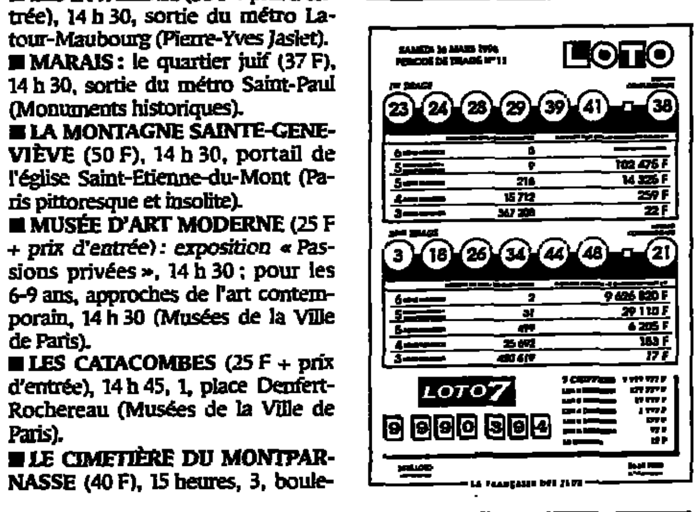
■ **MUSÉE CERNUSCHI** : exposition « Idoles du Népal et du Tibet » (40 F + prix d'entrée), 15 heures, 7, avenue Vélasquez (Approche de l'art).

■ **LES SALONS DE L'HÔTEL GALLIFET** (55 F + prix d'entrée), *15 heures, 50, rue de Varenne (Paris* et son histoire).

■ **LE VAL-DE-GRÂCE** (50 F + prix d'entrée), 15 heures, 1, place Alphonse-Laveran (Sabine de Murard).

■ **MUSÉE DE LA MONNAIE** (37 F + prix d'entrée), 18 heures, 11, quai de Conti (Monuments historiques).

JEUX



ARCHITECTURE Le Centre Pompidou expose, à partir du mercredi 20 mars, le travail de Christian de Portzamparc. ● PRIX PRITZKER, en 1994, il fut le premier architecte français à recevoir cette prestigieuse distinction, décernée par la très américaine Fondation Hyatt. Portzamparc achevait alors la Cité de la musique de La Villette. ● SYMBOLE DU RENOUVEAU de l'architecture française ? Cet homme de cinquante et un ans a mené sa carrière sans céder aux effets faciles du vedettariat. ● COMME EN TÉMOIGNENT ceux qui ont travaillé avec lui dans les années 70, dans la ville-nouvelle de Marne-la-Vallée ou dans le 13e arrondissement de Paris, Portzamparc ne prend pas la pose et ne délègue pas les tâches ingrates. Ils ont refait appel à lui récemment, pour une tour à Euralille et la rénovation d'un grand ensemble rue Nationale, à Paris.

Christian de Portzamparc, citoyen-architecte

Le Centre Pompidou expose des « Scènes d'atelier » du premier architecte français à avoir obtenu le prestigieux prix Pritzker. Savant urbaniste, c'est un artiste empreint « d'un hédonisme grave et d'un sens profond du chic français »

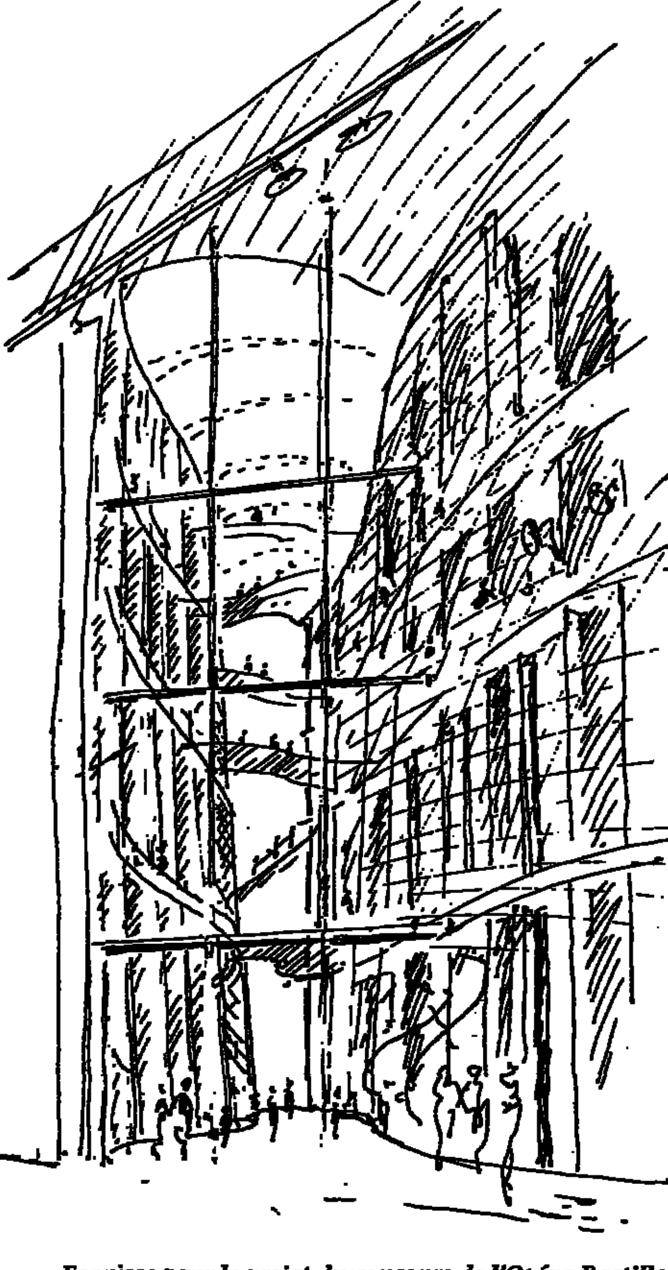
EN OFFRANT à Christian de Portzamparc un espace d'exposition, le Centre Georges-Pompidou rend hommage au premier architecte français couronné – c'était en 1994 – par le prix Pritzker, prestigieuse distinction décernée par la très américaine Fondation Hyatt et qui avait déjà par le passé honoré, notamment, l'œuvre du Brésilien Oscar Niemeyer ou celles des Américains I. M. Pei, Richard Meier et Frank Gehry. Après ces personnalités, dont Paris connaît la Pyramide du Louvre, le siège du Parti communiste place du Colonel-Fabien ou celui de Canal Plus et le centre culturel de Bercy, le jury accueillit celui qui achevait alors l'un des derniers « grands projets » de la capitale, la Cité de la musique de La Villette.

Christian de Portzamparc, symbole du renouveau de l'architecture française ? Si le choix pouvait agacer certaines coteries d'outre-Atlantique pour qui l'Europe n'est qu'un faubourg de l'empire, il confirmait des espérances partagées par tous et la place reconquise par notre pays durant les quinze dernières années.

ARISTOCRATE REBELLE

Mis sur le devant de la scène comme à son corps défendant, cet homme de cinquante et un ans (né le 9 mai 1944, à Casablanca), qui semble ne pas vouloir vieillir, a déjà derrière lui une carrière qui s'est déployée sans céder aux effets faciles du vedettariat et du show-biz architectural. Le front toujours plissé de questions et de doutes semble contredit par l'éclair vif du regard qui tient autant à la rigueur du fils d'officier qu'à l'engagement de l'aristocrate rebelle montant à la tribune aux Beaux-Arts, en 1968, et impressionnant ses congénères par son allant et sa force de conviction. *« C'était déjà Jésus-Christ »*, se souvient l'un d'eux. Le même témoin qui venait de nous présenter Portzamparc comme l'un des plus *« généreux »* et des plus *« ouverts »* aux autres disciplines, parmi les architectes de son envergure et de sa notoriété.

Chance ou fatalité, avec lui, c'est toute une génération qui a vécu la nécessaire révolution d'un enseignement qui était alors sur le point d'atteindre son degré zéro. Révolté, dès le milieu des années 60, contre l'archaïsme des ateliers, la méfiance affichée envers toute réflexion qui s'écarterait des rituels imposés, la quasi-interdiction de s'intéresser au logement, tandis que le pays bâtissait à tout va ces grands ensembles dont on ne sait plus aujourd'hui comment corriger les fautes de conception. « Mai » avait commencé aux Beaux-Arts avant 1968.



CHRISTIAN DE PORTZAMPARC, 1983

Esquisse pour le projet du concours de l'Opéra-Bastille.

Venu de Rennes à l'appel d'une vocation éveillée devant un dessin de Le Corbusier représentant La Main ouverte, à Chandigarh, Christian de Portzamparc rejoignit l'atelier de Georges Candilis, le seul où les questions sociales commençaient d'être prises en compte. Ses dons de dessinateur – il avait pensé devenir peintre – ne l'empêcheront pas de lire les philosophes critiques du marxisme, en même temps qu'il entreprendra un périple initiatique des villes d'Europe avec son alter ego Antoine Grumbach. Agité par la tentation de renoncer à l'architecture, il séjourne plusieurs mois à New York, mais cela ne fera qu'aviver sa prise de conscience urbaine, se composant dès ce moment une personnalité intense et complexe dont la suite montrera qu'elle ne néglige ni l'art ni la politique.

ANCIEN « MAO »

Fidélité et constance. L'architecte, devenu célèbre, ne prend pas la pose et ne délègue pas les tâches ingrates, comme en témoignent deux maîtres d'ouvrage qui l'ont fait travailler dans les années 70, l'un dans la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, l'autre dans le 13e arrondissement de Paris, et qui ont refait appel à lui récemment, pour une tour de bureaux à Euralille et pour la rénovation en douceur d'un grand ensemble, rue Nationale, à Paris.

Conservatoire national de musique et de danse (Paris-19e).

NICOLAS BOREL/SPADEM

Est-ce parce qu'il avait consacré deux années, une fois diplômé en 1969, au sein d'un groupe de sociologues et de psychologues, à *« entendre »* la parole des habitants, de *« ceux qui souffrent de l'espace »*, que l'ancien « mao » saura, vingt-cinq ans plus tard, être attentif aux soucis des cinq cents familles de la rue Nationale ? Il étonnera en tout cas par sa *« qualité d'écoute »* le même Michel Lombardini qui, à la Régie immobilière de la Ville de Paris, avait « découvert » le jeune Portzamparc et réalisé avec lui cette rue des Hautes-Formes fameuse (1979) et qui lui confiait, il y a peu, ce programme de réhabilitation, aussi contraignant que peu glorieux. En l'acceptant, Portzamparc se montrait toujours conscient de sa responsabilité *« civique »*. A l'égard de la ville et de son évolution, préoccupations réaffirmées à Paris-Masséna, à Toulouse ou à Montpellier, d'un manieur de formes qui ne se veut pas seulement créateur d'objets isolés dans la cité.

Architecture d'auteur, œuvre personnelle issue du travail d'une équipe soudée, unitaire, où l'impulsion créatrice est donnée, ou concentrée par celui qui signe et authentifie ainsi son geste, les édifices construits par Christian de Portzamparc ont pourtant en commun d'être mis en situation de dialoguer avec la ville. Là où un Jean Nouvel bouillonne et remue le sang de l'époque, Portzamparc égalise, harmonise et réconcilie des courants contraires. Ou, mieux, il exalte leur opposition dans une figure de synthèse. Souvent accomplie par le mouvement d'une spirale. Du château d'eau de Marne-la-Vallée (1971) à la rue intérieure de la Cité de la musique (1995), de la tour du conservatoire Erik-Satie (1984) dans le 7e arrondissement à l'escalier magistral de l'Ecole de danse de l'Opéra, à Nanterre (1987), sans oublier l'esquisse non réalisée de son Opéra pour la Bastille, le mouvement s'empare de la forme et l'emporte vers le ciel.

La symbolique, pourtant, n'est jamais artificielle, le geste jamais gratuit. On a beaucoup dit de cette architecture qu'elle était musicale, et le destin a voulu que plusieurs concours mettent Portzamparc en tête pour des programmes liés à cet art. A la Bastille, hélas !, il ne fut que second – parce que le jury croyait à tort avoir reconnu une main célèbre derrière le projet qu'il classa premier et qui se révéla être d'un obscur besogneux, à la déception générale.

LYRISME

Paris a perdu là une occasion unique de faire de cette place un véritable lieu, mais l'énergie et l'imagination de l'architecte déçu se reportèrent sur le concours de La Villette, où, malgré dix longues années (1985-1995) de réalisation pour l'ensemble, conservatoire d'un côté, salle de concerts et musée de l'autre, l'obstination et la patience des maîtres d'œuvre seront presque venues à bout des nombreux contretemps politico-administratifs. Pour un achèvement salué de toutes parts comme une réussite. Là encore, la diversité des volumes, les correspondances avec les environnements multiples de l'endroit, la valeur d'usage et l'agrément immédiat qu'y ressentent ceux qui y vivent – les treize cents élèves du conservatoire –, ou ceux qui y viennent pour un concert, sont à mettre au crédit du chef d'orchestre qui n'a cessé de tendre l'oreille à tous.

Savant urbaniste, Portzamparc demeure l'artiste qu'il n'a jamais cessé de nourrir en lui. La musique, justement, la peinture moderne, celle qu'il pratique et celle qu'il admire, ont des répondants dans ses bâtiments. L'usage qu'il fait de la couleur, aplats de pastels, luminosité contrastée par les effets de teintes sourdes, est sa manière à lui d'animer les espaces, après qu'il a renoncé à multiplier les matériaux.

Et si sa précoce culture politique a laissé une marque sur son comportement en société, sa curiosité esthétique l'a incité à regarder autant du côté des plasticiens – catégorie où il rangerait volontiers le cher Corbu, débarrassé de ses navrantes théories urbaines – que de l'histoire de l'architecture. Chapiteaux et colonnes n'étaient pas chez lui des citations entre guillemets, pour plaisanter, mais une écriture analysée, et repensée, et assimilée. Avec son lyrisme propre.

Pour la critique d'architecture du *New York Times*, Ada Louise Huxtable, membre du jury du Pritzker, l'architecture de Christian de Portzamparc est empreinte *« d'un hédonisme grave et d'un sens profond du chic français »*.

Et si le charme de cette architecture est sans fragilité, sa virtuosité exempte d'afféterie, si l'on peut y reconnaître la force et l'esprit moderne du siècle des Lumières, on ne s'étonnera pas alors que cette œuvre ait rencontré l'intérêt d'un Philippe Sollers. L'architecture de Portzamparc aurait ainsi l'insigne titre de gloire d'avoir fait entrer cette discipline dans le champ visuel de l'intelligentsia française. Ce qu'elle a obtenu de longue date chez nos voisins italiens.

Michèle Champenois

★ *Portzamparc*, de Jean-Pierre Le Dantec. Professeur à l'école d'architecture de Paris-La Villette, il analyse le travail de l'architecte dans un ouvrage encyclopédique et fort documenté (350 illustrations, dont 200 en couleurs, Ed. du Regard, 280 p., 590 F).

★ Voir aussi le numéro spécial de la revue *L'Architecture d'aujourd'hui* (n° 302, décembre 1995, avec des textes de l'architecte, une présentation et critique des projets récents, des entretiens) et le numéro spécial de la revue japonaise *GA Document* (monographie).

Projets et distinctions

● **1971-1974** : construction du château d'eau de Marne-la-Vallée et concours pour le quartier de la Roquette, à Paris.

● **1975-1979** : construction de l'ensemble de logements des Hautes Formes, à Paris-13e (associée : Georgia Benamo).

● **1988** : Equerre d'argent pour l'école de danse de l'Opéra de Paris, à Nanterre. Projet Euro Disney à Marne-la-Vallée.

● **1990** : Grand Prix d'architecture de la Ville de Paris.

● **1992** : Grand Prix national de l'architecture.

● **1993** : Projets pour un équipement culturel à Rennes (à l'étude) et pour le palais de justice de Grasse (en cours de réalisation).

● **1994** : prix Pritzker. Projets pour le complexe culturel Bandai, à Tokyo, et pour l'extension du Palais des congrès, à Paris.

● **1995** : Equerre d'argent pour la Cité de la musique, à Paris. Projet de tour LVMH, à New York. Responsable de l'urbanisme du secteur Masséna, à Paris-13e.

Scènes d'atelier, avancées, esquisses, repentirs...

Plus de douze cents documents sur le processus même de la conception

CHRISTIAN DE PORTZAMPARC, SCÈNES D'ATELIER. Textes de Marc Bédarida, Alain Guiheux et Philippe Sollers, ainsi qu'un entretien de l'architecte avec Richard Scoffier.
CENTRE GEORGES-POMPIDOU, galerie Nord. Du 20 mars au 27 mai. Catalogue, 96 p., 73 ill., 160 F.

Parce que *« le public se plaint toujours de ne rien comprendre aux expositions d'architecture »*, Christian de Portzamparc ne voulait pas d'une exposition qui se borne à commenter des bâtiments ou des plans. Invité à concevoir cette présentation anthologique – la première à Paris depuis celle de l'Institut français d'architecture en 1984 –, avec le commissaire, Marc Bédarida, il a souhaité montrer l'architecture au cours de sa conception. Avancées et repentirs, esquisses lancées sur une nappe de bistrot, croquis tracés durant une conférence et bientôt faxés aux architectes de l'agence, maquettes d'études et « rendus » définitifs. Plus de douze cents documents, à l'encre, au crayon, au pastel, à la gouache, ébauches de volumes en papier, en balsa, en polystyrène, collages de photographies des sites, perspectives et axonométries.

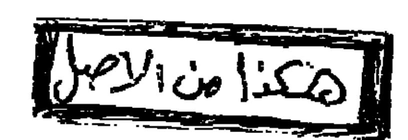
L'abondance est ordonnée par grands thèmes, eux-mêmes rangés dans des cabinets de lecture, dont la volumétrie forme une sorte de « morceau de ville » à l'intérieur de la galerie. Les projets se répondent, des filiations apparaissent. La continuité de la réflexion apparaît. Méthodique quand il s'agit d'ordonner un quartier, de créer un espace non pas vide mais libre, au cœur d'un îlot neuf pour faire « respirer » la ville (porte d'Asnières aujourd'hui, comme autrefois lors du concours de la Roquette, non suivi de réalisation).

L'INDICIBLE

Poétique quand l'enjeu est plus formel, quand l'architecte invente un paysage-décor et lui donne un relief en superposant des plans colorés, comme au théâtre (projet réalisé à Fukuoka, au Japon, qui s'inspirait d'une idée, non retenue, pour un grand hôtel à Euro Disney). Lyrique, quand la commande, à New York pour Louis Vuitton, ou pour Bandai, à Tokyo, invite à sortir des normes habituelles et incite à dessiner une silhouette qui se distinguera dans la ville : jeux d'éclairages monumentaux, au Japon, portant à l'échelle du bâtiment une expérience imaginée pour la salle de concert de La Villette ; drapé de façade évoquant l'histoire des gratte-ciel, à Manhattan, pour un building-bijou dont on nous montre une impressionnante succession de maquettes, traces de l'évolution de l'idée et du projet.

L'intérêt de ce choix est double, encore qu'il exige du visiteur une sérieuse attention et une grande disponibilité : montrer une pensée en mouvement, dans un domaine, celui de l'espace, qui est aussi, selon Portzamparc, celui de l'indicible (bien qu'il ait lui-même beaucoup écrit sur le sujet) ; mettre en évidence, aussi, la pensée de l'auteur à travers ses travaux plus intimes, peintures et dessins, réunis dans une « galerie de l'imaginaire » à laquelle répond une « galerie du réel » (les bâtiments réalisés). Entre les deux, un cerveau collectif nous ouvre ses tiroirs, laboratoire de création formé autour d'une personnalité dont on notera que la plupart des documents graphiques présentés sont de sa main.

M. Ch.



هكذا من الاصل

Hélène et les mauvais garçons

Jean-Pierre Vincent met en scène « Tout est bien qui finit bien » dans une nouvelle traduction, au Théâtre des Amandiers, à Nanterre

Jean-Pierre Vincent présente la pièce de William Shakespeare au Théâtre des Amandiers, à Nanterre, jusqu'au 13 avril. La mise en scène de cette « pièce à problème » s'appuie sur une nouvelle traduction qu'il a effectuée avec Jean-Michel Déprats et qu'ils ont publiée dans la collection « Folio théâtre ». Le dramaturge en propose une lecture fraîche, amusée, ne craignant pas le clin d'œil, mais n'évacuant pas la permanence des enjeux décrits par le poète dans un texte qui n'a rien perdu de son actualité brûlante.

TOUT EST BIEN QUI FINIT BIEN, de William Shakespeare. Mise en scène : Jean-Pierre Vincent. Nouvelle traduction de Jean-Michel Déprats et Jean-Pierre Vincent (Folio Théâtre, 260 p., 32 F). Décor : Jean-Paul Chambas. Lumières : Hervé Audibert. Costumes : Patrice Cauchetier. Avec Marc Bodnar, Bertrand Bossard, Rémy Carpentier, Cécile Cholet, Olivier Dupuy, Hélène Fabre, Frédéric Fisbach, Bernard Freyd, Pierre Marello, Madeleine Marion, Myrto Procopiou, Laurent Sauvage, Josée Schuller et Jean-Jacques Simonian.
THÉÂTRE DES AMANDIERS, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. RER : Nanterre-Préfecture (navette gratuite). Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 46-14-70-00. Durée : 3 h30. De 80 F à 130 F. Jusqu'au 13 avril.

Tout est bien qui finit bien cache sous un titre presque badin une œuvre complexe qui lui a valu sa classification, à la *fin du siècle* dernier, en *problem pl ay*, ou « pièce à problème ». L'argument originel, inspiré du *Décameron* de Boccace, est simple : Hélène (Hélène Fabre), la jeune fille d'un médecin disparu, est amoureuse de Bertrand (Laurent Sauvage), jeune comte de Roussillon qu'elle est décidée à épouser coûte que coûte. Elle y arrivera dès le deuxième acte : tout est bien qui finit bien. Mais la pièce de Shakespeare compte trois actes supplémentaires et, là, la chose se complique : le comte, dans son impétueuse immaturité, préfère aux épousailles avec une « inférieure », les promesses charmantes de la cour du roi de France (Bernard Freyd) et la gloire des champs de bataille.

La scène est donc en Roussillon, à Paris et à Florence, avec un détour par Marseille que le *décorateur* Jean-Paul Chambas figure par une toile peinte réjouissante, inattendue quand elle surgit des cintres à l'avant-scène. En Roussillon, les cigales chantent dans la lumière dorée des garrigues. Clin d'oeil à la comédie. *A Paris, l'ambiance est crépus*culaire, le palais royal résonne de bruits inquiétants. Clin d'oeil à la tragédie. A Florence, une soldatesque de carnaval s'active au pied d'un castelet de carton-pâte dans la fureur d'explosions minuscules. Clin d'oeil à l'opérette. Jean-Pierre Vincent nous a habitués à ces partis pris, à cette distance souvent amusée qu'il met entre lui et les textes.

Evidemment, certains regretteront une fois encore l'étroitesse dramaturgique de son projet où des êtres de chair et de sang s'affrontent sans jamais lever les yeux vers le ciel, sans l'ombre d'une chance de transcendance, et donc sans le lyrisme, la poésie foncière de Shakespeare qui n'a pas son pareil pour *mettre en scène le dessous et le dessus*, le bourbeux et le sublime, l'humain et le surnaturel.

LA VANITÉ DES LÂCHES

Qu'à cela ne tienne, la mise en scène a sa propre cohérence, tenue d'un bout à l'autre de son développement. Ce qui a intéressé Vincent est d'abord le thème du voyage européen, ce qui est, indubitablement, dans l'actualité. Son Europe, la nôtre, est divisée, incertaine de son avenir. Ses monarques ne paraissent pas les mieux armés pour l'inventer. Les aînés multiplient les enseignements à destination de la jeunesse, mais celle-ci paraît mal préparée à les entendre. Au premier rang, ce Bertrand bien né et pourtant mal élevé, décalque saisissant des archétypes actuels du mauvais garçon, as*sez sexy, un peu voyou, pas très ma*lin.

Dans ce cadre peu propice à un quelconque optimisme, une jeune fille se lève, Hélène, qui veut démontrer que les femmes ont en elles les moyens de changer la face du monde. Donnée pour *la* jumelle de la Jeanne d'Arc de Dreyer, la voici presque magicienne, détentrice de secrets qui lui permettent de guérir France de sa langueur, et le royaume avec lui. Plus tard, elle est fausse pèlerine en quête de son dieu d'amour, Bertrand, qu'elle confond à Florence par l'entremise d'une autre jeune fille, Diana (Myrto Procopiou), savoureux épisode qui lui permet de dire son fait à la gent masculine et de démonter sa duplicité. La voici femme enfin, de plein droit, maîtresse d'elle-même et des siens, prête à vivre dans toute sa dignité.

Tout est bien qui finit bien, donc, mais, au passage, on aura noté la vanité des lâches qui se drapent *dans les oripeaux des fous, comme* ce sacré Paroles (Marc Bodnar), frère d'armes de Falstaff, qui porte à lui seul toutes les tares de ceux qui étouffent l'action sous le verbe. On aura compris aussi que la noblesse d'une âme est infiniment supérieure à celle de la naissance. Bertrand et ses semblables, promis à la direction des affaires publiques, devront trouver dans une morale neuve et vieille comme le monde les forces nécessaires pour justifier la confiance qu'on leur porte : Shakespeare est à Nanterre pour quelques semaines et il se porte plutôt bien.

Olivier Schmitt

Kafka, l'ivresse glacée dans son château

LE CHÂTEAU, d'après le roman de Franz Kafka. Mise en scène : Giorgio Barberio Corsetti. Avec Jacques Gamblin, Jean-Jacques Levassier, Daniel Dupont, Donatien Guillot, Vincent Voisin, Elisabeth Mazev, Martine Thinières et Christine Vouilloz.
THÉÂTRE NATIONAL DE BRETAGNE, 1, rue Saint-Hélier, Rennes. Tél. : 99-30-88-88. Mardi, jeudi, vendredi et samedi à 20 h 30 (sauf samedi 23, à 15 heures) ; mercredi à 19 heures ; dimanche à 16 heures. 90 F et 110 F. Jusqu'au 23 mars.

« Ferme les yeux et le noir des caractères va faire apparaître les lumières de la ville », écrit Peter Handke à la première page du *Chinois de la douleur*. Giorgio Barberio Corsetti ferme les yeux et, du noir de la scène, fait apparaître les lumières du *Château*. Le livre de Kafka est une pièce blanche à voir dans l'obscurité, autrement dit une définition du théâtre dans ce qu'il a de plus évident et de plus mystérieux : la lumière jaillie de l'ombre, et, avec elle, la parole donnée par des comédiens, dans un temps irréductible à la durée.

Le Château ne commence pas et ne finit pas. Non parce que Kafka laissa son manuscrit inachevé, mais parce que, dès la première phrase, le lecteur est happé, comme renvoyé à un souvenir de souvenir. Certains livres ouvrent ainsi par un voyage qui a déjà débuté.

« Es war spät abend als K. ankamm. » Première phrase du *Château*, premier abîme pour les traducteurs. *« Il était tard lorsque K. arriva »* choisi par Alexandre Vialatte et Georges-Arthur Goldschmidt, devient *« C'était le soir tard, lorsque K. arriva. »*, avec Bernard Lortholary. On n'est pas obligé de préférer cette traduction aux précédentes, mais elle présente l'avantage de convenir au théâtre. Bernard Lortholary cosigne avec Corsetti l'adaptation du *Château*. De ce casse-tête effroyable, ils ont su tirer un parti pris. Sans renier la chronologie ni offenser les personnages, ils avancent dans le récit en extrayant les passages emblématiques, qu'ils déposent sur la scène comme des petits cailloux blancs.

Un plan incliné émerge de l'ombre. Autour, du vide. La scénographie de Corsetti est une pente ouverte sur le rêve du spectateur. A chacun d'entrer dans *Le Château* de la façon qui lui convient. Seul guide, les mots ; seule invite, les comédiens. Jacques Gamblin joue K. On ne pouvait imaginer meilleur choix, parce qu'il rompt avec l'image convenue de Kafka – manteau noir et regard sombre. La présence de Jacques Gamblin tient à son aisance. Son corps qui le suit, son sourire avenant, sa beauté tranquille. *C'est un elfe qui glisse en chaus*settes dans la neige et force le regard à ralentir.

Sept comédiens l'entourent, aubergiste, instituteur, aides, fonctionnaires et servantes, bien sûr, dont la ronde Peppi (Elisabeth Mazev) et la mince Frieda (Christine Vouilloz), amour impossible de K. Tous dégagent l'allégresse défunte qui sied au roman de Kafka. Le vocabulaire de leurs gestes est clair. Dégagé de l'emprise des vidéos qui ont donné un style rigoureux mais froid à ses précédentes mises en scène (dont quatre étaient inspirées de Kafka), Corsetti « écrit » sans fioritures le spectacle sur l'espace de la scène. Ainsi, il atteint à l'essentiel du *Château* : l'ivresse glacée du lecteur, sans cesse pris entre le sentiment de la faute et celui de la rédemption.

Brigitte Salino

Quand Paris célèbre la nuit avec Yves Saint Laurent

Le couturier sait toujours combiner la ligne et la grâce comme personne, pour le bonheur des femmes


DESSIN AURORE DE LA MORINERIE

AVEC YVES SAINT LAURENT, largement applaudi, le noir s'allume de paillettes, à la recherche d'un monde perdu. Sur les podiums, les mannequins jouent les divines...

Dans une ambiance de course-poursuite glamour à travers Paris, les défilés de l'hiver 96-97 font souffler un vent d'irréalité et d'intimisme. Les mannequins retrouvent les poses des beautés de l'entre-deux-guerres, dans le scintillement des sweaters de paillettes (Gianfranco Ferré chez Christian Dior), des colonnes de crêpe illuminées d'un filet de strass (Michel Klein chez Guy Laroche). Parcouru d'orange, de rouges de braise, le noir triomphe. Célébrant la femme à la cigarette, le pardessus de cuir sur un tailleur noir (Myriam Shaefer chez Nina Ricci), le trench de Marlene Dietrich jeté sur un fourreau de paillettes, Paris devient la capitale d'un grand bal des années de tourmente. Dernière à magnifier les épaules, les jambes, l'allure rétro devient l'unique parade à la confusion des sexes, à cette mode « bi » des adolescents livrés à eux-mêmes, à leur propres codes. A bord d'un glorieux *Titanic*, où chaque soir un groupe de girls vient distraire le public, on navigue entre deux mondes de plus en plus indéfinis, un genre qui ne s'apparente ni tout à fait au prêt-à-porter ni tout à fait à la haute couture.

A la femme-série de Milan, Paris oppose sa femme-caméléon. Les « collections d'atmosphère » défilent, alors qu'on se rend à un défilé comme à une fête lointaine, pleine d'apparitions et de songes, dont John Galliano aura été le Monsieur Loyal ; il prouve que l'imagination est peut-être aujourd'hui plus moderne, c'est-à-dire plus féconde, que le matraquage d'images formatées par les années 80, dans une arrogance jamais vue de l'argent et du pouvoir. Mais son défilé de prêt-à-porter chez Givenchy semblait très conventionnellement sorti d'une garden-party chez John Major.

RENDEZ-VOUS DE TOUJOURS

Entre le respect qui fige, et la fausse insolence qui efface, le ton est difficile à trouver. Chez Lanvin, Ocimar Versolato a offert un défilé à l'arsenic, sur le thème « la chair est triste ». Chez Grès, Frédéric Molenac s'est cru obligé de diffuser des phrases de la célèbre dame au turban parlant de l'avenir pour justifier cette collection passe-muraille et impersonnelle. Obsédés par la réussite de Karl Lagerfeld chez Chanel, les financiers de la mode sont aujourd'hui en train de fabriquer, à coups de contrats en or massif, des écuries de mercenaires au service des grandes griffes couture.

Pendant ce temps-là, Yves Saint Laurent défile, combinant la ligne et la grâce pour convier les femmes à ses rendez-vous de toujours : c'est un trench taupe sur un pantalon de flanelle, ce sont les rêves d'un monde perdu, et pourtant incarné par ces mannequins qui retrouvent les mesures d'un rôle. Où l'on revoit les noirs et les brillances des *Dames du bois de Boulogne*, de Robert Bresson, sur fond de paillettes et de longues jupes mouvantes de crêpe. Les jambes fendent l'étoffe, se devinent toujours, même sous une grande jupe de taffetas, portée naturellement avec un tee-shirt scintillant couleur de lune. Beaucoup de capes, d'étoles, d'enveloppements de cachemire. Quelque chose de doux et de profond se dégage.

Laurence Benaïm

Bettina Rheims entre clichés, savoir-faire et provocation

POURQUOI M'AS-TU ABANDONNÉE ? de Bettina Rheims. Galerie Brownstone, 20, rue Saint-Gilles 75004 Paris. Tél. : 42 78 43 21. Jusqu'au 28 mars. BETTINA RHEIMS. Maison européenne de la photographie, 5-7, rue de Fourcy, 75004 Paris. Tél. : 44 78 75 00. Jusqu'au 31 mars.

On l'aime ou on la déteste. Il y a les groupies et les anti, les admirateurs et les censeurs. On l'accuse d'être macho et d'avoir pillé quelques collègues (Newton, Bourdin, Penn) pour concocter une recette efficace : des photographies de femmes ambiguës, androgynes ou transsexuelles, parfois perdues, entre la poupée Barbie et le mannequin célèbre, Madonna ou bien les pin-up anonymes. Le tout livré sur papier glacé ou grand format d'exposition. Bettina Rheims est-elle une bonne photographe ? Peu importe.

Cet ancien mannequin de quarante-quatre ans accumule les publications dans la presse, les expositions et les livres, les commandes pour la publicité, le cinéma (l'affiche du film *Vivement dimanche !* de François Truffaut) ou la mode, les prix et distinctions, les films de publicité pour les collants Swell ou le N° 5 de Chanel. Que ça plaise ou pas, elle est partout, enrichit chaque année un CV sans égal, perçoit des cachets confortables et expose au Japon et aux Etats-Unis, vend cher en galerie (45 000 francs le tirage). Bref, elle est en train de devenir, un peu comme Robert Doisneau en son temps, la photographe la plus connue de France. Elle fixe son objectif quasi exclusivement sur des femmes mais on lui doit d'avoir « croqué » le premier des Français : Jacques Chirac en personne, dont elle a réalisé le portrait officiel – emprunté, sourire accueillant, costume de ville, posant devant le château de l'Elysée – qui orne les 36 000 mairies de France.

En ce moment, on peut voir les images de Bettina Rheims en deux endroits : la galerie Brownstone et la toute nouvelle Maison européenne de la photographie (MEP). « *Son musée* », écrit *Paris-Match* à propos de cette maison fondée par la Ville de Paris. Il est vrai que cette fille du célèbre commissaire-priseur Maurice Rheims est un peu chez elle dans la capitale : elle a obtenu le Grand Prix photo de la ville de Paris en 1994, et le patron de Paris Audiovisuel et de la MEP, Jean-Luc Monterosso, a toujours ardemment soutenu son travail. Il n'est pas le seul.

Bettina Rheims a été montrée dans les trois festivals de France de l'image fixe : Perpignan (reportage), Cahors (plasticiens) et Arles. Elle a été défendue par les animateurs de la regrettée galerie Texbraum (ils ont d'ailleurs exposé son meilleur travail, *Portraits d'animaux*), par le critique Bernard Lamarche-Vadel ou l'écrivain Serge Bramly, qui a été son mari. Elle a également bénéficié d'une exposition personnelle au Centre Pompidou en 1981, trois ans après avoir réalisé ses premières images : des nus de strip-teaseuses foraines et d'acrobates publiés dans la revue *Egoïste*.

À CONTRE-EMPLOI

Et puis il y a *Paris-Match*. Les lecteurs avertis ont régulièrement rendez-vous avec cette portraitiste aux yeux clairs qui affectionne les pantalons de cuir et qui n'a pas de concurrent, mis à part Newton, pour convaincre les célébrités de se déshabiller. Ses portraits sont sans nuance, accompagnés de la griffe Bettina Rheims en bonne place, et dévoilent plus des sous-vêtements coquins que la personnalité de Caroline de Monaco, de Sharon Stone et de Sophie Marceau.

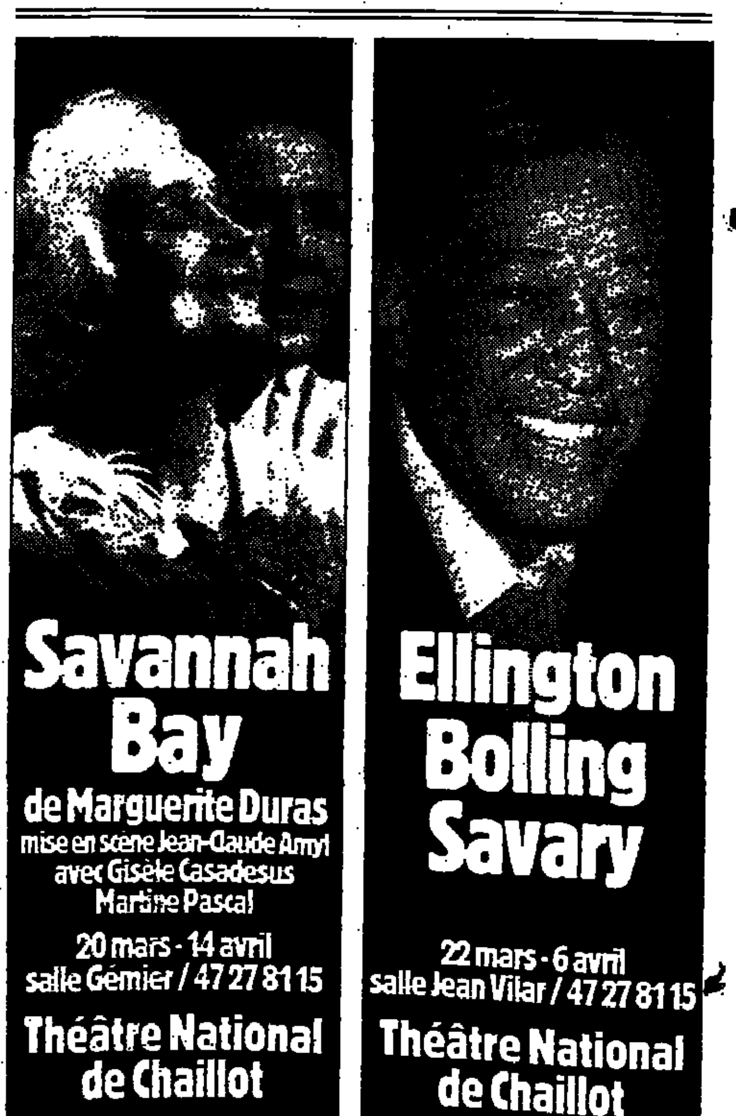
La singularité de Bettina Rheims n'est pas vraiment dans ses images mais plutôt dans cette faculté sans égale d'exister dans toutes les familles de la photographie, si éclatée aujourd'hui : l'art et la publicité, le musée et la presse, le festival et la maison de couture, le livre et les intérieurs de collectionneurs. Ainsi la belle Karen Mulder, le visage dissimulé par un masque en argile, existe de la même façon dans *Paris-Match* et à la galerie de Gilbert Brownstone. Ce dernier s'étonne de ce que le public qui vient très nombreux « *n'est pas celui de la mode, comme c'était le cas avec Peter Lindbergh qui avait exposé précédemment, mais un public averti qui aime la photographie* ». Sa réaction ? « *Les gens se demandent pourquoi elle fait ça, et trouvent que c'est un peu macho. Et puis, ils décèlent l'humour qui se cache derrière ces portraits.* »

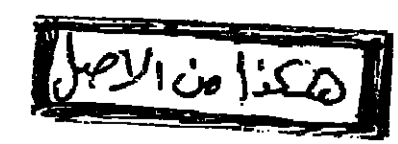
Dans ces dernières images, Bettina Rheims décline en effet son savoir-faire en matière de provocation : convoquer quelques mannequins cotés – Kristen McMenamy, Karen Mulder, Estelle Hallyday, Elisabeth Berkeley – pour les utiliser à contre-emploi : elle leur prête des sentiments fragiles, fait pleurer sous le rimmel, les réduit à des poupées, les affiche dans des intérieurs de « pauvres », leur met un mégot dans la bouche, laisse entrevoir la culotte blanche sous la jupe étriquée.

Ces belles plantes ne sont pas à leur avantage mais ont encore de l'allure. Le titre de la série, *Pourquoi m'as-tu abandonnée ?*, laisse entendre que toutes ces femmes ont été quittées. Avouons qu'on croit peu à cette avalanche de stéréotypes ou de conventions sur la solitude amoureuse. Saluons aussi le savoir-faire et les images qui sont séduisantes et agréables à l'oeil. On y retrouve tout ce qui fait le succès de Bettina Rheims, en ce temps où la photographie contemporaine accumule les images difficiles, voire rebutantes, de corps malades, meurtris, déformés ou morts et, dans un autre registre, les images mal ficelées. Le public retrouve avec plaisir les plus belles filles du monde dans une quadrichromie impeccable et désapprouve de les voir quelque peu malmenées.

Bettina Rheims, dans ses façons de marier l'art et le sexe, a également bien assimilé les quelques ingrédients de la photographie contemporaine : grand format du tableau, réalisme du quotidien banal, mise en scène minutieuse, couleurs acidulées, personnages fragilisés, suggestion de la fiction, décor très présent. Reste à Bettina Rheims à être plus authentique et sincère pour que ses images soient autre chose qu'un simple phénomène de société.

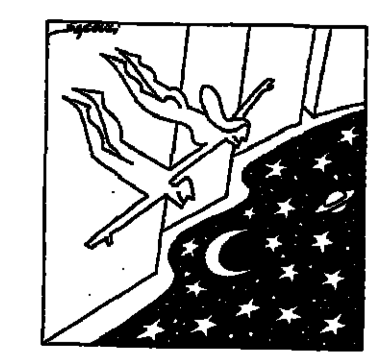
Michel Guerrin





« Les Bonnes » en territoire occupé

Jawad Al Assadi adapte la pièce de Genet



DANS LE CADRE de la manifestation Liban 96 organisée par la Maison des cultures du monde, Jawad Al Assadi, metteur en scène irakien originaire de la ville de Kerbala, a choisi d'adapter en arabe (surtitres en français) *Les Bonnes*, de Jean Genet. Il s'agit toujours de l'histoire de deux bonnes liées passionnément à leur patronne, ici enfermées dans un décor, un territoire hermétiquement clos, métaphore de l'enfermement des territoires palestiniens et du contrôle syrien du Liban. De cette métaphore où le désir est aux prises avec l'oppression, avec la servitude, de cette histoire d'amour et de domination, Jawad Al Assadi, aujourd'hui exilé à Beyrouth, a ressenti avant tout la force politique et a choisi de dire son mot à une société moyen-orientale *« bâtie sur le principe d'autorité du père, du groupe et de l'Etat »*.

★ Maison des cultures du monde, 101, boulevard Raspail, Paris 6e. Mo Saint-Placide, Notre-Dame-des-Champs. Les lundi 18, mardi 19, jeudi 21, vendredi 22, à 20 h 30 ; le samedi 23, à 19 heures ; le dimanche 24, à 17 heures. Tél. : 45-44-41-42. Durée : 1 heure. 80 F et 100 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Raphaël Oleg, Sonia Wieder-Atherton
Le violoniste Raphaël Oleg et la violoncelliste Sonia Wieder-Atherton donnent un concert au Théâtre des Bouffes du Nord au profit de l'Académie de musique de Sarajevo. Ils jouent des pièces de Glière, Martinu, Kodaly et Schulhoff. *« Aller jouer à Sarajevo, c'est bien, mais ce dont nous avons le plus besoin c'est d'aide pratique, c'est-à-dire des cordes, des instruments, des partitions, des bourses d'études... »*, a déclaré Faruk Sijaric, directeur de l'Académie et lui-même violoniste.
Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle, Paris 10e. 20 h 30, le 18. Tél. : 46-07-34-50. 100 F.

Thierry Robin
Cette expérience originale de Thierry Robin, joueur d'oud, de bouzouq et de guitare, met en parallèle le chant flamenco, les musiques du Rajasthan, base des musiques tsiganes. Son dernier album, *Gitans* (Auvidis), est une promenade très fine dans les univers croisés des Balkans et surtout des gitans de l'Andalousie. Avec Paco El Lobo (chant, palmas), Amar et Joseph Saadna (chant, guitares rythmiques), Bernard Subert (clarinette-cornemuse), Francis Varis (accordéon) et Abdelkarim Sami (darbouka).
Café de la Danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11e. Mo Bastille. 20 h 30, les 18, 19 et 20. Tél. : 47-00-57-59. 80 F et 100 F.

André Ceccarelli Quartet
Le batteur de Dee Dee Bridgewater vient de fonder un quartette dynamique qui le rapproche du jazz, celui des années 50 et 60 dans lequel il a évolué. Sa jeune et fine équipe comprend Jean-Michel Pilc au piano, Sylvain Beuf aux saxophones et Thomas Bramerie à la contrebasse, tous régulièrement fêtés par le public et la critique pour une fois d'accord.
Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 heures, les 18 et 19. Tél. : 42-33-22-88. De 78 F à 100 F.

Georges Chelon
Adolescent éternel, Chelon ? Homme mûr, que les jeunes filles qui reprenaient en chœur *Le Père prodigue* ont enfoui dans un coin de leur mémoire ? C'est tout cela à la fois, mais c'est aussi un style romantico-silencieux, que cette vedette de la chanson dos-d'âne n'a jamais abandonné.
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 8e. Mo Opéra, Madeleine. 20 h 30, le 18. Tél. : 47-42-25-49. 150 F.

Festival de danse pour l'enfance
L'enfant danse avant de parler, avant d'écrire, pourtant seules quelques compagnies chorégraphiques s'intéressent au jeune public. Serge Keuten, avec le soutien du Val-d'Oise et de l'Adiam 95, a eu l'idée d'un festival consacré aux enfants. Ainsi, à Enghien-les-Bains, à Fosses, à Franconville, à Cormeille-en-Parisis, les danseurs en herbe pourront assister à *Pierrot ou les secrets de la nuit* (Théâtre chorégraphique pour la jeunesse), aux *Mystères de l'île de la Tortue* (J. Dombrowski), à *Tout Petit Bobo* (Compagnie du Carré blanc) et à *Manège* (Gigi Caciuleanu).
Festival : 8, villa M.-de-Vlaminck, 95 Jouy-le-Moutier. Du 19 mars au 13 avril. De 15 F à 20 F. Tél. : 30-73-11-56.

François Verret
Verret et ses danseurs emportés par les percussions excentriques de Jean-Pierre Drouet inventent une danse martelée de mots, de bribes de phrases qui s'accordent autant avec les corps qu'avec le fracas mélodieux et « percussif ». *Rapport pour une académie* est une pièce inspirée de la nouvelle homonyme de Franz Kafka. Elle est présentée aux Laboratoires d'Aubervilliers, lieu de création où le chorégraphe tente une nouvelle approche du spectacle vivant.
Laboratoires d'Aubervilliers, 35, rue Lécuyer, 93 Aubervilliers. 20 h 30, jusqu'au 23 mars. Tél. : 48-33-88-24. 50 F. Places limitées.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

LES CAHIERS RETROUVÉS DE NINA VYROUBOVA
Film français de Dominique Delouche, avec Nina Vyroubova, Cyril Atanassof, Attilio Labis, Milorad Miskovitch, Delphine Moussin, Isabelle Claravola (1 h 35).
Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10).

CASINO (*)
Film américain de Martin Scorsese, avec Robert De Niro, Sharon Stone, Joe Pesci, Don Rickles, Alan Hing, Kevin Pollak (2 h 58).
VO : UGC Ciné-cité Les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Grand Action, dolby, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63) ; Bretagne, dolby, 6e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (36-68-75-15 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

ELDORADO
Film canadien de Charles Binamé, avec Robert Brouillette, Pascale Bussières, James Hyndman, Macha Limonchik, Pascale Montpetit (1 h 44).
UGC Ciné-cité Les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.

CLASSIQUE

Une sélection à Paris et en Ile-de-France

LUNDI 18 MARS

Ensemble Musique oblique
Hersant : *Sextuor*. Janacek : *Sonate pour violon et piano*. Brahms : *Quatuor pour piano et cordes op. 25*.
Les Halles-L'Auditorium, 5, porte Saint-Eustache, Paris 4e. Mo Châtelet-les Halles. 20 h 30, le 18. Tél. : 42-36-13-90. 100 F.

Felicity Palmer (mezzo-soprano), Malcolm Martineau (piano).
Œuvres de Beethoven, Schubert, R. Strauss, Rossini, Ravel et Seiber.
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris 8e. Mo Miromesnil. 20 h 30, le 18. Tél. : 49-53-05-07. De 85 F à 350 F.

MARDI 19 MARS

La Grande Duchesse de Gérolstein
d'Offenbach. Béatrice Burley, Anna Holroyd (la grande duchesse), Agnès Bove (Wanda), Pierre Catala, Eric Vignau (Fritz), Maurice Xiberras, Hervé Hennequin (le général Boum), Eric Vignau, Jean-Pierre Chevalier (le prince Paul), Eric Perez (le baron Puck), Chœur et orchestre d'Opéra éclaté, Joël Suhubiette, Didier Lucchesi (direction), Olivier Desbordes (mise en scène).
Théâtre Silvia-Monfort, 106, rue Brancion, Paris 15e. Mo Porte-de-Vanves. 20 h 30, les 19, 20, 21, 22, 23, 26, 27, 28, 29 et 30 mars et le 2 avril ; 17 heures, les 24 et 31, jusqu'au 11 mai. Tél. : 45-31-10-96. Location Fnac, Virgin. 160 F.

Nelson Freire (piano).
Beethoven : *Sonate pour piano op. 81 « les Adieux »*. Schumann : *Etudes symphoniques*. Debussy : *Children's Corner*. Chopin : *Polonaise-fantaisie, Mazurkas, Impromptu, Scherzo nº 1*.
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris 8e. Mo Miromesnil. 20 h 30, le 19. Tél. : 49-53-05-07. De 75 F à 270 F.

Sequentia
Œuvres de Köln, Le Chancelier, Bingen et Santa Maria.
Eglise Saint-Séverin, 3, rue des Prêtres-Saint-Séverin, Paris 5e. Mo Saint-Michel. 20 h 30, le 19. Tél. : 45-61-54-99. Location Fnac, Virgin. De 90 F à 130 F.

MERCREDI 20 MARS

Orchestre de Paris
Haydn : *Symphonie nº 22*. R. Strauss : *Vier Letzte Lieder, Ainsi parlait Zarathoustra*. Karita Mattila (soprano), Antonio Pappano (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mo Ternes. 20 h 30, les 20 et 21. Tél. : 45-63-07-96. Location Fnac, Virgin. De 60 F à 240 F.

Igor Oïstrakh (violon), Natalia Zertsalova (piano).
Locatelli : *Sonate pour violon et piano « Au tombeau »*. Beethoven : *Sonate pour violon et piano op. 47 « A Kreutzer »*. Mendelssohn : *Sonate pour violon et piano en fa majeur*. Wieniawski : *Fantaisie brillante sur Faust*.
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris 8e. Mo Miromesnil. 20 h 30, le 20. Tél. : 49-53-05-07. De 75 F à 230 F.

JEUDI 21 MARS

Eugène Onéguine
de Tchaïkovski. Dwayne Croft (Onéguine), Galina Gorchakova (Tatiana), Gerlinde Lorenz (Larina), Randi Stene (Olga), Frank Lopardo (Lenski), Mikhaïl Kit (Gremine), Chœur et orchestre de l'Opéra de Paris, Alexander Anissimov (direction), Willy Decker (mise en scène), Athol Farmer (chorégraphie).
Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris 11e. Mo Bastille. 19 h 30, les 21, 27 et 30 mars et les 2 et 5 avril ; 15 heures, le 24. Tél. : 44-73-13-00. De 60 F à 590 F.

Orchestre du XVIIIe siècle, Nederlands Kamerkoor
Bach : *Passion selon saint Matthieu*. Nico Van der Meel (l'évangéliste), Kristinn Sigmundsson (le Christ), Emily Van Evera, Cyndia Sieden (sopranos), Patricia Spence, Claudia Schubert (altos), Ian Bostridge, Toby Spence (ténors), Peter Kooy, Harry Van der Kamp (basses), The Nederlands Kamerkoor, Orchestre du XVIIIe siècle, Frans Brüggen (direction).
Amphithéâtre de la Sorbonne, 47, rue des Ecoles, Paris 5e. Mo Saint-Michel. 20 heures, le 21. Tél. : 42-62-71-71. Location Fnac, Virgin. De 130 F à 260 F.

Janos Starker, Marc Coppey (violoncelle), Alain Planès (piano)
Kodaly : *Sonate pour violoncelle et piano op. 4*. Boccherini : *Sonate pour deux violoncelles*. Popper : *Suite pour deux violoncelles op. 16*. Brahms : *Sonate pour violoncelle et piano op. 99*.
Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse, Paris 7e. Mo Solferino. 20 heures, le 21. Tél. : 40-49-47-17. 130 F.

Il Seminario musicale
F. Couperin : *Leçons de ténèbres pour le mercredi saint*. Steve Dugardin (haute-contre), Gérard Lesne (alto), Josep Cabré (baryton).
Eglise Saint-Séverin, 3, rue des Prêtres-Saint-Séverin, Paris 5e. Mo Saint-Michel. 20 h 30, le 21. Tél. : 48-24-16-29. Location Fnac, Virgin. De 110 F à 200 F.

Laurent Naouri (baryton), Noël Lee (piano), Quatuor Ludwig.
Jolivet : *Danses rituelles*. Emmanuel : *Quatuor*. Hahn : *Quintette pour piano et cordes*. Poulenc : *Mélodies*.
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris 8e. Mo Miromesnil. 20 h 30, le 21. Tél. : 49-53-05-07. De 90 F à 200 F.

Tristan
d'après Wagner. Marcel Quillévéré (Tristan), Cécile Perrin (Iseult), Etienne Oumedjkane (comédien), Yann Haym (cor), Erika Guiomar (piano), Max Charruyer (mise en scène).
Péniche Opéra, 200, quai de Jemmapes, Paris 10e. Mo Jaurès, Louis-Blanc. 21 heures, les 21, 22 et 23 ; 17 heures, le 24, jusqu'au 14 avril. Tél. : 43-49-08-15. 120 F.

VENDREDI 22 MARS

Hélène Mercier-Arnault, Louis Lortie (piano)
Mozart : *Sonate pour deux piano KV 448*. Stravinsky : *Petrouchka, mouvements*.
Châtelet, 1, place du Châtelet, Paris 1er. Mo Châtelet. 12 h 45, le 22. Tél. : 40-28-28-40. 50 F.

Orchestre national de France
Svetlanov : *L'Aube dans les champs*. Tchaïkovski : *Concerto pour violon et orchestre*. Rachmaninov : *Symphonie nº 3*. Sergueï Stadler (violon), Evgueni Svetlanov (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mo Ternes. 20 heures, le 22. Tél. : 45-61-53-00. De 80 F à 190 F.

Commentaires
d'Aperghis. Pascal Sausy (voix), Christophe Huysman, Jozef Houben (comédiens), Geneviève Strosser (alto), Elena Andreyev (violoncelle), Vincent Leterme (piano), Françoise Rivalland (percussions), Georges Aperghis (mise en scène).
Nanterre (92). Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Néruda. RER Nanterre-Préfecture. 20 h 45, les 22 et 23. Tél. : 46-14-70-00. 120 F.

SAMEDI 23 MARS

Jean-Marc Luisada (piano)
Chopin : *Mazurkas*.
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris 8e. Mo Miromesnil. 14 h 30, le 23. Tél. : 49-53-05-07. De 90 F à 120 F.

Hopkinson Smith (luth).
Bach : *Suite pour violoncelle seul BWV 1012, version pour luth, Sonate pour violon BWV 1003, version pour luth*. Weiss : *Suites pour luth*.
Cité de la Musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 16 h 30, le 23 ; 15 heures, le 24. Tél. : 44-84-44-84. 75 F.

Le Turc en Italie
de Rossini. David Pittsinger (le Turc Selim), Tiziana Fabbricini (Fiorilla), Barry Banks (don Narciso), Livia Budai-Batky (Zaïda), André Grégoire (Albazar), Alberto Rinaldi (Don Geronio), Dale Duesing (le poète), Chœur du Théâtre royal de la Monnaie, Orchestre du Festival de Budapest, Ivan Fischer (direction), Ursel et Karl-Ernst Herrmann (mise en scène).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mo Alma-Marceau. 19 h 30, les 23, 25, 27 et 29 mars et le 2 avril ; 17 heures, le 31. Tél. : 49-52-50-50. De 60 F à 670 F.

DIMANCHE 24 MARS

Emma Kirkby (soprano), Evelyn Tubb (mezzo-soprano), Anthony Rooley (luth).
Œuvres de Lawes, Purcell et Blow.
Théâtre Grévin, 10, boulevard Montmartre, Paris 9e. Mo Rue-Montmartre. 11 heures, le 24. Tél. : 48-24-16-97. Location Fnac, Virgin. De 90 F à 200 F.

Natalia Gutman (violoncelle).
Bach : *Suite pour violoncelle seul BWV 1012*. Britten : *Suite pour violoncelle seul op. 72*.
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mo Alma-Marceau. 11 heures, le 24. Tél. : 49-52-50-50. 100 F.

JAZZ

Une sélection à Paris et en Ile-de-France

Joey Gilmore
Jazz Club Lionel-Hampton, 81, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, Paris 17e. Mo Porte-Maillot. 22 h 30, les 18, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 29 et 30. Tél. : 40-68-30-42. 130 F.

Ernie Watts Quartet
La Villa, 29, rue Jacob, Paris 6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. 22 h 30, les 18 et 19. Tél. : 43-26-60-00. De 120 F à 150 F.

Rosenberg Trio
Hot Brass, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 h 30, le 19. Tél. : 42-00-14-14. De 50 F à 120 F.

Yad Quintet
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 h 30, le 19. Tél. : 40-26-46-60. 78 F.

Antoine Hervé Trio
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 h 30, les 19, 20, 21, 22 et 23. Tél. : 42-36-01-36. De 50 F à 80 F.

Trio Urbain
Baiser salé, 58, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 heures, les 20 et 21. Tél. : 42-33-37-71. De 35 F à 80 F.

Wallace Roney Quintet
La Villa, 29, rue Jacob, Paris 6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. 22 h 30, les 20, 21, 22, 23, 25 et 26. Tél. : 43-26-60-00. De 120 F à 150 F.

Sarah Petronio, Alain Jean-Marie Trio
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 h 30, les 20 et 21. Tél. : 40-26-46-60. 78 F.

Saxomania
Petit Journal Saint-Michel, 71, boulevard Saint-Michel, Paris 5e. Mo Luxembourg. 21 h 30, le 21. Tél. : 43-26-28-59. De 95 F à 100 F.

Alain Brunet Quartet
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 heures, le 21. Tél. : 42-33-22-88. De 78 F à 100 F.

Laurent Fickelson Sextet
Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 heures, les 22 et 23. Tél. : 42-33-22-88. De 78 F à 100 F.

Maurice Vander, Pierre Michelet, Sangoma Everett
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 h 30, les 22 et 23. Tél. : 40-26-46-60. 78 F.

Five O'Clock Jazz Group
Petit Journal Montparnasse, 13, rue du Commandant-René-Mouchotte, Paris 14e. Mo Gaîté, Montparnasse-Bienvenüe. 21 heures, le 23. Tél. : 43-21-56-70. De 100 F a 150 F.

Jef Sicard Quartet
Argenteuil (95). Cave Dîmière, 107, rue Paul-Vaillant-Couturier. 21 heures, le 23. Tél. : 34-23-44-70. 80 F.

Herbie Hancock Trio
Athis-Mons (91). Salle Ventura, rue Samuel-Desbordes. 21 heures, les 22 et 23. Tel. : 60-48-46-18. 160 F.

Sylvain Beuf Quartet
Cergy-Pontoise (95). Théâtre des Arts, place des Arts. 20 h 30, le 22. Tél. : 34-20-14-14. De 70 F a 100 F.

Richard Galliano, Daniel Humair, J.-F. Jenny-Clark
Drancy (93). Espace culturel du Parc, place Aristide-Briand. 20 heures, le 21. 110 F.

Trio Grande
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 20 h 30, le 20. Tél. : 42-87-25-91. De 35 F a 80 F.

Raymond Boni, Claude Tchamitchian
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 20 h 30, le 21. Tél. : 42-87-25-91. De 35 F à 80 F.

Daunik Lazro Quartet
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 20 h 30, le 22. Tél. : 42-87-25-91. De 35 F à 80 F.

Italian Instabile Orchestra
Montreuil (93). Auditorium du conservatoire, 13, avenue de la Résistance. 23 h 30, le 23. 90 F.

Archie Shepp, Chico Freeman
Villebon-sur-Yvette (91). Centre culturel Jacques-Brel, rue Jacques-Brel. 21 heures, le 23. Tél. : 60-10-59-37. 90 F.

ROCK

Une sélection à Paris et en Ile-de-France

Tori Amos
Au grand Rex, 1, boulevard Poissonnière, Paris 9e. Mo Bonne-Nouvelle. 20 h 30, le 18.

Tortoise
Arapaho, 30, avenue d'Italie (Centre Italie II), Paris 13e. Mo Place-d'Italie. 20 heures, le 19. Tél. : 53-79-00-11.

Tarnation
Chesterfield Café, 124, rue La Boétie, Paris 8e. Mo Saint-Augustin. 23 h 30, les 19, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 29 et 30. Tél. : 42-25-18-06. Entrée libre.

Joan Armatrading
La Cigale-Kanterbräu, 120, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Pigalle. 19 h 30, le 20. Tél. : 42-23-15-15. 160 F.

Sonic Youth
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 heures, le 21. Tél. : 42-08-60-00.

Robben Ford & the Blue Line
La Cigale-Kanterbräu, 120, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Pigalle. 20 heures, le 22. Tél. : 42-23-15-15. 160 F.

Dona Summer
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 h 30, le 22. Tél. : 42-08-60-00. De 195 F à 250 F.

Michael Bolton
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 h 30, le 23. Tél. : 42-08-60-00. De 215 F à 255 F.

Deep Purple
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 h 30, le 24. Tél. : 42-08-60-00. 192 F.

Les Assoiffés, Noisy Underground, Mafeda
Epinay-sur-Seine (93). MJC d'Orgemont, 1, rue de la Tête-Saint-Médard. 19 h 30, le 23. Tél. : 48-41-41-40. 40 F.

Lucky Peterson
Maisons-Alfort (94). Théâtre Claude-Debussy, 116, avenue du Général-de-Gaulle. 20 h 45, le 22. Tél. : 43-96-77-67. 120 F.

Mad in Paris
Massy (91). Centre culturel Paul-Bailliart, 6, allée du Québec. 20 heures, le 23. Tél. : 69-20-57-04. 50 F.

CHANSON

Une sélection à Paris et en Ile-de-France

Tuba Song
Théâtre du Renard, 12, rue du Renard, Paris 4e. Mo Hôtel-de-Ville. 19 heures, les 19, 20, 21, 22, 23 et 26, jusqu'au 20 avril. Tél. : 42-71-46-50. 120 F.

Faust argentin
Mogador, 25, rue de Mogador, Paris 9e. Mo Trinité, Chaussée-d'Antin, Havre-Caumartin. 20 h 30, les 19, 20, 21, 22, 26, 27, 28 et 29 ; 17 h 30 et 20 h 30, les 23 et 30 ; 15 h 30, le 24. Tél. : 49-87-50-50. De 160 F à 250 F.

Piaf, je t'aime
Cirque d'hiver Bouglione, 110, rue Amelot, Paris 11e. Mo Filles-du-Calvaire. 20 h 30, le 19, jusqu'au 30 avril.

Frédéric François
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 8e. Mo Opéra, Madeleine. 20 h 30, les 19, 20, 21, 22 et 23 ; 17 heures, le 24. Tel. : 47-42-25-49. Location Fnac, Virgin. De 160 F à 250 F.

Anna Prucnal
Déjazet, 41, boulevard du Temple, Paris 3e. Mo République. 20 h 30, les 19, 20, 21, 22, 23 et 26 ; 16 heures, le 24, jusqu'au 28 avril. Tél. : 48-87-52-55. De 100 F à 160 F.

Romain Didier
Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11e. Mo Bastille. 20 h 30, les 21, 22, 23, 26, 27, 28, 29 et 30. Tél. : 47-00-02-71. 100 F.

Têtes raides, la Tordue, Casse-pipe, Miossec
Cité de la Musique, 221, avenue Jean-Jaures, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 heures, le 22. Tél. : 44-84-44-84. 75 F.

Rachel des Bois
Colombes (92). Salle des fêtes et des spectacles, 88, rue Saint-Denis. 20 h 30, le 23. Tél. : 47-81-69-02. 90 F.

Marousse, Edgar de l'Est
Issy-les Moulineaux (92). Fahrenheit, 31, boulevard Gambetta. Mo Corentin-Celton. 20 h 30, le 22. Tél. : 40-93-44-50.

Daran et les Chaises
Rueil-Malmaison (92). L'Avant-scène, 6, place du 8-Mai-1945. 20 h 30, le 22. Tél. : 47-14-09-24.

MUSIQUE DU MONDE

Une sélection à Paris et en Ile-de-France

Thierry Robin
Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11e. Mo Bastille. 20 h 30, les 18, 19 et 20. Tél. : 47-00-02-71. 100 F.

Djamel Allam
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2e. Mo Sentier. 20 heures, les 19, 20, 21, 22, 23, 26, 27, 28, 29 et 30. Tél. : 42-36-37-27. 90 F.

Erik Karol
Ailleurs, 13, rue Beausire, Paris 4e. Mo Bastille. 20 h 30, le 20, jusqu'au 27. Tél. : 44-59-82-82. Entrée libre.

El Medico de la salsa
Hot Brass, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 h 30, le 20. Tél. : 42-00-14-14. De 50 F à 120 F.

Juan Carlos Cacères
Petit Journal Montparnasse, 13, rue du Commandant-René-Mouchotte, Paris 14e. Mo Gaîté, Montparnasse-Bienvenüe. 21 heures, le 20. Tél. : 43-21-56-70. De 100 F à 150 F.

Mario Canonge Group
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, les 21, 22 et 23. Tél. : 45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Cornemuses celtiques
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mo Châtelet. 20 h 30, le 21. Tél. : 42-74-22-77. 80 F.

Cran
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16e. Mo Passy. 20 heures, le 22. Tél. : 42-30-15-16. 20 F.

Aurora Vargas, Pansequito
Trianon, 80, boulevard Rochechouard, Paris 18e. Mo Anvers. 21 heures, les 22 et 23. Tél. : 42-77-17-08. Location Fnac. De 150 F à 200 F.

Malik
Hot Brass, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 h 30, le 23. Tél. : 42-00-14-14. De 70 F à 90 F.

Luis Rizzo Quinteto
Espace Kiron, 10, rue La Vacquerie, Paris 11e. Mo Voltaire. 17 heures, les 24 et 31 mars et le 7 avril, jusqu'au 14 avril. Tél. : 44-64-11-50. De 80 F à 120 F.

Cesaria Evora
Brétigny-sur-Orge (91). Espace Jules-Verne, rue Henri-Douard. 20 h 30, le 23. Tél. : 60-85-20-85. 120 F.

Egberto Gismonti
Fontenay-sous-Bois (93). Salle Jacques-Brel, 164, avenue Gallieni, RER Fontenay-sous-Bois puis bus 124, arrêt hôtel-de-Ville. 20 h 30, le 22. Tél. : 48-75-44-88. De 60 F à 90 F.

A Filetta
Le Kremlin-Bicêtre (94). Espace culturel André-Malraux, 2, place Victor-Hugo. Mo Le Kremlin-Bicêtre. 21 heures, le 23. Tél. : 49-60-69-42. 120 F.

Doudou N'Diaye Rose
Massy (91). Centre culturel Paul-Bailliart, 6, allée du Québec. 21 heures, le 20. Tel. : 69-20-57-04. 110 F.

Cheb Mami
Noisy-le-Sec (93). Centre culturel Gérard-Philipe, 115, rue Jean-Jaurès. 20 h 30, le 23. Tél. : 49-42-67-17.

DANSE

Une sélection à Paris et en Ile-de-France

Ballet de l'Opéra de Paris
Jerome Robbins : *En sol, A Suite of Dances, Moves, The Four Seasons*.
Opéra de Paris. Palais Garnier, place de l'Opéra, Paris 9e. Mo Opéra. 19 h 30, les 19, 20, 22, 26, 28 et 29 mars et le 2 avril ; 14 h 30 et 20 heures, le 23, jusqu'au 7 avril. Tél. : 44-73-13-00. De 30 F à 370 F.

Compagnie Ultima Vaez
Wim Vandekeybus : *Bereft of a Blissful Union*.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mo Châtelet. 20 h 30, les 19, 20, 22 et 23. Tél. : 42-74-22-77.

Dagha Dance Company, Man Dance
Mary Nunan : *Fictional*. Paul Johnson : *Sweat*.
Centre Georges-Pompidou, rue Rambuteau, Paris 4e. Mo Rambuteau. 20 h 30, les 20, 21, 22 et 23 ; 16 heures, le 24. Tél. : 44-78-13-15. 90 F.

Cie Jean-François Duroure
Transe errance.
Le Blanc-Mesnil (93). Grande salle du Forum, 1, place de la Libération. 20 h 30, le 20. Location. De 80 F à 100 F.

Gruppo Alhena, Théâtre de la danse, Cie Bernardo
Anna Brodacz : *Sans cœur*. Imed Jemaa : *Au-delà*. Claudio Bernardo : *Va*.
Tremblay-en-France (93). Centre culturel Aragon, 24, boulevard de l'Hôtel-de-Ville. 21 heures, le 20. Tél. : 49-63-70-58. 35 F.

La Fédération du Livre-CGT prépare des états généraux de la communication

QUELLE SERA la place de l'écrit dans le monde de la communication du vingt et unième siècle ? Quel rôle y jouera le syndicalisme ? Afin d'amorcer un débat sur cette question, la Fédération des industries du livre, du papier et de la communication (Filpac-CGT) organise, les 2 et 3 avril, des états généraux de la communication écrite, autour du thème : *« la communication écrite dans le multimédia : déclin ou développement ? »*.

Pour Michel Muller, secrétaire général de la Filpac, le multimédia présente des espoirs et des dangers pour l'écrit. Il peut être *« un facteur de développement considérable, mais il comprend aussi des risques de régression »*. Ce qui préoccupe plus fortement la CGT, ce sont les enjeux économiques du dossier. *« Nous mesurons les intérêts financiers et politiques énormes autour du contrôle de l'industrie de la communication*, explique Michel Muller, *il y a un danger de voir le monde dominé par quelques groupes. Cela n'est pas bon quand il s'agit de sidérurgie, cela devient encore plus problématique lorsqu'il s'agit de culture et de communication. »*

ÉTAT DES LIEUX

La Filpac propose de dresser un état des lieux, au cours de cette rencontre qui doit réunir plusieurs personnalités : de Pierre Zarka, directeur de *L'Humanité*, à Jean-Marie Colombani, directeur du *Monde* ; de Ghislain Leleu, directeur général d'Hachette, à Ignacio Ramonet, du *Monde diplomatique* ; et un représentant d'Apple.

« Dans tous les débats sur le multimédia, précise Michel Muller, *la dimension sociale est absente : pour nous, elle est évidemment centrale. Ce nouveau paysage comporte des risques importants de précarisation de l'emploi. »* Une journée sera consacrée à cette question sociale.

DÉSYNDICALISATION

Ce bouleversement intervient dans un secteur faiblement syndiqué. *« La communication est un champ de désyndicalisation énorme, avec quelques points forts qui subsistent comme le syndicat du Livre. Mais le syndicalisme ne peut en rester au stade ancien. Il faut envisager une évolution qui prenne en compte toutes ces dimensions nouvelles. La question de l'unicité syndicale est fortement posée. Le syndicat est le lieu de défense des intérêts communs ; pas d'affrontements idéologiques. Il faut construire des rapports nouveaux entre les syndicats. »* Ces états généraux sont une nouvelle étape dans l'entreprise de réflexion et de pédagogie entamée par la Filpac pour faire évoluer ses structures, dans un secteur en mutation (*Le Monde* du 24 octobre 1995). Mais le chemin est long. Les autres syndicats – notamment chez les journalistes – restent assez réservés. Et surtout, au sein du syndicat du Livre, le discours de Michel Muller provoque de vives discussions.

A. S.

Canal Plus compte cent mille abonnés outre-mer

Havas DOM lance la chaîne cryptée en Guyane et prévoit d'autres développements dans les départements situés hors de l'Hexagone

LOIN d'une Europe audiovisuelle qui se déchire au sujet de la télévision numérique – quelle technologie de cryptage et de contrôle d'accès ? Quels programmes ?... –, il existe des diffuseurs satellitaires heureux. Havas DOM, filiale du groupe Havas spécialisée dans la régie publicitaire des médias dans les départements et territoires français d'outre-mer (DOM TOM), vient de fêter comme une victoire qui lui est propre – et à juste titre – le cent millième abonné numérique de Canal Plus dans les DOM-TOM.

Depuis 1991, sous l'impulsion de Dominique Fagot, son président, Havas DOM a pris le risque de diffuser par satellite et de commercialiser les programmes de Canal Plus dans les DOM et les TOM. Depuis 1994, ces programmes sont même diffusés en numérique « compressé » – une technique qui permet de réduire l'énorme volume numérique des images animées sans nuire à leur qualité –, ce qui permet de faire chuter les coûts de transport satellitaire.

Bien entendu, ces liaisons n'ont pu se faire qu'après des accords passés avec la chaîne cryptée, mais aussi avec le Bureau de liaison des industries cinématographiques (BLIC) pour les droits des films diffusés par Canal Plus. Accords d'autant plus faciles à signer que personne ne croyait réellement au succès de l'entreprise. Dominique Fagot tient à souligner également la compétence des ingénieurs de France Télécom et de Télédiffusion de France (TDF), partenaires de l'opération depuis l'origine.

Ayant acquis un statut de diffuseur à la Réunion, aux Antilles, en Polynésie, en Calédonie et à l'île Maurice, Havas DOM (filiale à 100 % d'Havas) va renouveler l'opération jeudi 21 mars avec la Guyane. *Canal Plus Guyane* diffusera donc les programmes de la chaîne nationale en clair et en crypté sur les zones de Cayenne et Kourou. Selon Dominique Fagot, PDG d'Havas DOM, deux mille commandes de décodeurs ont déjà été enregistrées. A la fin de l'année, avec l'ouverture de la Guyane et l'extension des Antilles (Saint-Barthélemy, Saint-Martin), Havas DOM couvrira la quasi-totalité des DOM-TOM, à l'exception de Mayotte, Wallis-et-Futuna et Saint-Pierre-et-Miquelon.

ENTREPRISE BÉNÉFICIAIRE

« Personne ne nous a demandé de jouer les diffuseurs. André Rousselet pensait même que vendre la chaîne cryptée dans ces régions était une entreprise sans espoir », indique Dominique Fagot. Cinq ans après, l'entreprise est bénéficiaire. Sur un chiffre d'affaire audiovisuel de 190 millions de francs (650 millions pour l'ensemble des activités d'Havas dans les DOM-TOM), la diffusion de Canal Plus participe au quart du bénéfice total net de la filiale, soit 11,7 millions de francs.

Prises une par une, toutes ces diffusions extra-métropolitaines d'Havas ne sont pas bénéficiaires : la Polynésie (5 700 abonnés) et la Calédonie (6 700 abonnés) ont, en 1995, respectivement perdu 3 et 3,8 millions de francs. La Réunion (41 600 abonnés) et Canal Antilles (46 100 abonnés), en revanche, ont dégagé 9,6 et 9 millions de francs. Les gains des uns compensent donc plus que largement les pertes commerciales des autres. Pour Dominique Fagot, la raison de ce succès tient essentiellement à *« l'excellence du produit Canal Plus. C'est un produit international apprécié sous toutes les latitudes »*.

Y. M.

■ ***Le siège du magnat allemand* de l'audiovisuel** Leo Kirch à Ismaning, près de Munich (sud-ouest), a été perquisitionné, mercredi 13 mars, par des magistrats sur la piste de fraudes fiscales. Dans l'hebdomadaire *Der Spiegel* du lundi 18 mars, le procureur adjoint au parquet de Munich, Manfred Wick, précise que c'est une *« information judiciaire pour fraude fiscale »* qui a donné lieu à l'opération. *Der Spiegel* écrit que les enquêteurs s'intéressent à des relations d'affaires entre Leo Kirch et sa propre chaîne privée de télévision, SAT 1. La revue indique que les locaux de SAT 1 ont également été perquisitionnés, mais le gérant de SAT 1, Juergen Doetz, a déclaré au journal que les investigations n'étaient pas dirigées contre la chaîne.

■ **ÉDITION : le bénéfice du groupe canadien Thomson Corp.** (presse, édition, voyages, services financiers) a augmenté, en 1995, à 789 millions de dollars (près de 4 milliards de francs) contre 427 millions (2,1 milliards de francs) en 1994. Cettte hausse est principalement due à la vente d'une partie de ses journaux britanniques à Trinity International Holdings, pour un montant de plus de 130 millions de dollars. Thomson est propriétaire de 21 quotidiens canadiens, dont le *Globe and Mail* de Toronto, mais souhaite concentrer ses investissements dans le secteur de l'information spécialisée. Le groupe vient de prendre le contrôle du plus important éditeur américain dans le domaine juridique pour 4,7 milliards de dollars (*Le Monde* daté 25-26 février). Le chiffre d'affaires de Thomson est de 7,2 milliards de dollars (36 milliards de francs) en 1995, contre 6,4 milliards de dollars en 1994 (32 milliards de francs).

■ **PRESSE : le quotidien britannique** *The Times* (groupe Murdoch) a annoncé qu'il avait accru son lectorat de 4,5 %, au premier semestre 1995, par rapport à la même période 1994, tandis que son concurrent, *The Daily Telegraph* (appartenant à Conrad Black), en aurait perdu 6,2 %. Le quotidien a décidé d'augmenter son prix de vente, en juin puis à l'automne 1995, après l'avoir diminué pendant la « guerre des prix » entre journaux britanniques.

■ **La direction du quotidien** *Le Parisien* a annoncé avoir réalisé un nouveau record de ventes mensuel au mois de février avec 476 937 exemplaires du *Parisien* et de son édition nationale *Aujourd'hui*, soit une progression de 7,4 %. Sur l'ensemble de l'année 1995, le quotidien avait enregistré une progression de 4,5 % de sa diffusion par rapport à l'année précédente.

LUNDI 18 MARS

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour.
14.30 Dallas. Le bal masqué.
15.25 Rick Hunter, inspecteur choc. Série.
16.20 Une famille en or. Jeu.
16.55 Club Dorothée.
17.30 Les Années fac. Série.
18.00 L'Un contre l'autre. Série.
18.30 Les Nouvelles Filles d'à côté. Série.
19.00 Agence tous risques. La vache maltaise. Série.
20.00 Journal, La Minute hippique, Météo.

20.50

POUR LA VIE
Divertissement présenté par Valérie Pascal et Fabrice. Jury : Indra et Hervé Dubuisson, Annette Schreiber et Anthony Dupray, Evelyne Leclercq et Vincent Perrot
(125 min). 75734215

22.55

COMME UN LUNDI
Magazine présenté par Christophe Dechavanne. Faut-il fermer définitivement la chasse ? (95 min). 368654
Dans ce magazine, deux équipes défendent des positions adverses dans un débat divisant les Français.
0.30 Football. Présentation des Quarts de finale retour de la Ligue des champions.
1.05 Journal, Météo.
1.15 7 sur 7. Invité : Alain Juppé 2.05 et 2.45, 3.45, 4.20 TF1 nuit. 2.15 et 5.00 Histoires naturelles. 2.55 Histoire des inventions. 4.50 Musique.

France 2

12.59 Journal.
13.45 INC. Magazine.
13.50 Derrick. Série.
14.55 Le Renard. Série.
15.50 et 5.25 La Chance aux chansons. Cyril et Anne-Marie, les rois du bal.
16.30 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.00 Quoi de neuf, docteur ? L'école à domicile. Série.
17.30 La Fête à la maison. Le bon tuyau. Série.
18.05 et 3.05 Les Bons Génies. Jeu.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits. La fête des fleurs.
19.20 et 1.20 Studio Gabriel. Invité : Serge Lama.
19.59 Journal, Météo.

20.50

LES ALLUMETTES SUÉDOISES
Téléfilm [3/3]. Les noisettes sauvages, de Jacques Ertaud.
(115 min). 763925
De puissants liens d'amitié se sont forgés entre Olivier et son cousin, qui saura le soutenir lorsque le premier apprendra la vérité sur le manchot.

22.45

▶ PHOOLAN DEVI LA REINE DES BANDITS
Documentaire (55 min). 7771708
23.40 Journal, Bourse, Météo.
0.05 Le Cercle de minuit. Le rôle des critiques. Avec Gérard Lefort, Jean-Jacques Bernard, Gilles Martin-Chauffier, Jean-François Kahn, François Hauter, Gilles Anquetil (70 min). 5848876
1.50 Hartley cœurs à vif (rediff.). 2.35 D'un soleil à l'autre (rediff.). 3.40 24 heures d'infos. 4.45 Bandits cinéma. 5.10 Urti. Au-dessus de la fragilité. 5.55 Dessin animé.

France 3

12.35 Journal.
13.05 Keno.
13.10 Tout en musique. Jeu.
13.40 Beau Fixe. Avec Sylvie Joly.
14.30 La croisière s'amuse. Série.
15.20 Les Enquêtes de Remington Steele.
16.15 Les Craquantes. Série.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Les Quatre Saisons de Fidel Castro*, de Jean-Pierre Clerc.
18.55 *Le 19-20* de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

58 MINUTES POUR VIVRE ■
Film américain de Renny Harlin
(1990, 123 min). 75728383
Une suite au Piège de cristal, *avec Bruce Willis, le faiseur d'exploits. Film d'action bien conduit et très spectaculaire.*
22.55 Journal, Météo.

23.30

▶ ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES
Théâtre de Joseph Kesselring, mise en scène de Jacques Rosny et Yves Lalonde avec Simone Valère, Odile Mallet (125 min). 6536470
1.35 Libre court. La Vendeuse d'empreintes, de Philippe Caillibot, avec *Sébastien Lazennec, Pascal Gautelier.* 1.50 Dynastie. Le siège. 2.35 Musique Graffiti. Jazz: *Recorda me*, par Herbie Hancock (20 min).

La Cinquième

13.00 Pas normal ! 13.30 La Grammaire impertinente. 13.35 Attention santé. 13.40 Déclics magazine.
14.10 ▶ Le Château de verre ■ ■ Film français de René Clément (1950, N., 105 min). 3786708
15.55 Fenêtre sur court. 16.30 Le Réseau des métiers. 16.35 Rintintin. 17.30 Les Enfants de John. 18.00 Ecrivains et aventuriers. 18.15 L'Œuf de Colomb. 18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 The Comic Strip. Série [1/12]. Les cinq formidables, de Peter Richardson (30 min). 1215
Une parodie du Club des Cinq.
19.30 7 1/2 Chine : et pourtant ils investissent. (30 min). 3906
20.00 La Légende du sport. Documentaire. L'enduro Gilles Lalay Classic : l'épreuve de force (30 min). 7499
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LUDWIG II ■ ■ ■ (LE CRÉPUSCULE DES DIEUX)
Film italo-franco-allemand de Luchino Visconti avec Helmut Berger, Trevor Howard
(1982, v.o., 230 min). 15099166
Devenu roi de Bavière en 1864, à dix-neuf ans, Louis II sera, vingt-deux ans plus tard, déclaré incapable de gouverner, déposé et confié à un médecin aliéniste. Visconti a raconté, en brisant parfois la chronologie, l'histoire d'un souverain culpabilisé par son homosexualité, et qui, en soutenant la musique de Wagner et en bâtissant des châteaux insensés, cherche à réaliser un idéal esthétique de substitution. Un très grand film. Il s'agit de la version intégrale, reconstituée par les amis et fidèles de Visconti après sa mort.
0.35 Court-circuit. Mardi. Court métrage français de Marion Carrance avec Grégoire Colin, Judith Réval (1993, 30 min). 2038447
Dans une piscine, une jeune fille, danseuse étoile, rencontre un garçon, timide, qui se dit roi et n'a pas le droit de se baigner.
1.05 Un génie hors du commun. Documentaire de Christopher Sykes (100 min, rediff.). 4035654
Un portrait de Richard Feynman, physicien, joueur de bongo, magicien amateur, dessinateur érotique et prix Nobel 1965.

M 6

13.25 Chasseurs de primes. Téléfilm de Bill L. Norton (86 min). 8570895
Deux chasseurs de primes collaborent à la capture d'un tueur.
14.55 Deux flics à Miami.
16.20 Hit Machine.
16.55 Filles à papas. Série.
17.25 L'Etalon noir. Série.
17.50 Models Inc. Série.
19.00 Code Quantum. Série. L'ombre du passé.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 et 0.40 ▶ Mode 6. Chanel et Yves Saint Laurent.
20.05 Notre belle famille.
20.35 Ciné 6. Magazine.

20.45

ROBOCOP 2
Film américain d'Irvin Kershner avec Peter Weller
(1990, 112 min). 235031
Pas vraiment une suite du Robocop *de Paul Verhoven (1988), mais une sorte de reproduction maladroite, sur un scénario poussif.*

22.55

ATTIRANCE EXTRÊME
Téléfilm de Lawrence Lanoff, (95 min). 115906
Une sexologue a mis au point une thérapie peu orthodoxe pour soigner les malades qui viennent la consulter. Mais la méthode n'est pas, semble-t-il, sans danger...
0.45 Culture pub (rediff.).
1.15 Jazz 6. Magazine présenté par Philippe Adler. Pat Metheny : *More Travels* (60 min). 4218505
2.15 Best of Eurythmics. Musique. 3.45 Hot Forme. Magazine. 4.10 La Tête de l'emploi. Magazine. 4.35 Turbo. Magazine (30 min).

Canal +

11.00 Emmène-moi. Film français de Michel Spinosa (1994, 85 min). 194878
▶ En clair jusqu'à 13.45
12.30 La Grande Famille.
13.45 Une délicate affaire. Téléfilm de Moira Armstrong, avec Sophie Ward (94 min). 6567789
15.20 Télés dimanche (rediff.). Magazine.
16.15 Intersection. Film américain de Mark Rydell (1993, 94 min). 4982012
18.00 Dessin animé. Les Exploits d'Arsène Lupin.
▶ *En clair jusqu'à 20.35*
18.24 Help ! Série.
18.35 Nulle part ailleurs. Invité : Richard Dreyfuss.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35

LA LISTE DE SCHINDLER ■ ■
Film de Steven Spielberg
(1993, 187 min). 51368708
Un film très émouvant, qui a prêté aux controverses à cause de la manière dont l'émotion est sollicitée dans la représentation des persécutions.
23.40 Flash d'information.

23.55

LE CONTINENT FANTASTIQUE
Film espagnol de Juan Piquer Simon
(1977, v. o., 82 min). 1025091
Une adaptation (non précisée au générique !) du Voyage au centre de la Terre *de Jules Verne. Médiocre en tout.*
1.20 L'Affaire Pélican ■ Film américain d'Alan J. Pakula avec Julia Roberts (1993, ♦, 136 min). 57034875
D'après un roman de John Grisham, un thriller politique bien ficelé, mais qui n'arrive pas à la hauteur des Hommes du président.

Radio

France-Culture

20.30 Le Grand débat. Vers l'année de métier ? (1).
21.30 Fiction. La Colère du hanneton, de Marie-Geneviève Ripeau.
22.40 Accès direct. Vincent Pomarede, commissaire de l'exposition Corot au Grand Palais.
0.05 Du jour au lendemain. Jean-Luc Nancy (Etre singulier pluriel). 0.50 Coda. Le Rock irlandais (1). *1.00 Les Nuits* de France-Culture. (rediff.). De la nuit : Voyage initiatique ; 3.30, Spécial Inde ; 4.00, Albatros : Pierre de Marbeuf ; 5.22, et 6.52, Les musiques de Nino Rota ; 5.27, Accès direct : Catherine Millet (Le Critique d'art s'expose).

France-Musique

20.00 Concert. Donné le 16 mars, à la Cité de la Musique, par Il Fondamento. Œuvres de Bach : Jesu, der du meine Seele, cantate BWV 78 ; Lass, Fürstin, lass noch einen Strahl, cantate BWV 198 (Trauer Ode) ; Gottes Zeit ist die allerbeste Zeit, cantate BWV 106 (Actus tragicus).
22.00 Soliste. Michel Chapuis.
22.30 Musique pluriel. Musique en trois mouvements pour violoncelle et ensemble, de Moss, par l'Orchestre de la Radio-Télévision de Varsovie, dir. Jan Pruszak ; Quatuor pour la naissance, de Krauze.
23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Tsintsadze, A. Khatchaturian, K. Khatchaturian.
0.00 La Rose des vents. Concert donné les 6 et 7 janvier, à la Cité de la musique. Musiques d'Iran, à l'occasion du nouvel an persan : Hossin Alizadeh (setar, tar), Madjid Khaladj (tombak). 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Richard Strauss. Don Juan, de R. Strauss, par la Staatskapelle de Dresde, dir. Giuseppe Sinopoli ; Concerto pour piano n° 20 K 466, de Mozart, par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise, dir. David Zinman, Christian Zacharias, piano ; Œuvres de R. Strauss : Le Chevalier à la rose : suite de valses n° 1 (acte 1 et 2), par l'Orchestre symphonique de Bamberg, dir. Eugen Jochum ; Capriccio : prélude (arrangement Salonen), par le Nouvel Orchestre de chambre de Stockholm, dir. Esa-Pekka Salonen ; Hänsel und Gretel, ouverture, de Humperdinck ; Œuvres de R. Strauss.
22.35 *Les Soirées...* (Suite). Œuvres de R. Strauss, Debussy, Diepenbrock, R. Strauss. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Thalassa.
21.00 Enjeux-Le Point.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Le monde est à vous. Invité : Serge Reggiani.
0.00 On aura tout vu.
0.35 Soir 3 (France 3).
23.20 Les Animaux de la Méditerranée. Vivre ensemble.
23.50 Le Temps de Marie (60 min).

Planète

20.35 ▶ Queen Mary, légende de l'Atlantique.
21.30 ▶ L'Escale de Guinée.
22.25 Le Village des cuisiniers.
22.40 Eau de Somme.

Paris Première

20.00 Paris modes prêt-à-porter.
21.00 Chimère. Film de Claire Devers (1988, 95 min) 30484166
22.35 Paris déco.
23.05 Concert : Gloria Estefan. Enregistré en 1991 (60 min). 2742296
0.05 Paris dernière.
1.05 A bout portant (40 min).

France Supervision

20.40 Cassiopée. Invités : Hubert Reeves, André Berger, Titouan Lamazou.
21.35 Tootsie ■ ■ Film de Sidney Pollack (1982, 110 min) 95025418
23.25 Coulisses.
23.55 L'été des grands créateurs.
0.20 Sibérie, terre de la soif. De Pascal Plisson (50 min).

Ciné Cinéfil

20.30 L'amico del giaguaro ■ Film de Giuseppe Bennati (1958, N., v.o., 95 min) 5658944
22.05 Dr Jekyll and Mr Hyde ■ ■ Film de Rouben Mamoulian (1932, N., v.o., 85 min) 37475418
23.30 L'Impossible monsieur Pipelet. Film d'André Hunebelle (1955, N., 85 min) 52304166

Ciné Cinémas

20.30 Qu'est-ce qui fait courir David ? ■ ■ Film d'Elie Chouraqui (1982, 95 min) 5858302
22.05 Les Comancheros ■ Film de Michael Curtiz (1961, v.o., 100 min) 27649876
23.45 Méphisto ■ ■ ■ Film d'Istvan Szabo (1981, 135 min) 41016079

Série Club

20.20 Ne mangez pas les marguerites. Le roi du campus.
20.45 (et 23.45) La Loi selon Mac Clain.
21.35 (et 1.00) Jim Bergerac.
22.20 Le Club.
22.30 Alfred Hitchcock présente. Le trésor de Kandinsky.
23.00 Mission impossible.
0.30 Janique aimée (30 min).

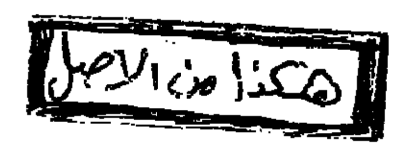
Canal Jimmy

20.00 M.A.S.H. Oraison funèbre.
20.25 La Semaine sur Jimmy.
20.35 D'hier et d'aujourd'hui. Michel Delpech.
21.20 New York Police Blues. Episode n° 40.
22.05 Chronique de la combine.
22.10 Subway ■ Film de Luc Besson (1985, 100 min) 42878147
23.50 Concert : Isle of Wight Festival 1970 (65 min) 18551321

Eurosport

19.00 Eurosport Video Fun.
19.30 (et 23.00) Eurogoals.
20.00 Speedworld.
22.00 Catch.
23.00 Eurogoals.
0.00 Eurogolf.
1.00 Raid (30 min).

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



Marguerite Duras : pas forcément

Arte rend hommage à l'écrivain récemment disparu. Le documentaire de Michelle Porte, « Savannah Bay, c'est toi », filmé en 1983, éclaire fort heureusement une soirée hagiographique

1984. Marguerite Duras est assise dans la salle vide du Théâtre du Rond-Point. Une caméra cadre son visage engoncé, qui fait oublier qu'elle fut si belle du temps des photos en noir et blanc. Elle sourit. Elle dit : *« Je me demande ce que c'est que le théâtre. Je dirais que c'est l'exhibition, l'exhibitionnisme. Au cinéma, c'est l'image, et là c'est la parole qui s'exhibe. Le verbe. Non pas, contrairement à ce qu'on croit, par la portée scandaleuse de la parole. Mais tout au contraire par sa portée d'exactitude, de laconisme, de justesse. Par sa mesure. La perfection de cette mesure. Pour moi, c'est ça le théâtre. C'est ça la joie incroyable du théâtre. »*

On pourrait penser que c'est parce que *« la joie incroyable du théâtre »* survit à la mort qu'Arte a décidé de consacrer une grande partie de sa soirée à l'écrivain Marguerite Duras, dix-sept jours après que la femme Marguerite Donnadieu se soit éteinte, un dimanche, comme il convenait à son nom. Or ce programme était prévu de longue date. S'il témoigne que Marguerite Duras aura incontestablement marqué le siècle théâtral, fallait-il pour autant verser dans l'hagiographie béate, comme trop souvent dans les documents présentés ?

Réalisé par Elisabeth Coronel et Arnaud de Mezamat, *Marguerite Duras : théâtre* est un montage qui retrace le chemin de l'oeuvre. Une entreprise difficile : comment, en trente minutes, parcourir quarante années de création ; de la première pièce, *Le Square*, en 1955, au roman



La Pluie d'été, porté au théâtre par Eric Vigner en 1993 ? Les auteurs du documentaire commencent par les images d'un paysage maritime, comme s'il fallait toujours voir des vagues quand il s'agit de Marguerite Duras. La dame flotterait-elle ? Faute de temps, on traverse une oeuvre sans sentir une époque. Ainsi, la création historique de *L'Amante anglaise*, qui eut lieu en 1968, n'est reliée d'aucune manière à la période. En alternant les images d'archives, les extraits de pièces et les témoignages récents, le documentaire remplit certes un rôle informatif, mais il lui manque la respiration, chère à Marguerite Duras, sans quoi s'efface la part mystérieuse et vivante de son oeuvre.

Le documentaire de Michelle Porte, *Savannah Bay, c'est toi*, arrive comme une bénédiction. Il a été filmé en 1983, pendant les répétitions de la pièce mise en scène par Marguerite Duras et jouée par Madeleine Renaud et Bulle Ogier. Un instant en révèle la grâce. Le plateau est vide. On entend Edith Piaf chanter *C'est fou ce que je peux t'aimer*. Madeleine Renaud arrive, du fond de la scène, avec ses petits pas, ses cheveux blancs. Frêle, silencieuse, elle en impose autant que la voix de Piaf. Une silhouette, une voix, deux présences miraculeuses : on ne peut voir ce moment qui ouvre la représentation de *Savannah Bay* sans frémir.

Madeleine Renaud et Bulle Ogier se déplacent dans l'espace clos de la scène comme s'il était infini. Parfois, Marguerite Duras les interrompt pour leur signifier un détail, un geste, une intonation. Madeleine Renaud ne discute pas. Elle écoute et reprend la réplique, précise, juste, prodigieuse. Et quand, à l'occasion d'un passage qui pose problème, Marguerite Duras lui demande son avis, elle la regarde presque étonnée et lui répond : *« Tu sais, moi, quand je suis plongée dans une œuvre comme ça, j'attends. »* On ne saurait être plus durassien : c'est par ce témoignage qu'il aurait fallu commencer la soirée d'Arte.

Une soirée qui se termine avec un film de Jacques André, réalisé d'après *La Pluie d'été*, qu'Eric Vigner a mis en scène avec des élèves du Conservatoire national supérieur d'art dramatique. Comment rendre compte avec un média froid d'un art qui n'a de sens que dans l'instant vif de la représentation ? Jacques André a voulu recréer l'oeuvre, restituer l'ambiance des paysages de banlieue décrits par l'écrivain. Pour ambitieux que soit son projet, il verse dans un angélisme (ah ! les sourires entendus des comédiens, manuscrit à la main) qui donne une vision compassée de l'écrivain.

Brigitte Salino

★ « Le Théâtre de Marguerite Duras » : Arte, mardi 19 mars, à partir de 21 h 40.

Image

par Agathe Logeart

« PFFT, *ôte-toi de là que je m'y mette !* » : il fallait sûrement que le premier ministre ait des choses vraiment importantes à dire à la France pour pousser ainsi Michel Rocard du haut de la chaise que lui tendait Anne Sinclair dans le salon bleu de « 7 sur 7 ». Un peu cavalière, tout de même, cette façon de saisir à deux mains notre attention, et de remettre à la semaine suivante l'invité prévu.

Anne Sinclair eut beau tenter d'expliquer ce changement de dernière minute en disant qu'il était justifié par la prédominance, en cette fin de semaine, d'une actualité juppéienne incontournable (*« un nouveau départ pour l'action gouvernementale »*), on ne pouvait s'empêcher de penser qu'on lui avait peut-être bien un peu forcé la main. Il y avait quelque chose d'indélicat dans cette précipitation, qui faisait naître un vilain soupçon : on se disait que, comme au bon vieux temps, la télévision avait dû être pressée de se plier aux caprices des princes, priée de se mettre au garde-à-vous. En ces temps de renouvellement de concession, chaque geste de bonne volonté compte, on s'en doute.

Une fois la surprise avalée, on comprit vite que, dans la stratégie de communication d'Alain Juppé, « 7 sur 7 » devait représenter un filet de secours pour premier ministre en chute libre. Déjà, dans la semaine, on l'avait vu se mêlant à des exclus, dans une ville de province. De ces gens que la France compte par centaines de milliers, et qui ont, entre autres, quelques problèmes de logement. Ceux-là avaient eu la chance non seulement de bénéficier d'un hébergement d'urgence, mais aussi de voir le premier ministre en chair et en os. Il avait même payé une tournée à la terrasse d'un bistrot, en se réjouissant de voir arriver le printemps. C'était furieusement peuple, très *« fracture sociale »*, comme tendance. Il y eut aussi les images du *« séminaire gouvernemental »*, pour dire que le gouvernement, soudé, solidaire, travaille à l'unisson. On entr'aperçut encore le maire de Bordeaux au milieu d'un carnaval brésilien venu égayer sa bonne ville, sur un rythme de samba ; preuve que ce maire-là sait aussi s'amuser. Bref, c'était toute une image qu'il convenait de redresser, en ne ménageant pas sa peine.

Alain Juppé fut donc tout sourire, même si, de temps à autre, on sentait dans les questions d'Anne Sinclair une légère pointe d'ironie, voire de persiflage. Il fit patte de velours, soucieux de montrer sa bonne volonté à sortir tout à la fois la France et lui-même de la mouise. Education, fiscalité, réforme de l'Etat : on nous dit tout ou presque du grand dessein que l'on formait pour nous. Le premier ministre faisait des efforts – que certains jugeront pathétiques – pour faire craquer ses coutures, et laisser parler l'humain en lui. Il y parvint un instant, en évoquant le carnage de Dunblane et la mort absurde des petits écoliers écossais. Un instant seulement, comme un soupir qui échappe, et après lequel on se reprend bien vite, par crainte d'avoir laissé entrevoir quelque chose de soi-même...

MARDI 19 MARS

TF 1

13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.30 Dallas. Feuilleton.
15.25 Rick Hunter, inspecteur choc. Série.
16.20 Une famille en or. Jeu.
16.55 Club Dorothée.
17.30 Les Années fac. Chasse à l'homme.
18.00 L'Un contre l'autre. Série.
18.30 Les Nouvelles Filles d'à côté. Série.
19.00 Agence tous risques. Les scorpions du désert.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.50

SISTER ACT ■
Film d'Emile Ardolino (1992, 100 min). 201109
Une comédie caricaturale qui repose sur Whoopi Goldberg déguisée en nonne et sa façon de faire swinger tout un couvent.

22.30

LMI, LE MAGAZINE INFO
Magazine présenté par Guillaume Durand (85 min). 8278890
23.55 Les Rendez-vous de l'entreprise. Magazine. Alain Joffrin, PDG de Kodak-Pathé (20 min). 8888258
0.15 L'Hôtel des passions. Nobel mais fauché. Série.
1.10 Journal, Météo.
1.20 Reportages (rediff.). 1.50 et 2.55, 3.55 TF1 nuit. 2.00 et 5.05 Histoires naturelles. 3.05 Histoire des inventions. 4.50 Musique.

France 2

12.59 Journal.
13.45 Derrick. Une tendresse fugitive. Série.
14.50 Le Renard. Mort d'un pirate. Série.
15.50 et 5.25 La Chance aux chansons.
16.30 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.00 Quoi de neuf, docteur ? Vive Las Vegas. Série.
17.30 La Fête à la maison. La perruque du principal.
18.05 Les Bons Génies. Jeu.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits. Une échelle, ça sert à quoi ?
19.20 et 1.45 Studio Gabriel. Invités : Philippe Noiret, Gérard Jugnot, Maxime Boidron.
19.59 Journal, Météo.

20.55

LES SPÉCIALISTES ■
Film français de Patrice Leconte avec Bernard Giraudeau, Gérard Lanvin (1984, 90 min). 2948074
Film d'action efficace où l'intrigue compte moins que les exploits de Lanvin et Giraudeau.

22.35

ÇA SE DISCUTE
Présenté par Jean-Luc Delarue. Le sport peut-il tuer le couple ? Avec Josie Stella, Anne Panis, Brigitte Leconte, Monique Pivot, Martine Jouandeau, Joseph-Antoine Bell (90 min). 498703
0.05 Journal, Bourse, Météo.
0.30 Le Cercle de minuit. Raison et plaisir : l'architecture du cerveau. Avec Jean-Pierre Changeux, Rémi Eyraud, Régine Chopinot, Dominique Simonnet, Anne et Patrick Poirier, François Roustang (75 min). 3134258
2.15 Tarata (rediff.). 3.20 24 heures d'infos. 4.30 Les Quatre Eléments. 5.55 Dessin animé.

France 3

12.35 Journal, Keno.
13.10 Tout en musique. Jeu.
13.45 Beau Fixe. Avec Linda de Souza.
14.48 Le Magazine du Sénat.
15.00 Questions au gouvernement. En direct de l'Assemblée nationale.
16.15 Les Craquantes. Série.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Degas parle*, de Daniel Halevy.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

LES GRANDS CIRQUES DU MONDE
Le 15e cirque Scott. Présenté par Sergio (90 min). 496345
Le plus célèbre cirque suédois nous est présenté ce soir.
22.20 Journal, Météo.

22.50

COULEUR PAYS
Magazine. Programme des treize télévisions régionales.
Au programme de Cinéma étoiles, *diffusé ce soir dans la plupart des stations régionales, un entretien avec Suzanne Ofteringer, réalisatrice de* Nico Icon (90 min). 408722
0.20 Sagacités (rediff.). 0.45 Sidamag (rediff.). 1.05 Dynastie. Une importante décision. 1.50 Musique Graffiti. *Carmen*, extraits, de Bizet. *Concerto pour trompette*, de Nerruda, par l'Orchestre philharmonique d'Oslo, dir. Marc Soustrot (20 min).

La Cinquième

13.00 L'Œil et la Main. 13.30 La Grammaire impertinente. 13.35 Attention santé. 13.40 Déclics magazine. 14.05 Teva. 15.00 Arrêt sur images. 16.00 Le Palais de Topkapi à Istanbul. 16.30 Le Réseau des métiers. 16.35 Rintintin. 17.30 Les Enfants de John. 18.00 Alphabets de l'image. Edouard Molinaro pour le film *Beaumarchais, l'insolent*. 18.15 Cinq sur cinq. 18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 The Comic Strip. Série [2/12]. Les cinq formidables contre le docteur Love (30 min). 7154
19.30 7 1/2 (30 min). 9345
20.00 Archimède. *Commémoration* ; le pendule de Foucault ; formation ; roue ; entretien avec le physicien Pierre Bergé ; les montagnes russes ; bibliographie (30 min). 8258
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LA VIE EN FACE : PAROLES D'OTAGES
Film documentaire [2/2]. Le retour (50 min). 2713074
Jean-Paul Kauffmann, Gerhard Vaders, Edouard-Jean Empain, ces trois anciens otages retournent sur les lieux de leur libération ; euphorie des premières heures de liberté, mais vite les difficultés commencent... Remarquable document.

21.35

SOIRÉE THÉMATIQUE : LE THÉÂTRE DE MARGUERITE DURAS
● Lire ci-dessus.
21.36 Marguerite Duras : théâtre. Documentaire (34 min). 109692068
22.10 Savannah Bay, c'est toi. Documentaire (70 min). 9174068
Une pièce écrite par Marguerite Duras pour Madeleine Renaud. Un moment de grâce.
23.20 La Pluie d'été. De Jacques André, d'après le livre de Marguerite Duras, mise en scène d'Eric Vigner (95 min). 3088567
0.55 Aelita ■ ■ Film soviétique de Jakov Protozanov (1924, N., muet, 90 min, rediff.). 4434600

M 6

13.25 Secret de famille. Téléfilm de Jack Hofsiss (92 min). 9767635
Une femme se rend, en compagnie de sa fille, chez sa mère avec qui elle entretient des rapports conflictuels.
15.00 Deux flics à Miami.
16.30 Hit Machine. Variétés.
17.05 Filles à papas. Série.
17.35 L'Etalon noir. Série.
18.05 Models Inc. Série.
19.00 Code Quantum. Série. Coiffée au poteau.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 et 0.05 ▶ Mode 6. Magazine. John Galliano pour Givenchy.
20.05 Notre belle famille.
20.35 E = M 6 junior. L'évolution des hommes.

20.50

BIGFOOT
Téléfilm de Corey Michael, avec Zachary Ty Bryan, Matt McCoy (84 min). 572109
Un bigfoot, singe géant mythique, est signalé dans une forêt américaine. Dès lors, chasseurs et chercheurs affluent...

22.30

L'AMOUR RUINÉ
Téléfilm de Richard Colla, avec Perry King, Chynna Philipps (91 min). 7288364
Une jeune provinciale, récemment installée à Palm Beach, fait la connaissance d'un séduisant homme d'affaires. Coup de foudre, mariage. Mais le conte de fées va très vite se transformer en cauchemar.
0.15 Les documents de Zone interdite (rediff., 105 min). 4697987
2.00 Best of 100% français. Musique. 3.35 La Saga de la chanson française. Documentaire. Yves Montand. 4.20 Culture pub. Magazine (30 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.45
12.30 La Grande Famille.
13.45 Jack l'Eclair. Film de Simon Wincer (1994, 94 min). 3336819
15.20 Le Mystère de la baleine bleue. Documentaire d'Al Giddings et Rick Blue (52 min). 6442797
16.10 Graine de star. Film de James Lapine (1993, 88 min). 6308242
17.40 Surprises.
18.00 Dessin animé. Les Exploits d'Arsène Lupin.
▶ En clair jusqu'à 20.30
18.24 Help ! Série.
18.35 Nulle part ailleurs. Invité : Jean-Paul Gaultier.

20.15

FOOTBALL
En direct. Match retour du quart de finale de la Coupe de l'UEFA : Bordeaux-Milan AC. (135 min). 1524529
22.30 Flash d'information.
22.35 Les Monstres de nos cauchemars. Documentaire (47 min). 5771890

23.20

INTERSECTION
Film de Mark Rydell avec Richard Gere (1993, v. o., 94 min). 8794600
Un remake hollywoodien des Choses de la vie *de Claude Sautet qui nous paraît totalement inutile.*
0.55 Emmène-moi. Film de Michel Spinosa (1994, 85 min). 1899426
Une jeune femme rencontre deux militaires au buffet d'une gare. Elle leur fait des avances et les emmène dans un hôtel dont le réceptionniste est son ancien amant.
2.20 Surprises (40 min.).

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison. Le Groupe des Cinq : Milij Balakirev, César Cui, Modeste Moussorgski, Nicolas Rimski-Korsakov, Alexandre Borodine (2).
20.30 Archipel Médecine. L'allaitement.
21.30 Grand Angle. (rediff.). Les traducteurs en filigrane. A l'occasion du Salon du livre de Paris.
22.40 Nuits magnétiques. La tétralogie du vieux monsieur (1).
0.05 Du jour au lendemain. Jacques Derrida (Apories) (1). 0.50 Coda. Le Rock irlandais (2). 1.00 Les Nuits de France-Culture (Rediff.). Chantier, une nébuleuse de foyers ; 2.50, La Révolution tranquille, de Carlo Goldoni ; 4.20 Michèle Broccard Plaut (Diableries et sorcellerie en Savoie) ; 4.48, Andrée Chédid ; 5.38, L'Echappée belle.

France-Musique

19.05 Domaine privé. De Hubert Nyssen.
20.00 Concert. Donné le 22 février, à la Radio danoise, à Copenhague, par l'Orchestre symphonique de la Radio nationale danoise, dir. Guennadi Rojdestvenski : Atmosphères, de Ligeti ; Symphonie nº 4, de Gade ; Music of the Spheres, de Langgaard, Gitta-Maria Sjoberg, soprano.
22.00 Soliste. Michel Chapuis.
22.30 Musique pluriel. Présences 96. Extrait du concert donné le 11 février, par l'Ensemble 2E 2M, dir. Paul Méfano : Chute en automne, de Shuya Xu ; L'Esprit de la montagne et du temple, de Hung Chien-Hui.
23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Prokofiev, Kabalevski.
0.00 La Guitare dans tous ses états. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Concerts enregistrés en septembre 1995, à Saint-Nazaire, dans la Galerie des Franciscains, Mona Julsrud, soprano, Paul Meyer, clarinette, Raphael Oleg, violon, Sonia Wieder Atherton, violoncelle, Haakon Austbo et Jeremy Menuhin, pianos : Œuvres de Grieg : Danses norvégiennes op. 35 ; Mélodies ; Fantasiestücke op. 43, de Gade ; Quatre Mélodies, de Kjeruf ; Trio nº 1, de Mendelssohn.
22.30 Les Soirées... (Suite). Œuvres de Messiaen, Boulez, Bartók. 0.00 Les nuits de Radio-Classique.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Envoyé spécial.
21.30 Perfecto.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Bas les masques.
23.50 Viva.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.05 Himalaya. Les vallées tropicales.
20.35 Histoire de l'aviation. [3/7] L'Atlantique 1918-1927.
21.30 Raison d'Etat.
22.20 Pêche au gros. [4/7] Espadons voiliers au Sénégal.
23.15 ▶ Queen Mary, légende de l'Atlantique.
0.05 ▶ L'Escale de Guinée. (60 min).

Paris Première

19.30 Stars en stock.
20.00 Paris modes prêt-à-porter.
21.00 Jean-Edern's Club.
21.55 Premières loges.
22.25 Another Country ■ ■ Film de Marek Kanievska (1983, v.o., 90 min). 6342093
23.55 Totalement cinéma.
0.20 Concert : Gloria Estefan. Enregistré en 1991 (60 min). 5419952

France Supervision

19.45 CinéActu.
19.55 Basket-ball.
21.30 Chmy, une lumière dans la nuit. De Marceau Ginesy.
22.20 Maman, j'ai encore raté l'avion. Film de Chris Columbus (1992, 120 min). 60195819
0.20 Cassiopée. Invités : Hubert Reeves, André Berger, Titouan Lamazou (55 min).

Ciné Cinéfil

20.30 Le Petit Chose ■ ■ Film de Maurice Cloche (1938, N., 90 min). 5699155
22.00 Les Intrigantes ■ Film d'Henri Decoin (1954, N., 100 min). 5836180
23.40 La Part de l'ombre ■ Film de Jean Delannoy (1945, N., 110 min). 43851426

Ciné Cinémas

20.30 Paris s'éveille ■ ■ ■ Film d'Olivier Assayas (1991, 95 min). 5825074
22.05 My Left Foot ■ Film de Jim Sheridan (1989, v.o., 100 min). 27616548
23.45 Copain, copine ■ Film de Glenn Jordan (1984, 110 min). 88511345

Série Club

20.20 Ne mangez pas les marguerites. Quelle fête.
20.45 (et 23.45) Jake Cutter. La malédiction du passé.
21.30 Le Club.
21.40 (et 1.00) Jim Bergerac. Sparta.
22.30 Alfred Hitchcock présente. Treizième étage.
23.00 Mission impossible. Le chantage.
0.30 Janique aimée (30 min).

Canal Jimmy

21.00 Les monstres nouveaux sont arrivés.
21.25 The Doors in Europe. De Paul Justman, John Densmore et Ray Manzarek.
22.25 Chronique bakélite.
22.30 Angela, quinze ans.
23.15 Cambouis.
0.10 Absolutely Fabulous. Vive le régime !
0.40 Top bab. Invité : Iggy Pop.
1.25 Le Frelon vert. Les cadavres de l'année. (25 min).

Eurosport

18.00 Basket-ball. En direct. Coupe des champions dames. Demi-finale. Bourges-Côme (Ita.) (90 min). 189001
19.30 Patinage artistique. En direct d'Edmonton (Canada). Championnats du monde. Programme court de danse sur glace (210 min). 56848987

Le Monde

MARDI 19 MARS 1996

Un SDF brûlé vif en plein Paris aurait été agressé par un groupe de jeunes

La brigade criminelle de la police judiciaire est chargée de l'enquête

UN HOMME, âgé de trente-neuf ans, Fabrice Gaulin, sans profession et sans domicile fixe à Paris, a été brûlé vif, lundi 18 mars vers quatre heures et demie du matin, dans le dixième arrondissement de la capitale. Ses agresseurs – un groupe de trois ou quatre jeunes gens *« de type européen »*, selon certains témoins – ont aspergé ses vêtements d'alcool et les ont enflammés. Appelés par un correspondant anonyme, les pompiers et les policiers sont arrivés trop tard à la hauteur du 118, rue La Fayette, où le corps de la victime était déjà à moitié calciné.

Une bouteille d'alcool a été retrouvée à proximité du cadavre de cet homme, originaire du département de la Sarthe. Un deuxième homme sans domicile fixe, Maurice, âgé de trente-cinq ans, ami de la victime, a réussi à échapper aux agresseurs, mais a été blessé et hospitalisé. On ignorait, lundi matin, la gravité de son état. L'homme devait être interrogé par les enquêteurs de la brigade criminelle de la police judiciaire parisienne, chargée de l'enquête. Trois autres sans domicile fixe, qui se trouvaient aussi sur les lieux, ont été conduits dans les locaux de la police judiciaire afin de livrer leur témoignage.

Sur le fronton de l'église Saint-Vincent-de-Paul, dans le dixième arrondissement de Paris, l'apôtre des pauvres surmonte un groupe de galériens et de malades entouré de missionnaires et de sœurs de la Charité. C'est au pied de cette scène édifiante qu'est mort brûlé vif Fabrice Gaulin, SDF du XX[e] siècle, aux premières heures du lundi 18 mars. *« Mon épouse a vu un homme brûler,* raconte un habitant du 118, rue Lafayette dont les fenêtres font face au lieu du drame. C'était une *torche vivante. Il courait, s'est agrippé à la barrière, puis s'est écroulé. Un automobiliste s'est finalement arrêté, il a éteint le feu avec sa veste. On a immédiatement appelé la police ».*

ALCOOL À BRULER

Quelques heures plus tard, une énorme tache noire et des débris calcinés témoignent. Une équipe de la brigade criminelle, les mains gantées, tente de faire parler les nombreuses traces du dernier campement parisien de Fabrice Gaulin et de son calvaire.

L'homme devait s'être installé pour la nuit sur le bitume, au pied des escaliers qui montent à Saint-Vincent-de-Paul. Un sac de couchage bleu au capuchon calciné côtoie l'attirail classique du SDF : un sac de sport marqué *« Fraîcheur de vivre »* bourré de vêtements, des vivres éparpillés sur le trottoir – boîtes de pâté et de sel, quignons de pain, camembert, escalope de dinde et casseroles. D'un sac à dos kaki à demi-brûlé sortent des serviettes éponge.

C'est devant les grilles du square que la bouteille d'alcool à brûler a été retrouvée. Selon un policier, l'homme dormait là lorsqu'on aurait mis le feu à son sac à dos. Il aurait couru pour demander de l'aide avant de tomber *vingt mètres plus loin devant une* boutique de literie. Peu après huit heures, les banlieusards qui déboulent de la gare du Nord butent sur les voitures de police, les bandes phosphorescentes délimitant un périmètre de sécurité. Ils apprennent l'événement : *« Aller brûler un SDF ! C'est moche et c'est surtout lâche »*, commente un commerçant.

« J'ai peur de la nuit, je ne ferme qu'un œil, témoigne un sans-logis qui, depuis des semaines, dort sur une bouche d'air chaud, place Franz-Liszt, devant l'église. *Brûler un type, je ne suis pas d'accord ! »* Tous les objets calcinés disparaissent dans les sacs noirs de la préfecture de police. Sur le chantier du parking souterrain, les ouvriers s'affairent de nouveau. La voie de bus, un moment neutralisée, est rouverte tandis que le parvis de Saint-Vincent-de-Paul est rendu aux passants. Sur le bitume, les grandes taches noires s'évanouissent. *« Un fait-divers banal »*, commente un policier pour calmer la petite meute de journalistes.

Philippe Bernard

Henri Emmanuelli hésite à se pourvoir en cassation

Le PS veut lancer une campagne de soutien

HENRI EMMANUELLI avait jusqu'au lundi 18 mars à minuit pour décider ou non de se pourvoir en cassation, après le jugement de la cour d'appel de Rennes, dans l'affaire Urba sur le financement du Parti socialiste (PS), qui l'a condamné, mercredi 13 mars, à dix-huit mois de prison avec sursis et deux ans de privation de ses droits civiques. Très meurtri par ce jugement, l'ancien premier secrétaire du PS ne devait prendre sa décision que lundi après-midi. Samedi, M. Emmanuelli a déjeuné avec Lionel Jospin, Daniel Vaillant, chargé des élections, et le trésorier du PS, Alain Clayes. Les socialistes veulent mener une bataille politique, en mettant en cause une justice *« à deux vitesses »* qui frappe le seul PS alors que, selon son communiqué du 13 mars, *« sont enterrés de façon systématique tous les dossiers concernant le financement des partis de l'actuelle majorité »*. Ils veulent aussi mettre en avant le *« caractère disproportionné »* de la sanction contre M. Emmanuelli.

Les conditions de cette campagne ne sont pas encore arrêtées. Des comités de soutien pourraient être créés et des pétitions lancées, des questions posées au Parlement, afin de prendre l'opinion à témoin. MM. Emmanuelli et Jospin doivent s'en entretenir mardi avec Laurent Fabius et Claude Estier, pour déterminer l'attitude des groupes parlementaires à l'Assemblée et au Sénat. Samedi, une déclaration de Claude Bartolone a provoqué un vif émoi au PS. Sur la chaîne d'informations LCI, le député de Seine-Saint-Denis, proche de M. Fabius, a estimé que *« par une amnistie ou une grâce présidentielle »*, il fallait trouver un moyen de ne pas évincer le président du conseil général des Landes de la vie politique. L'intéressé a réagi avec colère, excluant de demander une telle grâce.

Pour François Hollande, porte-parole du PS, l'hypocrisie du gouvernement *« a atteint son niveau maximum »* avec les propos d'Alain Juppé qui, à « 7 sur 7 » sur TF 1, a indiqué qu'il s'était fixé pour règle de *« ne pas commenter une décision de justice »*. M. Juppé a critiqué le procureur général de Besançon qui avait qualifié de *« scandaleuse »* la mise en détention du directeur de l'Agence pour le développement de Belfort : *« Quand je vois un procureur général réprimander un juge d'instruction qui fait son travail, en ajoutant qu'il est membre du même parti politique que la personne pour laquelle il prend fait et cause, je trouve cela choquant. »*

M. N.

L'inquiétude continue de régner sur la santé du pape

MALGRÉ L'OBLIGATION DE REPOS que lui avaient prescrite les médecins, le pape a fait une brève apparition publique, dimanche 17 mars, à la basilique Saint-Pierre, au cours d'une cérémonie de béatification de deux missionnaires italiens. Puis, de la fenêtre de ses appartements, il a béni les quarante mille pèlerins réunis, sous la pluie, pour la prière de l'Angelus et évoqué le *« scandale de notre temps »* que représente pour lui la faim dans le monde. Malgré les applaudissements, Jean Paul II est apparu physiquement éprouvé.

Ce contact avec la foule était destiné à rassurer ses fidèles sur son état de santé. Pour autant, le pape, qui aura soixante-seize ans le 18 mai, n'est pas parvenu à écarter les rumeurs qui, en l'absence de communication médicale précise, continuent de circuler à Rome. Car si un bulletin de santé faisait état, dimanche, d'une *« franche amélioration »*, des jours de repos supplémentaires lui ont été prescrits. Le voyage à Sienne qu'il devait faire mardi 19 mars a été reporté au 30 et l'audience générale du mercredi 20 a été, pour la deuxième semaine consécutive, annulée.

Comme le jour de Noël, quand il avait dû interrompre sa bénédiction *urbi et orbi*, l'état de fièvre qui, depuis la nuit du mardi 12 au mercredi 13 mars, a obligé Jean Paul II à annuler la plupart de ses audiences (*Le Monde* du 14 mars), est attribué à des *« troubles digestifs »*, par son porte-parole, Joaquin Navaro-Valls. Celui-ci a exclu toute complication virale, mais n'a donné aucune autre explication sur l'origine de ces indispositions successives.

En l'absence de communication plus convaincante, certains rappellent la tumeur au colon dont le pape avait été opéré à la clinique Gemelli le 17 juillet 1992. D'autres évoquent une évolution d'une maladie neurologique, comme la maladie de Parkinson, qui lui a souvent été attribuée, mais a toujours fait l'objet de démentis. En fait, personne ne sait précisément de quoi souffre le pape, et le secret aujourd'hui entretenu semble plus lourd que lors de ses précédents ennuis de santé. Le mois d'avril sera un bon test de sa faculté de récupération. Outre la semaine pascale, qui commencera le 31 mars, dimanche des Rameaux, et l'obligera à participer à de nombreuses manifestations publiques, le Vatican a pris le risque d'annoncer un voyage du pape en Tunisie le 14 avril.

H. T.

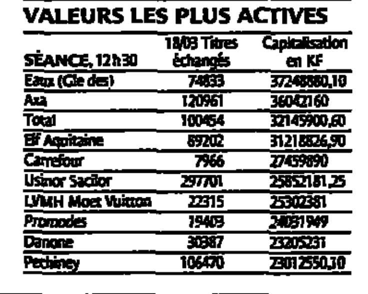
Accès de faiblesse à Paris

LA PETITE HAUSSE initiale n'a pas tenu, lundi 18 mars, à la Bourse de Paris. En progression de 0,16 % au début des échanges, l'indice CAC 40 affichait aux alentours de 12 h 30 un repli de 0,14 % à 1 947,34 points.

Le contrat notionnel du Matif – qui mesure la performance des emprunts d'Etat français – gagnait à la même heure dix centièmes, à 120,26 points. Sa progression était limitée par le net recul du marché obligataire américain observé vendredi, dans la soirée, à la suite de la publication d'indicateurs économiques reflétant un rebond de l'activité aux Etats-Unis. Le rendement de l'obligation à dix ans s'inscrivait à 6,75 %.

Sur le marché des devises, le dollar était stable. Il s'échangeait à 1,4715 mark, 105,75 yens et 5,04 francs. Le franc était inchangé face à la monnaie allemande, à 3,4260 francs pour 1 deutschemark.

La Bourse de Tokyo a terminé en légère hausse, freinée par les incertitudes sur le budget, alors que le marché sera clos mercredi pour une journée fériée au Japon et que la fin du mois approche. L'indice Nikkei a fini sur un gain de 94,28 points, soit 0,47 %, à 20 285,13 points.



VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12 h 30	18/03 Titres échangés	Capitalisation en KF
Eaux (Gle des)	74833	37248880,10
Axa	120961	36042160
Total	100454	32145900,60
Elf Aquitaine	89202	31218826,90
Carrefour	7966	27459890
Usinor Sacilor	297701	25852181,25
LVMH Moet Vuitton	22315	25302381
Promodes	19403	24031949
Danone	30387	23205231
Pechiney	106470	23012550,30

BOURSE TOUTE LA BOURSE EN DIRECT **3615 LEMONDE**

Cours relevés le lundi 18 mars, à 12 h 30 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	20190,90	+1,34	+2,09
Honk Kong index	10557,60	+1,01	+5,59

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 15/03	Var. en % 14/03	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	1950,12	−0,63	+4,18
Londres FT 100	3668,10	−0,37	−0,57
Zurich	1705,77	—	+11,50
Milan MIB 30	993	−0,40	+6,65
Francfort Dax 30	2458,23	+1,30	+9,06
Bruxelles	1693,15	−0,42	+8,56
Suisse SBS	1435,02	—	−1,54
Madrid Ibex 35	328,49	—	+2,63
Amsterdam CBS	345,40	−0,02	+7,43

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 15/03	% 14/03	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	342,8700	+0,01	330	354
Écu	6,3410	+0,08	...	...
Etats-Unis (1 usd)	5,0505	+0,20	4,7500	5,3500
Belgique (100 F)	16,6805	+0,01	16,1000	17,2000
Pays-Bas (100 fl)	306,3300	+0,05	—	—
Italie (1000 lir.)	3,2275	+0,50	2,9800	3,4800
Danemark (100 krd)	88,7100	+0,01	82,7000	92,7000
Irlande (1 iep)	7,9540	+0,30	7,5700	8,8200
Gde-Bretagne (1 L)	7,7075	+0,29	7,2800	8,1300
Grèce (100 drach.)	2,0930	+0,10	1,8500	2,3500
Suède (100 krs)	74,6200	+0,43	68,5000	78,5000
Suisse (100 F)	424,6600	−0,08	412	436
Norvège (100 k)	78,7100	+0,01	72,7000	81,7000
Autriche (100 sch)	48,7500	+0,07	47,1500	50,2500
Espagne (100 pes.)	4,0725	−0,15	3,7700	4,3700
Portugal (100 esc.	3,3100	−0,15	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	3,6892	+0,08	3,3900	3,9900
Japon (100 yens)	4,7822	−0,17	4,5500	4,9800

PARITÉS DU DOLLAR 18/03

FRANCFORT : USD/DM	1,4725
TOKYO : USD/Yens	105,7800

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 15/03	Taux jour le jour	Taux 10 ans
France	4,06	6,72
Allemagne	3,25	6,49
Grande-Bretagne	5,94	8,13
Italie	10	10,73
Japon	0,38	3,04
Etats-Unis	5,28	6,56

MATIF

Échéances 15/03	volume	dernier prix
NOTIONNEL 10 %		
Mars 96	53659	120,84
Juin 96	130585	120,44
Sept. 96	304	119,24
Déc. 96	9	[illegible]

Tirage du *Monde* daté dimanche 17-lundi 18 mars 1996 : 535 980 exemplaires 1 - 3

L'Etat contraint de procéder à une recapitalisation partielle de GIAT Industries

PARTICIPANT, samedi 16 mars, au lancement de la communauté de communes Saint-Etienne-Métropole en tant que président du conseil régional Rhône-Alpes, le ministre de la défense, Charles Millon, a annoncé à une délégation CFDT de GIAT Industries, avec laquelle il s'est entretenu, que l'Etat procéderait à une recapitalisation partielle du constructeur d'armements terrestres.

Cette opération devait faire l'objet d'un conseil d'administration du groupe, convoqué d'urgence lundi 18 mars après-midi. Elle a été rendue nécessaire pour éviter une liquidation, avant la fin de l'année, de GIAT Industries dont le capital social est de 2,9 milliards de francs et qui, entre 1990 et 1994, a accumulé des pertes de 5,2 milliards de francs. L'arrêté du bilan 1995 – de nouveau négatif – ne sera pas connu avant la fin avril, mais le déficit sera très supérieur aux 2,9 milliards de francs de 1994.

Aux délégués CFDT, M. Millon n'a pas indiqué quelle part l'Etat prendra dans cette recapitalisation partielle. Selon certaines informations, elle porterait sur quelque 3,6 milliards de francs au titre des comptes 1994. Le ministre n'a pas davantage précisé si, comme il est probable dans un deuxième temps, des entreprises privées ou publiques françaises seront appelées à entrer dans le capital de GIAT Industries dans la perspective – troisième étape – de nouvelles alliances avec des groupes européens, notamment le britannique Royal Ordnance, filiale de British Aerospace. Au ministère de la défense, on affirme qu'une privatisation du groupe GIAT Industries *« n'est pas à l'ordre du jour »*.

La soudaineté de l'opération semble s'expliquer par la proximité du débat, mercredi 20 mars, à l'Assemblée sur le rapport d'orientation que le gouvernement a rédigé sur sa politique de défense, c'est-à-dire la révision à la baisse du « format » des armées, la rénovation du service national et aussi la restructuration industrielle (*Le Monde* du 7 mars).

Le PDG de GIAT Industries, Jacques Loppion, a été chargé par M. Millon de lui présenter *« un plan de retour à la viabilité »* de l'entreprise que l'Etat actionnaire accompagnera d'un dispositif dit *« de conversion »*. Les syndicats craignent que le groupe, une fois réorganisé en deux « pôles » principaux (systèmes blindés et système d'armes et munitions), ne procède à des réductions d'effectifs et à des fermetures de sites. GIAT Industries emploie, à l'heure actuelle, 12 500 salariés, dont la plupart ont un statut d'ouvrier d'Etat.

Les suppressions d'emplois ou les transferts de postes, dans d'autres services du ministère de la défense, pourraient concerner jusqu'au tiers des personnels. GIAT Industries compte quatorze sites en France (une dizaine d'autres aux Etats-Unis et en Europe), parmi lesquels certains sont plus menacés que d'autres, comme Le Mans et Salbris, produisant des munitions, un secteur en chute libre.

Jacques Isnard

La municipalité de Grenoble reprend le contrôle de l'eau après un accord avec la Lyonnaise

GRENOBLE
de notre bureau régional

La ville de Grenoble et la Lyonnaise des eaux ont conclu, samedi 16 mars, un accord qui verra la première reprendre le contrôle du service de l'eau et de l'assainissement par l'intermédiaire d'une société d'économie mixte locale (SEML). La Cogese, l'une des filiales de la Lyonnaise, avait obtenu cette concession en 1989 pour une durée de vingt-cinq ans. Ce contrat était au cœur du procès d'Alain Carignon, ancien maire RPR de Grenoble, condamné pour corruption à cinq années de prison, dont trois ferme, le 16 novembre 1995, par le tribunal correctionnel de Lyon. Le procès en appel débutera le 20 mai.

Le retour du service public de l'eau dans le giron communal était considéré comme une des priorités de la nouvelle municipalité (socialistes, communistes, divers gauche et écologistes). La Lyonnaise des eaux – qui affirme aborder cet accord dans un *« esprit de transparence »* – restera le seul exploitant de l'eau. La ville a obtenu, pour 1996, une baisse substantielle du prix du mètre cube payé par les usagers, de 13,59 francs à 12 francs.

Cet accord, annoncé dimanche après-midi, est considéré par les élus socialistes comme un *« retour aux sources »*, et par le maire de la ville, Michel Destot (PS), comme un *« bon accord »*. Il évite notamment l'engagement d'une procédure judiciaire qui, selon M. Destot, *« aurait conduit à prendre un risque financier important (...) et à reporter très loin l'application des décisions – prix et contrôle public – vivement attendues par la population »*.

Les élus écologistes et leur chef de file, Raymond Avrillier – qui, il y a quelques mois encore, écartait *« toute renégociation du contrat de l'eau avec des corrompus et des corrupteurs »* –, jugent, quant à eux, sévèrement cet accord, le qualifiant de *« bel arrangement qui ne satisfera pas les usagers, et une re-légitimation de la Lyonnaise des eaux à Grenoble »*. Ils affirment vouloir mettre *« la pression »* sur leurs partenaires socialistes jusqu'au conseil municipal du lundi 25 mars qui statuera sur ce nouveau contrat.

Claude Francillon

Pas d'acheteur pour le manuscrit d'Albert Einstein sur la relativité

ON ATTENDAIT, samedi 16 mars, une belle bagarre entre l'université de Princeton aux Etats-Unis, celle de Jérusalem et le patron de Microsoft, Bill Gates, pour l'achat du plus ancien manuscrit d'Albert Einstein contenant la fameuse équation de la théorie de la relativité, $E=MC^2$ (*Le Monde* daté 10-11 mars). Le document était mis aux enchères à New York chez Sotheby's et son propriétaire, anonyme, en espérait entre 4 et 6 millions de dollars. Les enchères n'atteignant que 3,3 millions de dollars (16,5 millions de francs), le manuscrit a été retiré de la vente.

En 1987, ce document était déjà passé en vente chez Sotheby's et avait été acheté 1,155 million de dollars (7,5 millions de francs de l'époque).

■ **LA POSTE** : le prix du timbre passe, lundi 18 mars, de 2,80 francs à 3 francs (pour une lettre de 20 grammes), soit une hausse de 7 %, la première depuis juillet 1993. Certains tarifs baissent, notamment sur les services où La Poste est en concurrence avec des entreprises privées. Ainsi, les prix des Colissimo baissent de 2 francs et 4 francs respectivement pour les poids les plus utilisés, de 1 à 2 kg et de 2 à 3 kg.

■ **FAITS DIVERS** : Richard Lopez, douzième adjoint Front national au maire de Toulon, s'est grièvement blessé, dimanche 17 mars, à son domicile du Beausset (Var), alors qu'il était en train de manipuler une grenade offensive. L'explosion de l'engin lui a arraché le bras droit. La gravité de ses blessures a imposé son transport par hélicoptère sur l'hôpital marseillais de la Timone où son état a été jugé préoccupant. Officier de réserve, Richard Lopez, âgé de soixante-quatre ans, a en charge les délégations municipales du personnel et des élections. Militant actif et discret, il est délégué du FN dans la deuxième circonscription de Toulon. (*Corresp.*)

